

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe

# Les colons de Saint-Domingue passés à la Jamaïque (1792-1835)

Philip Wright et Gabriel Debien



Numéro 26, 4e trimestre 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044066ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044066ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Wright, P. & Debien, G. (1975). Les colons de Saint-Domingue passés à la Jamaïque (1792-1835). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (26), 3-216. <https://doi.org/10.7202/1044066ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1976

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Les colons de Saint-Domingue passés à la Jamaïque

(1792-1835)

par

Philip WRIGHT<sup>1</sup> et G. DEBIEN

*L'histoire de la dispersion à travers les Antilles et les Etats-Unis de ce qui avait été avant la Révolution la classe des colons des îles françaises d'Amérique se reconstitue malaisément, car ce fut un éparpillement et cet éparpillement fut lent. Entre 1791 et 1805 presque toutes les années virent des colons quitter Saint-Domingue. A côté de départs diffus on vit des abandons par groupes. Au début surtout, il s'est agi de fuites plus ou moins discrètes que suivirent parfois des retours. Ce mouvement de refuge, de défense, on le crut d'abord temporaire. Il fut la conclusion parfois dramatique des luttes des gens de couleur contre les blancs et des esclaves contre leurs maîtres, un des plus passionnants problèmes de l'histoire sociale des Antilles.*

*Bien avant nous, le P. Cabon avait dit l'intérêt de cette histoire et songé à faire connaître la société des planteurs*

---

1. Sont dus à M. Wright l'examen général des papiers Balcarres à la John Ryland Library de Manchester, le choix des documents qu'il me fit parvenir en microfilm, et les recherches à Spanish Town des journaux de l'Assemblée coloniale de la Jamaïque, et à Kingston l'examen des papiers Nugent.

A l'amitié de M. David Geggus la communication de tout ce qu'il avait trouvé sur les réfugiés au Public Record Office.

*ruinés réfugiés dans les îles voisines, ou en Louisiane ou en Nouvelle Angleterre ou dans les états du Sud*<sup>1</sup>. En France où ils vinrent en grand nombre, ils ne restèrent pas très longtemps un monde à part bien qu'ils fussent concentrés jusque sous la Restauration dans les ports atlantiques et dans leur voisinage.

*Les départs qui conduisirent au continent sont ceux dont on parle le plus souvent. Les colons qui allèrent en Géorgie, en Caroline ou à Philadelphie, à Baltimore ou à New York, y constituèrent en effet de forts groupements maintenus longtemps par l'attente d'un retour aux Antilles et par l'insécurité des voyages en mer en temps de guerre, mais que désagrégèrent en partie en 1802 et en 1815 les retours en France*<sup>2</sup>.

*Par un mouvement spontané mais confus de concentration sociale, des colons réfugiés dans les ports de la côte atlantique de l'Amérique du Nord se rejoignirent en Louisiane avant sa cession aux Etats-Unis et ensuite. Son climat, ses mœurs étaient analogues à ceux des Antilles, la religion la même ; le français y était en usage.*

*Cuba, plus proche de Saint-Domingue, présentait des avantages analogues. On pouvait y avoir facilement des nouvelles des quartiers abandonnés, suivre les événements et aux premiers signes d'apaisement, rentrer sur les plantations. Cuba vit arriver dans sa partie du Sud-Est des milliers de*

---

1. Le P. A. Cabon, *Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, s.d., 4 vol. in-8°, II, 507.

2. Frances Sergeant Childs, *French refuge life in the United States, 1790-1800*. Institut français de Washington, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1940, in-8°, 229 p. — Winston C. Babb, *French refugees from Saint-Domingue to the Southern United States, 1791-1810*. Thèse de doctorat de l'Université de Virginie, 1954, dact. Joseph G. Rosengarten, *French colonists and exiles in the United States*, Philadelphie, London, 1905. — J. Campbell, « San Domingo refugees in Philadelphia », *American Catholic Historical Researches*. T. XXVIII, XXIX et XXX (1917-1919). — E. Murray, « French refugees of 1793 in Pennsylvania », *American Philosophical Society Proceedings*, vol. 87, 1944, p. 387-393. — George G. Strubble, « French in Pennsylvania prior to 1800 », *French Review*, XXVII, 1953, p. 50-59. — Walter Charlton Hardridge, « The St-Domingan refugees in New Jersey », *Proceedings of New Jersey Hist. Soc.*, d'octobre 1944 à janvier 1945. — J. I. Wyer, « Later French Settlements in New York State, 1783-1800, *New York State Historical Association Proceedings Journal*, vol. XV, décembre 1916. — Joseph G. Rosengarten, « Moreau de Saint-Méry and his French Friends in the American Philosophical Society », *Proceedings of the American Philosophical Society*, XXXVI, 1907. — G. Debien, « Réfugiés de Saint-Domingue aux Etats-Unis », *Revue de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, juillet 1948 à décembre 1950.

colons français en 1798 au moment de l'évacuation par les Anglais de la partie de Saint-Domingue qu'ils occupaient ; mais quand, en 1809 la guerre d'Espagne eut chassé ceux qui s'étaient réfugiés à Santiago-de-Cuba, à Baracoa et à La Havane<sup>1</sup>, ils furent contraints à chercher un nouvel asile aux Etats-Unis. Feu René-J. Le Gardeur s'est attaché à l'histoire de ceux qui s'établirent en Louisiane. Rien qu'à La Nouvelle-Orléans, il a dénombré plusieurs milliers d'entre eux.

Le retour des colons en France a été étudié à Toulouse par Jean Adher<sup>2</sup>, à Nantes par M. Grandière<sup>3</sup>.

Aujourd'hui nous chercherons à voir ceux qui passèrent à la Jamaïque. Ces départs sont beaucoup moins connus. Ils furent cependant très nombreux, mais pour finir assez peu de familles s'y établirent définitivement. Pour une part considérable, les colons qui vinrent à la Jamaïque étaient des royalistes ou des militaires enrôlés plus ou moins spontanément dans les régiments coloniaux levés par les Anglais pour tenir la partie de Saint-Domingue qu'ils avaient occupée. Ce repli revêt donc un caractère assez différent des mouvements vers les autres îles ou vers le continent. Ce fut autant une émigration politique qu'un refuge social.

\*

On voudra bien excuser la rafale de noms que sont certains chapitres. Pour donner des précisions, ces énumérations laissent sur une impression de disgracieux encombrement ; mais nous avons pensé qu'un index des noms de réfugiés à la fin mettrait mal en place leurs arrivées et leurs départs. On entreverra à peine la question des réfugiés de couleur, libres ou non. Non qu'elle ne soit pas d'un grand intérêt, mais parce que nos documents ne la montrent qu'en de brefs instants. Elle reste d'une grande difficulté.

---

1. G. Debien. « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba (1793-1815) ». *Revista de Indias*, 1954, p. 559-605 et 1955, p. 13-36.

2. « Les colons réfugiés d'Amérique pendant la Révolution », *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, 1915, p. 152-158.

3. *Les réfugiés et les déportés des Antilles à Nantes sous la Révolution*, Maîtrise, Université de Nantes, 1971, 136 p. dact.





## I. — LES SOURCES

Les sources que nous avons pu atteindre ne se prêtent pas à un travail très méthodique et ne conduisent pas rapidement à une vue d'ensemble. On se trouve d'abord devant des cas individuels, devant des noms isolés, devant des listes de familles que révèlent des documents très divers. Ils n'aboutissent pas toujours à faire suivre clairement le déroulement des événements.

Voici les principales de nos sources :

Ce sont d'abord les papiers de deux gouverneurs de la Jamaïque, de lord Balcarres, qui fut gouverneur de 1795 à 1801, et du général George Nugent, 1801-1805.

### I. — *Balcarres Papers.*

Les papiers ramenés par lord Balcarres, longtemps conservés dans la famille, ont été récemment déposés à la John Rylands Library de Manchester où l'actuel lord Crawford of Balcarres les a mis généreusement à notre disposition. On y a trouvé<sup>1</sup> :

#### A. - DOCUMENTS

- \* 1. List of French people receiving pay at Commissaries' office to be immediately discharged, 1793-4 (endorsed : 1795 about Nov).
- \* 2. List of French prisoners and emigrants on parole formerly on single subsistence augmented to double by order of lord Balcarres, June 1795. Signed : Peter De Cotte, W<sup>m</sup> Innes.
- \* 3. Petition to Balcarres, Kingston 2 November 1798. « Nous soussignés anciens colons de Saint-Domingue... » (signatures).

---

1. Les documents marqués d'un astérisque ont été microfilmés.

4. Certificats. « We hereby certify that Louis de Saint-Janvier, col. of militia commissioned by sir Adam Williamson and major de place at Saint-Marc is entitled to the benefit of the act for the further settling of the island. » Signed : Henry Schirley, Thos Cockburn, Andrew Dean.
5. Petition of André-Joseph Béraud, golf and silver smith, resident in Kingston, to be exempted from naturalisation fees ; was refused enlistment in militia until naturalised, 14 Dec. 1799.
- \* 6. Petition to Balcarres. « Nous les fidèles sujets... » (signatures). Endorsed « 1799, address from the French ».
7. Petition of Jean-Baptiste Duffrenil, goldsmith of Jeremie, 5 years under the British, now at Kingston, 23 Jan. 1800.
- \* 8. Passports delivered. Endorsed « 1800 Feb (?) from Mons. de Villéon as to embarkation of slaves, etc... ».
9. *Trinidad, 29 avril 1800.* List of « Guerriers du Nord » and families sent from Jamaica to Martinique and thence to Trinidad, where Council and inhabitants refused them permission to land, as being highly dangerous. Signed : Picton. (7 men, 12 women, 5 Spaniards, 10 Negroes).
10. Procès intenté par M. l'abbé de l'Espinasse au R. P. Le Cun, préfet apostolique, pour faire supprimer l'ancienne chapelle fondée et rétablie par les catholiques espagnols à Kingston, et pour exclure du saint ministère tous les prêtres excepté lui, ledit procès jugé par la Cour de Rome. (Imprimé à Saint-Pierre, Martinique, 1800).  
Decree of Pope Pius VII declaring Espinasse unfit and excommunicated ; orders him to resign his position, recant his errors publicly, and obey Le Cun.  
Rescript of cardinals to M<sup>gr</sup> Jean Douglas, vic. apost. in London : Espinasse gave offence by charging excessive fees for burial, engaging in commerce, etc. If he refuses to do as ordered, he should be expelled from the mission and recalled to Europe.

#### B. - BALCARRES CORRESPONDENCE

1. Etat des officiers de la capitulation du Môle Saint-Nicolas retirés à la Jamaïque, et jouissant d'une partie

de leur traitement. Certifié par le colonel Deneux, 28 Oct. 1798.

Col. Deneux, ancien commandant du Môle, chef de la capitulation du 23 Sept, 1793.

Capitaine Crémille aîné, commandant la maréchaussée du Môle.

Capitaine Crémille cadet, commandant la maréchaussée de Jean-Rabel.

Lieutenant Dumas, garde-magasin principal de l'artillerie du Môle.

Lieutenant de Manancourt, secrétaire de la place.

2. H. A. Genet, deputy commissary for prisoners, Kingston, 1 Sept. 1795, to collector of customs, Montego Bay. A Frenchman Jean-Joseph Mauransane (sic), suspected of hostile intentions, expects his wife, French coloured, Marthe Bergeron Mautansane, from New York, if she turns up please forward all papers in her possession.
3. De Mauransane, no date but endorsed « about September 1795 ». Complains of his arrest at Kingston, 22 May. He came from New York to fetch his wife but was told she had left. His mother-in-law, Madame Bergeron, seemed indifferent. Was planning to return to New York.
4. Col. La Pointe, 11 July 1798, asks exemption from the aliens bill on account of his services. « J'ai acheté un petit penn auprès de Kingston ».
5. Order signed on behalf of Maitland, Headquarters 18 Aug. 1798 to marquis de La Jaille, captain of... *Dolphin*, to take on board 100 negroes belonging to comte de Vaudreuil. Maitland approves their embarkation free of any expense whatever to government.
- \* 6. De La Jaille, Kingston, 11 October 1798, enclosing memorandum on Saint-Domingue.
7. De La Jaille, Kingston, 6 Jan. 1799. Having lost the little trading vessel which was his only means of livelihood, begs assistance.
8. De La Jaille, Contades and Loppinot, Kingston, 9 Jan. 1799, submitting names of 30 officers (not enclosed). Recommend le docteur Peyre as surgeon.
- \* 9. Same, 19 Jan. 1800. Have given M. le comte de Rouvraye names of officers for the new corps as requested. Names and careers of some.

- \* 10. Same : 23 Jan. 1800. Mentioning many residents in Kingston.
- \* 11. Same, 27 Jan.
- \* 12. Same, 30 Jan.
- \* 13. Same, 31 Jan.
- \* 14. Same, 1 Feb. 1800.
- 15. Mahiel de Jouette, no date, claims payment for two negroes enlisted, refers to his son-in-law, M. de Magnan.
- 16. Comte Alexandre d'Hanache, Kingston, 16 October 1798, reports arrival of his brother le marquis d'Hanache from Môle with last ships after the evacuation. Mentions wish of his nephew de Brion to go to London.
- 17. Marquis Alexandre d'Hanache, Kingston 29 Dec. 1799, encloses statement of services of his son who wants to be employed in black corps. Will present his negroes in obedience to orders, but self, wife and 6 children depend on their work for a livelihood; asks permission as a favour to go with family and slaves to Trinidad.
- 18. Comte Alexandre d'Hanache, Kingston, 31 Jan. 1800. His nephew vicomte d'Hanache has promise of passage (to America ?) in a few days' time; asks for order giving the vicomte and his 5 slaves security until the date of sailing.
- 19. Loppinot, 6 May 1799, complains of new aliens bill and asks Balcarres' protection against the Assembly.
- 20. Same, 23 Sept. 1799, recommends l'Espinasse to succeed as curé des Français.
- 21. Same, 2 Feb. 1800, recommends Louis Tinturier, résident in Kingston 7 years.
- 22. Same, May (?) 1800 from Trinidad ; governor Picton has welcomed us honourably but has no instructions about giving us land or aid.
- 23. Same, no date, complains that the negroes of M. du Val des Rivières, his secretary, and M. Julien, his master mason, were ordered by the agent at Bluefields to be transferred to another brig, which was captured, and demands compensation.
- 24. De La Villéon, Kingston, 20 Sept. 1799 to Alston, governor's secretary, asking authorisation for l'Espinasse to succeed Quigly, deceased, at the Catholic chapel, until M. Douglas sends new powers from London.

25. Same, 10 Dec. 1799. Has received name of only one nègre « mauvais sujet », whom his owner, chevalier de Saint-Ours, has sent to the gaol.
26. Same, transmits letter from de La Vergne about sum owing to him from M. Fornel who proposes to go to Trinidad, allegedly as overseer to Loppinot ; and asks, please advise whether I should refuse Fornel a passport ?
27. Same, 30 Jan., asks that names of « le pauvre vieux machiniste Broueté », his wife and her sister, be added to those who have no means of subsistence.
28. Same, 15 May 1807 in reply to Balcarres' inquiry about methods of payment.
29. De Cocherel, colonel of Chasseurs, Kingston, 2 Jan. 1799. Officers of the regiment were authorised to have slaves attached as non-combatants. My slave Pierre was thus not incorporated in Dessources' regiment. I thought your ordinance did not affect his, but wish to conform...
30. Le Brion, Belize, 6 April 1799. Have arrived here without getting any orders about my company. Am I to be incorporated in 6th Regiment... ?
31. Comte de Vaudreuil to Dundas, no date but endorsed « In the Lord Advocate's of 17 June 1799 ». Asks permission for 101 negroes to stay in Jamaica.
32. Same to Balcarres, Edinburgh, 5 July 1799, same subject.
33. Daumac, 25 April 1800, reporting arrival at Port-Royal as Rigaud's commissary for exchange of prisoners, and claiming 6 French prisoners in exchange for 6 English handed over to Port-Royal authorities by order of Rigaud.
34. De La Vergne, Friendship Hall, Portland (Jamaica), 6 June 1800, about visit to Saint-Domingue.
35. Comte de Rouvray, Kingston, 8 Jan. 1800, regrets that M. de Brémont, physician to French negroes at Bath prison, declines post of assistant surgeon in the new corps.
36. Same, Trinidad, 23 Nov. 1801. The corps which I commanded was incorporated in other regiments and all the officers placed except me, I am ready to join my old regiment and hope soon to be in Jamaica, after visiting Martinique « pour y recueillir la succession de ma mère ».

37. Madame Anne Rochejaquelein, May Hill, St-George's Parish, Jamaica, 25 Sept. 1800, asks permission to go to Saint-Domingue to recover part of her late mother's property.
38. Abbé de l'Espinasse, Kingston, 17 Feb. [1801], about dispute with rival priest<sup>1</sup>.

II. — *Les papiers Nugent* (à l'Institute of Jamaica à Kingston)

1. Proclamation du 25 novembre 1803 - Santiago de la Vega.
2. G. Kinghorn, chairman du comité du Common Council de la ville de Kingston au général Nugent, 28 décembre 1803.
3. M. 869 - 1<sup>er</sup> rapport du comité, du 28 décembre 1803. Liste des personnes qui sont sans moyens apparents de subsistance ou qui en ayant, désirent quitter l'île. Les unes ont reçu des passeports du comité pour partir sur le navire du capitaine Iseltine. D'autres se sont engagées à partir immédiatement à leurs frais sur un navire pour Cuba.  
(32 familles de réfugiés, possédant 42 familles d'esclaves - 81 familles n'ont aucun esclave).
4. M. 870 - 2<sup>e</sup> rapport, du même jour. Noms des personnes connues pour leur conduite paisible qui ont présenté toute sécurité pendant leur séjour dans l'île et qui veulent partir avant ou après le 1<sup>er</sup> avril prochain, ainsi que les noms de leurs esclaves françaises (autorisées par le comité) qu'elles désirent garder à leur service, et desquelles le comité propose au gouverneur d'autoriser le départ.  
(31 familles de réfugiés, dont 16 sans esclaves, les autres avec 29 esclaves).
5. 3<sup>e</sup> rapport, du 28 décembre 1803 - Liste approuvée par

---

1. Nous sommes heureux de remercier ici lord Crawford of Balcarres qui nous a permis de tirer de ses papiers tout ce qui était relatif aux Français réfugiés à la Jamaïque ; et à M. Malabre, descendant lui-même d'une famille de réfugiés, qui nous a montré le chemin de cette étude, en identifiant nombre de réfugiés. Mais nous n'avons pu consulter le résultat de ses travaux restés manuscrits et donnés à l'Institut de la Jamaïque.

le comité, des personnes dont la résidence n'est pas incompatible avec la sûreté de l'île, et des noms des esclaves françaises qu'elles désirent garder à leur service, le tout soumis à l'approbation du commandant en chef.

(159 familles, dont 55 sans esclaves, les autres avec 229 familles d'esclaves).

6. Général George Nugent à G. Kinghorn, King's House, 4 janvier 1804.

### III. — *Public Record Office.*

W.O. 1/58, 219-221, le chevalier de Beaunay à Malouet, de la Jamaïque, 10 avril 1793.

C.O. 137, 89-91 et 93 - Correspondance entre Henry Dundas, Home secretary et sir Adam Williamson, général en chef aux B.W.I. Du 18 septembre 1791 au 11 février 1794.

137/94 - Williamson au duc de Portland, secrétaire à la guerre, du 16 janvier 1795.

137/95 - May 1795 - Liste des prisonniers et des émigrés avec l'indication s'il s'agit de prisonniers ou d'émigrés, avec la qualité de chacun, le nom du navire sur lequel ils ont été capturés ou ont passé, la date de leur prise ou de leur arrivée, le subside qu'ils ont reçu, du gouvernement en monnaie de la Jamaïque, de Cadush en dollars, et le nombre de personnes par famille.

137/95-96, 98 et 100 - Correspondance entre Balcarres, gouverneur de la Jamaïque et le duc de Portland, 30 mai 1795, 20 juillet 1798.

137/100 - Balcarres au général Th. Maitland, 31 juillet et 20 octobre 1798.

137/112 - A General Statement of the secours granted to French emigrants in Kingston by His Excellency Alexander Earl of Balcarres for the month of August 1801.

Statement of secours granted to French emigrants by order of His Excellency Lieutenant General Nugent, for the month of September 1804. (en double).

### IV. — *Record Office de la Jamaïque à Spanish Town :*

Liste des patentes de naturalisation, 1795-1826.



V. — Nous n'avons pas vu les archives de la cathédrale de Kingston. Les registres de cette paroisse remonteraient à 1797, mais les actes de sépulture signalent moins les noms des parents du défunt que la maison de son décès.

*Il y a bien des années qu'on s'est avisé à tenter à la chapelle catholique tolérée ici un registre très informe et très peu en ordre des naissances, mariages et funérailles des étrangers et des malheureux habitants de Saint-Domingue jettés ici par les désastres de cette colonie. Déjà on ressent les embarras et les difficultés qui naissent d'un pareil désordre et de la presque impossibilité de parvenir à constater le sort et l'état des émigrés qui sont arrivés ici et qui ont disparu de cette terre étrangère.* (L. Vendryes à Portal, conseiller d'Etat chargé de l'administration supérieure des colonies - Kingston, 29 juin 1817 (Archives Nationales. Colonies CC9 A.50).

Les registres d'Harmony Hall, chapelle des Français sont perdus pour les années d'avant 1805.

VI. — *Archives Nationales. Paris.*

Colonies. Corresponance générale de Saint-Domingue. CC 9 A. 49, 50, 51, 52 (1814-1820).

Ces cartons sont surtout riches de mémoires présentés par d'anciens colons ou par des officiers ayant fait campagne à Saint-Domingue. Ils proposent des plans pour la reconquête de la colonie et la restauration de ses cultures. Plusieurs de ces anciens colons et de ces officiers sont à la Jamaïque.

Quelques correspondances de réfugiés agents du ministère de la Marine pour le renseigner sur la situation exacte à Saint-Domingue devenu Haïti. Beaucoup d'imprimés haïtiens : proclamations, lois, journaux. Peu de lettres sur les réfugiés.

VII. — *Registres paroissiaux de la cathédrale Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans.*

Baptisms, Funerals, Marriages Registers.

VIII. — *Papiers Vanssay,*

au château de La Barre, chez M. le vicomte de Vanssay, par Conflans-sur-Anilhe, Sarthe.

IX. — *Papiers Raboteau,*

chez M<sup>lle</sup> Raboteau, à Nantes : correspondance de J.-P.

Raboteau réfugié à Kingston puis à La Nouvelle-Orléans, avec ses enfants et ensuite avec sa femme en France.

X. — *La vie de M<sup>me</sup> de Peyrac,*

Manuscrit conservé chez M. le général d'Aboville en 1947, au château de Kérintré, par Crach, Morbihan.

XI. — *Précis historique des annales de la colonie française de Saint-Domingue depuis 1789 à l'année 99,* manuscrit anonyme en deux volumes (Archives de la Vienne, dépôt 102).

XII. — *Journals of the Assembly of Jamaica,*

1663-1826, 14 volumes, in-fol° 1795-1829, T. X (1797-1802).

XIII. — *The Jamaica Almanack,* années 1815-1830.

XIV. — *Royal Gazette* (d'abord sous le titre de *The Jamaica Mercury and Kingston Weeckly Advertiser*).

Hebdomadaire publié à Kingston de 1780 à 1838 — au P.R.O. 1794-1811 ; à l'Institute of Jamaica, rien de 1795 à 1799.

XV. — *Ministère des finances. Etat détaillé des liquidations opérées par la commission chargée de répartir l'indemnité attribuée aux anciens colons de Saint-Domingue, en exécution de la loi du 30 avril 1828...* Paris, 1828-1834, 6 vol. in-4°.

On y trouve la liste des propriétés en 1790 avec leur nature, leur emplacement, leur estimation, le nom des propriétaires blancs. Cet ouvrage, très rare, sera cité simplement par le mot *Etat* suivi de l'année.

XVI. — GARRAN-COULON, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue,* Paris, Imprimerie Nationale, ans V-VII, 4 volumes, in-8°.

XVII. — *Lady Nugent's Journal of her residence in Jamaica from 1801 to 1805. A new and revised edition by Philip Wright.* Institute of Jamaica, Kingston, 1966, in-8°, 331 p.

XVIII. — R.P. FR. J. DELANY, S. J. *A history of the catholic church in Jamaica, B.W.I. 1494 to 1929,* New York, Jesuit Mission Press, 1930, in-8°.

- XIX. — Charles de BEAUCORPS, « La famille de La Rochejacquelein aux Antilles. Souvenirs d'émigration », *Revue historique des Antilles*, 1931, p. 1-33.
- XX. — Abbé Georges RAFIN, « Un Dunkerquois colon à Saint-Domingue (Antilles) de 1765 à 1818, d'après les lettres inédites de Dominique Lemaire », « *Union Faulconnier* » (Dunkerque) *Bulletin*, T. IV, p. 464-549.
- XXI. — LEMONNIER-DELAFOSSÉ, *Seconde campagne de Saint-Domingue du 1<sup>er</sup> décembre 1803 au 15 juillet 1809, précédée des souvenirs historiques... de la première campagne*. Le Havre, 1846, in-8°.

## II. — AVANT LA RÉVOLUTION

On aurait pu penser que les descendants des Français établis à la Jamaïque même bien avant la révocation de l'édit de Nantes (1685) et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient été un pôle d'attraction pour les colons que les premiers troubles sociaux de Saint-Domingue et de la Martinique engagèrent à partir.

Le dépouillement des registres paroissiaux et de divers fonds d'archives des Antilles anglaises publié de 1910 à 1916 par Vere Langford Oliver dans sa revue *Caribbeana*<sup>1</sup> nous montre que ces Français furent très nombreux<sup>2</sup>. Avant 1680, on relève les noms des Bouin, Roche, Sablé, Clisson, Mainet, Jarries, Tranchant, Faucourt, Lemoque, Declozel, Chamblet, Plisson, Causson, Tapin, Lafleur, Lépine, Thomassin, Godin, Buchier, Narvais, Pintard, Augier, Campion, Dupuy, Durant, Pelpiat, etc.

A partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ils sont en tel nombre qu'on ne peut plus les compter. La persistance dans les registres de Saint-Andrew et de Sainte-Catherine, de noms de Français qui se marient ou qui sont témoins à des mariages, prouve la continuité de leur présence. Des nouveaux arrivèrent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Lady Nugent nous précise que Pierre Valette, huguenot français, vint installer à la Jamaïque en 1736 ou en 1737

---

1. *Caribbeana, being Miscellaneous papers relating to the history, genealogy, topography and antiquities of the British West Indies.*

2. « List of marriages on record in Jamaica previous to 1860 », *Caribbeana*, I, p. 12-17, 59-62, 118-123, d'après le manuscrit du British Museum, Add. ms. 21-991 ; « Names of persons whose wills are registered in Jamaica previous to 1700 » (id. I, 103-114) ; « List of all testators whose wills are in record in the office of the Island Secretary, Jamaica, from 1731 to 1750 (inclusive) » (id. II, 114-123 et 157-164 ; « List of wills relating to this island proved in the P.C.C. from 1655 to 1810 » (id. II, 53-59) ; « Marriages and deaths from « *the Colombian Magazine or Monthly Miscellany* » published in Kingston, Jamaica, in 1796-1800 » (id. IV, p. 203-209-296-361).

la plantation de Montpellier près de Spanish Town<sup>1</sup>. Mais ils semblent n'avoir attiré en rien les colons qui voulurent fuir les troubles de notre colonie.

C'est que les descendants de Français à la Jamaïque étaient restés protestants et s'étaient, rapidement on pense, mêlés aux Anglais. Il est assuré en tout cas que les nombreux huguenots venus de nos provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest à Saint-Domingue, n'y formèrent pas de groupes homogènes, d'églises cachées. Leur demi-indifférence religieuse ou le sens aigu d'appartenir à un tout autre milieu que celui des îles anglaises ont joué assez fort pour qu'aux heures de danger on n'ait pas songé à passer à la Jamaïque pour être auprès de coréligionnaires bien abrités. Ce sont d'autres raisons qui jouèrent.

---

1. *Lady Nugent's journal of her résidence in Jamaica from 1801 to 1805*, a new and revised edition by Philip Wright, Institute of Jamaica, Kingston, Jamaïque, 1966, in-8°, p. 89.

### III. — LES PREMIERS DÉPARTS (1791-1792)

Des colons de Saint-Domingue tournèrent leurs regards vers la Jamaïque lorsque le 30 juin 1791 parvint au Cap, apporté par un navire anglais, le décret rendu le 15 mai par l'Assemblée Constituante. Il accordait aux gens de couleur et noirs libres, nés de pères et mères libres déjà, l'égalité politique avec les blancs <sup>1</sup>.

A leurs yeux, c'était la subversion générale, « ce que serait pour les propriétaires de France la loi agraire » <sup>2</sup>, la fin du monde colonial puisqu'en réalité les colons ne reconnaissaient que deux couleurs, la leur et celle de tous les autres, esclaves ou non.

Ce ne fut qu'un tollé. Au Cap les gens de couleur non-libres protestèrent. Les affranchis y furent exposés à la colère des blancs. On parla de soulèvement, de rompre avec l'ingrate métropole, de demander l'aide du gouvernement anglais et d'abord de celui de la Jamaïque, pour refuser l'application de « l'infâme décret » <sup>3</sup>. Paul de Cadush, un des 85 députés de l'assemblée coloniale de Saint-Marc qui étaient allés auprès de la Constituante défendre leur politique autonomiste, venait de rentrer de France. Il avait audacieusement arboré la cocarde anglaise.

*Vous n'avez pas idée des propositions violentes faites contre les gens de couleur et contre la France. Egorger les uns, désertier l'autre, appeler les Anglais, pas moins que cela. Trois jours se sont passés et loin que la commotion soit diminuée on ne s'occupe que de la propager, de réunir la colonie en un seul parti pour prendre les mesures nécessaires pour*

---

1. Garran-Coulon, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue*, Paris, Imprimerie nationale, ans V-VII, 4 vol. in-8°, II, p. 105.

2. Malouet, *Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies*, Paris, an X, 5 vol. in-8°, V, p. 207.

3. Charles Frostin, « L'intervention britannique à Saint-Domingue en 1793 ». *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, 1962, p. 302-307.

*enlever à la France le pays dont elle a compromis l'existence... Je ne serais pas étonné qu'avant quinze jours il ne partît des commissaires pour Londres par la Jamaïque*<sup>1</sup>.

A Paris, les députés que Saint-Domingue avait fait admettre à la Constituante, cessèrent de prendre part aux délibérations de l'Assemblée. Mais s'il y eut des tractations suivies avec la Jamaïque au début de l'été, si des agents furent alors envoyés, l'on s'arrangea pour n'en laisser aucune trace.

Au début d'août 1791, la seconde assemblée coloniale se réunit au Cap. Pour empêcher que le décret du 15 mai ne fût appliqué et pour tenir la métropole à bonne distance, elle se présenta comme une assemblée qui légiférerait souverainement. Au reste, le gouverneur, le lieutenant-général de Blanchelande, avait convoqué une *assemblée nationale*.

Le 23 août, les esclaves de plusieurs quartiers des environs du Cap se soulevèrent, incendièrent les sucreries, tuèrent des gérants et leurs familles ainsi que quelques planteurs qui y résidaient. Le lendemain, dès la nouvelle de l'insurrection, l'assemblée fit appel aux îles voisines et aux États-Unis, mais c'est à la Jamaïque qu'elle demanda des secours avec le plus d'insistance, comme si cette démarche avait été préparée par les tentatives de rapprochement du mois de juillet précédent. C'était pour le moins reconnaître que l'Angleterre restait, par le relais de la Jamaïque, la grande protectrice de la colonie en danger. Un commissaire de l'assemblée, le député Lebugnet<sup>2</sup> fut envoyé à Kingston le 24 août 1791 pour porter ce message à lord Effingham, gouverneur et à l'assemblée de la Jamaïque.

Le 31 août, un arrêté de celle du Cap, supplia lord Effingham d'envoyer au plus tôt 15 000 fusils et leurs munitions. La ville de Port-au-Prince et l'assemblée provinciale de l'Ouest firent partir aussi des députés pour Kingston ; et au début de septembre deux nouveaux commissaires de l'assemblée colo-

---

1. Garran-Coulon, IV, p. 111, Laborie, du conseil supérieur du Cap à Chabanon, 3 juillet 1791.

2. Philippe Lebugnet, originaire de Metz, négociant au Cap Membre en 1789 du comité du Cap et député de la ville à la deuxième assemblée coloniale. Sur sa mission à la Jamaïque, voir : L. Leclerc, « La trahison des colons aristocrates de Saint-Domingue », *Annales historiques de la Révolution*, juillet-août 1934, p. 348-36 et M<sup>me</sup> Bl. Maurel, *Saint-Domingue et la Révolution française. Les représentants des colons en France de 1789 à 1795*, Paris, 1943, in-8°, 45 p.

niale, Bérault de Saint-Maurice<sup>1</sup> et Pierre-Jean Raboteau<sup>2</sup> vinrent négocier un emprunt. Toutes ces allées et venues ne furent pas très secrètes.

Elles furent accompagnées par les départs de plusieurs familles. Les premières à gagner Kingston semblent avoir été les quatre qui arrivèrent des Cayes le 11 septembre 1791<sup>3</sup>. Des esclaves les avaient prévenues qu'une révolte s'organisait pour le 10 novembre. Lord Effingham écrit à Henry Dundas, secrétaire pour la guerre le 17 septembre que quelques réfugiés viennent d'arriver de Saint-Domingue et que d'autres doivent suivre. Et il va au-devant des appréhensions du ministre, en l'assurant qu'il ne laissera débarquer les esclaves qui ne manqueront pas de les accompagner que dans des cas spéciaux, par exemple les servantes des femmes enceintes ou des mères avec de petits enfants<sup>4</sup>. Mais nous avons peu de noms.

M<sup>me</sup> Fourche, riche « habitante » du quartier de Grand-Goave dans le Sud, abandonna sa plantation à la fin de 1791 « par peur des brigands » et partit pour Kingston avec une vingtaine de ses esclaves. Elle n'eut donc jamais à demander de secours au gouvernement britannique, car son départ avait été organisé ; ce n'était point une fuite. Le 3 septembre 1791 partit pour la Jamaïque Pierre Templet, mais qui semble avoir été autant un naturaliste qu'un colon réfugié. Nous ne savons point dans quel quartier il vivait ni dans quelles circonstances il quitta Saint-Domingue. Ce sont les journaux de la Jamaïque qui nous diraient sans doute avec le plus de précision quand les colons français commencèrent d'arriver et aussi, parfois au moins, dans quelles conditions ils avaient abandonné leurs plantations.

On est amené à se demander quel rôle joua dans les départs de 1791 et dans ceux de 1792, Paul de Cadush qui, en août 1791, comme président de l'assemblée coloniale, avait

---

1. Procureur général auprès du Conseil Supérieur du Cap, député à la première assemblée coloniale, dite de Saint-Marc, et un moment son vice-président. Sa biographie a été résumée par M<sup>lre</sup> Bl. Maurel, cit. p. 29.

2. Que l'on retrouvera réfugié plus tard à la Jamaïque, et propriétaire dans la paroisse de St. Andrew. Il se fera naturaliser en 1798. Les Raboteau étaient très nombreux à Saint-Domingue, tous de la région de La Rochelle.

3. Public Record Office, C.O. 137/89, 18 septembre 1791 ; Adam Williamson à Henry Dundas.

4. Id.



tant fait pour l'appel à la Jamaïque. Il fut toujours l'homme de la solution anglaise. En 1793, il sera à Kingston un des distributeurs des secours accordés par le gouvernement de la Jamaïque.

Il est probable qu'il avait un arrangement avec le gouverneur de la Jamaïque et qu'il ménageait à ceux qui portaient quelque laissèr-entrer. Autrement, la plupart des réfugiés auraient été refoulés. Non point peut-être par le gouverneur, mais par l'assemblée de la Jamaïque, qui exprimait à coup sûr l'opinion publique et qui faisait pression sur le gouverneur.

Des colons ne cessaient pas de débarquer en nombre et avec leurs esclaves car l'assemblée représenta au gouverneur les graves conséquences qui étaient à craindre d'un tel afflux, et sir Adam Williamson, le lieutenant-gouverneur signa le 12 décembre 1792 une proclamation qui interdit aux étrangers et à leurs esclaves de débarquer dans l'île sans une autorisation spéciale accordée par le commandant en chef ou par les personnes à qui il donnerait le pouvoir de le faire. Les *custos*<sup>1</sup> et les commandants de milice des différentes paroisses visiteraient tous les bâtiments étrangers arrivant dans les ports et baies.

Tous les étrangers, trouvés six jours après cette proclamation seraient arrêtés et conduits devant les commandants et interrogés. Un rapport serait fait au gouverneur et on attendrait les ordres.

Les magistrats et les *custos* des paroisses feront sur-le-champ une enquête sur tous les étrangers résidant dans leur quartier et en rendront compte. Le gouverneur avait la décision dernière. Mais pour les gens de couleur et les noirs libres, l'assemblée avait insisté. Ils ne pourraient entrer que s'ils trouvaient deux sérieux répondants blancs de leur bonne conduite, résidant et approuvés par le *custos* et par le chef magistrat de la paroisse.

Tous les étrangers qui n'auraient pas d'autorisation devraient quitter sur-le-champ la colonie<sup>2</sup>.

Nous avons plus de noms de réfugiés pour l'année 1792.

---

1. Le *custos* est dans chaque paroisse le principal magistrat. Nommé, sans traitement, il n'est pas un fonctionnaire. Il représente la Couronne et est responsable du bon ordre.

2. *Royal Gazette*, 5 janvier 1793.

Le 2 novembre 1798, B. Lafosse qui a trois enfants avec lui, nous apprend qu'il est à Kingston depuis six ans.

Après avoir pu fuir lors des premiers troubles du Sud, les frères Montaut de Monbérault sont à Kingston en mars 1792<sup>1</sup>. Louis-Augustin, major au cap Tiburon<sup>2</sup>, y est arrivé avec sa femme et ses enfants. François-Augustin a laissé sa famille aux Cayes<sup>3</sup>. Les Montaut de Montbérault sont des créoles de la Louisiane. Louis-Augustin écrit le 2 mars 1792 à ses amis et compatriotes de la Nouvelle-Orléans, et plus particulièrement à Jacques Enoul de Livaudais pour qu'ils intercèdent auprès de Carondelet, le gouverneur, afin qu'il accorde une double autorisation :

1°) l'une qui serait adressée à Saint-Domingue à M<sup>me</sup> François-Augustin de Montaut, de laisser entrer deux bâtiments pour conduire à la Nouvelle-Orléans toute sa famille, des voisins et leurs esclaves *bossales*<sup>4</sup> et affidés trop nombreux pour les barques ordinaires qui font le service des îles vers la Louisiane ;

2°) l'autre, adressée à Louis-Augustin lui-même, chez MM. Mac Lean, négociants à Kingston, et pour sa famille et pour son frère.

*Nous sommes les victimes désignées et heureusement réchappées... moi, avec une femme grosse de six mois, nourrissant un fils qui n'en a pas encore huit, mon frère, plus malheureux que moi sans sa femme et son enfant, que des raisons de santé et d'autres circonstances retiendront encore quelque temps à Saint-Domingue, tous ayant été contraints d'abandonner nos possessions et nos nègres desquels nous avons éprouvé des marques de fidélité et d'attachement qui*

---

1. Ils étaient fils de Henry-Elisabeth de Montaut, comte de Montbérault, né à Quissac en Languedoc vers 1720, qui avait servi à la Louisiane jusqu'en 1762, et ensuite accepté d'être pour les Anglais « surintendant délégué des affaires indiennes de la Floride occidentale ». Au bout de quelques mois il revint en France avec ses deux fils de la Louisiane où il était retourné, s'étant brouillé avec les Anglais. Ils passèrent par la suite à Saint-Domingue, cf. Bon Villiers du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française*, Paris, 1903, in-8°, p. 215.

2. Archives Nationales. Colonies, E 315.

3. Il avait épousé Geneviève-Renée Bruhier de Warvilliers, d'une famille du Sud de Saint-Domingue.

4. C'est-à-dire nés en Afrique.

*ne nous ont pas permis au dernier moment de leur cacher notre route et nos projets. — Qu'allons-nous devenir, nous disaient ces malheureux, si vous nous abandonnez dans ce pays perdu, empoisonné ? Emmenez-nous avec vous. Quelque part que vous veuillez aller, nous vous suivrons partout. Pourvu que nous mourrions avec vous nous serons contents. — Emus par ce discours que chacun d'eux nous exprimait à sa façon et tous d'une manière qui nous parut naturelle, comment leur aurions-nous fait mystère de l'incertitude où nous sommes d'avoir la permission que la reconnaissance nous fait un devoir de tâcher d'obtenir de les mener avec nous à la Louisiane. Nous n'avons pu que leur promettre de la demander...*

*L'exportation du numéraire de Saint-Domingue étant deffendu nous serons obligés de prendre ce qu'on nous offrira en paiement de nos biens...<sup>1</sup>*

Avant même la proclamation du 12 décembre 1792, les autorités anglaises ne permettaient pas l'entrée en Jamaïque des esclaves arrivant des îles où ils s'étaient soulevés. Les Montaut croyaient être plus heureux auprès des administrateurs espagnols. Ils ignoraient qu'un ordre du gouverneur de la Louisiane du mois précédent interdisait toute importation d'esclaves venant des Antilles françaises, qu'ils fussent africains ou créoles. Carondolet dut donc repousser la requête des Montaut. Louis-Augustin ne passa pas à la Nouvelle-Orléans ; il servira plus tard dans l'armée anglaise à Saint-Domingue. Le seul du groupe pour lequel il intercédait qui soit venu en Louisiane, fut son frère, François-Augustin, mais sans sa famille et sans esclaves<sup>2</sup>.

On voit un autre officier qui avait comme les Montaut des attaches avec la Louisiane, le chevalier Villars Dubreuil<sup>3</sup>,

---

1. *Transcripts of manuscript Collection of Louisiana, n° 1 - Favrot Papers* - New Orleans, 1940-1963, 11 vol., ici T. 3 (1781-1792), p. 139-141. Les papiers Favrot sont à l'Université Tulane à la Nouvelle-Orléans.

2. Il y arriva en 1793. Après la mort de sa femme aux Cayes en 1793, il épousa à la Nouvelle-Orléans Marie-Anne-Claudine Planchard (Registre des mariages de la cathédrale Saint-Louis, 26 février 1794). Augustine-Renée-Thérèse de Montaut de Saint-Civier, fille de son premier mariage, épousera Roger de La Chouquais.

3. Joseph-Claude Villars Dubreuil était né vers 1744 à la Nouvelle-Orléans de Claude-Joseph et de Jeanne-Catherine La Boulaye. En 1758, il est cadet dans les troupes françaises de la Louisiane. Il entre à l'école d'artillerie de La Fère en 1763. Il en sort l'année suivante lieutenant en second au corps royal d'artillerie. En 1765, lieu-

major commandant à Léogane depuis 1788, s'adresser à la fin de 1791 ou au début de 1792, à Carondelet le priant de donner ordre de le recevoir quand il paraîtra à la Balise<sup>1</sup> avec sa famille « sous quelque pavillon que ce puisse être ». Et il ajoute qu'il a vu le sang couler, qu'il est le seul blanc qui ait été épargné à Léogane. Tous les jours, il s'attend à éprouver le même sort<sup>2</sup>. C'est qu'on l'accuse de s'entendre avec Romaine-la-Prophétesse et sa bande, campés au Trou-Coffi près de Léogane<sup>3</sup>. Vers la fin de l'année il est déporté par les deux « agents jacobins », c'est-à-dire, faut-il penser, par les commissaires civils Sonthonax et Polverel. Le bâtiment qui l'emmena de Port-au-Prince à Philadelphie fut pris par un corsaire anglais, qui le conduisit à Kingston. Nous sommes donc au début de la guerre. Quand Loppinot et Louis-Augustin Montaut de Monthéroul se joindront aux Anglais débarqués à Saint-Domingue il sera avec eux<sup>4</sup>.

Un autre militaire aussi réfugié à la Jamaïque en 1792, peut-être proscrit, le chevalier Laffon de Ladébat, qui au reste retournera lui aussi à Saint-Domingue avant de revenir à Kingston, cette fois pour vingt ans<sup>5</sup>.

Joseph-Denis Payneau, de Port-à-l'Ecu, commune de Jean-Rabel dans le Nord-Ouest de l'île, s'était associé en mai 1791

---

tenant en premier. A la Guadeloupe en 1767, à Saint-Domingue en 1770, capitaine en 1771, major en 1775. En 1777 il est nommé un des deux commissaires du roi à la Louisiane pour l'exécution de la convention qui autorisait le commerce direct entre la Louisiane et Saint-Domingue. Marié en 1779 à la Nouvelle-Orléans à Marie-Eulalie Livaudais, veuve de Pierre Saint-Pé, dont il aura cinq enfants ; décédé en 1808 à la Nouvelle-Orléans (Registre de la cathédrale Saint-Louis. Renseignement dû à l'obligeance de M. René Le Gardeur, junior).

1. A l'embouchure du Mississipi.

2. Joseph-Xavier Delfau de Pontalba à Esteban Miro, ancien gouverneur de la Louisiane alors en Espagne. *La Nouvelle-Orléans, 10 avril 1792* (microfilm des lettres de Pontalba à la bibliothèque de l'Université Tulane à la Nouvelle-Orléans).

3. G<sup>al</sup> Pamphile Lacroix, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, 1819, 2 vol. in-8°, I, p. 142.

4. Stanley Glisby, Arthur George Campbell and Huchet de Kernion, *Old families of Louisiana*, New-Orleans, 1931, in-8°, p. 105-111. Il doit s'agir de Charles-Joseph de Loppinot, propriétaire à Jérémie d'une caféière et d'une place à vivres, évaluées 676.750 fr. (*Etat*, 1830, p. 424). Pendant plusieurs mois il avait imposé le respect aux révoltés avec l'aide de plusieurs esclaves bien décidés et en transformant sa plantation en place forte. H. du Halgouet, *Au temps de Saint-Domingue et de la Martinique*, Rennes, 1941, in-8°, p. 112.

5. Archives Nationales. Colonies CC 9 A 49.

à Neau<sup>1</sup> pour l'exploitation d'un « passeur » ou petit caboteur. Le 5 mars 1792 sur l'avis que les brigands arrivent et brûlent tout, il s'embarque avec sa femme et Neau, et passe à la Jamaïque<sup>2</sup>.

Le négociant, Michel-Joseph Lerimbourg, de Port-au-Prince<sup>3</sup>, de la maison Lerimbourg, La Salle et Cie, député de la deuxième assemblée coloniale, avait été envoyé en mission à la Jamaïque en 1792 et y était revenu au début de 1793. Son fils aussi.

Des familles du Sud, mais surtout des isolés, passèrent à la Jamaïque à la fin de 1791 et au cours des mois suivants pour fuir les soulèvements des gens de couleur. Ainsi les frères Durand d'Aquin, partis en décembre 1791 ainsi que Lasope<sup>4</sup>, Lacour cadet et Gastumeau<sup>5</sup>, tous les deux de la Colline d'Aquin, en janvier 1792 ; Bazin, le 6 mars ; Dumaine-Bergeron, Lafargue, Léonard Ledoule<sup>6</sup>, tous des Cayes ; Bergeron, de Cavailon<sup>7</sup> et François Salinière, propriétaire avec Brisard, d'une maison et d'une petite caféière aux Cayes de Jacmel<sup>8</sup>.

Plusieurs de ces réfugiés décédèrent à Kingston, ainsi que Dubreuil aîné dès juillet 1792<sup>9</sup>. La plupart ne demeurèrent pas à la Jamaïque plus longtemps que Montault de

---

1. De la commune du Tablier, district de La Roche-sur-Yon (Vendée). Son prénom nous est inconnu.

2. Bibliothèque de La Rochelle, man. n° 120. Payneau était propriétaire de deux maisons et de deux magasins à l'embarcadère de Jean-Rabel, évalués 40.000 fr. (*Etat*, 1830, p. 256).

3. Marié à Marguerite de Saint-Martin, et propriétaire d'une petite caféière au Mirebalais (21.000 francs *Etat*, 1829) et de trois maisons à Port-au-Prince, estimées 270.350 fr. (*Etat*, 1829 et 1832). Il avait été du comité d'examen des projets de réformes de 1786-1787, et un des fondateurs de la maison de la Providence. En mars 1791, maire provisoire de Port-au-Prince, député pour signer le concordat avec les gens de couleur soulevés.

4. Public Record Office. High Court of Admiralty, 30/392. Lettres interceptées en 1793. Nous devons tous les noms qui vont suivre à l'amitié de M. Bernard Foubert qui a fait des recherches dans ce fonds pour une histoire des troubles du Sud de Saint-Domingue au cours de la Révolution.

5. Gastumeau était lieutenant des milices du quartier de Saint-Louis du Sud en 1786 (Archives Nationales. Colonies, E 199).

6. Public Record Office. H.C.A. 30/393.

7. Id. 30/394.

8. Avec Brisard. *Etat détaillé des liquidations opérées par la commission chargée de répartir l'indemnité aux anciens colons de Saint-Domingue*, Paris, imp. Royale, 1828-1833, 6 vol. in-4°, année 1828.

9. P.R.O. H.C.A. 30/392.

Montbérault, Gastumeau rentra le 10 juin 1792<sup>1</sup>, Lacour en juillet, les frères Durand en août<sup>2</sup>, Salinière le 31 décembre. Leur correspondance dit que l'accueil ne fut pas très chaud de la part des colons anglais et qu'ils formaient un groupe sans liens avec eux.

C'est qu'ils furent, un moment, vers le milieu de 1792, très nombreux. Manuel Gonzalès, qui de Kingston, devait rendre compte aux autorités espagnoles de Cuba de tout ce qu'il parviendrait à savoir des mouvements survenus à Saint-Domingue, écrit le 15 avril 1792 au gouverneur de Santiago de Cuba, J.-B. Vaillant, que les Français réfugiés à la Jamaïque étaient aussi nombreux que les colons de l'île<sup>3</sup>.

A la fin de 1792, le général d'Esparbès, gouverneur de Saint-Domingue, destitué par le commissaire civil Sonthonax, puis le général de Montesquiou-Fézensac, commandant de la partie du Sud, se retirèrent à la Jamaïque ; d'Esparbès n'y restera pas longtemps.

\*

Dans la mémoire des colons le dernier trimestre de 1792 et le premier de 1793 seront la triste époque des débuts de la deuxième commission civile envoyée par la Législative pour faire appliquer les décrets qui faisaient de tous les libres les égaux des blancs. Arrivés le 12 septembre au Cap, Sonthonax et Polverel, eurent à lutter contre deux sortes d'adversaires. D'abord contre les militaires partisans d'un gouverneur aux pouvoirs renforcés et indépendants des agents directs des maudites assemblées révolutionnaires, et contre les clubs et municipalités qui n'admettaient pas la toute-puissance des « nouveaux tyrans » et visaient à se rendre les maîtres d'une colonie plus ou moins autonome de la France. Pour venir à bout de ses ennemis les plus actifs Sonthonax les fit emprisonner, puis il envoya un grand nombre des meneurs au Cap. La plupart passèrent aux États-Unis. N'allèrent à la Jamaïque que ceux qui étaient pour un accord avec les Anglais et qui avaient lié des relations avec

---

1. P.R.O. H.C.A. 30/395.

2. P.R.O. H.C.A. 30/395.

3. Archives Nationales de Cuba à La Havane. Correspondance. Leg. 43 n° 4. Cité par M. A. Yacou, *L'émigration à Cuba des colons français de Saint-Domingue au cours de la Révolution*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Bordeaux, 1975, 5 vol. dact.

lord Effingham et avec les députés de l'assemblée de la Jamaïque venus au Cap en septembre de 1791<sup>1</sup>.

On a l'impression qu'en 1791 et en 1792 il s'agit autant d'émigrés et de déportés politiques que de réfugiés, venus surtout du Sud, la partie la plus proche de la Jamaïque.

---

1. Garran-Coulon, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue*, Paris, imp. Nationale, ans V-VII, 4 vol. in-8°, T. III, p. 350.

#### IV. — LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE

(FÉVRIER 1793)

##### 1. *Les émigrés à Kingston* — 2. *Les colons pris en mer par les Anglais.*

Ce qui montre bien que le premier mouvement vers la Jamaïque en 1791 et en 1792, avant la guerre contre l'Angleterre, était un mouvement d'émigration, c'est d'abord la lettre d'introduction et de recommandation d'Henry Dundas à Williamson du 12 janvier 1793 pour la réception du baron de Montalembert<sup>1</sup>, de Dignerou<sup>2</sup> et du chevalier de Beaunay<sup>3</sup>, qui « voulaient soustraire Saint-Domingue au gouver-

---

1. Jean-Charles, né à Louisbourg en 1747, élève de l'École militaire, cornette aux cheveu-légers de la maison du roi en 1775, épouse Marthe-Joséphine de Commarieu; colonel de Berry-Cavalerie, propriétaire de la moitié d'une caféière à la Grande-Rivière du Nord, d'une indigoterie à Aquin (Sud); avait acquis les 6/8<sup>e</sup> de la sucrerie d'Autichamp à la Croix-des-Bouquets, qu'il ne paya jamais. Un des signataires du concordat avec les gens de couleur le 11 septembre 1791. Émigré peu après auprès des Princes qui lui confièrent une mission auprès du gouvernement d'Espagne. Organisa à Saint-Domingue une troupe mixte dite de la Légion britannique, de triste réputation auprès des colons exploitant leurs plantations. Passé à Londres en mai 1797, en novembre nommé par Monsieur, maréchal de camp. Mort à La Trinité le 20 février 1800. C'est le grand-père de Montalembert.

2. J.-B. Dignerou, grand colon sucrier aux Petits-Bois, à la Croix-des-Bouquets. Il avait la réputation de fabriquer le plus beau sucre blanc du Cul-de-Sac (*Etat*, 1828; Cabon, II, 509 et 558; Moreau de Saint-Méry, II, 305). Revint sur sa plantation quand les Anglais eurent occupé la partie de l'Ouest; en relations d'affaires avec la maison Abel Butler de Londres qui lui faisait des avances. Sa femme vivait à Londres dans l'opulence (Papiers O'Rourke, Archives du Loiret avant 1939). Un Dignerou était en mai 1797 cornette aux hussards de la Légion britannique. Était-ce lui ou son fils?

3. Il doit s'agir de J.-B. François, comte de Beaunay, créole du Cap, dit chevalier parce qu'il avait été chevalier de Malte; créole du Cap, ancien officier de marine, propriétaire du quart de la sucrerie Bailleul au Boucassin, dont il était procureur, électeur du Quartier-Morin, gendre de Bacon de La Chevalerie, membre zélé de l'Assem-



nement actuel de la France »<sup>1</sup>. Le 10 mars Williamson exprime à Dundas la satisfaction que lui a procurée l'arrivée de ces émigrés « qui seront très utiles ». Il sont pour le moment chez Henry Shirley<sup>2</sup>.

Une lettre adressée de la Jamaïque à Malouet à Londres, sans signature mais très probablement du chevalier de Beau-nay, résume l'activité de ces émigrés à Kingston<sup>3</sup>.

A l'heure même de l'exécution du roi avait été brûlé en effigie, Marat, Paine et le duc d'Orléans.

*On a pris le deuil et l'on désire bien que les scélérats subissent leurs châtiments... Sa mémoire sera vengée. On est impatient de voir les Anglais débarquer à Saint-Domingue. Les émigrés recrutent un corps armé pour aider les Anglais à occuper la colonie. Il y a quinze jours j'ai envoyé un homme au Cap à propos de « l'affaire » en question<sup>4</sup>; probablement nous réussirons. J'attends une réponse. Ensuite on verra le G.N.<sup>5</sup> qui jusqu'ici s'est tenu boutonné. Maintenant les raisons pour sa conduite n'existent plus.*

\*

La guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre le 1<sup>er</sup> février 1793. Elle consumma, si l'on peut dire, la rupture entre les deux partis qui depuis plus de deux ans menaient à Saint-Domingue une guerre civile et aussi de couleur. L'un se refusait aux innovations politiques et sociales apportées par le décret du 15 mai 1791 et par la loi du 4 avril 1792<sup>6</sup>, ainsi qu'au nouvel ordre de choses en France. L'autre parti était appelé celui des commissaires civils, qui avaient été envoyés par la Législative pour faire appliquer les nouvelles lois sociales. Le succès des commissaires sera lent et ne parviendra à s'établir que sur une partie de la colonie. Une des formes de la non-soumission des colons sera de partir pour la Jamaïque, de se rallier aux Anglais.

Peu de temps après la rupture avec l'Angleterre, des

---

blée provinciale du Nord. Montaiembert le prendra dans sa Légion britannique comme officier d'artillerie. Il spéculera sur les fermes des biens d'absents du quartier de l'Archahaye.

1. P.R.O. C.O. 137/91.

2. P.R.O. C.O. 137/91.

3. P.R.O. War Office 1/58, 10 avril 1793, p. 219-221.

4. Peut-être l'appel aux Anglais.

5. Le gouverneur ?

6. Cette loi accordait à tous les libres l'égalité politique avec les blancs.

colons et des propriétaires coloniaux réfugiés à Londres avaient entamé des « négociations » avec le gouvernement britannique pour la remise de la colonie aux Anglais jusqu'à la paix. Elles aboutirent au traité du 5 avril 1793 qui était au vrai une capitulation. A la paix générale on aviserait, mais le retour de la colonie à la France n'était qu'une hypothèse. L'accord avait été discuté entre Malouet, ancien intendant de la marine et ancien administrateur à Saint-Domingue, qui avait épousé une créole, Venault de Charmilly, planteur du Sud et le marquis de Fontenilles, planteur sucrier à Limonade, pour les colons, et Henry Dundas, ministre du cabinet Pitt, pour le gouvernement britannique<sup>1</sup>. Nouveau lien et très serré des colons avec la Jamaïque.

Le 23 juin 1793 il y eut au Cap un grand soulèvement des équipages de commerce contre le commissaire Sonthonax. Il avait été mené par le général Galbaud, nouveau gouverneur, qui voulait gouverner. Sonthonax l'avait destitué en le consignant sur un des bâtiments en rade. L'insurrection avait été réprimée dans le sang et la ville en grande partie incendiée. Au cours des semaines suivantes, des milliers de blancs et de personnes de couleur, qui depuis le soulèvement des esclaves d'août 1791 avaient cherché abri dans la ville, s'étaient empilés sur les navires, qui, sans provisions suffisantes, avaient fait voile pour le continent. Beaucoup de colons seraient allés bien plus volontiers vers la Jamaïque.

\*

En 1793, le grand intermédiaire entre les émigrés-réfugiés et les autorités de la Jamaïque va être Venault de Charmilly, cet ancien député à l'assemblée coloniale de Saint-Marc qui avait eu la bonne idée de vendre en 1792 sa sucrerie et qui avait émigré à Londres. On a vu qu'il avait été un des « négociateurs », sinon le principal, de la remise de Saint-Domingue au gouvernement britannique. Il était revenu ensuite à la colonie y organiser l'appel général aux troupes anglaises pour contenir les esclaves révoltés et les gens de couleur devenus citoyens.

Charmilly avait une grande influence auprès du gouverneur de la Jamaïque, et s'était fait son grand conseiller pour

---

1. Ch. Frostin, « L'intervention britannique à Saint-Domingue en 1793 ». *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 1962, p. 292-365 et R.-H. Griffiths, *Pierre-Victor Malouet and « the Monarchiens » in the French Revolution and Counter-Revolution*, thèse de l'Université de la Colombie britannique, avril 1975, ch. 6 et 7, p. 219 à 305.

les affaires de Saint-Domingue. Il contraît Cougnac-Mion ce « very sensible intelligent man »<sup>1</sup>, représentant aux Antilles les Princes et leur politique qui était loin d'être pro-britannique. Charmilly n'avait cessé de pousser les Anglais à occuper Saint-Domingue.

Le 31 juillet 1793, Williamson le dépeint à Dundas comme un « clean determined character »<sup>2</sup> et le 10 août à King comme « lively, pleasant, well informed »<sup>3</sup>. N'est-ce pas Charmilly qui avait fait partir Beaunay pour l'Europe, et le marquis de La Rochejacquelin, Dignerot et le baron de Montalembert pour Monte-Christi dans la partie espagnole de Saint-Domingue où ils allaient être heureux de répandre la nouvelle que les Anglais voulaient occuper la colonie jusqu'à la paix<sup>4</sup> ?

A la fin de septembre de 1793, des troupes venant de la Jamaïque débarquent sous le commandement du colonel Adam Williamson en deux points de Saint-Domingue : à l'extrémité de la presqu'île du Nord, au Môle Saint-Nicolas, ce « Gibraltar des Antilles » et à Jérémie, à la pointe de la presqu'île du Sud. Pas un coup de fusil n'a riposté, tant les colons sont pour l'appel aux Anglais. Ils ont ainsi deux bases pour une occupation plus étendue que leurs forces ne permettent pas encore d'envisager. Les relations avec la Jamaïque vont se multiplier.

Le premier groupe qui paraît s'être réfugié à Kingston après la déclaration de la guerre fut une partie des hommes qui durent s'enfuir de Port-au-Prince après le 11 avril 1793 quand les commissaires civils eurent réduit la ville à leur autorité. Le marquis de Borel, ancien député à la première assemblée coloniale<sup>5</sup>, et Anne Binsse cadet<sup>6</sup>, son aide de

---

1. Williamson à Dundas, le 9 juin 1793, C.O. 137/91.

2. Williamson à Dundas, le 31 juillet 1793, id.

3. Williamson à King, le 10 août 1793, id.

4. Williamson à Dundas, le 31 juillet 1793, id.

5. Claude de Borel du Bourg, né à Grenoble, officier au régiment de Bourbon puis au régiment de Pondichéry, aide-major à Saint-Marc, chevalier de Saint-Louis, député des Verettes à l'assemblée de Saint-Marc, un des 85 députés autonomistes venus en France en septembre 1790 défendre leur politique ; un violent et un brouillon qui au départ de Caradeux fut élu général de la garde nationale à Port-au-Prince en janvier 1793. Lt-G<sup>al</sup> Pamphile Lacroix, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, 2 vol. in-8°, 1819, I, 239.

6. Binsse se réfugia à New York. Miss S. Childs, *French refugee life in the United States, 1790-1800*, Institut français de Washington, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1940, in-8°, 229 p.

camp, avaient mené la résistance. La petite bande des vaincus, une centaine d'hommes, qui comptait des mulâtres, alla d'abord à Jérémie dans le Sud, et chercha à passer à la Jamaïque, mais tous ne purent ou ne durent pas le faire. La plupart étaient à Kingston à la fin d'avril. Nous ignorons quelles conditions leur furent imposées, mais Borel et Binsse dont nous avons quelques lettres, y furent reçus en amis. Borel ne devait pas rester à la Jamaïque. *Borel est parti il y a longtemps pour les Etats-Unis*, écrit Williamson à Dundas le 5 septembre, *curieusement les violents démocrates d'ici, en paroles du moins, trouvaient bizarre que j'eusse dîné avec lui.*

Toutefois ce ne sont pas surtout, en 1793, des réfugiés que nous montrent les documents, mais des internés.

La guerre avait concentré aux Antilles des forces anglaises importantes. Des goëlettes et des frégates anglaises surveillaient le trafic de la colonie avec les Etats-Unis et avec Cuba. Elles capturèrent nombre de nos bâtiments de commerce, presque jamais escortés, qui rentrent en France et arrêtent sur les navires américains les Français qui « se retirent » sur le continent. Ils sont amenés à la Jamaïque.

Les premières prises qui conduisent des « passagers » à Kingston paraissent de juin 1793. A partir de ce mois elles se multiplient, mais l'été de 1793 restera l'époque des plus nombreuses captures. Tout un groupe est pris sur le *Delaware*, bâtiment américain, et nous connaissons le nom de plusieurs de ceux qui furent menés à Kingston : Julie Lasalle, femme de Joseph Gaubert de La Haye et ses deux filles, Pauline et Madeleine. Son mari, avocat au parlement, avait deux caféières et une place à vivres à Port-Margot et une caféière à Plaisance, estimées 390.500 francs au total<sup>1</sup> ; Benjamin Royal avec deux personnes ; le chevalier Bruslé, capitaine d'infanterie<sup>2</sup>, et sa belle-sœur, M<sup>me</sup> A. Bruslé, veuve de Pierre-Charles et ses deux filles<sup>3</sup>. Ils possèdent deux sucreries à la Petite-Anse<sup>4</sup>. M<sup>me</sup> Bruslé de Baubert sera encore à Kingston

---

1. *Etat*, 1832, p. 156 et 192.

2. Le 30 octobre 1794, il se présentera comme étant venu à la Jamaïque pour rétablir sa santé. On lui acordera une solde. Il prendra même la direction d'une caféière à la Jamaïque.

3. Pierre-Charles-François Bruslé de Baubert possédait deux sucreries à la Petite-Anse (*Etat*, 1830, p. 100, 1.016.938 fr.) et une place à vivres de 5.250 fr. (*Etat*, 1830, p. 136).

4. Estimées 104.000 fr. (*Etat*, 1830, p. 82).

en 1804, âgée alors de 71 ans. Joseph-Marie Bernis, caféier au Dondon et officier de milice<sup>1</sup>; Pierre-A. Texier<sup>2</sup>; madame Baron, femme d'un major; la marquise d'Aussigné qui possède une sucrerie au Gros-Morne et une caféière à Plaisance<sup>3</sup>.

En août 1793, sur l'*Hudson*: M<sup>me</sup> Delarue-Duvernet, femme d'un officier d'infanterie; La Martellière<sup>4</sup>, aide-de-camp du général de Rouvray, commandant le cordon de l'Ouest qui contient les esclaves du nord soulevés. D'Aussigné y avait servi lui aussi.

Sur la *Flora* sont pris Rosalie Carriel, fille d'un major d'infanterie et Etienne Revère avec trois personnes. Sur le *Jason*, Nicolas Pilon<sup>5</sup> avec quatre personnes; sur le *Sully*, François-B. Coquillon, officier d'infanterie, avec 5 personnes.

C'est Joseph Mulonière, sa femme Anne Gilois et leurs trois enfants, Caroline née en 1785, Nicolas né en 1789 et Clémentine née à Nantes en 1791, qui sont pris en mer et amenés à Kingston le 24 juillet 1793. Ils possédaient aux Cayes, quatre maisons, un magasin, une tannerie, un emplacement, d'une valeur de 112.666 fr<sup>6</sup>, et à Torbeck une grande caféière exploitée par 160 esclaves<sup>7</sup>, d'une valeur de 561.300 francs. D'abord réfugiés à Nantes dès 1790<sup>8</sup> ils en étaient repartis pour les Cayes. On n'avait pas dû les dépouiller en mer ou ils avaient su faire venir plus tard une partie de ce qu'ils possédaient à Saint-Domingue, car sur une des premières listes des réfugiés secourus, ils seront dits tenir un four

---

1. Il avait épousé à une date inconnue Joséphine Vallade.

2. Il y avait deux familles Texier ou Tessier, très souvent confondues.

3. Geneviève-Elisabeth Hatrel, veuve de Louis-Bernard Dumesnil, marquis d'Aussigné, qui possédaient en commun la moitié d'une caféière à Plaisance, d'une valeur de 159.250 fr (*Etat*, 1830, p. 201). Le marquis possédait une caféière à Saint-Louis du Nord de 160.000 fr. (*Etat*, 1830, p. 214).

4. Eméric de La Martellière avec sa femme, Anne-Thérèse Godin, possédait les 2/3 d'une place à vivres à la Savane-au-Lait à Ouaminthe, et les 2/3 d'une sucrerie au Terrier-Rouge d'une valeur de 237.333 fr. (*Etat*, 1828, p. 2 et 14).

5. Propriétaire de plusieurs petites propriétés au Mirebalais (*Etat*, 1834, p. 284), à la Croix-des-Bouquets (*Etat*, 1834, p. 314) et à Port-au-Prince (*Etat*, 1834, p. 342), estimées 163.733 fr.

6. *Etat*, 1828, p. 338.

7. *Etat*, 1828, p. 330.

8. M. Grandière, *Les réfugiés et les déportés des Antilles à Nantes sous la Révolution*; maîtrise, Université de Nantes, 1971, 136 p. ronéotypées, p. 118.

du roi à Kingston et posséder de nombreux esclaves et du bien.

Le 13 août c'est M<sup>me</sup> Dessenty, veuve Lhomaca, avec ses cinq enfants pris sur l'*Union* en allant des Cayes en Amérique. Elle est née Elisabeth Delombre. Elle est propriétaire : de 5<sup>9e</sup> d'une cotonnerie et de deux maisons aux Cayes conjointement avec Françoise Delombre, sans doute sa sœur, veuve Bernard<sup>1</sup> ; à Torbeck d'une caféière de 34.800 fr<sup>2</sup>, et d'une autre caféière à Cavaillon (113.750 fr)<sup>3</sup>. En 1794 elle nous sera présentée comme la veuve d'un officier à brevet. Les autorités anglaises la garderont à l'œil ainsi que son fils aîné, car ils passent pour de violents républicains. *Tous les hommes de la famille sont allés à Charleston sur un pirate qui opère contre notre commerce.*

En ce même mois, M<sup>me</sup> d'Ailleboust de Saint-Vilmé, née Jeanne-Madeleine Desnoyelles, femme de Jean-Baptiste, ancien major pour le roi au Mirebalais puis à Saint-Louis<sup>4</sup> ; M<sup>me</sup> Barran, sa fille<sup>5</sup> ; M<sup>me</sup> Nougues, femme d'un capitaine d'infanterie<sup>6</sup> ; M<sup>me</sup> Laroque, femme d'un officier général avec 4 personnes, prises sur le *Hope* ; J.-J. Durand, arpenteur du roi, sur la *Betzy*, avec 3 personnes ; Marie-Louise-Françoise Audigé, veuve d'un officier d'infanterie nommé Nougues<sup>7</sup> et leur fille, Elisabeth-Pauline sur le *Beck*, le 16 août.

Le 26 août, Brouet, sa femme et sa sœur sont aussi retenus en mer. Ils avaient une petite plantation au Grand-Fond et tenaient un magasin de vivres secs au Cap. Ils sauront monter une grande boutique à Kingston et n'auront jamais à demander de secours. En octobre, M<sup>me</sup> de Magnan, elle

---

1. *Etat*, 1834, p. 696.

2. *Id.*, p. 660.

3. *Id.*, p. 726. Plusieurs membres de cette famille allèrent en Louisiane.

4. Moreau de Saint-Méry, *Description*, édition de 1797-1798, II, p. 498 et 648.

5. Madeleine, née à Gorée, qui avait en 1790, épousé François Barran, propriétaire d'une caféière au quartier de Beau-Séjour au Petit-Trou, d'une valeur de 365.687 fr. (*Etat*, 1834, p. 518.) Ils eurent à la Jamaïque le 20 avril 1795, un fils, Louis-Gaston, mort célibataire à La Nouvelle-Orléans le 25 janvier 1828 (Registres de la cathédrale Saint-Louis. Renseignement dû à l'obligeance de M. René Le Gardeur).

6. Qui ne paraît pas la même que la dame Nougues précédente.

7. Marie-Louise-Françoise Audigé possède sur la paroisse de la Petite-Rivière, aux Acacias (canton du Cabeuil), une indigoterie (290.700 francs) (*Etat*, 1830, p. 296).

aussi femme d'officier, sur la *Rachel* avec trois personnes, et en novembre sur le *James*, M<sup>me</sup> Des Tournelles.

Daubonneau avait été arrêté le 9 juillet 1793 par le commissaire civil Sonthonax à Petit-Goave. Amené à Port-au-Prince, il y était resté soixante-trois jours en prison, après quoi on l'avait déporté aux Etats-Unis. Le navire parti le 12 septembre fut arrêté le lendemain par les Anglais et conduit à la Jamaïque. Daubonneau fut considéré comme prisonnier de guerre mais on lui donna bientôt un congé pour les Etats-Unis et le 14 janvier 1794 il était à Philadelphie<sup>1</sup>.

Charles-Guillaume Gamot, négociant et major d'infanterie des gardes nationales de Port-au-Prince avait obtenu du commissaire civil en décembre 1793, un congé pour quitter Saint-Domingue. Le 5 décembre il s'embarquait sur le *Samson*, de Baltimore, capitaine Barney, « armé de 16 canons » quoique neutre, qui partait pour la Nouvelle-Angleterre de conserve avec le *Réparateur* de Bordeaux, semblablement armé. Reconnus le 7 par la frégate anglaise *Pénélope*, capitaine Rowley, les deux navires furent pris. Le capitaine anglais confisqua l'argent des passagers et les débarqua le 11 à Kingston. On leur donna un sauf-conduit pour circuler librement dans la ville et à un mille tout autour. Ils devaient se présenter tous les lundis au commandant. Deux gourdes et deux gourdins par semaine (environ 18 livres) étaient leur solde. Au bout d'une quinzaine le quart de l'argent qu'on leur avait pris leur fut rendu. La cargaison des deux navires fut jugée bonne prise « comme on a fait des trois quarts des cargaisons américaines ».

Gamot pouvait repartir le 6 février sur l'*Aigle*, navire américain, capitaine Méningue, qui allait à Charleston<sup>2</sup>.

Hyacinthe Laruffie aîné, « officier général » de la paroisse des Cayemittes dans le Sud, fut déporté le 20 décembre 1793 à la Jamaïque par Whitelock, des troupes anglaises débarquées en septembre. Conduit à Kingston, on le plaça sur le *Réparateur*, qui servait déjà de ponton. Il y trouva les officiers du brick l'*Unité* et Duplanté, officier municipal et procureur de la commune des Cayes. Bientôt, lui aussi put gagner la Nouvelle-Angleterre<sup>3</sup>.

---

1. Archives Nationales, D XXV 87. Lettres interceptées, Daubonneau, Philadelphie, 20 février 1794.

2. Edouard Harlé, *Livre de famille*, Bordeaux, 2 vol. 1914-1918, in-8°, T. II, p. 101.

3. Archives Nationales, D XXV 87, id.

Les prisonniers ramenés à Kingston en 1794 paraissent avoir été bien moins nombreux, du moins nous n'avons recueilli que quelques noms :

M<sup>me</sup> du Morel et sa fille prises le 28 janvier en allant sur un caboteur de Port-au-Prince à Jérémie. Elles sont modestes, et ne paraissent posséder à Saint-Domingue ni place à vivres, ni maison. Elles pourront assez promptement monter à Kingston une maison de mode et en 1796 dire qu'elles sont satisfaites de leur situation.

Le 2 février 1794, M<sup>me</sup> Fillette de La Mahautière, avec trois enfants, en allant de Saint-Domingue en Amérique. Elle ne demandera jamais de secours et se fera nationaliser anglaise.

Le 12, sur l'*Hirondelle*, Mauny Colombier avec deux personnes.

Nous connaissons M<sup>me</sup> Garcia et ses deux enfants parce qu'après leur débarquement, comme prisonniers, ils parvinrent à tenir à Kingston un restaurant et une « maison d'assemblée ». Elle avait donc quelques esclaves et d' « autres moyens pour avoir de l'argent ». 17 avril 1794.

En juillet, M<sup>me</sup> Albert, femme d'un major d'infanterie avec deux personnes sur le *Winsey*, et Ninon Lescarmotier, fille d'officier, avec deux personnes. En septembre, M<sup>me</sup> Euphémie Monbas, femme d'un chirurgien du roi, prise sur l'*Alfred* avec deux personnes. Le 27, M<sup>me</sup> Bourdet, femme du commandant de Torbeck, sur le *Dauphin* avec cinq personnes.

En octobre 1794, M<sup>me</sup> Collet, femme d'un major d'infanterie avec trois enfants, sur la *Nancy* (25 octobre). Le 13 novembre M<sup>me</sup> Barret sur le *James* ; le 2 décembre M<sup>me</sup> de Portier, femme d'un capitaine dans la marine, prise sur la frégate l'*Inconstante*.

François Marin, colon à Petit-Goave<sup>1</sup>, avait quitté Jérémie en l'an II pour les Etats-Unis, quand il fut pris par les Anglais qui le conduisirent à la Jamaïque. Il parvint à s'enfuir, gagna Porto-Rico d'où il s'embarqua pour New-York<sup>2</sup>.

Le cas de Georges-Simon Dubois, fils, « homme de loi et cultivateur », prisonnier des Anglais après la prise de Port-

---

1. Né à Marseille vers 1764.

2. M. Grandière, op. cit.



au-Prince n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Selon ses dires il aurait pu s'échapper de Kingston en s'embarquant le 26 septembre 1794 sur la *Jenny* pour Charleston où il est arrivé le 6 novembre<sup>1</sup>.

Trois noms en 1795 : Tronche, marié à M<sup>me</sup> veuve Laroque<sup>2</sup>, est pris en mer le 25 août en allant en Amérique avec sa femme et ses trois enfants. Il commencera par recevoir une allocation, mais comme il peut être militaire elle lui sera supprimée. Il parviendra à la faire rétablir, tout en restant « insoucieux de s'occuper ». Et les deux frères Montsarrat, de la maison Henry Romberg, Baspt et C<sup>ie</sup> de Bordeaux, pris le 11 décembre 1795, avec le *Triomphant* sur la rade de Saint-Marc. Le navire fut mené à Kingston et la ville leur fut assignée comme prison ainsi qu'aux cinq autres officiers leurs camarades. Ils y retrouvèrent Le Sers, capitaine du *Réparateur* aussi prisonnier<sup>3</sup>.

\*

Les papiers Vanssay, à La Barre<sup>4</sup>, si riches en correspondances venues de Saint-Domingue au temps de la Révolution, nous offrent les noms de plusieurs familles du Sud prises sur mer en 1794 ou au cours des années suivantes : les La Gautraye, Bourdet, Villarson et Saint-Martin Bellevue, cette dernière famille prise en 1802. Toutes étaient parties des Cayes pour les Etats-Unis sur des navires américains.

Les Rousseau de La Gautraie étaient nombreux dans le Sud. Il s'agit ici de Marie-Louise Deguère, de Bayonne, femme de Claude Rousseau de La Gautraie. Ils possédaient à la ravine Sèche, dans la plaine des Cayes, deux sucreries à moulin à eau et une autre à la ravine du Sud et une caféière au morne du Diable<sup>5</sup>. Une de ses plantations avait servi de

---

1. Archives Nationales. Section Outre-Mer ; dossier G.S. Du Bois, fils.

2. Françoise-Adélaïde Vallade, veuve en premières noces de François-Blaise Laroque. Les Vallade étaient alliés aux Deynaut et aux d'Aquin. M<sup>me</sup> Laroque avait hérité de son mari conjointement avec leur fille, trois caféières, deux à la Grande-Rivière (169.000 fr., *Etat*, 1832, p. 66) et une au Limbé, de 165.750 fr. (*Etat*, 1832, p. 148). Une sœur de M<sup>me</sup> Laroque Joséphine Vallade avait épousé un Bernis.

3. Archives Nationales, D XXV 87, Kingston, 5 janvier 1796.

4. Par Conflans-sur-Anilhe, Sarthe.

5. Moreau de Saint-Méry, *Description de la partie française de l'Isle de Saint-Domingue*, Philadelphie, 1797-1798, 2 vol. in-4°, II, 676 et 681.

camp aux blancs luttant contre les gens de couleur commandés par André Rigaud, et elle avait été dévastée<sup>1</sup>. Son mari, député de la paroisse de Cavaillon à la première assemblée coloniale, celle de Saint-Marc, avait été un des 85 députés qui étaient venus en France se défendre. M<sup>me</sup> de La Gautraie à la Jamaïque ne donnera pas beaucoup de ses nouvelles. Elle retournera aux Cayes en avril 1802 après avoir perdu son fils aîné à Kingston<sup>2</sup>. Ses autres fils étaient aux États-Unis, l'un à Charleston<sup>3</sup>, un autre à Baltimore avec trois enfants<sup>4</sup>. Un La Gautraie, capitaine d'infanterie, chargé de quatre personnes, avait reçu un petit secours à Kingston le 12 juin 1794. On a quelque raison de supposer que M<sup>me</sup> de La Gautraie allait aux États-Unis pour de là rejoindre son mari à la Jamaïque, ou que son mari devait dès que possible la retrouver au continent.

M<sup>me</sup> Jean-Joseph Bourdet, née Marie-Eutrope Boyer de La Gautraie, était veuve en premières noces de François Plunkett. Elle possédait une part dans une sucrerie et 4 terrains dans la plaine des Cayes, cette part valant 247.734 fr<sup>5</sup>. Elle sera prise au début de 1794<sup>6</sup>. Son mari l'avait rejointe en 1796. Elle restera longtemps à Kingston où sa fille sera confirmée le 7 juillet 1805<sup>7</sup>.

M. et M<sup>me</sup> Cullion de Villarson ont été arrêtés sur l'*Agnès*<sup>8</sup>. Villarson était officier au corps royal d'artillerie. Il avait épousé en 1778 une Saint-Martin. Ils paraissent riches, et avaient trois enfants en 1789<sup>9</sup>. Il était alors lieutenant-colonel au Cap<sup>10</sup>.

Une autre femme de cette nombreuse famille des Saint-

---

1. Papiers Vanssay. Correspondance Smith, 7 et 27 février 1792.

2. Papiers Vanssay. Correspondance Laprade, Baltimore, 16 octobre 1801.

3. Papiers Vanssay. Correspondance Laprade, Fredericktown, 14 septembre 1804.

4. Papiers Vanssay. Correspondance Saint-Martin du Fourcq, 11 avril 1797.

5. *Etat*, 1830, p. 452.

6. Papiers Vanssay. Correspondance Saint-Martin du Fourcq, Baltimore, 17 juin 1794.

7. Delany.

8. Papiers Vanssay. Correspondance Saint-Martin du Fourcq, Baltimore, 17 juin 1798.

9. Papiers Vanssay. Correspondance Laprade, Fredericktown, 14 septembre 1802.

10. Moreau de Saint-Méry. *Description*, I, 497.

Martin du Sud<sup>1</sup> sera pillée par les Anglais en venant à la Jamaïque en 1802, une Saint-Martin Bellevue<sup>2</sup>.

L'histoire de François Belloc et de La Toison Saint-Marc est un exemple des malheureuses aventures de deux réfugiés et des conditions où ils purent vivre au cours de leurs premiers mois à Kingston. François Belloc était un colon de Léogane et La Toison, de Saint-Marc. Au moment de la prise de Port-au-Prince par les commissaires civils, en avril 1793, Belloc avait été pillé, emprisonné, et avec 400 autres, embarqué pour la France. Il avait obtenu de gagner les Etats-Unis, emmenant des esclaves et emportant une partie de sa fortune placée en marchandises. Un corsaire de la Jamaïque l'avait pris. A Kingston, le gouverneur le considéra non comme un prisonnier de guerre, mais comme un réfugié. Il fut donc libre de ses mouvements, mais ses esclaves, son argent, ses effets, furent déclarés de bonne prise par le tribunal de l'amirauté (31 octobre 1793).

Il put trouver à emprunter et ne toucha donc pas l'allocation des prisonniers maintenant naturalisés anglais. D'un âge avancé, il était dans le plus grand besoin. On lui avait saccagé et brûlé des biens valant 160.000 livres. Il présenta pour lui et pour La Toison une demande d'indemnité. Ils avaient perdu 19 esclaves, 50 barriques de café, leur argenterie, de la porcelaine, des pièces de drap, des miroirs, 50 paires de bas, 700 bouteilles de vin, des meubles et tout leur mobilier. Williamson envoya leur demande à Dundas le 3 mars 1794<sup>3</sup>.

A ces noms il conviendrait de joindre ceux que les listes désignent comme « passagers », des familles, mais surtout des hommes seuls, venus librement. Dans leur cas la date du débarquement n'est jamais précisée. En pratique il semble bien qu'on ne fit pas grande distinction entre prisonniers civils, c'est-à-dire internés, et les réfugiés. Des secours furent distribués aux uns comme aux autres, en même temps et de même importance. Au reste les uns et les autres étaient animés du même esprit général, et les mêmes peurs les avaient poussés hors de la colonie.

---

1. D'autres familles Saint-Martin étaient dans le Nord et dans l'Ouest.

2. Papiers Vanssay. Correspondance La Prade, les Cayes, 13 janvier 1803 ; Baltimore, 23 mai 1804 ; Fredericktown, 14 septembre 1806. Correspondance Saint-Martin Bellevue, Fredericktown, 15 février 1805.

3. P.R.O. Colonial Office 137/93.

La grande proportion des femmes et des enfants et des femmes d'officiers ne doit pas surprendre. Il s'agit de personnes et de familles secourues parce qu'elles étaient dans un grand dénuement ou parce que leur mari et leur chef servaient dans l'armée anglaise à Saint-Domingue. Tous ces noms doivent représenter une faible partie des prisonnières ou des réfugiées.

\*

Les souvenirs que M<sup>me</sup> Marie-Laurence de Peyrac dicta à sa petite-fille avant de mourir en 1850, nous précisent en quelles circonstances partit une famille du Sud<sup>1</sup>. Ils ne donnent malheureusement pas tous les repères chronologiques désirables. Marie-Laurence d'Anglade, née à Cavaillon en 1771, fille de Jean-Baptiste d'Anglade et de Marie-Marguerite Grenon, avait épousé en 1789, à dix-huit ans, le vicomte Laval de Gripière, un des enfants d'un ancien colonel du régiment de Port-au-Prince. Deux fortunes s'associaient. Les Laval étaient propriétaires de deux caféières et d'un entrepôt au Fond Ferrier près de Port-au-Prince, et de deux emplacements dans la ville, le tout estimé 677.377 fr<sup>2</sup>. Les d'Anglade, d'une sucrerie, d'une caféière, d'une cotonneraie, d'une distillerie et d'un parc à bestiaux au quartier de l'Anse-à-Veau, estimés 1.246.900 fr<sup>3</sup>. Laval de Gripière mourut de la fièvre jaune peu de temps après son mariage. Le père et les frères de M<sup>me</sup> de Gripière<sup>4</sup> pris par leur service dans la garde nationale sur un point ou sur un autre du quartier, laissaient leur famille isolée. A une date que M<sup>me</sup> de Peyrac précise très mal<sup>5</sup>, mais qui doit être de 1794, l'incendie des plantations familiales décida ces dames à partir. Elles enterrèrent leur argenterie, mirent 100.000 livres en doublons<sup>6</sup> au centre de boucauds de café qu'elles cachèrent au bord de la mer. Elles-mêmes se tinrent sur la côte, dans les bois, cachées pendant trois semaines, nourries d'ignames et de patates par quelques domestiques fidèles. Elles ne pouvaient ni rester sur les habitations ni gagner un port. Elles finirent par obte-

---

1. « Vie de Mme de Peyrac », manuscrit de 66 pages, obligeamment communiqué en 1947 par M. le général d'Aboville.

2. *Etat*, 1832, p. 332.

3. *Etat*, 1829, p. 318 et 320.

4. Jean-Baptiste, capitaine de milices et Jean-François, sous-lieutenant au régiment de Port-au-Prince en 1789. (Archives Nationales. Colonies, E. 5).

5. Vie de Madame de Peyrac, p. 17.

6. Le doublon était une pièce d'or de 80 livres.

nir l'autorisation de partir pour La Nouvelle-Orléans. Elles purent embarquer leurs boucauds. Plusieurs de leurs esclaves les accompagnaient.

Quelques jours seulement après leur départ leur navire « fut la proie d'un pirate anglais ». Presque tous les récits parlent de pirates alors qu'il s'agit apparemment de corsaires. Elles furent pillées, menées à la Jamaïque, prisonnières sur parole. Elles n'avaient plus que les vêtements qu'elles portaient sur elles au moment de la prise.

\*

Quand Venault de Charmilly eut regagné l'Angleterre à la fin de 1793 c'est par P. de Cadush que tous ces arrivants furent reçus. Il remplaçait Charmilly comme intermédiaire auprès des prisonniers et des réfugiés. Au Quartier-Morin, à quelques lieues du Cap il possédait la moitié d'une sucrerie, mais il l'avait affermée. Elle lui permettait de se faire passer pour un très grand propriétaire. D'une activité continuelle, il remuait beaucoup, savait rendre des services au gouverneur par ses renseignements et ses conseils. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1793, Williamson lui fait verser £ 1 par jour comme son agent auprès des Français qui ne cessent d'arriver, et il est entendu qu'il recevra la même aide « jusqu'à l'époque où les réfugiés pourront s'en retourner à Saint-Domingue »<sup>1</sup>. Il prend sur lui ou reçoit la mission d'interroger tous les Français qui débarquent de Saint-Domingue ou qui y vont<sup>2</sup>. C'est le grand contrôleur des réfugiés, dont il parvient à faire expédier aux Etats-Unis des groupes entiers<sup>3</sup> et le grand distributeur des secours accordés par le gouvernement anglais, le *lodging money* aux prisonniers, les frais d'« accommodation » aux réfugiés, à partir du début de 1794<sup>4</sup>.

Les lettres des réfugiés ne sont pas bavardes sur l'activité de Cadush. On y sent cependant contre lui une hostilité générale. Sans doute se rendait-on compte qu'il était le grand agent des Anglais. On dit, ou l'on sait, qu'il accepte de gros pots-de-vin, qu'il a demandé jusqu'à 8 dollars pour faire obtenir un passeport pour les Etats-Unis.

---

1. Williamson à Dundas, 20 janvier 1794. P.R.O. C.O. 137/92.

2. Id., 13 mai 1794.

3. D'un seul coup, 130 pour Norfolk. Notes de voyage en Amérique de mon grand-père M. Gamot, 1793-1794 dans Ed. Harlé, *Livre de famille*, T. II, p. 95-116, p. 105.

4. Balcarres à Portland, 23 juillet 1795, id.

Les souvenirs de Gamot sont moins discrets que les correspondances :

*La première personne que je fus voir en descendant à terre fut M. de ... homme de bien que je connaissais beaucoup, et qui n'avait d'autre défaut que de croire qu'il ne peut exister de bon gouvernement sans Roy. A peine nous eûmes-nous fait les questions d'usage quand on ne s'est pas vu depuis longtemps, « Avez-vous été voir M. C...<sup>1</sup>, me dit-il ? — Quel est ce C... ? — Quoi, vous ne connaissez pas ce C..., un des 85...<sup>2</sup>, celui qui fut si longtemps président de la dernière assemblée, qui, ruiné<sup>3</sup> bien avant la catastrophe du Nord<sup>4</sup>, n'a pas peu contribué à l'incendie de cette province, et qui depuis a passé dans le Sud pour y mettre la torche aux mains des esclaves. — Pardonnez-moi, je le connais, mais j'ai bien des raisons de ne pas aller le voir. — Cet homme est l'idole du jour. C'est lui qui règle ici les destins des Français.*

— *Je ne m'inquiète que de ce qui est colon, disait Cadush. Je suis leur agent auprès de la Grande-Bretagne. Le commerce de France a perdu la colonie. A Dieu ne plaise que je m'intéresse en sa faveur. Au contraire, je contribuerai de tout mon pouvoir à ce que les Anglais s'emparent de ce qui lui appartient dans la colonie, trop heureux de les dédommager par là des frais qu'ils font pour nous sauver. Périssent à jamais la France si l'ancien ordre de choses ne doit plus y régner. Il faut que tous les Français évacuent Kingston ; que les colons passent à la colonie sur les débris de leurs propriétés. Que les autres s'en aillent où ils pourront, peu importe !*

*Ainsi répondit à Sers, Lavigne et Godefroy et autres<sup>5</sup>.*

Les Anglais qui se servent de lui, ont fort à démentir les bruits qui circulent sur son compte, et dont il ne manque pas d'être informé par son proche parent, le comte d'Osmond. *N'importe qui occupe une haute position, est victime des calomnieux<sup>6</sup>.*

---

1. Ce C... est identifié à Cadush parce qu'il est dit « longtemps président de l'Assemblée coloniale, dite du Cap ».

2. Des 85 députés à la première assemblée coloniale, partis pour la France en août 1790.

3. Tout au moins couvert de dettes.

4. L'insurrection des esclaves à la fin d'août 1791.

5. Notes de voyage en Amérique, id. p. 105.

6. Williamson à Portland, 16 janvier 1795, C.O. 137/94.

V. — REFUGIÉS ET ÉMIGRÉS  
(1793-1795)

C'est au cours de l'été de 1793 que les blancs de Saint-Domingue arrivent en nombre pour s'abriter sur une terre anglaise. Ils viennent de quartiers assez divers, de Fort-Dauphin, du Cap, de Saint-Marc, mais surtout du Sud, de Tiburon, des Cayes, de Jérémie, les points de la presqu'île les plus proches de la Jamaïque. Parmi eux ne dominent pas les grands planteurs, mais les colons de fortune moyenne, les caféiers. Les marchands et les petites gens paraissent peu nombreux. Beaucoup d'officiers sans attaches avec la colonie.

On avait songé d'abord à les présenter en les groupant par ports d'embarquement. Mais ces ports d'embarquement ne correspondent pas toujours au quartier où les colons avaient leur plantation, ce qui crée de la confusion. On a cru préférable de dresser une liste en suivant l'ordre d'arrivée à la Jamaïque. La méthode est sans art. Peut-être permettra-t-elle de mieux situer les noms, de parvenir à quelques vues générales mieux assurées<sup>1</sup>.

— 1793 —

Les tout premiers débarquements paraissent de février.

Le 23 février, venant du Cap, Elisabeth Dupetit, fille d'officier.

Le 2 mars, le comte d'Hanache, lieutenant-colonel, arrivé de Port-au-Prince<sup>2</sup> ;

---

(1) Tous ces noms de réfugiés ou d'émigrés sont pris dans les listes de ceux qui reçurent un secours (Balcarres Papers - Documents n° 1 et 2).

2. Nous ne savons pas s'il s'agit de Louis-Marie-Alexandre d'Hanache, propriétaire d'une cotonneraie et d'une caféière aux Gonaïves, estimées 190.740 fr. (*Etat*, 1832) ou de Henri-Barthélémy-Alexandre, marié à Louise Féron, qui possédaient une caféière et une indigoterie au bas de l'Artibonite, de 657.300 fr. (*Etat*, 1834).

Marie-Anne-Elisabeth-Franck Bineau meurt à Kingston le 16 avril. Elle doit être une des premières réfugiées<sup>1</sup>.

Au lendemain de l'incendie du Cap du 23 juin 1793, c'est-à-dire en juillet très probablement, arrivèrent à Kingston, sans doute pris par les Anglais en se rendant aux États-Unis, plusieurs membres de la famille Dubourg, enfants, petits-enfants ou alliés de Pierre Dubourg, négociant au Cap<sup>2</sup> :

1°) Marie-Rosalie Dubourg et son mari François Carrié. Carrié est propriétaire d'une petite indigoterie à Fort-Dauphin, estimée 17.000 francs<sup>3</sup>. Il mourra avant 1798.

2°) La veuve de Joseph-Thomas-Patrice Dubourg, Joséphine-Charlotte-Bénigne Bruslé, mariée au Dondon le 19 mars 1787, et ses trois enfants, Adèle, Arnould, né en 1790 et Caroline. Adèle épousera à la Jamaïque William-Francis Espeut, juge. Ces trois Dubourg sont frères.

3°) Michel-Marie-François Berquin-Duparc, créole de Léogane et sa femme, Marie-Anne-Jeanne Lejeune, qu'il avait épousée en 1777. Ils possédaient une sucrerie au canton du Rochelais sur la paroisse de Fond-des-Nègres. Ils achèteront à la Jamaïque l'habitation Hall Green sur St. Andrew. Berquin y décèdera, mais sa femme passera enfin à la Louisiane où elle mourra vers 1814. M<sup>gr</sup> Dubourg, évêque de La Nouvelle-Orléans, un des frères Dubourg, l'appellera toujours sa « maman ».

Pierre-François Dubourg de Sainte-Colombe, né au Cap, le 30 décembre 1762, frère de Marie-Rosalie et de Joseph-Thomas-Patrice, était propriétaire d'une caféière au Dondon et d'une maison au Cap, évaluée 661.650 francs<sup>4</sup>. Réfugié lui aussi du Cap après le grand incendie, il avait pu débarquer à Baltimore le 10 juillet 1793. Il revint à Saint-Domingue en mai 1794. On le retrouve à Kingston où il signe avec François Carrié, son beau-frère, un acte de société le 24 juillet

---

1. Archives de la Seine, D Q 10 1571, dossier Nolivos. Le P. Anthony Quingly, prêtre avait officié. Les frais ont été assumés par M. d'Esparbès. Un certificat de sépulture de Marie-Anne-Elisabeth Franck Bineau est demandé par M<sup>me</sup> Espeut le 15 septembre 1793 (ibid. D Q 10 1572).

2. Né à Bayonne en 1720, capitaine marchand installé à Saint-Domingue vers 1765, mais rentré en France en 1790.

3. *Etat*, 1832, p. 16.

4. *Id.*, 1829, p. 90 et 112 et *Etat*, 1831, p. 84 et 120.



1794. Il retournera à Baltimore où il fondera une maison de commerce, et rentrera à Bordeaux peu après<sup>1</sup>.

Le 10 juillet, M. Luce et ses quatre enfants arrivent du Cap Tiburon. Il a perdu « les petites places » qu'il possédait à Tiburon<sup>2</sup>. Sa femme paraît n'avoir pu le rejoindre que plus tard. Avec sa fille Suzanne elle sera à Kingston en 1801 tandis que Luce sera décrit comme un vieillard qui travaille à la manufacture de tabac.

Le 21 juillet, M<sup>me</sup> Merle arrive des Irois, elle est la femme d'un officier d'infanterie.

Le 6 août, M<sup>me</sup> Anne Legros, veuve Albert. Elle paraît avoir fui l'occupation du quartier de Fort-Dauphin où elle possède à la Savane-au-lait sur la paroisse d'Ouanaminthe, une indigoterie estimée 68.400 fr<sup>3</sup>. Elle sera signalée quelques années plus tard comme « ayant de bonnes propriétés à la Jamaïque et aux États-Unis ». Est-ce la même veuve Legros, avec deux enfants qui en 1794 reçoit par la voie de Cadush un secours de £ 20 ?

Le 10 août 1793 Louis-Augustin Montaut de Montbérault écrit de Kingston à son frère François-Augustin passé à La Nouvelle-Orléans que M. Gentillot, son ami, vient d'arriver ce jour-même<sup>4</sup>. Il paraît bien qu'il s'agisse de Jean-Désiré Gentillot, médecin très connu aux Cayes, propriétaire d'une part de sucrerie et d'une part de caféière à Cavaillon, évaluées 400.000 fr<sup>5</sup>. Il est probable que sa femme, Michelle-Genève Lefebvre était avec lui. On le voit capitaine de milices aux Cayes en 1778, et l'un des dix membres du comité du Sud organisé aux Cayes le 10 mars 1789<sup>6</sup>. Il fut plus tard arrêté<sup>7</sup>.

Le 28, ce sont V. et Charles Deschamps, fils d'un officier d'infanterie, avec trois personnes. Ils se sont embarqués au Cap. Ce Charles est peut-être Charles-Philippe-François Deschamps né au Cap, époux de Marie-Catherine-Eugénie Nicolas, créole d'Aquin. Il leur naîtra une fille, Louise-Antoinette-

---

1. Trist Hood Papers à la bibliothèque de l'University Tulane à La Nouvelle-Orléans (Renseignement dû à M. René J. Le Gardeur).

2. Moreau de Saint-Méry, II, 750.

3. *Etat*, 1831.

4. Cette lettre est conservée à La Nouvelle-Orléans dans les minutes Le Quinones. (Renseignement dû à M. Le Gardeur).

5. *Etat*, 1832, p. 502 et 512.

6. P. Boissonnade, *Saint-Domingue à la veille de la Révolution*, Paris, 1906, in-8°.

7. Bl. Maurel, *Le vent du large ou le destin tourmenté de J.-B. Gérard, colon de Saint-Domingue*, Paris, 1952, in-12, p. 197.

Gabrielle, à la Jamaïque<sup>1</sup>. Le même jour, arrivaient V. Galluchet<sup>2</sup>, A. Chevenet<sup>3</sup> et M<sup>me</sup> Labourdette, femme d'officier<sup>4</sup>.

Le 1<sup>er</sup> septembre, Dubourg et Bernard Sicard, avec quatre personnes, dont Jacques et Anne Sicard, et les enfants de Bernard Sicard. Jacques Sicard sera naturalisé anglais le 5 juillet 1801<sup>5</sup> et Anne sera longuement malade en 1803<sup>6</sup>.

Le 21 octobre, arrive du Cap M<sup>me</sup> Jeanne-Elisabeth Magnan, accompagnée de sa fille et d'une servante. Elle semble avoir pu partir à son heure de sa plantation de la Petite-Rivière du Nord. Tous ses biens étaient dans ce quartier. Son mari s'était réfugié aux Etats-Unis avec cinquante esclaves<sup>7</sup>. Elle aura elle-même dix ou douze esclaves à Kingston : « une fortune » ; mais on ne sait si elle avait pu les amener avec elle ou si elle les avait acquis à la Jamaïque.

Le 4 novembre, venue du Cap, M<sup>me</sup> Sarah Raban apparemment une juive, veuve Henriquez, avec ses deux enfants. Elle était marchande. Le commissaire civil Polverel ayant confisqué sa maison du Cap, sise rues Neuve et de la Fontaine, elle s'était réfugiée à la Jamaïque. On les verra louer « leurs nombreux esclaves », mais plusieurs années plus tard. Leur loyer leur suffira pour vivre<sup>8</sup>.

Un chirurgien de Fort-Louis, Louis-Julien Hoisnard débarque le 19 novembre « pour éviter les brigands ». Il possède

---

1. M<sup>me</sup> Charles-Philippe-François Deschamps, sans doute devenue veuve, passera avec sa fille à La Nouvelle-Orléans. Le père de Charles-Philippe-François, François-Gabriel Deschamps possédait une caféière au Borgne estimée 186.000 fr. (*Etat*, 1834, p. 116).

2. Il y avait un Joseph Galluchet propriétaire d'une maison à Saint-Marc de 12.000 fr. (*Etat*, 1834, p. 120) et d'un terrain à la Petite-Rivière : 12.500 fr. (*Etat*, 1834, p. 252). Plusieurs colons de ce nom sont passés à Baltimore et à La Nouvelle-Orléans.

3. Antoine Chevenet, né à Paris, avait été député de la Petite-Anse à l'Assemblée de Saint-Marc et l'un des 85. Il possédait à la Petite-Anse une caféière de 204.750 fr. (*Etat*, 1830, p. 106).

4. Un Bernard Labourdette était propriétaire d'une maison au Cap, de 1.800 fr. (*Etat*, 1834, p. 60).

5. Son nom ne figure pas sur la liste des Français naturalisés (de 1795 à 1826) qui est aux archives de la Jamaïque. Était-ce le Jacques Sicard qui était propriétaire d'une petite propriété au cap Dame-Marie, estimée 47.750 fr. ? (*Etat*, 1832, p. 466).

6. Anne Sicard était une des trois héritières de sa mère, Marie-Françoise Richard, qui possédait au Terrier-Rouge un terrain de 22.000 fr. (*Etat*, 1834, p. 12).

7. Son mari était-il Étienne Magnan, propriétaire d'une maison au Cap, estimée 54.000 fr. (*Etat*, 1829, p. 104) ?

8. Sa maison du Cap fut évaluée 33.333 fr. (*Etat*, 1832, p. 110). En 1832 ne vivait plus qu'un de ses fils, François-Henriquez-Laba.

la moitié d'une indigoterie au Fond-des-Nègres<sup>1</sup>, une maison et deux terrains à Saint-Louis du Sud de 30.333 francs<sup>2</sup>. Il acquerra à Kingston une petite propriété qu'il transformera « particulièrement en maternité ». Il en vit suffisamment.

Le 12 décembre, du quartier des Cayes, mais n'ayant pu partir du port des Cayes que ne tiennent pas les Anglais, J.-J. Varnier qui était gérant de plantation dans la plaine, et qui se donnera comme sans propriété à Saint-Domingue alors qu'il possédait au Cap la moitié d'une place à vivres avec Duverger de Sermet, estimée 54.625 francs<sup>3</sup>.

— 1794 —

Débarqués d'Aquin le 2 janvier, Charles-Pierre Le Frère, chevalier du Fretty, major au Cap, puis à Saint-Louis (du Sud sans doute), qui commanda pendant de longs mois la bande du Sud<sup>4</sup>, propriétaire de deux caféières et d'une indigoterie-cotonneraie ainsi que d'autres propriétés à Aquin, estimées au total 1.301.350 francs<sup>5</sup>. M<sup>lle</sup> Briard.

Le 3 mars 1794, arrivent de Saint-Marc tout un groupe de la famille Loppinot de La Fresselière, qui est du Sud : Louise-Marie Girard, épouse de Loppinot de La Fresselière, colonel, ancien aide-major de la Grande-Anse<sup>6</sup> qui est resté à servir à Saint-Domingue. Elle est venue avec un autre La Fresselière, lieutenant d'infanterie, et avec sa belle-sœur, La Fresselière aussi, née Jeanne-Geneviève Gentillot, fille de Jean-Désiré Gentillot, médecin aux Cayes qui était arrivé à Kingston au mois d'août précédent. Les La Fresselière nombreux à Kingston et s'y épaulant, ne paraissent pas cependant y être restés longtemps.

Le 17 avril, M<sup>me</sup> J.-B. Nicolas, veuve d'un officier d'infanterie (quatre personnes). Cet officier est peut-être J.-B. Nicolas marié à Angélique-Julie-Hippolyte Durand de Linois, tous les

---

1. De 26.000 fr (*Etat*, 1831, p. 382).

2. *Etat*, 1831, p. 462.

3. *Etat*, 1830.

4. On appelait ainsi le cordon des postes qui protégeait l'extrémité de la presqu'île du Sud contre les esclaves soulevés et contre les troupes françaises républicaines. Garran-Coulon, II, 351 et *Archives Nationales. Colonies E* 148.

5. Moreau de Saint-Méry, II, 614, 673 et 712. *Etat*, 1831, p. 470.

6. Nous n'avons jamais bien pu distinguer les divers Loppinot ni préciser leur parenté entre eux. La Grande-Anse était une confédération de paroisses de la pointe de la presqu'île du Sud qui s'étaient insurgées contre les commissaires civils et avaient appelé les Anglais.

deux créoles. Ils étaient propriétaires à Aquin d'une cotonneraie, d'une indigoterie et d'un corail — parc d'élevage de cochons — estimés 289.300 fr<sup>1</sup>. Ils avaient deux filles : Marie-Catherine-Eugénie, qui était mariée, ou se maria à Charles-Philippe-François Deschamps, créole du Cap, et Julie-Elisabeth, veuve en 1831 du vicomte Roy de La Potherie. Ces Nicolas étaient de la même famille que Valentin Nicolas de Saint-Céran, qui épousa Jeanne-Charlotte de Saint-Castor.

Le 12 juin, Marie-Florence, du quartier de l'Islet, qui plus tard déclarera n'avoir rien pour subsister à Kingston. M<sup>me</sup> de L'Espinay<sup>2</sup> femme d'un officier du « Royal-Infanterie »<sup>3</sup> venue avec sa fille. Elle était, semble-t-il, propriétaire à Aquin vers le milieu de la presqu'île du Sud d'une part dans les indigoteries Olive<sup>4</sup> ; M<sup>me</sup> Bubebeau avec ses trois filles, femme aussi d'un officier d'infanterie. En septembre 1802 elle se dira âgée de 42 ans et en septembre 1804 ses filles auront 19, 17 et 15 ans. M<sup>me</sup> Perrier, veuve d'officier, avec trois personnes<sup>5</sup>. Le 30 juin, Joseph-Marc Perrier, âgé de 21 ans, est inscrit à Kingston. Le 21, Chamberlain et Voisin avec trois dames. Tous ces réfugiés du 12 juin arrivent de l'Islet.

Le 21, M<sup>lle</sup> de Vivel, sœur d'un officier d'infanterie, accompagnée de deux personnes arrivent du cap Dame-Marie.

Le 15 juillet, Dansdane « officier dans l'administration royale », avec deux personnes<sup>6</sup>.

Le lendemain, arrivant de Port-au-Prince, la vicomtesse d'Assas, femme d'un major de la marine, dont le mari était sans doute apparenté au chevalier d'Assas qui, en 1791, commandait la garde nationale du Cap, qui, lui, était de la famille du célèbre d'Assas.

Le 21, M<sup>me</sup> Dublicq, également femme d'officier, avec deux personnes. Elles arrivent des Irois. M<sup>me</sup> Peychaud et ses deux fils, dont l'un était officier des milices du quartier du cap Dame-Marie. Elle a gagné la Jamaïque pour « éviter les

---

1. *Etat*, 1831, p. 472.

2. Peut-être une Benech de l'Épinay.

3. On ne voit pas trop de quel régiment il s'agit.

4. *Etat*, 1834, p. 746.

5. Les Perrier étaient très nombreux à Saint-Domingue.

6. S'agit-il de Pierre-Joseph Dandasne, propriétaire d'une cotonneraie au Fond-des-Nègres de 26.667 fr. (*Etat*, 1828, p. 296), d'une caféière aux Cayes : 20.000 fr. (*Etat*, 1828, p. 336) et d'un magasin à Aquin, 24.536 fr. (*Etat*, 1828, p. 352). Son héritier fut son fils Charles-Joseph-Balthazar.

troubles ». Elle recevra au reste de larges revenus de Jérémie occupé par les Anglais, où elle a des intérêts. Son mari est demeuré à Dame-Marie. Il a un « appointment sous la couronne »<sup>1</sup>, il arriva peu après à la Jamaïque<sup>2</sup>. M<sup>me</sup> Ballix, veuve d'un officier, qui ne peut être ni Raymond-Michel Ballix<sup>3</sup>, ni son frère Michel<sup>4</sup>. Le 25 juillet, M<sup>me</sup> S.C. Delmas, « femme d'un vicomte »<sup>5</sup>. Le même jour voit débarquer du Cap M<sup>me</sup> Thoret « passagère », qui sera encore à Kingston en 1810<sup>6</sup>. M. Montacier, qui a abandonné une habitation des environs du Cap et qu'on engagera bientôt à servir dans les troupes d'occupation de Saint-Domingue. Il est venu, dit-il, « pour se reposer »<sup>7</sup>. Avant le 28 juillet, M<sup>me</sup> de La Tourandais, veuve d'un officier d'infanterie. Il paraît s'agir ici de la

---

1. Britannique.

2. Il y avait deux branches de cette famille Peychaud à Saint-Domingue, fondées par deux frères nés à Bourg-en-Dordogne, fils de Pierre Peychaud et de Catherine Lamarzel : 1°) Mathias, qui épousa Henriette More, créole des Cayes, qui passa à la Jamaïque avec ses enfants et qui paraît la Madame Peychaud dont il est question ici. Les deux enfants qui l'accompagnaient étaient vraisemblablement : Paul-Mathias-Anatole né aux Cayes vers 1792 qui épousa à La Nouvelle-Orléans Eliza Olivier, veuve Destrehan (Registres paroissiaux de la cathédrale Saint-Louis, 26 avril 1826) et Antoine-Amédée, qui passa aussi en Louisiane. A la Jamaïque naquirent plusieurs enfants, dont Louise-Catherine qui épousera le 3 avril 1815 à La Nouvelle-Orléans Henri Duvivier-Peure (Reg. de Saint-Louis). Voir Grace King, *Creole families of New Orleans*, New York, 1921, in-16 ; 2°) Charles, qui s'établit au Borgne où il possédait une caféière estimée 276.250 fr. (*Etat*, 1830, p. 184). Il épousa Marie-Angélique Fourneau. Il fut député du Borgne à la première assemblée coloniale, dite de Saint-Marc, et l'un des 85.

3. Né vers 1774 à Montaigu-de-Gures au diocèse d'Auch, fils de Jean Ballix et de Madeleine Ducros. Il possédait à Port-Salut une demi-caféière, une maison aux Cayes et une caféière à Cavaillon, d'une valeur de 185.250 fr. (*Etat*, 1831, p. 426 et 1834, p. 704 et 732). Il mourut à La Nouvelle-Orléans le 8 mai 1834 (Registre de Saint-Louis, 9 mai 1834).

4. Son frère Michel, propriétaire à Torbeck d'une cotonneraie estimée 176.700 fr. (*Etat*, 1831, p. 436).

5. La plupart des propriétés Delmas signalées dans l'*Etat* se trouvaient dans le Sud. Un J.-B. Delmas est arrivé de Cuba à La Nouvelle-Orléans en 1809.

6. Félicité et Norbert Thoret sont héritiers d'une maison du Cap estimée 7.200 fr. (*Etat*, 1834, p. 72). Le même jour arrivent à Kingston une dame Thoret et une demoiselle Thoret, comme ces noms sont donnés par deux listes différentes, il est probable qu'il est question de la même personne.

7. Il est probable qu'il y a ici une mauvaise lecture par l'employé anglais qui a dressé la liste des réfugiés et qu'il faille lire Montorsier. Une Marie-Catherine-Geneviève Montorsier était une héritière avec des alliés ou parents des Dubourg, d'Etienne Charest qui avait une caféière à la Marmelade estimée 166.000 fr. (*Etat*, 1832, p. 86).

femme de Jean-Hyacinthe Ribault de La Tourandais, créole de Plaisance, et ancien aide-major des milices de cette paroisse où avec Pierre et Louise-Thérèse, ses frère et sœur, il était propriétaire de trois caféières évaluées au total 487.500 francs (*État*, 1834, p. 120). Il avait été l'un des députés de Plaisance à la première assemblée de Saint-Marc et l'un des 85. Legros, officier de cavalerie, peut-être parent d'Anne Legros, de Fort-Dauphin, arrivés le 6 août de l'année précédente. Moreau « ayant un brevet d'officier », accompagné de quatre personnes. Le 28, Saint-Castor, officier de cavalerie. Sans doute Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor, écuyer, garde du corps du roi, qui avait épousé à Aquin, le 21 septembre 1783 Marie-Victoire de Marceillan. Leur fille Jeanne-Charlotte-Rose-Caroline, née à Cadix, épousera Valentin Nicolas de Saint-Céran, créole d'Aquin. Ils se réfugièrent aussi à la Jamaïque, puis passèrent à La Nouvelle-Orléans. (Registres de Saint-Louis, 21 janvier et 21 avril 1804, etc).

Le 11 août, Landais, « cleric du conseil » accompagné de trois personnes. C'est très vraisemblablement François Landais, propriétaire à Port-Margot d'une caféière estimée 85.750 francs<sup>1</sup>. Il dut passer à la Jamaïque après le massacre de Fort-Dauphin (juillet 1794), avec ses fils, ensuite à La Nouvelle-Orléans auprès de son ami Faurie, « d'où il alla exercer une place de notaire que l'amiral Villaret-Joyeuse lui donna à la Martinique. Il laissa ses deux fils aux Etats-Unis »<sup>2</sup>. C'est un de ses fils, employé à Washington auprès de Pichon, ministre de France, qui porta à Laussat les instructions de Bonaparte pour la cession de la Louisiane au gouvernement américain. M<sup>me</sup> Barabusse, femme d'un officier d'infanterie. Le 28, Duchamp, colon près du Cap, époux de Marie-Geneviève Nicolas. Dès que les Anglais le verront sur un meilleur pied, ils l'inscriront sur la liste de ceux qui sont propres à porter les armes<sup>3</sup>.

Au mois de septembre, Dupuy<sup>4</sup> ; le 18, M<sup>me</sup> Catherine

---

1. *État*, 1829, p. 144.

2. P. Clément Laussat, *Mémoires sur ma vie pendant les années 1803 et suivantes*, Pau, 1831, in-8°, p. 117. Il est probable que c'est grâce à Laussat que Landais obtint cette étude de notaire.

3. Comme le 28 août de l'année précédente deux Deschamps avaient débarqué à Kingston. Il n'est guère possible qu'il y ait eu sur les listes confusion de date, et que ces Deschamps soient de la même famille et arrivés ensemble le 28 août 1793 ou le 28 août 1794.

4. Les Dupuy étaient très nombreux.

Magnan, veuve Lacroix, avec son fils. Ses plantations du quartier de Saint-Marc et de l'Arcahaye, une sucrerie et une indigoterie d'une valeur de 364.000 francs<sup>1</sup> avaient été incendiées. Elle sera fortement soupçonnée de correspondre avec de violents républicains passés en Amérique. Elle se remariera avec Drouin de Bercy, planteur du quartier du Boucassin, qui possédait une sucrerie et une indigoterie estimées 364.000 francs<sup>2</sup>.

Le 22, Michel-Isaac de Gournay, avec un groupe de douze personnes, où étaient plusieurs de ses enfants et petits-enfants et peut-être sa femme, Perrine-Elisabeth Chevolleau. Il était né en Bretagne en 1728, chevalier de Saint-Louis et propriétaire d'une grande caféière à la Marmelade valant 607.750 fr<sup>3</sup>. Ils venaient du Môle Saint-Nicolas où ils s'étaient réfugiés sans doute après l'occupation de ce port par les Anglais en septembre 1793. Étaient avec lui ses filles Marguerite-Antoinette, veuve d'Uston, Jeanne-Pauline, qui épousera le comte d'Onffroy, Françoise-Elisabeth, qui en 1839, sera veuve de Massé de La Villéon, Perrine-Françoise, en 1829, veuve L'Enfermat d'Avaroché, Victoire, à la même date, veuve Corre-Desgouttes, Perrine-Elisabeth, en 1829, épouse de François Charest de Lauzon, et François né à la Marmelade en 1777 qui épousera Jeanne-Marie-Pauline de La Gourgue. Michel-Isaac de Gournay se fera naturaliser anglais le 3 mai 1797.

Ce même 22 septembre, M<sup>me</sup> Cibot, femme d'officier. En 1829, il sera accordé à Marguerite-Renée Bonnet de La Plaine, veuve Cibot, une indemnité pour la moitié de la sucrerie qu'elle possède au Limbé, cette moitié estimée 373.500 fr<sup>4</sup>. Elle a un fils Jean-Jacques-Guillaume-Salomon Cibot.

Le 23, Bernard de La Gourgue, sa femme Victoire-Charlotte-Bonne Magnan et leurs cinq enfants : Denis, Victor, Catherine-Elisabeth, Jeanne-Marie-Pauline-Hélène et Geneviève-Michelle-Marie-Mathilde. Ils sont venus du quartier de la Petite-Rivière de l'Artibonite où ils ont aux Petits Cahos, une grande caféière et au Cabeuil une place à vivres, estimées 812.500 fr<sup>5</sup>. Avec ses frères, La Gourgue achètera une caféière à la Jamaïque et parviendra à réunir de cinquante à soixante esclaves. Mais le terrain mal défriché ne lui donnera que peu

---

1. *Etat*, 1828, p. 228.

2. *Etat*, 1828. Elle pourrait être la fille de Demagnan, à la Petite-Rivière qui fut député à la première assemblée coloniale et un des 85.

3. *Etat*, 1828, p. 76 et 78 et 1830, p. 96.

4. *Etat*, 1829, p. 138.

5. *Id.*, 1832.

de café. M<sup>me</sup> de La Gourgue « continue l'établissement » vers 1800 ; ce qui signifie que son mari est décédé ou que ses fils ou ses beaux-fils ont quitté la Jamaïque. L'une de ses filles, Jeanne-Marie-Pauline-Hélène, épousa à la Jamaïque François de Gournay. Le 24, Chardin, officier d'infanterie ; comme ces officiers d'infanterie paraissent être des officiers de milice, il est possible qu'il soit ici question de François-Noël Chardin, caféier au Borgne. Le 29, Pierre Huet « ayant un brevet d'officier », lieutenant de roi à Saint-Domingue et chevalier de Saint-Louis, parrain de Stanislas Foache <sup>1</sup>.

Le 13 octobre, M<sup>me</sup> Brucourt, femme d'un officier à brevet qui arrivera du Môle Saint-Nicolas le 30 mars. Le 27, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Monlazon qui seront encore à la Jamaïque en août 1801.

Le 3 novembre, Laurent, officier avec cinq personnes <sup>2</sup>. La baronne de Seillac, le 9, veuve d'un lieutenant-colonel. Elle sera encore à la Jamaïque en octobre 1804, et le colonel Deneux (Lambert-Antoine-Jean-Marie), qui commandait la place du Môle et l'avait remise aux Anglais <sup>3</sup>. Il avait deux maisons au Môle <sup>4</sup>. Le 19, M<sup>me</sup> Brugy, femme d'un officier d'infanterie.

Le 5 décembre, M<sup>me</sup> Magnan-Mahotière, femme d'un officier qui paraît être Jacques-Pierre-Louis Magnan de La Mahautière, propriétaire d'une indigoterie-cotonneraie et d'une caféière à la Petite-Rivière estimées 229.300 fr <sup>5</sup>. Le 17, Jean-Louis Moissard, chirurgien-major du roi <sup>6</sup> ; le 23, Poison, capitaine.

Sont à la Jamaïque avant la fin de 1794, mais sans que nous soyons parvenus à savoir de quels quartiers ils étaient :

---

1. Maurice Begouen-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Le Havre, 1948-1967, 5 vol. in-8°, II, p. 14.

2. Bien que presque tous les Laurent cités dans les six volumes de l'*Etat* soient du Nord, avec leurs plantations au Cap, à Jean-Rabel, au Dondon ou à la Marmelade, il doit s'agir ici du Laurent époux de Thérèse-Madeleine Girard, sœur de Louise-Marie Girard femme de La Fresselière. Il était planteur à Torbeck.

3. Garran-Coulon, IV, 138. Officier au régiment d'artillerie des colonies. En 1797 il commandera au Môle un corps de 200 hommes (Archives Nationales Colonies, E 119).

4. *Etat*, 1829. Elles étaient estimées 11.000 fr.

5. *Etat*, 1829, p. 222.

6. On a pensé d'abord à une confusion possible avec Hoissnard, chirurgien, arrivé le 19 novembre 1793. Mais Moissard était chirurgien major du roi. Peut-être Hoissnard avait-il quitté la Jamaïque et était-il revenu le 17 décembre 1794.



Joseph Timperon<sup>1</sup> Michaud, accompagné de six personnes, Raillet<sup>2</sup>, Gamot, chef des délégués des blancs qui, le 11 septembre 1791, avaient signé dans l'église de la Croix-des-Bouquets, le concordat avec les gens de couleur<sup>3</sup>. Il semble avoir été fait prisonnier à Léogane en 1794. M<sup>me</sup> de Rouault, veuve d'un chevalier de Saint-Louis, avec huit personnes.

— 1795 —

En janvier, sont à la Jamaïque M. et M<sup>me</sup> Dujardin, ainsi que M<sup>me</sup> Julie Tesson, du Cap, avec sept enfants dont trois garçons. On retrouvera les Tesson à Philadelphie le 14 novembre 1809 (Archives Nationales. Section Outre-Mer. G. Papiers des réfugiés de Saint-Domingue. Consulat de Philadelphie, vol. 4).

M<sup>me</sup> Paumier, femme d'un officier d'infanterie et M<sup>me</sup> Trinquelade-Michaud, femme d'un officier de cavalerie, avec trois personnes, arrivent le 1<sup>er</sup> janvier du cap Tiburon. Le 5, c'est Pasquet et Charles, officiers d'infanterie, venus de Jacmel, ainsi que le 6 Antoine Fournier de L'Hermitage, commandant à Jacmel et propriétaire à Baynet d'une caféière, de deux cotonneraies et d'indigoteries estimées 1.347.000 fr<sup>4</sup>. Il débarque avec deux personnes. Une demande de passeport, présentée le 9 avril 1793 à la municipalité de Bordeaux le dit « habitant le quartier de Jacmel, infirme et avancé en âge ». Il partirait avec sa fille M<sup>me</sup> Fournier de Cluzeau, créole de Saint-Domingue, qui accompagnerait ses deux enfants (6 et 2 ans) et qui est en France depuis sept ans. Elle veut rejoindre son mari aux Etats-Unis. Son père veut retourner sur ses possessions d'Amérique. Il serait passé de France aux Etats-Unis, de là à Jacmel et de Jacmel à la Jamaïque. Le 7 janvier, Charles-Gabriel-Jean Decoux, capitaine au régiment de Port-au-Prince et sa femme, veuve Le Vaigneur en premières noces. Ils possédaient la moitié d'une caféière à Bellevue près de Port-au-Prince. Les autorités anglaises le regarderont avec quelque méfiance, car, officier, il ne sert pas ; et c'est avec beaucoup

---

1. Papiers Vanssay. Correspondance Ducos, Bordeaux, 23 mars an III (sic).

2. *Caribbeana*, II, 331.

3. « Journal inédit tenu par le colon Gamot des événements accomplis à Saint-Domingue à partir de 1791 » publié dans le *Document*, III, p. 201-203.

4. *Etat*, 1831, p. 480 et 481.

de réticence qu'elles lui accorderont un secours le 25 août 1795. Le 22, M. et M<sup>me</sup> Dujardin<sup>1</sup>. Le 28, M<sup>me</sup> de Fléchier, femme d'un major d'infanterie avec cinq personnes. C'est Françoise Dusseau de La Croix, mariée à Marie-Etienne de Fléchier, né à Sumène<sup>2</sup>, capitaine au régiment du Cap, et chevalier de Saint-Louis. Ils gagneront ensuite les Etats-Unis. En 1798, ils perdront un enfant à Baltimore<sup>3</sup>. Fléchier mourra à La Nouvelle-Orléans le 19 avril 1817 (Registres de Saint-Louis, 20 avril 1817). Dans le cours de janvier, M<sup>me</sup> Julie Tesson, du Cap, avec sept enfants, dont trois garçons. On retrouvera les Tesson à Philadelphie en 1809<sup>4</sup>. Il y avait des Tesson à la Petite-Anse, au Dondon et à l'Acul<sup>5</sup>.

En février, le 25, M<sup>me</sup> Moreau, femme d'officier. Le 15 mars, Brucourt dont la femme était arrivée quelques mois auparavant et Jean Catelan qui ne paraît pas avoir de propriété. Le 30, Antoine Grossette. Nous ne savons pas s'il était officier, mais il pouvait servir. Il n'obtiendra donc pas de secours. Il n'a pas dû rester à la Jamaïque.

Le 11 mai, M. et M<sup>me</sup> Yvon avec un garçon. Pour eux, peut-on parler de réfugiés ? Il est peintre miniaturiste venu « pour de meilleures affaires et pour le confort ». En arrivant ils sont prévenus qu'ils ne recevront aucun secours. Ils resteront cependant et le 2 novembre 1798, ils demanderont même une concession. On paraît se méfier un peu d'eux.

De Saint-Louis du Sud, le 28 octobre, M<sup>me</sup> Tucon, femme d'un officier de cavalerie et Fortin du conseil privé<sup>6</sup>. Le 2 novembre, M<sup>me</sup> Cormeau, femme d'officier.

Les réfugiés suivants ont dû arriver en 1795, mais sans qu'on sache précisément à quelle date : M<sup>me</sup> Perricheau, femme d'officier ; Joseph Texier, qui sera naturalisé le 25 septembre 1799 ; Najac ; Rassin et M<sup>me</sup> Richard, femme d'un officier d'infanterie avec deux personnes. M<sup>me</sup> Gaudin-Tillac, femme d'un officier, propriétaire à Plaisance d'une sucrerie. Son beau-père est réfugié à Philadelphie<sup>7</sup>.

---

1. Il y avait plusieurs colons de ce nom aux Gonaïves et à Jérémie.

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vigan (Gard).

3. Renseignement obligeamment donné par M. J. Houdaille.

4. Archives Nationales. Section Outre-Mer, G. Papiers des réfugiés de Saint-Domingue. Consulat de Philadelphie, vol. 4.

5. *Etat*, 1832, p. 94 ; *Etat*, 1834, p. 38, 50, 52 et 98.

6. Sans doute du général Williamson.

7. Archives Nationales. Section Outre-mer, G. Papiers des réfugiés de Saint-Domingue. Consulat de Philadelphie. 9 fructidor an IV.

Cette année-là, les arrivées diminuent beaucoup. On ne pourrait citer que quelques noms, aux dates mal assurées au reste. C'est de Fort-Dauphin que viennent le 8 décembre 1796, les Moreau, le père, la mère, M<sup>lle</sup> Moreau et quatre enfants. Ils ont leur plantation dans le Nord. Mais leur identification est difficile car bien des Moreau étaient planteurs dans le Nord. Dans le seul quartier du Dondon étaient propriétaires, Antoine Moreau, d'une caféière estimée 104.000 fr<sup>1</sup> et Jacob-Vincent Moreau de deux caféières estimées 604.153 fr<sup>2</sup>. Il doit être question ici de la famille de Jacob-Vincent, car il avait épousé Elisabeth Torel, veuve en premières noces de Jacques-Christophe Deynault. Les Moreau seront cotés comme très aisés. Le chef de famille pourra être militaire « étant sans charge ».

\*

C'est 1794, l'année des plus nombreux débarquements.

Si l'on fait le compte des 85 réfugiés dont les plantations sont connues, c'est du Nord que débarquent les plus nombreux puisque nous avons douze d'entre eux qui viennent du Cap, treize de la Marmelade et sept du Dondon. Mais le Sud suit de près. Des quartiers du Nord-Est occupés par les Espagnols, il n'arriva que quelques isolés. Au reste l'apport plus important de certains quartiers n'est pas représenté par un nombre plus grand de colons mais par celui des enfants qui accompagnent leurs parents.

Cette liste, disons-le encore, ne met pas en avant les noms des artisans, petits marchands, commis, gérants ou économistes de plantations qui vinrent assez nombreux à la Jamaïque. Ils durent débarquer surtout avec les troupes qui furent évacuées au cours de l'été de 1798<sup>3</sup>. Résumons donc ce que nous voyons ici.

D'abord, un grand nombre de femmes et de veuves d'officiers ou de colons mais peu de familles complètes. Le tiers des hommes et des femmes est parti des quartiers occupés par

---

1. *Etat*, 1830, p. 80.

2. *Etat*, 1830, p. 84.

3. M. Grouvel, *Faits historiques sur Saint-Domingue depuis 1786 jusqu'en 1805 et résultat des moyens employés par les colons de la partie de l'Ouest pour s'opposer à l'entière dévastation de l'île*, Paris, 1814, in-8°, 237 p. Grouvel, qui était gérant d'une caféière au quartier du Fond-Ferrier, passa à la Jamaïque en octobre 1798.

les Anglais, du Môle Saint-Nicolas, de Saint-Marc, de Port-au-Prince, de la Grande-Anse, mais il vient bien plus de réfugiés du Cap et des quartiers du Sud tenus par les Français, c'est-à-dire par les noirs : de Jacmel, des Cayes, d'Aquin. Il paraît évident que peu sont partis des rades les plus proches de leurs habitations. Avant leur embarquement il y a eu concentration dans un des camps fortifiés pour recueillir les colons qui ne pouvaient plus rester chez eux sans danger — ou il y a eu repli dans un port, donc premier déracinement, si on peut employer ce mot pour des familles coloniales se déplaçant si facilement.

En ces années 1793-1796, partent peu de fonctionnaires, semble-t-il : chirurgiens du roi, greffiers, clercs. Ceux qui étaient dans les quartiers encore sous l'ombre de la France sont restés à leur poste ou sont passés aux Etats-Unis ou rentrés en France. Dans les quartiers tenus par les Anglais, la plupart sont encore à leur poste.

Dans plusieurs cas, on croit pouvoir distinguer les émigrés des réfugiés. On compterait parmi les émigrés, les officiers et les femmes ou veuves d'officiers qui étaient sans attaches avec la colonie ou qui l'ont quittée sans être menacés d'une façon sérieuse à commencer par tous les officiers qui remirent le Môle. On devrait considérer comme réfugiés ceux qui sont partis par peur de voir incendier leur grand'case ou d'être assassinés. « La peur des brigands » est la formule qui résume tout à la fois, la faim, l'isolement, la panique et l'on a vu qu'elle revient souvent dans les déclarations de ceux qui arrivent à la Jamaïque. Mais il serait nécessaire de voir chaque cas. Ainsi, Jean-Alexis Buisson, maître d'une petite caféière près des Cayes, débarqua à Kingston, le 1<sup>er</sup> mars 1795 avec sa femme et un enfant. Il est venu « pour la charité et l'abri ». En réalité, il a pu emmener avec lui « de nombreux esclaves et autres biens ». Il pourra bientôt louer un pen près de Kingston, c'est-à-dire un petit parc d'élevage. Dans son cas, on pense plutôt à un émigré.

Au reste, en 1795, intervient une autre formule, une autre explication. Mais il s'agit souvent encore ici d'émigration. On quitte Saint-Domingue et les quartiers sous domination anglaise parce que l'on sait qu'à la Jamaïque des subsides sont distribués.

La proclamation que le major-général Adam Williamson, nommé, le 6 octobre 1794, gouverneur des quartiers soumis et à soumettre dans l'île de Saint-Domingue, publia le 1<sup>er</sup> juin

1795 quand il prit séance au Conseil supérieur de Port-au-Prince, fit beaucoup d'effet sur les colons et en attira plus d'un à la Jamaïque. Elle leur précisait les buts de l'occupation de Saint-Domingue, et garantissait solennellement que la base de l'administration reposerait sur les institutions d'avant la Révolution. On eut confiance dans les Anglais. On émigra pour un temps, le temps de la remise en ordre. Dès le 21 juillet 1795, M<sup>me</sup> Morel et ses deux enfants arrivent à Kingston « pour éviter les brigands et pour les secours accordés aux Français ». La famille a de grandes propriétés au quartier de Jérémie et une part dans la sucrerie Benech de Solon à Torbeck. La Martellière débarque à Kingston le 31 août 1795 avec sa femme, née Duvernet, sa sœur, et un enfant. Il reconnaît qu'après avoir vu sa plantation du Cap détruite, il est parti « par l'effet de la proclamation du général Williamson ». En réalité, il y a là peut-être une flatterie à l'égard des Anglais. Il aura été attiré à la Jamaïque surtout par son beau-père, le colon Duvernet, qui s'y trouvait déjà. Il y recevra le secours qu'il attendait, mais capable de servir, on le lui supprimera. « Il pourrait être employé pour recouvrer son allocation », et on ajoute : « est plutôt flaneur et indolent ».

C'est la même proclamation qui a attiré la famille de Charles-Gabriel Decaux, de Port-au-Prince, le 24 août 1795. Chez les émigrés comme chez une partie des autres, passer à la Jamaïque, est le repli d'une classe, conduite par une certaine communauté d'esprit, par un geste de défense mais plus de défense sociale que de défense économique.

En effet, dans le monde mêlé qui débarque à Kingston, très peu de personnes passent pour républicaines. Si les Anglais se méfient d'elles, les surveillent de près, on devine comment elles sont vues par leurs compatriotes. C'est eux sans doute qui les ont signalées. Ainsi, le 12 juin 1794, M<sup>me</sup> Durousseau. A la vérité tout son républicanisme est peut-être dû au fait qu'au lieu de venir à la Jamaïque son mari est allé aux États-Unis pour éviter d'avoir à servir dans les troupes d'occupation. Le 10 janvier 1795, le réfugié Jean-N. Poirier ne vient pas au rassemblement où doivent être reconnus les hommes aptes au service. Il est jeune, mais pour ne pas avoir à combattre à Saint-Domingue, il a essayé de se faire admettre dans la milice de Kingston. Quoi d'étonnant ! « Sa famille est entièrement dévouée à la République ». Cependant plus de trois ans après il sera encore à Kingston, sans jamais avoir fait campagne à Saint-Domingue. M<sup>me</sup> Guichon, qui a une petite

propriété près de Jérémie, est venue à Kingston pour « s'abriter ». Elle a un fils qui, sans doute dans la garde nationale à Saint-Domingue, a été fait prisonnier par les Anglais et enfermé sur les pontons. Elle passe pour républicaine.

En réalité, les autorités britanniques tenaient pour à demi-suspectes les familles qui étaient dispersées, ou dont un des hommes était allé aux Etats-Unis, à la Louisiane ou à Cuba et en était revenu.

Au cours de la Révolution, Cuba, cette autre grande terre de refuge, fut un foyer de concentration. La proximité de cette colonie des quartiers du Nord de Saint-Domingue en avait fait l'asile privilégié des colons de la région de Port-de-Paix, du Limbé, du Cap et de ses environs, qui étaient venus à Santiago de Cuba et à Baracoa. De là, ils pouvaient avoir des nouvelles de leurs plantations et de ce qui se passait en général à Saint-Domingue. Leur nombre même y attira une partie de ceux qui étaient dispersés dans les autres quartiers de Cuba, aux Etats-Unis ou dans les îles hollandaises ou danoises. Ils s'y regroupaient aussi parce qu'ils savaient qu'à Santiago et à Baracoa on pouvait gagner de l'argent dans la course qui y était organisée sur une large échelle, et aussi parce que s'y était constituée une société française et créole où ils trouvaient moins de désagrément à vivre que partout ailleurs hors de Saint-Domingue. La Louisiane, au moment de l'évacuation des restes de l'expédition Leclerc et en 1809, au début de la guerre d'Espagne, jouera un rôle analogue.

La Jamaïque ne fut jamais un grand foyer où se regroupe une société, mais un relais, un lieu de pause et d'attente d'où l'on verrait venir les jours meilleurs que tous croyaient prochains. On y préparerait le moyen d'atteindre une terre neutre. Ne nous attendons donc pas à voir une société bien stable. Entre la Jamaïque et les Etats-Unis, ou entre la Jamaïque et Cuba les allées et venues furent nombreuses.

Le 22 octobre 1794, Cuvert de Boisblanc, ancien major de milice, ancien commandant du Quartier-Morin est parti pour Norfolk avec femme et enfants, mais il n'y a pu faire aucun commerce, n'y a trouvé que misère. Ensuite, il se rend à la Jamaïque avec les siens et paraît vouloir s'y fixer. Il demande une concession le 2 novembre 1798<sup>1</sup>. En 1804, il a 59 ans. Le

---

1. Il doit s'agir de J.-B. Cuvert de Boisblanc qui habitait la paroisse de la Petite-Anse, au Quartier-Morin, marié à Marie-Françoise de Laleu. Il possédait à la Petite-Anse une briqueterie et un entrepôt estimés 371.667 fr. (*Etat*, 1831, p. 116).

même navire ramène aussi de Norfolk, Jean Léonardy, fils d'un capitaine d'infanterie<sup>1</sup>. Lors Walsh, capitaine au régiment de Walsh revient des Etats-Unis le 16 novembre 1794 avec trois personnes. Malouet neveu, commissaire de la marine, est de retour de Philadelphie le 30 janvier 1795. Peut-être lui a-t-on confié une mission ? M. et M<sup>me</sup> Dujardin ont dû abandonner leurs biens près du Cap pour se retirer au continent. Sur la recommandation d'Hammond, un officier de leur connaissance, ils sont venus à la Jamaïque (22 janvier 1795).

Un Reynaud<sup>2</sup> propriétaire de maisons au Cap est d'abord allé aux Etats-Unis. Refuge et affaires se sont mêlés dans son cas ; puis il a reparu à Saint-Domingue. Il quitte ensuite définitivement la colonie pour la Jamaïque sans une maille. Il y obtient un secours mais qui lui est aussitôt supprimé car il est capable de prendre du service. Sa subvention lui est rendue cependant sans qu'il ait à souscrire un engagement. Le 7 août 1797, il sera employé dans la maison Forbès, à £ 200 par an.

J.-B. Joseph Mainié, écrivain ordinaire des colonies<sup>3</sup>, était propriétaire de deux maisons au Cap<sup>4</sup> quand il s'est réfugié aux Etats-Unis. Il y a trouvé un emploi dans les bureaux du consulat de France (2 messidor an III, 29 juin 1795). Il s'est ensuite rendu à Kingston où il resta jusqu'après 1807<sup>5</sup>.

Le chevalier François-Mathurin Roy, vicomte de La Potherie, né à la Guadeloupe, qui avait épousé, sans doute à Saint-Domingue Julie-Elisabeth Nicolas, créole d'Aquin, fille de J.-B. Nicolas, était un colon de toute petite fortune. Il possédait à Aquin une habitation sans désignation de culture, estimée 17.200 fr<sup>6</sup>. Elle était héritière, mais seulement pour un septième, dans les plantations de son père, estimées 289.300 fr : une cotonneraie dans la plaine d'Aquin et une indi-

---

1. Un Charles-Joseph de Léonardy était à la Jamaïque en mars 1806 (Registre de Saint-Louis à La Nouvelle-Orléans, 12 mars 1806) où il est cité comme parrain par procuration. Il vint plus tard à La Nouvelle-Orléans où il est témoin d'un mariage (Registres de Saint-Louis, 7 juillet 1811). Il était le second époux de Françoise-Adélaïde Cuvert de Boisblanc, fille de Jean-Baptiste. Nous ignorons la parenté entre Jean et Charles-Joseph de Léonardy.

2. Au Cap, les Reynaud étaient très nombreux ; mais il est sans doute question d'un des frères Reynaud, négociants à Saint-Marc.

3. Archives Nationales. Colonies E 292.

4. D'une valeur de 60.000 fr. (*Etat*, 1832).

5. Delany, p. 39.

6. *Etat*, 1831. p. 478.

goterie à la colline à Maugé<sup>1</sup>. Lui a eu un appointment à Saint-Domingue du temps où commandait Williamson, c'est-à-dire quand il y a servi comme officier. Ce n'est pas à Kingston mais à Baracoa qu'ils se sont retirés en premier. Puis ils passent à la Jamaïque où ils restent jusqu'à la fin de 1795 au moins « à cause de l'allocation » ; mais les Anglais ont des raisons de croire qu'auparavant ils sont allés à Saint-Domingue, et sans doute dans un des quartiers non occupés par eux. Donc, soupçon.

Marie-C.-Martel, nièce d'un capitaine d'infanterie, a suivi la même voie de Saint-Domingue à Cuba et de Baracoa à Kingston, où elle est le 25 janvier 1794<sup>2</sup>, de même Frédéric Tainturier, lieutenant d'infanterie, avec ses quatre personnes<sup>3</sup>.

Les Laval-Gripière de La Roque, partis pour la Louisiane, avaient été pris en mer, et emmenés à la Jamaïque. En 1795, par le Môle Saint-Nicolas, ils avaient pu retourner à Saint-Domingue où ils étaient restés deux ans, les hommes, MM. d'Anglade et Peyrac, servant dans un des régiments coloniaux qui tenaient les quartiers occupés par les Anglais. Les femmes seules avaient pu revenir à la Jamaïque<sup>4</sup>.

Le cas du ménage Thiot<sup>5</sup>, partagé entre deux pays de refuge a été souvent rencontré. Nous le citerons donc entre bien d'autres. M<sup>me</sup> Thiot a laissé sa plantation près de Jacmel par peur des brigands. Son mari est-il parti en même temps qu'elle ou auparavant ? Il passa en tout cas aux Etat-Unis avec beaucoup de nègres par sûreté. Mais, quand à la Jamaïque elle a demandé un secours, on n'a pu que lui recommander d'aller retrouver son mari (12 janvier 1795).

Parmi les émigrés à Londres propriétaires de plantations, il en est qui s'embarquent pour Kingston. La plupart pour atteindre Saint-Domingue se sont engagés dans les troupes d'occupation. Parvenus dans la colonie, ils espèrent apprendre ce que leurs habitations sont devenues et administrer celles qui sont dans les bons quartiers. Le comte O'Gorman, créole

---

1. *Etat*, 1831.

2. Il était plusieurs Martel à Saint-Domingue.

3. Etienne-Frédéric Teinturier des Essarts, héritier d'une part dans une indigoterie à l'Anse-à-Veau, qui valait 389.438 fr. (*Etat*, 1834, p. 510) et d'un terrain et 56 esclaves estimés 199.751 fr. Il paraît être passé par la suite à La Nouvelle-Orléans. Les Berquin-Duparc étaient de ses parents.

4. *La vie de Madame de Peyrac*, p. 18 et 21.

5. Jacques-Charles Thiot, propriétaire au moins d'un terrain à Jacmel estimé 5.400 fr. (*Etat*, 1834, p. 779).



d'origine irlandaise, marié à une Cauvet d'une famille de riches planteurs du Cul-de-Sac<sup>1</sup> est de ces colons que les circonstances ont fait séjourner plus ou moins longtemps à la Jamaïque. Après avoir servi dans l'armée de Coblenze, il est à Kingston dès 1793 pour aller combattre *les rebelles* de Saint-Domingue. L'intérêt social et familial est ici tout un. Les Espagnols ont occupé le Nord-Est de la colonie. Il va d'abord commander un corps espagnol. Il recrute ensuite un corps colonial dont il est colonel, les Chasseurs royaux, à la solde des Anglais. Quand ceux-ci évacuent Saint-Domingue, O'Gorman reste. Il a confiance dans les promesses de Toussaint-Louverture, il espère relever les sucreries Cauvet et Bion. Il ne reparaitra à la Jamaïque qu'en 1800<sup>2</sup>.

---

1. Il possède à la Croix-des-Bouquets la sucrerie Cauvet et Bion, de 550 ha, exploitée par 380 esclaves, ainsi qu'une demi-caféière, estimée 2.752.817 fr. (*Etat*, 1828, p. 250 et 1834, p. 338).

2. M. Begouën-Demeaux, op. cit. III, 177-182.

## VI. — UN EXEMPLE D'ALLÉES ET VENUES

Les lettres de la marquise de La Rochejacquelein à une de ses filles nous font connaître un bon exemple de ces allées et venues de colons, nous conduisent de l'armée des princes à Londres, puis à la Jamaïque, ensuite à Saint-Domingue, avec retour à la Jamaïque<sup>1</sup>.

Le marquis de La Rochejacquelein, colonel du Royal-Pologne, était à Londres en 1792 avec sa femme et les plus jeunes de leurs sept enfants. Les Anglais poussaient les émigrés à servir aux Antilles. Il partit. Les siens vivaient sur l'habitation que la marquise avait héritée de son grand'oncle Goué de La Rochalard, ancien gouverneur des Iles, quartier de Nippes<sup>2</sup>. Le marquis emmenait Toulzac, un officier de son régiment, émigré comme lui, qui serait son gérant ; il partit avec sa femme et son fils Louis<sup>3</sup>, le 14 décembre 1792 de Falmouth. Ils étaient à Kingston le 18 février 1793.

On y parlait de la guerre entre la France et l'Angleterre. *C'est tout ce qui peut nous arriver de plus heureux*, écrivait M<sup>me</sup> de La Rochejacquelein, *et j'espère tout des Anglais ; ce seront eux qui nous sauveront la vie.*

Louis partit le premier jour pour Saint-Domingue avec Toulzac. Ses parents prirent la mer deux jours plus tard sur une toute petite embarcation. Ils arrivèrent sans encombre à l'Anse-à-Veau, à deux lieues du Baconnais. Mais surgirent des difficultés.

*Comme nous n'avions point de passeport on nous mit en*

---

1. Ch. de Beaucorps, « La famille de La Rochejacquelein aux Antilles. Souvenirs d'émigration ». *Revue historique des Antilles*, 1931, p. 1-33.

2. Paroisse de l'Anse-à-veau ; la marquise de La Rochejacquelein née Constance-Lucie-Bonne de Caumont d'Ade, possédait les 5/6<sup>e</sup> de cette sucrerie. Cette part était estimée 433.333 fr. (*Etat*, 1829, p. 318-19).

3. C'est le frère de Henri de La Rochejacquelein.

état d'arrestation ; on a envoyé un exprès au commissaire<sup>1</sup>, qui a répondu qu'il fallait nous mettre en prison pour nous renvoyer en France ensuite. Heureusement qu'il y avait quelques honnêtes gens dans cette municipalité, qui nous ont facilité les moyens de nous embarquer. Louis a été plus heureux que nous. Il a passé un jour sur l'habitation et nous ne l'avons pas vue. Il est venu beaucoup de nos nègres pour voir ; ils étaient tous bien contents et ils ont été ensuite bien affligés de notre départ. Je crains même bien qu'ils n'aient fait du tapage quoique je leur aie bien recommandé d'être tranquilles. Le commandeur est venu nous conduire jusqu'au bateau... On nous a procuré un mauvais bâtiment avec des hommes qui n'étaient nullement marins, qui nous ont fait faire le tour de la Jamaïque. Nous avons relâché dans un petit port où il y avait des Anglais bien honnêtes ; ils nous ont bien reçus chez eux et comme nous avons conté nos malheurs, nous les avons intéressés. Ils ont absolument voulu garder Louis et nous le leur avons laissé. Il en était très content. Il apprendra l'anglais et s'occupera à gagner sa vie, car, ma chère fille, nous sommes dans la position la plus fâcheuse, et si les Anglais ne font pas la guerre à la France, je ne sais ce que nous deviendrons. Nous n'avions plus d'argent en arrivant ici. (Il nous en a coûté fort cher pour nous sauver). Mais nous avons trouvé des gens bien honnêtes ; un Anglais nous a prêté 100 guinées. Nous sommes jusqu'à présent logés chez des gens de Saint-Domingue réfugiés ici, ordinairement très riches, mais fort malheureux actuellement<sup>2</sup>.

2 mai 1793. — Tout nous annonce que les Anglais et les Espagnols s'occupent de cette malheureuse colonie, mais je crains bien qu'ils n'y arrivent trop tard car les désordres continuent toujours... Les malheureux habitants blancs sont au désespoir et je crois qu'on nous a rendu un très grand service en nous chassant de Saint-Domingue, car nous y aurions été très malheureux, peut-être plus...

5 juillet 1793. — Les nouvelles de Saint-Domingue sont effroyables... Nous n'entendons point parler de l'homme que nous avons laissé [Toulzac]... Il est vrai que l'on n'a ici les

---

1. Il ne paraît pas s'agir ici d'un des commissaires civils, mais sans doute du maire de la commune de l'Anse-à-veau.

2. Cette lettre sans date doit être de mars 1793. Toute cette correspondance a été détruite au cours de la dernière guerre chez M. le vicomte Henry de Beaucorps, près d'Orléans, par un incendie accidentel.

*nouvelles que par les vaisseaux anglais, ce qui arrive assez souvent...*

21 juillet 1793. — *Les Espagnols s'occupent à remettre la paix à Saint-Domingue. Ils ont fait passer dans la partie française une proclamation pour engager tous les honnêtes gens à se réunir à eux. On dit qu'il y en a déjà beaucoup qui ont passé... Il arrive presque tous les jours ici des Français de Saint-Domingue que les Anglais prennent. Tous les bâtiments qui sortent sont pris. Il y a actuellement ici une souscription comme à Londres pour aider les malheureux Français. Elle n'est ouverte que depuis quatre jours, et elle est déjà assez considérable.*

Pour repasser à Saint-Domingue, M. et M<sup>me</sup> de La Rochejacquelein profitèrent du convoi de 500 hommes que les Anglais envoyèrent occuper Jérémie à la fin de septembre de 1793. Mais nos colons ne purent pas encore atteindre leur sucrerie. Ils demeurèrent chez une riche veuve, M<sup>me</sup> de Spezbach, dont la plantation était à sept lieues de Jérémie<sup>1</sup>.

8 décembre 1793. — *Plusieurs quartiers envoient ici [à Jérémie], des députés pour qu'on leur porte des secours, mais malheureusement, les Anglais n'ont pas assez de forces pour pouvoir être partout, et nous attendons avec bien de l'impatience cette flotte promise depuis si longtemps<sup>2</sup>.*

*M. Toulzac est du nombre des sauvés. Il est venu ici il y a huit jours, il nous a assuré que nos nègres n'avaient pas bougé et qu'il était comme sûr qu'ils resteraient fidèles. Ils lui ont promis de se sauver plutôt que de se réunir aux brigands. Ils continuent à travailler comme à l'ordinaire, et leur nombre a augmenté de sept à dix naissances.*

Nos colons ne restèrent pas dans le Sud. Avril 1794, les vit au Môle Saint-Nicolas, point fortifié du Nord où les Anglais avaient débarqué en septembre 1793. Leur fils Louis alla les y rejoindre. Il avait 17 ans; *Parlant l'anglais comme le français il prit un engagement comme enseigne dans le 20<sup>me</sup> régiment d'infanterie anglais, et partit bientôt pour l'attaque de Port-au-Prince<sup>3</sup>.*

La ville, prise le 4 juin, la famille s'y regroupa, mais pas

---

1. Il doit s'agir de Jeanne-Marie Achy, veuve de Jean-Conrad de Spezbach, propriétaire aux Abricots, paroisse de Dame-Marie, d'une sucrerie estimée 448.000 fr. (Etat, 1831).

2. Qui devait arriver après la prise de la Martinique, espérait-on.

3. Ch. de Beaucorps, p. 14.

pour longtemps. Le marquis se rendit à Kingston pour obtenir quelque subside du gouverneur, la marquise continuant d'habiter à Port-au-Prince avec son fils chez des négociants anglais.

En novembre 1794, La Rochejacquelein fut nommé colonel de la Légion royale britannique du Sud, un nouveau corps qu'il devrait former<sup>1</sup>. Il recevait 12.000 livres par an. La légion serait recrutée parmi les esclaves. Seuls les cadres seraient blancs, qu'il ne fut pas difficile de trouver : Suzannet, beau-frère du marquis, fut lieutenant-colonel ; son gendre Guéry et son fils Louis capitaines. Les hommes furent de levée bien plus malaisée. Les différents régiments coloniaux, décimés par les maladies et les désertions, se les disputaient.

M<sup>me</sup> de La Rochejacquelein vint à son tour à Kingston, laissant son fils à Port-au-Prince. Elle fut reçue, ou trouva à loger sur une habitation confortable exploitée près de Kingston par une famille de réfugiés français.

Avec son mari, elle reprenait la mer le 24 août 1795 pour Jérémie, où elle retrouvait l'hospitalité de M<sup>me</sup> de Speckbach. Le quartier restait assez calme mais un séjour au Baconnais très dangereux. La formation de la légion du marquis n'avancait pas. Il n'avait probablement pas assez d'expérience du pays et des noirs. Les commandants des régiments coloniaux se faisaient une guerre fourrée entre eux. La formation d'un nouveau corps diminuait leurs possibilités de recrutement et le champ de leurs exactions. Au début de septembre, la légion ne comptait que 31 hommes. En novembre, les Rochejacquelein sont à Port-au-Prince, en février de retour à Jérémie, dont le commandant, Joseph-François Vézien des Ombrages, s'oppose à toute levée. Le marquis est réduit à aller prendre à quinze lieues le commandement du camp des Rivaux, une ancienne habitation assez mal fortifiée dans les mornes qui dominant le poste de Pestel.

*Imaginez, écrit M<sup>me</sup> de La Rochejacquelein à ceux de ses enfants restés à Londres, votre pauvre mère dans un camp, entourée d'hommes les plus grossiers, car les habitants de ce quartier-ci sont presque tous de la dernière classe des Français; tous les officiers du corps de votre père ne sont pas d'un autre genre : pas une seule femme blanche chez qui je puisse aller tant il est impossible de voyager dans ce quartier.*

---

1. Un corps colonial, recruté parmi les blancs et parmi les noirs, portait déjà le nom de Légion britannique. Il était commandé par le baron de Montalembert.

Le commandement du camp fut retiré au marquis en août 1797, et, résultat d'intrigues et de jalousies d'officiers français, il fut mis à la réforme. Il aurait dû alors revenir à Londres pour y retrouver ceux de ses enfants qui y étaient restés ; mais il avait toujours l'espoir de remettre les pieds au Baconnais et de prendre la direction de sa sucrerie. Les La Rochejacquelein louèrent une petite place à deux lieues de Jérémie, poste d'observation et d'attente. La vie n'y avait rien de confortable, mais des volailles et une vache permettaient d'envoyer au marché de la ville des œufs et du lait qui se vendaient cher.

Les dépenses de l'occupation étaient très lourdes. La fièvre jaune décimait les troupes. Les Anglais commençaient l'évacuation de Saint-Domingue au cours de l'été de 1798. Ce furent d'abord les quartiers des mornes : les Grands-Bois et le Mirabalais, puis la plaine du Cul-de-Sac, Port-au-Prince lui-même ; le Môle et Jérémie enfin. Mais les La Rochejacquelein ne quittèrent pas Jérémie avec les Anglais. Retourner à la Jamaïque risquait de couper toute chance de s'installer au Baconnais. Ils se défirent de leur place à vivres, et se déterminèrent à gagner Philadelphie pour où un navire se présentait. De Londres, leur fille Constance pourrait les y retrouver et leur fils Louis les rejoindrait de la Jamaïque. *Nous comptons tenir une pension de jeunes filles.*

Comme tant d'autres précédents projets, celui-ci fut abandonné. M<sup>me</sup> de La Rochejacquelein resta à Saint-Domingue et cette fois put atteindre le Baconnais, mais sans son mari, rentré à Kingston en novembre. Ayant servi dans l'armée anglaise, il risquait beaucoup en demeurant dans le pays. La guerre allait éclater dans le Sud entre Toussaint-Louverture et André Rigaud, qui n'était pas doux pour les émigrés. La marquise s'installa sur la sucrerie pour empêcher qu'elle ne fût sequestrée, comme bien d'absent ; mais sa santé était épuisée. Elle mourra au Baconnais le 14 frimaire an VII (4 décembre 1798). Seule.

Nous savons que La Rochejacquelein était de retour à Jérémie en septembre 1799. Il y trouva la sucrerie sous sequestre depuis plusieurs mois. Elle allait être affermée par adjudication, mais il ne put se présenter comme fermier. Encore une fois, il dut se replier sur la Jamaïque, et en décembre 1799, ou au début de 1800, il s'y remariait à M<sup>me</sup> Espeut, une veuve réfugiée, qui avait acquis une plantation dans les environs de Kingston. Il s'y installa.

Était-ce le calme enfin ? Allait-il s'établir là pour ses dernières années ? Vers le mois de juin de 1801, il voulut aller voir ce qu'était devenu le Baconnais. Aucune lettre ne nous dit ce qu'il y trouva. Le retour de Kingston sur le *Diligent* n'eut rien de tranquille. Le bâtiment fut pris par un corsaire français armé dans la partie du Sud. La Rochejacquelein, grièvement blessé au cours de l'assaut, perdit un bras. La prise fut conduite à Santiago de Cuba, mais ses passagers laissés libres. Le marquis fut recueilli par un ancien colon de l'Anse-à-Veau, réfugié à Cuba, du nom de Monnier et un autre réfugié, Fergon, de Port-au-Prince<sup>1</sup>, lui avança tous les frais que les soins entraînèrent. En octobre 1801, il se tenait pour guéri.

Il eût pu rentrer à Kingston. Si son fils Louis venait d'en partir pour rentrer en France, deux de ses filles, Constance et Anne, quittant Londres, étaient juste arrivées à la Jamaïque. Mais pour peu de temps, pensaient-elles. La politique d'apaisement mesuré du Consulat leur permettait l'espoir d'un retour en commun en Vendée. Elles n'aspiraient qu'à cela. Elles ne connaissaient pas le Baconnais et ne désiraient pas le connaître.

Le Mercier, fermier de la sucrerie, contre dix milliers de sucre brut à verser annuellement à l'État, l'avait réorganisé comme sa propriété. Des cultivateurs avaient pu être regroupés, et juin 1801, cinquante-sept à soixante d'entre eux étaient au travail. Cependant, moyennant 2.500 gourdes — environ 12.500 francs — Le Mercier consentait à résilier son bail à La Rochejacquelein, qui pouvait reprendre son bien maintenant que la nouvelle constitution aménagée par Toussaint-Louverture n'exigeait plus pour la levée des sequestres des certificats de non-émigration, mais simplement la présentation des titres de propriété. Grande tentation ! Le marquis au lieu de rentrer à la Jamaïque, alla en novembre 1801 à l'Anse-à-Veau traiter avec le fermier du Baconnais. Le prix de la résiliation devait être emprunté ; mais l'avenir arrangerait tout.

L'avenir, ce fut la mort le 19 fructidor, an X (6 septembre 1802).

---

1. René-Joseph-Stanislas Fergon avait une caféière au cap Dame-Marie, évaluée 29.140 fr. (*Etat*, 1832, p. 464), mais était-ce celui dont il est question ici ? Une dame Marie-Lucie-Bibiane Fergon Duchesnay, veuve de Bernard de Lobit, ancien propriétaire d'une portion de caféière à la rivière de Tiburon (évaluée 37.000 fr. *Etat*, 1834, p. 614) passera à la Jamaïque (Delany, p. 45), mais était-elle parente au Fergon de Saint-Domingue ?

\*

Nous n'avons pas choisi l'exemple des La Rochejacquelein pour son côté particulièrement pathétique. Il y eut des dizaines de cas analogues.

D'autres familles de réfugiés furent semblablement dispersées et durent faire plusieurs allées et venues. Ici, le nom des La Rochejacquelein, leurs relations avec les gouverneurs de la Jamaïque et avec les commandants en chef des forces d'occupation, ont rendu plus faciles qu'à d'autres ces nombreux voyages. Mais leur cas extrême montre bien le côté précaire de la vie des réfugiés qui fut faite d'attente, d'espoir de retour, d'illusion, aussi donc de déceptions.



## VII. — AVEC LES ANGLAIS ÉVACUANT SAINT-DOMINGUE

(1798)

Jusqu'alors, c'était par individus ou par familles, parfois rassemblés il est vrai, que les réfugiés étaient arrivés, jamais par groupes très nombreux. Au cours de l'été 1798 on peut parler d'une vague en désignant tous les colons qui suivirent les troupes anglaises évacuant les quartiers qu'elles occupaient à Saint-Domingue. Ils furent peut-être deux milliers.

Tous ceux qui avaient pris du service dans les troupes britanniques ou dans leurs troupes noires ou qui avaient gardé sous l'occupation leurs fonctions d'avant 1794 eurent le choix de se retirer à la Jamaïque ou sur le continent ou de rester. Les accords conclus entre le général Maitland, dernier commandant en chef des forces anglaises à Saint-Domingue, et Toussaint-Louverture avaient décidé que ceux qui ne quitteraient pas la colonie ne seraient pas inquiétés. *Maitland annonça que les Français... auraient la facilité d'aller dans telle partie de l'Amérique qu'ils désireraient, et qu'à l'égard de ceux qui se détermineraient à rester dans le pays, il avait pris des arrangements pour qu'ils fussent respectés dans leurs personnes comme dans leurs propriétés.* Des peines rigoureuses seraient infligées à tous ceux qui détourneraient un soldat de la destination qu'il avait reçue ? Enfin, le crime d'embauchage était puni de mort à la bouche d'un canon<sup>1</sup>. Beaucoup de colons demeurèrent au moins un certain temps pour voir comment les choses tourneraient. Parmi eux étaient des officiers des régiments coloniaux. Mais un bien plus grand nombre, redoutant d'être considérés comme émigrés par le général Hédouville, l'Agent du Directoire, qui s'efforçait d'inspirer une

---

1. Joinville-Gauban, *Voyages d'outre-mer et les infortunes les plus accablantes de M. Joinville-Gauban*, Paris, 1814, 2 v. in-8°, 453 p., II, p. 114.

autre politique à Toussaint-Louverture, trouvèrent plus prudent de suivre les Anglais. Ceux qui s'étaient franchement compromis ou qui se méfiaient des paroles de Toussaint, qui ne leur étaient parfois parvenues que sous la forme d'on-dit, abandonnèrent leurs plantations plus ou moins ruinées et l'espoir de les rétablir. Les officiers gardaient leur solde, au moins provisoirement. Leurs familles étaient déjà à la Jamaïque à les attendre. Il ne partit pas assurément que des militaires, mais c'est eux qu'on aperçoit le mieux.

Il est facile de les classer selon les corps où ils avaient servi :

Parmi les officiers de la *Légion britannique*, dite de Montalembert, le plus important des corps auxiliaires<sup>1</sup>, nous voyons débarquer le comte Duquesne, lieutenant-colonel de la légion, qui, réfugié d'abord à Kingston en 1793, paraît y avoir été recruté par le baron de Montalembert<sup>2</sup>. Un Desgouttes (peut-être Thomas), chevalier de Saint-Louis, lieutenant dans les hussards de la légion en 1794, puis major, qui dès son arrivée à la Jamaïque, le 2 novembre 1798, demanda une concession. Henri et Hubert de Barbeyrac, chevaliers de Saint-Louis, capitaines réformés, Hubert avec sa femme et sa fille. Deux Dulau d'Allemands avaient servi dans la légion mais nous ne suivons la carrière que de l'un d'eux : Pierre-Marie, vicomte Dulau d'Allemands, colonel en second du régiment d'Agenais, à Saint-Domingue sur la fin de la guerre d'Amérique, marié à Catherine-Marie-Elisabeth de Vergès, propriétaire de parts dans trois sucreries de la plaine de l'Arcahaye<sup>3</sup>. Emigré de l'armée des princes, il demanda à rejoindre l'armée anglaise qui devait occuper Saint-Domingue. Il pourrait ainsi surveiller les plantations de sa femme, ce qu'il put faire car il resta dans l'entourage du général Williamson. En juillet 1797,

---

1. Son importance venait de ce qu'elle comprenait à la fois de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. Sur ces corps auxiliaires, voir le vicomte Grouvel, *Les corps de troupe de l'émigration française (1789-1815)*, Paris, éd. de la Sabretache, 1957, T. I et seul publié, in-4°, 574, p. 40.

2. Correspondance d'Agoult avec le comte de Favernay, 23 février 1795. (Papiers Cromière, au château de Cussac, par Oradour-sur-Vaire (Haute-Vienne).

3. La sucrerie Vergès, aux Vases, dont elle possédait un quart ; la plantation valait 1.124.660 fr. (*Etat*, 1828, p. 228), et 2/32<sup>e</sup> dans les sucreries La Ravine et Poix-la-générale, estimées 5.167.378 fr. (*Etat*, 1828, p. 232). Voir aussi « Précis des Annales... » T. I, p. 198.

il était membre de son conseil privé<sup>1</sup>. Lui seul passa à la Jamaïque. L'autre resta à Saint-Domingue où il mourut de la fièvre jaune en 1800. Anquetil, maître en chirurgie de Paris, chirurgien-major, fut un de ceux qui, dès leur arrivée à la Jamaïque, demandèrent une concession<sup>2</sup>.

Des *Hussards*, qui constituaient la cavalerie de la Légion : Charles de Laulanié, lieutenant, avec sa femme et ses cinq enfants. Son père était planteur caféier au quartier des Grands-Bois<sup>3</sup>. Guillaume Vassal, cornette<sup>4</sup>. François, baron de Melé, ancien garde du corps, avec sa jeune bru, née Vaussoigne<sup>5</sup>.

De la *brigade irlandaise* : le colonel Anthony Walsh<sup>6</sup>. Peyrellade, avec sa femme et son enfant. Il était capitaine au régiment du Prince-Edouard, venu de France et sans doute de l'émigration. Il était propriétaire d'une caféière aux Fonds-Blancs, dans le Sud<sup>7</sup>. Jacques-René Gaignard, capitaine au même régiment, propriétaire d'une caféière au Trou-Villain au quartier de Vallière, d'un îlet et d'une maison au Haut-du-Cap, et d'une maison à l'Acul, d'une valeur au total de 542.000 francs<sup>8</sup>. Il partira avec son fils, sa mère, sa sœur et son frère. Mahé-Delaunay, capitaine au régiment d'York, dont la fille Claudine est l'épouse de Ducharron, comte de Portail<sup>9</sup>.

---

1. [Dulau d'Allemans], *Le vicomte de Vormeuil ou Confidences d'un lieutenant général à son fils (1772-1851)*, nouvelle édition, Paris, 1852, in-8°, p. 86.

2. Une Catherine-Cécile Anquetil avait des droits dans une plantation de Fort-Dauphin (*Etat*, 1832, p. 20).

3. Un Laulanié (sans prénom) est nommé dans l'*Etat* comme l'époux de Marie-Charlotte-Antoinette de Chaunac de Lanzac, héritière de François Boudet, son grand-père, d'une sucrerie au Fond-des-Nègres, valant 290.667 fr. (*Etat*, 1834, p. 382), d'un terrain à Saint-Marc de 3.533 fr. (*Etat*, 1834, p. 202) et de deux sucreries à la Croix-des-Bouquets, valant 721.235 fr. (*Etat*, 1834, p. 326). Sa part était d'un tiers.

4. *Caribbeana*, III, p. 161.

5. Une Angélique-Aimée Vaussoigne, une des deux filles de Marguerite Saint-Amand, veuve Vaussoigne, avait épousé un Mélet. S'agt-il d'elle ici ?

6. Delany, p. 114.

7. Joseph Peyrellade était l'époux de Jeanne-Sophie-Elisabeth Cuvert de Boisblanc, héritière d'une plantation à la Petite-Anse (*Etat*, 1831, p. 115), à Limonade (*Etat*, 1831, p. 60) et au Cap (*Etat*, 1834, p. 60).

8. *Etat*, 1829.

9. Julien-Jacques-Marie-Claude Delaunay-Mahé était propriétaire d'une caféière et d'une cotonneraie aux Cayes de Jacmel, estimées 125.050 fr. (*Etat*, 1830, p. 496).

Un Dessources, colonel des Chasseurs d'York<sup>1</sup>. Il n'y a pas à citer Falvy et Mahony, parce qu'ils étaient Irlandais, et n'avaient pas été colons<sup>2</sup>.

Des chasseurs du colonel Dessources<sup>3</sup>, venaient Claude-Bruno Courtois des Sources, ancien capitaine au régiment de Port-au-Prince, en 1777 ; en décembre 1797 commandant des volontaires à pied<sup>4</sup>, en 1796, des Chasseurs de Saint-Marc et des Grenadiers volontaires

Il était créole de Saint-Marc, comme son frère Pierre, qui finit colonel des Chasseurs d'York. Il est souvent difficile de distinguer les deux frères et sous les noms divers il doit être parfois question des mêmes corps auxiliaires. Pierre Dessources vint à la Jamaïque avec sa famille. Lady Nugent parle de lui dans son journal, jamais de Claude-Bruno<sup>5</sup>. Une Elisabeth Dessources, sa petite-fille, est confirmée à Kingston en 1839<sup>6</sup>.

La famille Daron suivit Georges-Paul Daron, chirurgien d'infanterie, qui serait mort plus tard à la Jamaïque, empoisonné par un esclave, nous dit une créole, M<sup>me</sup> Frédéric Allain, dans ses *Souvenirs d'Amérique et de France*<sup>7</sup>. Son frère Jean-Paul, aussi chirurgien<sup>8</sup>, paraît l'avoir accompagné. La famille restera à la Jamaïque au moins jusqu'en 1834<sup>9</sup>. Elle était originaire de l'île d'Oleron. Letourneau, ancien officier de dragons-milices et colon. Louis-Christophe Deynault aussi ancien lieutenant de dragons, passé aux Chasseurs de Dessources. Il vint avec sa femme<sup>10</sup> et ses cinq enfants. Les hommes de la légion Dessources furent laissés à Saint-Domingue.

Le marquis de Contades était colonel de la *légion dite de Contades* au Môle Saint-Nicolas, composée de colons blancs au nombre de 400, désignés officiellement Gendarmes volon-

---

1. *Précis des Annales...* II ; Cabon, III, 226, 250, 278, 351 ; A. Michel, *La mission du général Hédouville à Saint-Domingue*, Port-au-Prince, 1929, in-8°, p. 115 et 185.

2. Delany, p. 144.

3. Ces chasseurs ne seraient-ils pas les mêmes que les chasseurs d'York ?

4. Dalmas, *Histoire de la révolution à Saint-Domingue*, Paris, 1814, 2 vol., in-8°, I, p. 109.

5. P. 200.

6. Delany, p. 31.

7. Paris, Périsse frères, s.d. [1863] in-8°.

8. Delany, p. 10.

9. Ibid., p. 34.

10. Marie-Thérèse-Louis Vallade. Les Deynault étaient propriétaires au Dondon.

taires royaux anglais. Il ne partit pas au moment de l'évacuation, mais le comte Erasme-Gaspard, qui devait être son fils<sup>1</sup>. Le marquis fut retenu par Toussaint-Louverture, et resta encore deux ans à la colonie<sup>2</sup>.

Les officiers suivants appartenaient à l'armée avant 1789, mais nous ne pouvons préciser dans quel corps ils servaient au temps de l'occupation :

Le chevalier Joseph-David de Montagnac, du Languedoc, lieutenant-colonel en 1792, chevalier de Saint-Louis. Arrivé à Saint-Domingue dès 1784 au moins<sup>3</sup>, il possédait au cap Dame-Marie dans le Sud, deux caféières estimées 293.333 francs par la commission de l'indemnité<sup>4</sup>. Il avait avec lui six enfants et son frère. Il était en France au moment de la Révolution. Il avait émigré en Angleterre et était revenu à Saint-Domingue par la Jamaïque.

Il maria à la Jamaïque une de ses filles, Julie-Adélaïde, à un des chevaliers Laffond de Labédut, Philippe-Auguste, semble-t-il, ancien officier au régiment du Cap, à qui sa première femme, Thérèse de Saint-Avoïe, avait apporté la sucrerie Valerot à Port-Margot, une caféière à Plaisance et une autre aux Gonaïves<sup>5</sup>. Au moment de l'évacuation des troupes anglaises il était major de la place de Port-au-Prince. En 1792, il était venu une première fois à la Jamaïque.

Joseph-François Vézien des Ombrages (1752-1803), lieutenant-colonel, était lui aussi ancien officier au régiment du Cap. Il possédait aux Fonds-Bleus, sur la paroisse de Jérémie, une caféière et une autre à la Nouvelle-Plymouth, d'une valeur de 438.817 francs<sup>6</sup>. Marié en 1787 à Marie-Agathe-Suzanne Reynaud, il fut bientôt veuf. Il commandait à Jérémie au début de 1793 quand il passa à Cuba, apportant aux Espagnols d'intéressants renseignements sur la situation française<sup>7</sup>. Il avait gagné en mai « les colonies américaines » sur

---

1. Lettre à Windham (British-Museum, ms. 37853, f° 13) et Papiers Begouën Demeaux : St-Foäche à Colette, 4 mars 1797.

2. Saint-Rémy, *Vie de Toussaint-Louverture*, Paris, 1850, in-8°, p. 214.

3. Archives de la Loire-Atlantique, Marine 5451, 24 novembre 1784.

4. *Etat*, 1832, p. 466.

5. D'une valeur générale de 1.531.190 fr. (*Etat*, 1828, p. 139, 153, 193).

6. *Etat*, 1832, p. 554 et 572.

7. *Archivo general de Indias - Catalogo de la seccion novena*, Séville, 1949. T. I (le seul publié), Lettres confidentielles du gouverneur de Cuba, Don Juan Bautista Vaillant au duc de la Alcedia, ministre, des 30 avril et 3 mai 1793, articles 74 et 76.

un négrier<sup>1</sup>, mais n'y resta pas longtemps, ce semble, et revint à Saint-Domingue servir dans les troupes d'occupation<sup>2</sup>. Nous savons qu'au moment de l'évacuation, le 6 août 1798, il ne put emmener ses esclaves malgré toutes ses instances. Il restera à la Jamaïque jusqu'en 1802, s'y mariera à Marie-Laurent de Chadirac, fille de Mathieu-Laurent de Chadirac, chevalier de Saint-Louis, colon du quartier de Saint-Marc<sup>3</sup>, dont la famille était apparentée à des familles créoles de Saint-Marc, des Verettes et des Gonaïves<sup>4</sup>. A la paix avec l'Angleterre, il gagna Santiago de Cuba où il mourut en 1803. A la Jamaïque, il ne paraît pas avoir nourri des sentiments profondément anglophiles.

Massé, marquis de la Villéon, était marié à Françoise-Elisabeth de Gourmay, d'une famille aussi réfugiée, qui à la mort de son père, aura une part de la caféière Gournay à la Marmelade. A Kingston, il deviendra l'agent général des réfugiés auprès du gouverneur de la Jamaïque.

Charles-Arnould-Ignace Hanus de Jumécourt, d'origine lorraine, est venu à Saint-Domingue en 1786. Le père de sa femme, Marie-Madeleine Descloches<sup>5</sup>, possédait des habitations à la Croix-des-Bouquets et au Petit-Trou<sup>6</sup>. Capitaine au détachement du corps d'artillerie des colonies, il avait donné sa démission en 1789 pour mieux diriger l'exploitation de sa sucrerie de la Croix-des-Bouquets<sup>7</sup>. Député de cette paroisse à l'assemblée coloniale de Saint-Marc, il avait rompu avec les autonomistes et s'était retiré. Il se montra très favorable à un accord avec les gens de couleur. Au service anglais après 1794<sup>8</sup>. Il arriva à la Jamaïque avec son fils Charles et sa bru Marie-Elisabeth Morin, créole de Plaisance, âgée de 31 ans.

Delaforêt était aussi du corps d'artillerie où il était lieu-

---

1. Id., 3 juin 1793, p. 43.

2. G. Debien, « Les sources de l'histoire coloniale aux Archives de la Vienne » (Article : Papiers Vézien des Ombrages. *Revue des Bibliothèques*, 1934).

3. Où il possédait le tiers d'une caféière, estimée 23.833 fr. (*Etat*, 1834, p. 194).

4. *Etat*, 1834, p. 202 et 270 ; *Etat*, 1832, p. 438.

5. Fille de Charles-Louis-Joseph-Mathieu Descloches.

6. *Etat*, 1830, p. 344 ; *Etat*, 1832, p. 314 ; *Etat*, 1834, p. 318.

7. D'une valeur de 947.928 fr. (*Etat*, 1829, p. 266).

8. La correspondance de Jumécourt est conservée par M. Paul Chevallier.

tenant en 1787<sup>1</sup>. On le donne ensuite comme capitaine dans le corps royal d'artillerie britannique et comme capitaine dans la légion royale de Saint-Marc<sup>2</sup>.

Henri de David, comte de Lastour, ancien capitaine au régiment de Port-au-Prince<sup>3</sup> qui avait commandé un corps colonial<sup>4</sup>.

Deschamps de Préville, ancien commandant de la maréchassée de la Grande-Anse et colon.

Charles de Lastié, lieutenant-colonel réformé, au service de S.M.B.

Monsigny, lui aussi lieutenant-colonel au service de S.M.B., « ancien capitaine au service du roi de France », avec sa femme et cinq enfants.

Charles-Joseph de Léonardy, capitaine au service de S.M.B. Un Léonardy, cadet-gentilhomme au régiment de Gâtinais, s'était embarqué pour Saint-Domingue en 1778<sup>5</sup>. C'est sans doute lui. Il épousa à la Jamaïque, Françoise-Adélaïde Cuvert de Boisblanc, veuve en premières noces de Joseph-Louis Crusel. La sœur de Françoise Cuvert de Boisblanc, Jeanne-Sophie-Elisabeth, était l'épouse de Joseph Peyrellade que nous avons vu plus haut. Toutes ces familles passèrent à La Nouvelle-Orléans après 1804<sup>6</sup>.

Loppinot, maréchal de camp des dernières promotions de 1792, nommé en 1792 par les Princes gouverneur de Saint-Domingue, était propriétaire à Jérémie d'une caféière et d'une place à vivres, estimées 676.750 francs<sup>7</sup>. Un Loppinot avait un moment administré les plantations que le marquis de Breteuil possédait dans le Sud. Mais il y avait dans le Sud plusieurs Loppinot, frères ce semble<sup>8</sup>.

---

1. Archives Nationales. Colonies, E 246.

2. Un Louis-Germain-René de Laforêt est petit-fils de Guy-Guillaume-François-René, marquis de Lesbat, et héritier, pour la moitié, de la sucrerie de Mapou sur la paroisse de Port-au-Prince (*Etat*, 1834, p. 356). Mais est-ce le nôtre ?

3. Archives Nationales. Colonies, E 259.

4. *Le vicomte de Vormeuil*, p. 115.

5. Archives Nationales. Colonies, E 278.

6. Charles-Joseph de Léonardy est parrain d'un enfant Peyrellade à la Nouvelle-Orléans le 12 mars 1806 (Registres des baptêmes de Saint-Louis. Renseignement dû à M. René Le Gardeur). Encore à la Jamaïque il nomme Nicolas Finiels pour le remplacer à Saint-Domingue.

7. *Etat*, 1830, p. 414.

8. Il y avait à La Nouvelle-Orléans une famille Loppinot qui possédait une habitation située à quinze lieues en aval de la ville ; et un

Louis-Augustin Montaut de Montébrault que nous avons vu gagner la Louisiane en 1792, était revenu à Saint-Dominique l'année suivante ou en 1794, avec les troupes anglaises. Il est évacué avec elles en 1798.

Des chevaliers de Saint-Louis, dont on ne précise pas le grade, arrivent aussi à la Jamaïque en 1798. Ils ont dû servir dans l'armée britannique. Après avoir servi en France ils étaient devenus planteurs avant 1789. Ainsi un Prieur<sup>1</sup> et Joseph Pichon de Longueville, un des copropriétaires d'une sucrerie au Petit-Goave<sup>2</sup> et ingénieur.

Quelques officiers de marine étonnent ici, mais c'est que tous n'étaient pas anglophobes. Roland-Marie Debuisy, qui en 1795 tua en duel Paul de Cadush<sup>3</sup>. Il avait été inspecteur de la police à Port-au-Prince<sup>4</sup>. — Philippe-Auguste Laffon de Ladébat et le comte de Rouault, ancien lieutenant de vaisseau, major au service de S.M.B., qui passe avec sa femme et quatre enfants. Ils retrouveront à Kingston, une autre M<sup>me</sup> de Rouault, veuve d'un officier de Saint-Louis, chargée de huit personnes. Le comte de Rouault sera naturalisé anglais le 1<sup>er</sup> novembre 1799<sup>5</sup>.

Des officiers de milice qui ont fait l'office d'officiers de complément suivent les Anglais, mais on n'atteint que quelques noms : Pierre Bernier de Boisdabert, propriétaire à la Trouble, paroisse de Plaisance et Pilate, d'une caféière estimée 5.000 francs<sup>6</sup> part avec sa femme. Un enfant leur naîtra à Kingston. — François Charest de Lauzon, né à Québec le 12 décembre 1744, passé à Saint-Domingue, capitaine aide-major de milice du quartier de la Marmelade où il avait

---

Charles-Joseph de Loppinot vers 1775, beau-frère d'Aunoy, un des commissaires nommés pour surveiller le commerce des bois entre la Louisiane et Saint-Domingue.

1. Un Prosper-Magloire Prieur, né à Paris le 22 octobre 1753, avait épousé Marie-Jeanne Casenave ; ils passèrent à La Nouvelle-Orléans. Il y décéda le 30 juillet 1820 (Registre de Saint-Louis). C'est peut-être ce Prieur, à moins que ce ne soit Bernard Prieur, époux de Marie-Elisabeth Moynat, propriétaire au Dondon (*Etat*, 1829, p. 76 et 90) à Port-au-Prince (*Etat*, 1832, p. 330) et au Cap (*Etat*, 1832, p. 106).

2. *Etat*, 1828, p. 228. Elle était estimée 359.470 fr.

3. « Précis des annales historiques », I, p. 181.

4. *Ibid.*, I, 217.

5. Marie-Catherine-Hyacinthe de Choiseul-Beaupré, veuve du comte de Rouault était héritière de plantations au Quartier-Morin (*Etat*, 1830, p. 42), à la Petite-Anse (*Etat*, 1831, p. 114) et à la Petite-Rivière (*Etat*, 1834, p. 236).

6. *Etat*, 1832, p. 174.



épousé vers 1780 Perrine-Thérèse-Elisabeth de Gournay ; il était propriétaire d'une caféière à la Marmelade estimée 130.000 francs<sup>1</sup>. Il deviendra secrétaire du bureau de police à Kingston. — Sebire, colon, qui était capitaine aux Chasseurs de la Reine, corps colonial.

Le chevalier de Saint-Ours, colon, commandant de la paroisse d'Aquin dans le Sud, colonel des milices au service de S.M.B., qui avait 51 ans en 1798. — Louis-Mathieu Jouette, officier de milices, commandant le Mirebalais pour les Anglais, fils de Hilaire Jouette et d'Ursule-Françoise Mahiet. Il avait formé avec les Guerriers du Nord, un corps auxiliaire noir qui avait été battu en ventôse an VI (février 1798) et qui en messidor (août 1798), juste avant l'évacuation, fut fondu avec celui de Basile<sup>2</sup>. — Fournier de L'Hermitage, ancien commandant du quartier de Jacmel, dont le prénom doit être Antoine, propriétaire de caféière, d'indigoteries, de cotonneraies au quartier de Baynet<sup>3</sup>. — Joseph-Claude, chevalier Villars Dubreuil, qui, commandant à Léogane en 1791, le restera sous les Anglais. Il sera membre du conseil privé de Williamson ; était propriétaire d'une caféière à Baynet<sup>4</sup>. Il passe avec trois enfants... — Dumas, garde d'artillerie. — Alexandre, comte d'Hanache, lieutenant-colonel, créole des Gonaïves, où son père était aide-major des milices avant 1750, et qui avait servi lui aussi dans les milices<sup>5</sup>.

Les fonctionnaires et les magistrats qui sont restés à leur poste pendant l'occupation anglaise et ont reçu d'eux leur traitement ont eu bien plus que les militaires confiance dans la parole de Toussaint-Louverture ou ont cru la position supportable pour ceux qui resteraient. Peu d'entre eux se sont retirés à la Jamaïque : Louis-Ambroise Grandjean d'Auban-

---

1. *Etat*, 1832, p. 82. Il mourut à la Nouvelle-Orléans à 75 ans le 2 février 1819 (Registres de Saint-Louis).

2. Son père possédait à Fond-Baptiste une caféière estimée 180.000 fr. (*Etat*, 1834, p. 302) et au bourg de la Croix-des-Bouquets, un emplacement de 14.561 fr. (*Etat*, 1836, p. 316) ; cf. *Précis des Annales historiques*, I, 298.

3. Il passe avec sa fille, M<sup>me</sup> de Roumefort, ses deux petits-enfants, ainsi qu'avec Mlle Bonamy, « émigrée ».

4. Estimée 197.333 fr. (*Etat*, 1834, p. 62).

5. Plusieurs d'Hanache portaient le prénom d'Alexandre, mais ici il doit s'agir de Louis-Marie-Maximilien-Alexandre, qui devait être propriétaire de la cotonneraie Chamflours-Arnaud, d'une caféière dite la Montagne du Pérou, d'une moitié d'une hatte et d'un emplacement, le tout aux Gonaïves, et estimé 190.744 fr. (*Etat*, 1832, p. 238).

court, lieutenant de juge à Saint-Marc de 1781 à 1784<sup>1</sup>, faisant en 1786 fonction de sénéchal<sup>2</sup>. Il avait été à Saint-Marc procureur de S.M.B. puis avait été nommé chef de justice. En 1798 il partit pour la Jamaïque et se fit naturaliser le 6 juin 1804<sup>3</sup>.

Pierre-Joseph Laborie, avocat au Cap où il possédait deux maisons<sup>4</sup>, ancien secrétaire de la Chambre d'agriculture du Cap, un des députés élus par la colonie à l'Assemblée Constituante, avait tenu de hautes fonctions sous les Anglais et publié à Londres en 1798 son *Coffee planter* pour encourager, dit-il, les planteurs de la Jamaïque à améliorer la culture du caféier. Il mourra à Kingston en mai 1800<sup>5</sup>.

Cadieu, ancien receveur général des droits du grand Amiral de France. — Billard, ancien avocat au parlement de Paris, colon, que, faute de connaître son prénom, nous n'avons pu identifier<sup>6</sup>, mais qui doit être celui qui tint un si grand rôle à la direction du club Massiac à Paris<sup>7</sup> en 1790 et en 1791. Il avait été membre du conseil privé du général Williamson, gouverneur des quartiers occupés par les Anglais.

Les négociants sont en moins grand nombre encore : Etienne Patot et Lubin-Joseph Inginac, de la maison Inginac et Marsillac de Léogane, administrateurs dans le gouvernement anglais. Ce doit être son fils qui publiera ses Mémoires à Kingston en 1843<sup>8</sup>.

Voici quelques noms de colons arrivés à la Jamaïque en cet été de 1798 : René-Joseph-Stanislas Fergon de Lobigt, colon à la Grande-Rivière de l'islet à Pierre-Joseph et au quartier de Dame-Marie où il possédait deux petites caféières<sup>9</sup>, venu avec le P. Lecun, préfet apostolique, dont il deviendra

---

1. Archives Nationales. Colonies, E 210.

2. Archives de la Vienne. Papiers Guiton Maulévrier, En 1969.

3. *Lady Nugent's journal*, p. 31, 32, 53.

4. D'une valeur totale de 99.200 fr. (*Etat*, 1831, p. 126 et *Etat*, 1834, p. 72).

5. *Caribbeana*, IV, 365.

6. Il est un Étienne-Joseph et un Joseph Billard, propriétaires à Torbeck de caféières, un Jean Billard, caféier à Jérémie, un Simon Billard, aussi caféier à Plaisance.

7. Qui groupait à Paris les intérêts des colons pour inspirer la politique coloniale de l'Assemblée Constituante.

8. Joseph-Balthazar Inginac, *Mémoire de... ex-secrétaire général près Son Excellence l'ex-président d'Haiti, depuis 1797 jusqu'à 1843*, Kingston, 1843, in-4°.

9. Estimées 29.140 fr. *Etat*, 1832.

le secrétaire. Il n'aura pas quitté Kingston en 1809<sup>1</sup>. En octobre 1798 se marie à Kingston où il vient d'arriver, Seccard, colon, avec Marie-Elisabeth Miailles, veuve en premières noces de Godin des Tillettes et en secondes noces, de Jean Brouet. Elle est de Port-au-Prince<sup>2</sup>. Le chevalier Pigné de Montagnac qui avait épousé à Port-de-Paix Catherine-Mélanie de Chanceaulme. Il est chevalier de Saint-Louis mais ne paraît pas avoir servi sous l'occupation.

La famille Onffroy est du Sud où elle est établie depuis 1759 au moins<sup>3</sup>. Elle possède à Tiburon une sucrerie produisant 600 milliers de sucre brut<sup>4</sup> et à Cavaillon au quartier des Coteaux une indigoterie-cotonneraie, estimée au total 320.000 francs<sup>5</sup>. La famille est originaire de Bayonne. Elle suit à la Jamaïque Jacques Roland, ancien commissaire de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, qui a longtemps vécu en France. Il avait servi S.M.B. pendant plusieurs années. De Jeanne-Pauline de Gournay il avait eu sept enfants<sup>6</sup>. On le retrouve propriétaire à St. Ann en 1820<sup>7</sup>.

Guy-Louis Onffroy sera naturalisé anglais le 22 novembre 1798. Achille — qui est sans doute Jean-Henry-Sophie-Achille, un des fils de Jacques-Roland — le 10 avril 1801. Il sera en 1820 propriétaire à Studley Park, St. Andrew<sup>8</sup> et un autre Onffroy dont on ignore le prénom, à Little River et à Merry Wood à St. Ann avec O'Hara<sup>9</sup>.

En 1798, apparaissent pour la première fois à la Jamaïque les Espeut qui viennent des Irois. Ils sont créoles. Guillaume-François Espeut possède au quartier de Jérémie cinq

---

1. Delany, p. 45.

2. *Etat*, 1830, p. 352 et 358 et *Etat*, 1834, p. 370 et 382.

3. Archives Nationales. Colonies, E 325.

4. Moreau de Saint-Méry, édition Taillemite, III, p. 1353 et *Etat*, 1834, p. 624 ; cette sucrerie à Tiburon était estimée 760.000 fr. S'y rattachait un terrain valant 23.333 fr. (*Etat*, 1834), mais dont les Onffroy n'étaient pas les seuls propriétaires ; et une indigoterie-cotonneraie, de 320.000 fr.

5. *Etat*, 1834, p. 644.

6. Dont six vivaient en 1834 : Anne-Marthe-Roland, Jean-Henri-Sophie-Achille, Louis-Cécile-Emmanuel, Marie-Henriette-Adélaïde, veuve de Blair, Marie-Claire-Rosalie, épouse Guethenve Bon de Boisgucheneuc, et Louise-Julie-Philippe.

7. *Jamaica Almanach*, 1819-1825.

8. Id.

9. Papiers La Vincendière. Lettre de Grandmaison à X, Kingston, 10 septembre 1826.

habitations et emplacements estimés au total 156.800 francs<sup>1</sup> et à Dame-Marie un terrain avec d'autres propriétaires<sup>2</sup>. Guillaume Espeut est à Hope Hill (St. George) en 1817<sup>3</sup>. On trouve quatre autres Espeut à la Jamaïque : Louise-Charlotte Dorcas, qui est en 1831 propriétaire du Soldier's Content penn à St. Andrew<sup>4</sup>, Caroline-Louise, William-James-Louis et Peter-Alexander, fils ou petit-fils des premiers réfugiés, assisteront le 19 mars 1834 au mariage d'Henri-Philippe d'Aquin à Kingston<sup>5</sup>.

Jean-Désiré Gentillot et Michelle-Geneviève Lefebvre, sa femme, arrivés à Kingston en 1793, se font naturaliser le 7 août 1798. Ils habitent encore Kingston en 1804<sup>6</sup>.

Les Nicolas de Saint-Céran, forment avec les Davezac un autre groupe familial passé à la Jamaïque en 1798. — Valentin Nicolas était né à Aquin de Gabriel-Jean-Lubin-Désiré et d'Adélaïde-Geneviève Durand de Linois. Il avait épousé Jeanne-Charlotte Fabre de Saint-Castor, née à Cadix<sup>7</sup>. Ils eurent au moins deux enfants à la Jamaïque, Julius-Valentin, né à Kingston en août 1800<sup>8</sup> et Valentin-Robert-Théophile-Charles, né le 28 juillet 1802<sup>9</sup>. Leur père a dû arriver à la Jamaïque avec leur mère et ses sœurs : Rose-Gabrielle et Geneviève-Sophie, accompagnées de leur cousine, Louise Davezac, veuve Moreau de Lassy, de sa sœur Aglaé et de leur grand'mère Marie-Thérèse de Linois, épouse de l'ingénieur hydraulicien Jean-Pierre Davezac de Castera<sup>10</sup>. — Louis Moreau de Lassy avait été officier à Saint-Domingue. Il avait quitté l'armée à une date qui paraît proche de 1794, était passé à la Jamaïque où il avait acheté une plantation<sup>11</sup>. Il y était mort, et Louise Davezac, sa veuve, avait rejoint ses

---

1. *Etat*, 1832, p. 408.

2. *Id.*, p. 460.

3. *Jamaica Almanach*, 1819-1825.

4. *Id.*

5. Delany, p. 66.

6. Papiers Vanssay, Correspondance Laprade, Fredericktown, 14 septembre 1804.

7. Registres de Saint-Louis de La Nouvelle-Orléans, Baptêmes des 19 janvier et 21 avril 1804 (Renseignement de M. Le Gardeur).

8. Edward Larocque Tinker, *Les écrits de langue française en Louisiane au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1932, in-8°, p. 451.

9. Registres paroissiaux de Saint-Louis - Baptêmes : 21 avril 1804.

10. De Tarbes.

11. Louise Livingston Hunt, *Memoirs of Mrs Edward Livingston with letters hitherto impublished*, New York, 1886, in-8°, 182 p.

parents aux Cayes pour fuir de nouveau à la Jamaïque en 1803 <sup>1</sup>.

Un oncle de Valentin Nicolas, Jean-Baptiste, marié à Angélique Durand de Linois, sans doute une sœur d'Adélaïde-Geneviève, était propriétaire d'une indigoterie et d'un corail à Aquin <sup>2</sup>. Il arriva à la Jamaïque avant 1798 et c'est peut-être lui qui fut l'aimant qui attira sa famille à Kingston. Sa fille, Marie-Christine-Eugénie, née à Aquin, épousa Charles-Philippe-François Deschamps, né au Cap. Elle aura à la Jamaïque Louise-Gabrielle qui épousera le 27 janvier 1810 <sup>3</sup> à La Nouvelle-Orléans, Thérèse-Victor Le Carpentier, native de Torbeck.

Les Nicolas étaient propriétaires, ou héritiers, de nombreuses plantations ; dans le Sud : d'une caféière à Saint-Louis, d'une autre aux Cayes <sup>4</sup>, de cotonneraies-indigoteries à Aquin <sup>5</sup> ; dans le Nord : de deux caféières à la Marmelade <sup>6</sup>. La veuve de Valentin, Jeanne-Charlotte Fabre de Saint-Victor, avait hérité de son grand-père, François, comte de Marceillan, d'une partie d'une indigoterie, et d'une cotonneraie-indigoterie à Aquin <sup>7</sup>.

Une autre famille, qui fut alliée aux Deynault et qui était amie des d'Aquin, celle de Théodat-Camille Bruslé. Ce Bruslé était un des enfants de Joseph-Antoine Bruslé, né à la Louisiane en 1726, et venu à Saint-Domingue où nous le trouvons planteur caféier à la Grande-Rivière du Nord <sup>8</sup> et au Dondon, et commandant des milices de Sainte-Rose en 1785 <sup>9</sup>. Théodat-Camille rejoignit les troupes anglaises <sup>10</sup> à Saint-Domingue, qu'il dut suivre à la Jamaïque en 1798. Il s'y maria vers 1800 à Joséphine-Alix Deynault <sup>11</sup>, et leurs deux

---

1. Ibid., p. 18-19.

2. *Etat*, 1831.

3. Registres de Saint-Louis. Mariages.

4. *Etat*, 1834.

5. Ibid.

6. Ibid. 1832 et 1834.

7. *Etat*, 1834.

8. Evalués 274.600 fr.

9. Moreau de Saint-Méry, I, p. 234.

10. Vernon Loggins, *When the word ends*, Louisiana State University Press, 1958, p. 9. Ce livre est une biographie du grand pianiste Louis-Moreau Goltschalk, petit-fils de Théodat-Camille Bruslé.

11. Nombreuses références dans les registres de Saint-Louis. Sépultures 11 juin 1824, 26 février 1826, 3 mars 1833 (Renseignements dus à M. Le Gardeur).

premiers enfants naquirent à Kingston : Louis-Gaston avant 1803 et Louis-Théodat vers décembre 1803<sup>1</sup>.

En 1800-1803 c'est la naissance de plusieurs enfants de réfugiés : Jeanne-Ursule de Buffrenil, née le 3 mai 1803, de Jean-Baptiste et de Joséphine-Sophie Seveignes<sup>2</sup> ; Marie-Henriette Champier, née le 25 septembre 1804<sup>3</sup>, fille de François Champier, né à Agen et d'Alexandrine Lacroix, de la Martinique ; Louise-Elisabeth Destrac-Casenave, née à la Jamaïque au début de 1800 de parents réfugiés de Saint-Domingue, épouse à La Nouvelle-Orléans le 23 juin 1823, Jean-Baptiste Drouet, né en Louisiane<sup>4</sup> ; Marie-Angélique de Silly, née à Kingston d'un colon de la Marmelade<sup>5</sup>, épouse à La Nouvelle-Orléans le 23 novembre 1822<sup>6</sup> Samuel-J. Peters, du Canada ; Louise Peychaud, née à la Jamaïque de Mathieu Peychaud et de Henriette Morel, tous deux de Saint-Domingue, épouse à La Nouvelle-Orléans le 3 avril 1815<sup>7</sup> Henri Duvivier Peyre, de Saint-Domingue, venu de Cuba en 1809. Les parents de Louise Peychaud sont présents au mariage. Ils ont passé eux aussi par la Jamaïque.

La figure d'Auguste Teissier est curieuse. Il a été un moment directeur du théâtre à Kingston. D'après son testament fait à La Nouvelle-Orléans le 10 décembre 1817, il était alors à Paris. Avec sa femme il avait habité Saint-Domingue. Ils y avaient tout perdu pendant la Révolution. Dans le *Daily Advertiser* de Kingston du 11 février 1802, il publiait l'annonce qu'il allait rouvrir le théâtre<sup>8</sup>. Un Teissier est incarcéré ensuite pour avoir introduit illicitement des passagers français à Kingston. Il est libéré en juin 1809 à condition de quitter pour toujours la Jamaïque<sup>9</sup>.

\*

---

1. Son acte de sépulture le 11 juin 1824 à Saint-Louis de La Nouvelle-Orléans le dit âgé de 20 ans et demi. (Renseignement dû à M. Le Gardeur).

2. Baptisée à Sainte-Marie de La Nouvelle-Orléans le 11 mai 1806, sous condition. (Renseignement dû à M. Le Gardeur).

3. » le 8 avril 1815. id.

4. Registres paroissiaux de Saint-Louis de La Nouvelle-Orléans. Mariages. id.

5. *État*, 1831.

6. Registres paroissiaux de Saint-Louis (id.).

7. »

8. Richardson Wright, *Revels in Jamaica, 1682-1838*, New York, 1937, in-8°, p. 309. M. R. Wright cite des numéros du *Daily Advertiser* que nous n'avons pu trouver à la Jamaïque.

9. R. Wright, p. 309.

Une évidence ressort de cette suite de noms de réfugiés : d'abord, les créoles dominant, les créoles du Sud. Infiniment rares sont les familles qui viennent des petites Antilles, de la Guadeloupe, reprise aux Anglais en 1794, mais d'où peu de colons sont venus se réfugier à la Jamaïque. On ne voit guère que François-Mathurin Roy, vicomte de La Potherie, qui avait épousé Julie-Elisabeth Nicolas, créole d'Aquin, et Gautier, officier de milices, pris au camp de Berville par les troupes de Victor Hugues; il avait pu être échangé. Il sera à Kingston employé au bureau des prisonniers. On le trouve encore à la Jamaïque en octobre 1804. Il était de ceux qui avaient demandé une concession.

Une seule famille de réfugiés a pu être identifiée comme venant de la Martinique qui au reste est occupée par les Anglais de 1794 à septembre 1802. C'est la famille Lanoix : Jean-Louis Lanoix, époux d'Emilie-Alexandrine Morel, a une fille, Henriette-Louise, née à Kingston qui épousera à La Nouvelle-Orléans le 24 septembre 1814 Giraud-Marin Plicque<sup>1</sup>.

---

1. Registres paroissiaux de Saint-Louis (Renseignement dû à M. Le Gardeur).

## VIII. — ACCUEIL ET SECOURS

A leur arrivée, ceux qui avaient été pris en mer quand ils allaient au continent ou en France, comme les réfugiés et ceux qui étaient venus par protestation sociale ou politique, durent passer par un strict contrôle car leur nombre inquiéta assez vite. Quand on eut appris à Kingston la déclaration de guerre, le lieutenant-gouverneur Adam Williamson publia le 3 avril 1793 une longue ordonnance qui soumit les Français à un règlement soupçonneux. Jusque là on avait généreusement laissé débarquer les réfugiés. Une telle hospitalité pouvait engendrer des abus, compromettre la sécurité. Donc, désormais les magistrats avaient le pouvoir d'interroger les réfugiés qui demandaient à rester, pour se rendre compte si leur séjour ne présenterait pas quelque danger. Tout Anglais devait en ces occasions assistance aux juges.

Bien entendu cette mesure ne s'appliquait pas aux Français qui avaient obtenu des lettres de citoyenneté ou qui avaient été naturalisés par acte du parlement de Grande-Bretagne ou par lettres patentes revêtues du grand sceau de la colonie<sup>1</sup>, ni aux négociants qui résidaient à la Jamaïque depuis plus de deux ans. Elle ne s'appliquait pas non plus à tous ceux qui avaient déjà obtenu du lieutenant-gouverneur ou du commandant en chef l'autorisation de demeurer provisoirement dans l'île.

On avait très rapidement organisé ce contrôle. Le lendemain 4 avril et le surlendemain, de 9 heures à midi, à la justice de paix le custos de Kingston avait donné des certificats de bonne conduite aux réfugiés qui s'étaient présentés à lui avec des répondants suffisants. Ces certificats permettaient d'avoir l'autorisation de séjour que signait le comman-

---

1. A la vérité ils étaient et furent toujours par la suite en très petit nombre. Le 24 juin 1798 Balcarres écrit à Portland que les patentes de naturalisation de Français enregistrées depuis 1790 montent à 16 seulement. (C.O. 137/100).



dant en chef. Ces autorisations n'étaient pas une complète liberté de mouvement. Trois restrictions étaient imposées : on ne pouvait sortir à plus de 5 miles de Kingston, on avait à présenter toutes les quinzaines ces autorisations au chef magistrat de la paroisse de sa résidence. Tout juge de paix était en droit de les demander pour examen.

Le 4 avril, 80 réfugiés, les derniers arrivés sans doute, vinrent devant le *custos* avec des garants. Dans ce nombre on dut compter les femmes et les enfants, mais non les esclaves. On leur demanda un dépôt de £ 200 et à leurs répondants un dépôt de £ 100. 51 Français et leurs familles, soit 71 personnes, furent autorisés à rester. Sur leurs certificats furent inscrits le nombre et le nom de leurs domestiques et dans la marge le nom de leurs garants. La différence entre les 80 qui demandèrent à rester et les 71 qui l'obtinent représente, ce semble, le nombre de ceux qui furent éconduits, une petite minorité<sup>1</sup>.

Le contrôle dut paraître insuffisant, au moins à l'assemblée, car d'après l'acte qu'elle vota le 19 décembre 1794 les précautions furent doublées par un système de déclarations à l'entrée.

Les capitaines des navires arrivant à la Jamaïque furent obligés de déclarer par écrit aux officiers de la douane, le nombre, les noms, rang et occupation de toutes les personnes qui n'étaient pas nées britanniques.

Parallèlement tout étranger arrivant déclarerait aux mêmes officiers ses nom, rang, occupation et préciserait quel avait été le lieu de sa résidence au cours des six derniers mois. Il obtiendrait un certificat de cette déclaration<sup>2</sup>.

Le débarquement aurait lieu en un point désigné où les réfugiés resteraient, leur changement de résidence étant soumis au magistrat de la paroisse qui donnerait, s'il le jugeait à propos, un laissez-passer précisant la nouvelle résidence.

La présentation de ce laissez-passer pourrait être exigée par n'importe quel magistrat en n'importe quelles circonstances. S'il ne peut le montrer, le réfugié sera mis en prison en attendant les instructions du commandant en chef. Si le commandant en chef n'ordonne pas sa libération, il y restera un mois et sera ensuite expulsé. S'il est trouvé dans l'île ensuite, ce sera la transportation à vie.

---

1. *Journals of the Assembly*, T. IX, p. 235.

2. Ces certificats étaient taxés à 10 shillings.

Par proclamation ou par ordre le gouverneur avait le droit d'obliger un étranger arrivé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1792, et non encore naturalisé, à résider dans un quartier désigné. Il pouvait expulser un étranger condamné à la prison.

Tout magistrat était en droit d'exiger des chefs de famille une liste des étrangers habitant chez eux, avec leur signalement et la durée de leur résidence. Deux magistrats étaient autorisés à signer une autorisation de perquisitionner dans les maisons où logeaient des réfugiés pour y rechercher des armes.

Une copie de tous les passeports et déclarations serait remise au gouverneur.

1795 fut une année de précautions particulières parce que furent grandes les craintes des agents venus de Saint-Domingue. Le gouverneur Balcarres l'écrivit le 30 mai au duc de Portland.

*Je surveille de près les Français depuis qu'on a essayé d'incendier la ville au début du mois d'avril. Des arrestations sont faites de temps en temps. On offre des pots-de-vin énormes à mon secrétaire pour faire élargir des prisonniers. Il y a ici des agents de Saint-Domingue, noirs et de couleur, mais j'inspire une telle crainte à ces bandits à Kingston qu'ils paient de fortes sommes pour partir pour les Etats-Unis<sup>1</sup>.*

Et le 23 juillet :

*Des prisonniers élargis se sont rendu au pays des marrons. Le Conseil leur attribue l'insurrection des marrons.*

Le 28 août est interrogé Jean-Joseph Moranson qui avait été envoyé par Tallien avec un paquet pour André Rigaud, un des généraux de couleur qui commandent à Saint-Domingue. L'on pensait que 150 Français, la plupart de couleur, avaient été envoyés par Fauchet, le ministre de France auprès du gouvernement des Etats-Unis. En général on redoutait les prisonniers de guerre et parmi eux surtout les mulâtres, et les allées et venues entre les Etats-Unis et la Jamaïque. En avril cinq d'entre eux, prisonniers qu'on venait d'élargir, étaient partis auprès des marrons, parmi eux les deux frères Gaspard et Laplaine. Tous les gens de couleur prisonniers étaient tenus pour « patriotes » par les autorités de la Jamaïque.

---

1. C.O. 137/95.

La réaction ne tarda pas. L'Assemblée demanda le 26 septembre au gouverneur de faire partir pour l'Angleterre ou pour les quartiers de Saint-Domingue occupés par les Anglais, tous les réfugiés qui ne servaient pas dans la milice de la Jamaïque, même ceux qui avaient obtenu de résider<sup>1</sup>.

La proclamation du gouverneur publiée le 2 octobre fut moins brutale. Tous les réfugiés seraient embarqués pour Saint-Domingue. Le premier embarquement serait celui des Français qui pouvaient porter les armes et qui n'avaient aucun droit à rester à la Jamaïque. *Je fais partir maintenant tous les Français pour Saint-Domingue, s'ils sont en état de servir. On<sup>2</sup> envoie des sommes immenses aux Etats-Unis*, écrit Balcarres à Portland, le 4 octobre 1795<sup>3</sup>. Le départ de ceux qui habitaient à Kingston était fixé aux 9 et 10 suivants. Les libres de couleur devaient partir ce jour-là aussi. Tous ceux qui habitaient hors de Kingston s'en iraient le 30.

Dans ses dépêches des 26 et 27 octobre à Portland, Balcarres précise que l'annonce de l'armement d'un navire pour Saint-Domingue avait causé une telle panique parmi les réfugiés de couleur libres que 400 pour éviter de servir à Saint-Domingue avaient fui aux Etats-Unis avec leurs esclaves la semaine précédente<sup>4</sup>. Tant mieux, ajoutait-il. Il en restait 400 qui allaient s'embarquer sous peu. *J'ai mis dehors mille des plus grands coquins de l'univers, la plupart des hommes de couleur français et une multitude de noirs français*<sup>5</sup>. A n'en pas douter c'était alors bien plutôt les mulâtres libres, que les réfugiés blancs, que l'on voulait éloigner.

Pour l'administration de la Jamaïque, ce n'était qu'un soulagement provisoire. De nouveau en août 1796, Kingston était rempli d'étrangers<sup>6</sup>. *Beaucoup de femmes avec de grandes familles arrivent de Saint-Domingue*<sup>7</sup>. Le 24 juin : *L'évacuation de Port-au-Prince amène les honnêtes gens à chercher un asile à la Jamaïque*<sup>8</sup>. Honnêtes ou non, les réfugiés arrivaient si nombreux que l'on fit examiner par une commission tous les Français débarqués depuis 1792<sup>9</sup>. On

---

1. *Journals of the Assembly*, vol. IX, p. 385.

2. C'est-à-dire des réfugiés.

3. Balcarres à Portland, 4 octobre 1795 (C.O. 137/95).

4. Balcarres à Portland, 26 octobre 1796 (C.O. 137/96).

5. id. 27 octobre 1796, id.

6. id. C.O. 137/97.

7. id. 30 août 1797 (C.O. 137/98).

8. id. 24 juin 1798 (C.O. 137/100).

9. id. 20 juillet 1798, id.

redoutait surtout les Français venus récemment de France après un relais à Saint-Domingue. *J'accepterais la légion Des-sources, dont l'évacuation de Saint-Domingue était en question, tant que ses officiers sont des colons, pas des émigrés français*<sup>1</sup>. Le 29 octobre 1798, 900 blancs, 317 gens de couleur et 1.600 esclaves avaient suivi les troupes évacuées sur la Jamaïque<sup>2</sup>.

L'arrivée de ces colons et officiers revenus de Saint-Domingue en 1798 brouilla tout en doublant d'un coup le nombre des réfugiés qui étaient encore à la Jamaïque. On chercha au plus tôt à s'en désencombrer. L'assemblée étendit son hostilité à tous ces nouveaux étrangers.

Le 18 avril 1799, sur les instructions de Londres le gouverneur offrit aux réfugiés un passage gratuit pour les Etats-Unis ou pour un autre pays neutre, quelques privilégiés pouvant aller s'établir à la Trinité. Et le 29 novembre il faisait savoir par la *Royal Gazette* à tous les officiers français qui avaient servi l'Angleterre à Saint-Domingue et qui s'étaient repliés en Jamaïque, ainsi qu'à tous les réfugiés qui avaient obtenu la résidence, que sur l'insistance de l'assemblée, ils étaient priés de chercher un autre refuge. Les demandes d'exception très spéciale ne pourraient être présentées que par le canal de M. de La Villéon<sup>3</sup>.

Tel fut l'appareil administratif d'accueil. On voit qu'il ne fut jamais souriant et qu'il devint de plus en plus sévère et inquiet quand arrivèrent des réfugiés « négrophiles » et que des prisonniers cherchèrent à fomenter des soulèvements parmi les esclaves.

\*

Une bonne part des colons firent aux réfugiés la même grise mine et demandèrent qu'ils fussent refoulés. Par l'intermédiaire de l'assemblée coloniale ils firent pression sur le gouverneur ; mais Balcarres sut demeurer juste et pitoyable<sup>4</sup>. Il serait plein d'intérêt de savoir si ces colons étaient surtout des créoles ou non.

Administration et colons classaient les Français en plusieurs groupes.

---

1. Balcarres à Maitland, 31 juillet 1798, id.

2. » » 29 octobre 1798, id.

3. Balcarres à Portland, 8 décembre 1799 (C.O. 137/103).

4. W.J. Gardner, *A History of Jamaica from its discovery... to the year 1872*, New York, 2<sup>e</sup> édition, 1909, in-12, p. 239.

D'abord les militaires et anciens militaires, les veuves de militaires, avec leurs familles. Parmi eux se trouvaient des réfugiés. Les uns pouvaient être mi-réfuégiés, mi-émigrés, d'autres étaient de véritables émigrés. Ils furent tous tenus pour émigrés et accueillis comme des ennemis ou des victimes de la Révolution, et jouirent d'une situation particulière. La plupart prirent du service dans les troupes anglaises ou dans les corps coloniaux auxiliaires qui occupaient Saint-Domingue. Ainsi leurs familles reçurent un double subside.

Furent accueillis aussi sans défiance systématique ceux qui retrouvaient à la Jamaïque des relations de Saint-Domingue, des voisins de quartier arrivés quelques mois plus tôt, qui s'étaient fait connaître, qui avaient des répondants anglais. C'était aussi une garantie que d'avoir pu amener quelques esclaves. Tout en provoquant des craintes leur présence donnait du crédit.

Ne furent pas reçus comme les autres ceux qui débarquèrent les mains vides, sans amis, inconnus. On les soupçonne tous, au début, d'être des républicains. C'est sur eux que nous sommes le plus mal renseignés. Les documents citent ceux qui reçurent un subside, trouvèrent quelque travail, un emploi, purent établir un petit commerce, qui réussirent à louer ou même à planter une caféière. Mais de ceux-là même nous n'avons le plus souvent que le nom.

On doit dire que les uns et les autres étaient attendus. Les désastres provoqués par le soulèvement des esclaves et des gens de couleur, la guerre de couleurs, les luttes civiles entre blancs, étaient à la Jamaïque le grand sujet des conversations. On savait que l'incendie de leurs plantations avait forcé beaucoup de colons à abandonner leur demeure et à s'abriter ensemble dans des camps fortifiés ou dans les villes de la côte. La guerre maritime qui empêchait à ces malheureux d'aller aux Etats-Unis et la proximité même de la presqu'île du Sud, allait faire de la Jamaïque, prévoyait-on, le refuge de beaucoup d'entre eux. Leur arrivée à Kingston ne provoqua aucune surprise.

Cela ne veut pas dire qu'ils furent souhaités, surtout les artisans, les petits blancs et ceux qui n'avaient aucune situation à Saint-Domingue. Dès leur arrivée ils inspirèrent des inquiétudes. Les colons de la Jamaïque, tous les propriétaires, virent en eux un danger. Quelles agitations allaient-ils faire lever dans l'île ? N'y verrait-on pas les mêmes scènes de désolation qu'à Saint-Domingue ? Tous les prisonniers de guerre étaient

regardés comme de francs révolutionnaires. Les esclaves venant de Saint-Domingue étaient encore plus redoutés. La prudence dictait une surveillance générale étroite, une méfiance que beaucoup de colons anglais n'abandonnèrent jamais, et que nous avons vu se manifester dans beaucoup de décisions de l'assemblée coloniale de la Jamaïque.

L'auteur anonyme, un marin assurément, d'un *Mémoire abrégé des événements de l'île de Saint-Domingue*, écrit en 1807<sup>1</sup> :

*Les nombreux colons [qui] se réfugièrent... à la Jamaïque... y furent exposés à l'insolence des juifs et des nègres. Les Anglais qui se croient d'une espèce supérieure aux autres hommes ont l'habitude de pousser les esclaves et la canaille à insulter les étrangers et surtout les Français, lorsqu'ils ne leur sont pas utiles<sup>2</sup>.*

Et il fait état d'un incident :

*Dans une émeute populaire à la Jamaïque contre les Français réfugiés, Dessources<sup>3</sup> se présente à l'assemblée coloniale pour se plaindre des insultes et des mauvais traitements que ses concitoyens éprouvaient continuellement. « Vous m'avez offert, leur dit-il, une lettre de naturalisation<sup>4</sup>. J'ai cru en l'acceptant être respecté. Puisqu'il en est autrement, voilà ce que j'en fais » et il déchira la lettre. On eut soin de l'apaiser et de faire cesser les provocations de la canaille juive et africaine<sup>5</sup>.*

\*

Mais le premier mouvement fut celui de la charité privée. Des particuliers firent des collectes de vivres, de vêtements pour les réfugiés, vinrent au secours des plus infortunés, recueillirent des enfants.

Le récit de M<sup>me</sup> de Peyrac, prise sur un navire américain, donne un exemple des secours donnés à des réfugiés sans ressources — mais non sans relations.

*Le capitaine anglais [nous] conduisit... à la Jamaïque.*

---

1. Ce manuscrit appartient à M. J.-L. Clavier, conseiller au tribunal administratif de Poitiers. Il a été écrit par un membre de sa famille qui passa les années de la Révolution à Saint-Domingue, puis qui fut pris en mer par les Anglais.

2. P. 137, de la copie de M. Clavier.

3. Colonel de la légion de son nom.

4. Il avait reçu ses lettres le 5 novembre 1798.

5. p. 127.

Là, tous les prisonniers de Saint-Domingue furent prisonniers sur parole...

Dès que les malheurs de ces infortunés furent connus, dès que leur nom arriva aux oreilles des principaux habitants de la ville de Kingston, ceux-ci s'empressèrent d'offrir leurs services, leur maison et leurs bourses aux pauvres émigrés...

Les émigrées acceptèrent des vêtements et de la nourriture pour quelques jours, puis elles cherchèrent le moyen de travailler pour n'être à charge de personne. Les nègres<sup>1</sup> qui les avaient suivies furent placés chez les Anglais. Toutes les semaines elles (sic) portaient l'argent de leurs gages à leurs anciennes maîtresses...

Le gouvernement anglais fournit bientôt un secours aux émigrés français. Puis ma grand'mère fut nommée archiviste des papiers de Saint-Domingue. Ce titre procura des ressources un peu plus abondantes. On le lui avait donné en raison de la plus grande considération dont elle jouissait non seulement auprès de ses compatriotes mais même auprès de la société de Kingston<sup>2</sup>.

Un peu plus tard, quand M<sup>me</sup> de Peyrac revint de Santiago de Cuba à Kingston, elle retrouva le même accueil. Elle ne revenait pas plus argentée de son essai d'installation à Cuba.

M. de Peyrac avait pensé que ses anciens amis seraient utiles à sa femme. Il ne se trompa pas. Les Anglais sont fidèles en amitié. Ma grand'mère retrouva les affections désintéressées qu'elle avait laissées à Kingston. Elle eut la consolation de revoir des amis que ses malheurs... n'avaient pas refroidi et fut entourée de marques d'attachement les plus respectueuses et les plus sincères...<sup>3</sup>

Les réfugiés sans ressources furent accueillis à peu près comme le furent dans les villes de la côte américaine ceux qui avaient fui du Cap au lendemain de l'incendie de juin 1793. Ils inspirèrent à tous une grande pitié. Ils parvinrent à se caser auprès de compatriotes moins démunis qui leur offrirent un toit provisoire, un coin de table. Puis ce fut la quête et la collecte du linge. Les colons se montrèrent généreux. En 1804 Lady Nugent donne encore beaucoup aux réfugiés qui viennent d'arriver<sup>4</sup>. Les premiers dons de vivres

---

1. Des négresses surtout.

2. p. 21.

3. p. 22-35.

4. *Journal*, p. 199.

et de vêtements étaient suivis d'une souscription. A Kingston, la concentration des réfugiés et la communauté créole aidant, les secours furent vite rassemblés et distribués.

Suivirent des secours distribués par le gouverneur Williamson, inspiré par Londres et par l'assemblée de la colonie. Les premiers de ces secours officiels que nous connaissions nous sont signalés par une pétition adressée le 19 novembre 1793 à l'assemblée par des réfugiés de Kingston. C'étaient de vieilles personnes, des femmes et des enfants pris par des corsaires qui avaient confisqué tout leur bagage. Ils avaient bien reçu une aide du gouvernement, des souscriptions privées les avaient soutenus, mais tous ces fonds allaient être épuisés<sup>1</sup>. L'assemblée vota un secours mensuel de £ 90 pour les douze semaines qui suivraient l'épuisement complet de leurs ressources<sup>2</sup>.

Williamson reconnaît le 20 janvier 1795<sup>3</sup> qu'il lui faut recevoir un grand nombre de réfugiés et leur fournir des voitures, etc... puisqu'ils sont sans un sou après avoir été pillés par les commissaires<sup>4</sup> puis dépouillés par nos corsaires.

Quand Balcarres succéda à Williamson au gouvernement de la Jamaïque au printemps de 1795, il fut surpris de la manière dont étaient répartis les secours. Williamson les proportionnait au rang social des réfugiés, alors que lui, lorsqu'il était gouverneur de Jersey il y mettait plus l'égalité. Contre son gré, il garda la méthode de son prédécesseur. *Cette inégalité fait enrager tout un groupe de Français qui protestent avec de bien plus grands cris et bien plus féroceement que les réfugiés de Jersey*<sup>5</sup>.

A ce moment-là<sup>6</sup> 229 familles françaises vivaient à la Jamaïque, dont 107 représentant 309 personnes, recevaient un secours, c'est-à-dire 1.939 dollars<sup>7</sup> par mois. Les 122 familles, qui ne recevaient rien, demandaient une aide<sup>8</sup>; et peu après Balcarres les fit inscrire sur la liste des réfugiés secourus<sup>9</sup>, de sorte que l'on pouvait compter alors 226 Français

---

1. *Journals of the Assembly*, IX, p. 234.

2. id., IX, 242.

3. à Dundas, C.O. 137/92.

4. Les commissaires civils.

5. Balcarres à Portland, 10 mai 1795, C.O. 137/95.

6. " " 30 mai 1795, C.O. "

7. Equivalent à £ 646 (Ja). Balcarres à Portland, 3 mai 1795, id.

8. Balcarres à Williamson, 27 avril 1795, id.

9. Balcarres à Portland, 10 mai 1795, id.



victimes des corsaires et 460 réfugiés venus de Saint-Dominque. Ceux qui avaient été pris sur des navires américains après l'incendie du Cap (juin-juillet 1793) recevaient 15 shillings (Ja) par semaine, complétés par des collectes recueillies auprès de leurs voisins.

Par la suite la perte de Tiburon et des Irois, à la pointe de la presqu'île du Sud, puis de Jean-Rabel et de Bombarde à celle de la presqu'île du Nord et la perte de Léogane amenèrent nombre de nouveaux réfugiés. Ceux de Fort-Dauphin, des Gonaïves et du Borgne vinrent 150<sup>1</sup>.

Londres trouvait ces secours accablants pour le budget britannique. Ordre vint à Balcarres de réduire les secours en faisant partir le plus de réfugiés possible. Déjà le 13 avril 1795 Williamson avait fait publier une ordonnance enjoignant aux hommes qui pouvaient porter les armes de quitter la Jamaïque avant le 1<sup>er</sup> juin. Un avis de la *Royal Gazette* le répétait le 20 mai<sup>2</sup>. *Cessez de payer des secours à des hommes en état de servir et à ceux qui ont des postes à Saint-Domingue*<sup>3</sup>. *L'inégalité de payement est un mauvais principe*<sup>4</sup>.

L'allocation donnée par le gouvernement fut bientôt alignée sur celle des prisonniers de guerre, beaucoup plus faible (2 s 1/d par personne). Mais les malades reçurent comme les prisonniers malades une somme double avec les soins et les remèdes distribués par le D<sup>r</sup> Shaw, médecin des réfugiés. Mais toutes ces charges restaient assez lourdes et les naissances ne cessaient d'apporter une augmentation de dépenses.

On distingua bientôt le *lodging money* ou secours pour logement attribué en 1794 par le général Williamson et distribué par Cadush qui joua un rôle important dans la première distribution. Il tint d'abord une liste de 107 familles. Sa façon de distribuer ce secours fut très fort critiquée<sup>5</sup>. Balcarres fit décider un nouveau mode de répartition. On ne toucha pas alors au fonds d'aide, mais il fut désormais divisé non selon le nombre de familles de réfugiés mais selon celui de leurs membres. Ainsi fut diminuée l'allocation de ceux

---

1. Cadush à Balcarres, s. d., id.

2. C.O. 137/95.

3. Dans les quartiers occupés par les troupes britanniques.

4. Portland à Balcarres, 30 mai 1795. C.O. 137/95.

5. Balcarres à Portland, 24 mai 1795 (C.O. 137/95).

qui parurent recevoir trop, pour augmenter ce que touchaient les familles les plus malheureuses et aux enfants plus nombreux.

Les réductions commencèrent à la même époque. D'abord le gouvernement décida que les enfants nés après le mois de juin de 1795 ne donneraient droit à rien. Ainsi on bloqua la liste des secourus. Le gouverneur ne pouvait plus y ajouter de nouveaux noms. Seules certaines situations très particulièrement malheureuses, le firent intervenir auprès de l'assemblée. Entre le mois de mai de 1795 et l'évacuation de Jérémie et du Môle à l'été de 1798, Balcarres ne put faire ajouter que vingt nouveaux noms sur la liste des secourus et entre l'évacuation et la fin de novembre 1798 que vingt et un autres <sup>1</sup>. Quand au début de 1800 l'acte qui expulsa de l'île tous les esclaves mâles français et mit dans un extrême besoin de nombreux réfugiés qui n'avaient pas jusque là reçu de secours, le gouverneur intervint pour eux auprès de l'assemblée et put l'émouvoir <sup>2</sup>. Entre temps, des départs, des décès, quelques mariages parmi les réfugiés, allégeaient les dépenses.

9 septembre 1796 : *Je croyais que vous aviez réduit le montant des secours accordés aux réfugiés. C'est énorme : en juin £ 1.550 (Parker à Balcarres) <sup>3</sup>.*

14 janvier 1797 : *Veillez me dire comment vous avez pu payer 7.480 sterling aux réfugiés entre juin et octobre 1796 (id.) <sup>4</sup>.*

A côté du *lodging money*, versé aux réfugiés par l'intermédiaire de Cadush à partir du début de 1794 une *allowance* pour subsistance, surveillée par l'Amirauté, était distribuée

---

1. id. 1<sup>er</sup> décembre 1798 (C.O. 137/101).

2. *Journals of the Assembly*, X, 468, 13 et 14 février 1800. Furent secourus : M<sup>me</sup> veuve Doyen avec un enfant. Elle avait dû remettre 2 esclaves. — M<sup>me</sup> veuve Superville et son enfant (1 esclave). — M<sup>me</sup> Tessier et son enfant (5 esclaves). — M. et M<sup>me</sup> Dumanoir (2 esclaves). — M<sup>me</sup> veuve d'Hanache et ses 4 filles (5 esclaves). — M<sup>lle</sup> Mimi Savary et un enfant (2 esclaves). — M<sup>me</sup> Toqué de La Saulaie avec 3 enfants (2 esclaves). — M<sup>me</sup> Marchon et ses 2 filles (1 esclave). — M<sup>lle</sup> de La Haye et ses 4 sœurs (1 esclave). — M<sup>lle</sup> Trichet (5 esclaves). — M<sup>me</sup> veuve Lesbaupin et sa fille (1 esclave). — M. Le Féon (1 esclave). — M<sup>me</sup> veuve Saint-Aigue et 1 enfant (1 esclave). — M<sup>me</sup> Le Tourneur et M<sup>lle</sup> Cabeuil, sa nièce (1 esclave). — M. Brouet, sa femme et sa sœur (1 esclave). Par faveur spéciale, sans qu'ils eussent perdu d'esclave le marquis de La Rochejacquelein et ses 2 filles reçurent un secours.

3. C.O. 137/97.

4. C.O. 137/98.

aux réfugiés comme aux prisonniers de guerre. Les agents de l'amirauté étaient les commissaires aux prisonniers, Innes et Osborn. Nous ne savons pas dans quelles conditions cette dernière allocation était répartie. Il y eut assurément de ce côté de graves irrégularités car on se plaignit de la corruption d'Innes et des employés de l'office des prisonniers, certains prisonniers étant dès lors parvenus à toucher à la fois le *lodging money* des réfugiés et l'allocation<sup>1</sup>.

Balcarres à Portland — 24 novembre 1796 : *C'est seulement vers mai 1796 que j'ai pu faire des réformes dans les secours accordés aux réfugiés. J'ai fait de grandes réductions. Le montant semble avoir grossi, mais c'est parce que j'ai combiné le lodging money et les frais de subsistance*<sup>2</sup>.

Quand Cadush fut reparti pour Saint-Domingue, sur les observations de Portland, la distribution des secours aux réfugiés fut en mai 1796 enlevée aux commissaires des prisonniers et prise par le secrétariat du gouverneur. Le marquis de La Villéon devint auprès du gouverneur<sup>3</sup> le conseiller pour les réfugiés. A cette date, la dépense mensuelle était en moyenne de £ 1.725. Les secours, fut-il décidé, seraient réduits progressivement et cesseraient en 1800<sup>4</sup>. Mais il ne put en être ainsi. Les secours en avril et en mai de 1798 montèrent à £ 3.440 par mois, parce qu'avant qu'ils ne partent de Saint-Domingue, lors de l'évacuation générale, Maitland avait accordé des compensations aux colons qui suivaient les Anglais. *Ne soyez pas prodigue avec vos secours*<sup>5</sup>.

Nous savons que le 13 septembre 1800 les secours montaient encore à £ 1.200 par mois<sup>6</sup>, que le 1<sup>er</sup> novembre 1801 la dépense annuelle était estimée à £ 11.000 et qu'elle fut ramenée à £ 4 ou 5.000, mais elle était encore de £ 100 à 180 par mois en 1804.

En pratique des distributions de £ 6 ou de £ 3 par mois furent encore faites à des réfugiés qui se trouvaient dans un cas d'extrême nécessité, ou dont le rang ou les anciens malheurs méritaient d'être pris en considération : ainsi M<sup>lle</sup> de La Roche-

---

1. Balcarres à Portland, 23 juillet 1795 (C.O. 137/95) et le marquis de La Villéon à Balcarres, 15 mai 1807 (Papiers Balcarres).

2. id. 24 novembre 1796 (C.O. 137/98).

3. id. id. (C.O. 137/98).

4. id. 29 avril 1800 (C.O. 137/102).

5. Portland à Balcarres, 23 août 1798 (C.O. 137/100).

6. Balcarres à Portland, 5 février 1803 (C.O. 137/104).

jacquelein, le marquis de La Jaille, MM. du Bourblanc et Vandembush <sup>1</sup>.

Quelques familles qui allaient passer en Amérique reçurent £ 20 pour leur voyage.

Grouvel, ancien économiste sur la caféière de M<sup>me</sup> de Laval-Gripière dans le Sud, puis gérant d'une autre caféière au Fond Ferrier au-dessus de Port-au-Prince, débarque à Kingston le 3 septembre 1798. Il avait servi comme officier pendant l'occupation anglaise dans les gendarmes et guides de Saint-Dominique, corps recruté parmi les mulâtres et noirs libres. Il ne cessa jamais d'être reconnaissant de la manière dont les Anglais l'accueillirent. Ils avaient traité les colons « avec beaucoup d'égards » avant l'évacuation, s'étant « montrés généreux et loyaux ».

*Ce furent ces belles qualités qui décidèrent un grand nombre des colons français à aller attendre parmi eux à la Jamaïque le moment qui verrait enfin cesser l'anarchie en France et présenterait à tous les expatriés la perspective de pouvoir rentrer au sein de leur famille... Ceux qui suivirent l'armée à la Jamaïque et ceux qui y affluèrent par la suite ont tous été les bienvenus du gouvernement, des habitants et du commerce <sup>2</sup>.*

Observons qu'il parle avant tout des évacués de 1798 qui pouvaient s'attendre à une réception particulière. Sur l'attitude des Anglais au cours des années de l'occupation il est des témoignages d'une tout autre couleur.

---

1. 17 décembre 1804 (C.O. 137/112).

2. Grouvel, op. cit. p. 119.

## IX. — LA VIE DES RÉFUGIÉS

*Pas un Français, dit Grouvel, n'apporta de forts capitaux.* Mais ceux qui voulurent établir ou louer des plantations trouvèrent facilement des fonds. *Le commerce anglais ouvrit ses portes*<sup>1</sup>. Des gérants, des économistes de plantation reçurent l'administration de biens anglais. Et c'est le grand nombre de réfugiés à la tête de cafésières, comme propriétaires, comme fermiers ou surveillants, qui à vue de pays se fait remarquer quand on cherche quelle fut la vie des réfugiés à la Jamaïque.

D'abord parce qu'au lendemain même de l'évacuation tout un groupe de colons demande des concessions pour s'installer planteurs de cafésiers, quelques hommes seuls, des veuves, des familles<sup>2</sup>.

Il est probable que des requêtes obtinrent satisfaction. Nous retrouvons en effet en 1818 Alexandre d'Uston, propriétaire à Golden Valley, sur St. Andrew et à Gordon Hill<sup>3</sup>. Villéon obtint une concession, mais paraît l'avoir vite délaissée. Après 1801, il acheta à Tranquillity dans les mornes de Port-Royal une cafésièrre de 118 acres « par curiosité ». L'affaire tourna mal. Il y fit des dettes, échoua malgré des années de privations et même de misère. Du moins y retrouva-t-il la santé<sup>4</sup>.

---

1. Pétition du 2 novembre 1798 à lord Balcarres. Papiers Balcarres.

2. Nicolas de Saint-Céran, Le Roy de La Vérouillère, Dessalines, Dumorier, habitants isolés. — M<sup>me</sup> d'Uston, veuve et son fils. — M<sup>me</sup> Mayon, veuve Buisson et son fils. — M<sup>me</sup> Fergon, veuve de Lobit. — M<sup>me</sup> Marguerite Vaussanges, veuve et ses demoiselles. — M<sup>me</sup> Fergon, veuve Boutillier et ses trois enfants. — Lafosse et ses 3 enfants. — Maillette et sa femme. — La Gautraie, sa femme et ses 3 enfants. — Tronche, sa femme et 3 enfants. — Yvon pour lui et sa femme. — Pardieu id. — Duverger Bruslé, pour sa mère et ses 3 frères et sœur. — Gabriel Nicolas. — Hip. de La Villéon, pour lui et sa femme.

3. *The Jamaica Almanack*, 1817.

4. Villéon à lord Balcarres, 15 mai 1807. (Papiers Balcarres).

Le colon Aquin, des Cahots, s'établit à Highgate sur la paroisse de St. Thomas in the Vale<sup>1</sup>.

Alexandre de La Vergne, naturalisé en 1797, est planteur depuis cette date à Friendship Hall, « très tranquille sur une belle plantation » qu'il a créée par son travail et sa persévérance au milieu des bois de Portland. Il est en 1800 à la veille d'être récompensé de ses peines. *J'oublie que j'étais propriétaire d'une sucrerie et de quelques autres biens à Saint-Domingue et j'ai renoncé même à l'espoir de les posséder jamais*<sup>2</sup>.

Lucien Dumont est à Harmony Hall<sup>3</sup>, LouisJean et Elisabeth Ducasse à Mount Industry sur St. Thomas in the Vale<sup>4</sup>. Terrelonge est propriétaire à Pleasant Hill à 5 miles de Laurence Upper St. Andrew, mais les principaux colons qui installeront de grandes caféières sont le colonel J.-B. Lapointe, un homme de couleur qui commanda cinq ans au moins le quartier de l'Arcahayé, Bernard de La Gourgue, Hanus de Jumécourt.

Dans la mesure où nous connaissons les origines de la plupart de ces planteurs et la nature des plantations qu'ils dirigeaient à Saint-Domingue avant la Révolution, c'étaient surtout des colons caféiers de la partie du Sud, les plus entreprenants des colons. Tous se remirent à planter des caféiers. Devait au reste les y engager la nature des concessions qui leur furent accordées dans les mornes. Aucun doute que quelques-uns avaient pu amener de l'argent avec eux, ou des esclaves qui leur servirent de caution pour un emprunt. On voit s'établir ainsi surtout des familles.

Des jeunes même en fondent une, point très nombreux au début. Malgré la disparition des registres paroissiaux on connaît quelques familles des premières années, grâce aux journaux qui n'ont dû parler que des familles le plus répandues.

En juillet 1796, c'est le mariage du sieur Henri-Stanislas baron de Verteuil, lieutenant de vaisseau, avec Sophie-Elisabeth, fille du chevalier de Montagnac<sup>5</sup>. En mars de l'année

---

1. Delany, 81.

2. A. de La Vergne à lord Balcarres, 6 juin 1800 (?) (Papiers Balcarres).

3. *The Jamaica Almanack*, 1817, Delany, p. 80.

4. Delany, 85.

5. *Caribbeana*, IV, p. 203, « Marriages and deaths from *Monthly Miscellany or the Columbian Magazine*, published in Kingston, Jamaica, in 1796-1800 ».

suiivante, celui de Dubourg de Sainte-Colombe avec M<sup>lle</sup> Lawson<sup>1</sup>, et celui d'Antoine de Castelllane, capitaine du *Robert*, un corsaire, avec M<sup>lle</sup> Mulonnière<sup>2</sup>. En décembre, celui de Louis T.C. Deslandes avec Marianne Lefèvre du Tour de Tiburon<sup>3</sup>. En octobre, de M. de Lassy avec M<sup>me</sup> de Castéra<sup>4</sup>. Dulau d'Allemans parle en souriant, mais sans rien préciser, du singulier mariage de Peck..., Anglais, capitaine marchand, avec M<sup>lle</sup> de S... créole française<sup>5</sup>. Sur ces cinq mariages, deux sont mixtes, une créole épouse un marin anglais, et un créole français épouse une créole anglaise. Avant 1804, les mariages mixtes durent être exceptionnels.

Les Anglais tenaient pour des privilégiés ceux des réfugiés qui avaient des parents passés aux États-Unis avec des esclaves, et qui plus ou moins régulièrement, envoyaient des secours à leurs femmes, à leurs frères à Kingston. Puis ceux, peu nombreux il est vrai, qui avaient pu faire entrer d'autres esclaves que leurs domestiques familiers. Les Anglais n'avaient pas à leur distribuer d'allocation.

On voit très bien ceux des réfugiés qui étaient à Saint-Domingue commerçants ou qui l'avaient été avant de devenir planteurs, monter une petite boutique de toiles, de vivres secs, ou même se faire simples pacotilleurs. Sans aucun doute ils avaient eu à emprunter. M<sup>me</sup> Fucon, veuve d'un officier et sa fille, tiennent un restaurant, puis acquièrent une petite plantation. M<sup>me</sup> Garcia avec ses deux enfants se font restaurateurs et organisent « une maison d'assemblée ». Elles avaient pu acheter trois esclaves. Brouet, sa femme et sa sœur qui avaient au Cap un magasin à vivres en établissent un grand à Kingston. M<sup>me</sup> du Morel et sa fille, modistes au Cap, arrivent à avoir une maison de modes. Hoisnard, chirurgien, loue une petite propriété pour y installer une maternité. Luce qui a quatre enfants travaille dans une manufacture de tabac. Un Reynaud venu de Tiburon, vit en fabriquant des liqueurs. Certains de ces réfugiés ne sont pas des créoles. Ils reprennent à la Jamaïque le métier qui en leurs débuts à Saint-

---

1. *Caribbeana*, IV, p. 209.

2. id. Castellane était créole. Sa famille avait une sucrerie à Limonade dans le Nord, incendiée le 30 septembre 1791.

3. IV, p. 272. Un Lefèvre du Four est à Kingston en 1804. Delany, p. 34.

4. IV, p. 297. Ne s'agirait-il pas de Louis Moreau de Lassy qui épousa à la Jamaïque Marie-Louise-Madeleine-Valentine Davezac de Castera ?

5. *Le vicomte de Vormeuil*, p. 117.

Domingue leur a permis d'arriver à faire fortune. Les boulangers paraissent avoir été nombreux. Les uns arrivent vite à gagner leur vie, d'autres vont s'établir hors de ville, pas toujours avec grand succès. Ainsi ce Pierre Mirandol, marchand, qui a obtenu le 21 octobre 1798 un billet de police pour trois esclaves : deux Congos et un Bibi — qu'il veut mener de Kingston à Montego-Bay dans le Nord-Ouest de l'île, pour y exercer son métier de boulanger<sup>1</sup>, et qui le 15 janvier 1800, n'ayant pas réussi dans son nouvel établissement, demande un passeport pour Santiago de Cuba avec deux esclaves qu'on veut sans doute expulser<sup>2</sup>.

M<sup>me</sup> Fournelle, qui, à l'Anse-à-Veau, était infirmière d'une dame âgée, l'avait suivie à la Jamaïque. Cette dame morte, M<sup>me</sup> Fournelle tint boutique « de marchandises diverses » et n'eut pas à demander de secours<sup>3</sup>. Mais à côté de ces réfugiés actifs et regardant leur malheur en face pour en sortir plus vite, se trouvent des indolents et des inutiles ; les Anglais trouvent Tronche « insoucieux à s'occuper », Duvernet « flâneur et indolent ». Dulau d'Allemands, qui voit les choses de haut, parle, sans la décrire, de la « vie douce et tranquille » des colons réfugiés à Kingston.

*La fierté de caractère de ma grand'mère, écrit M<sup>me</sup> de Peyrac, s'opposait à la vie molle que beaucoup d'émigrés menaient à la Jamaïque. Seule avec sa fille Amélie elle comprit que le travail pouvait lui procurer les ressources dont elle avait besoin. Elle envisagea sûrement la pauvreté, elle employa les ressources multipliées de son énergique volonté pour combattre cette ennemie. Bientôt, les lettres de mon grand-père<sup>4</sup> ne lui laissèrent plus aucun espoir de secours. La révolte était complète... Mon grand-père se préparait à partir pour la Louisiane, cet Eldorado qui n'eut pas le don de l'enrichir... Elle se mit au travail manuel, à la couture, à la broderie, et cultiva de plus en plus sa mémoire pour faire elle-même l'éducation de sa fille.*

*Les créoles, qui avaient perdu leur jeunesse en plaisirs frivoles, se trouvaient dans la nécessité de vendre des pacotilles<sup>5</sup> pour vivre. Une dame portant l'un des plus beaux*

---

1. *Journals of the Assembly of Jamaica*, X, p. 303.

2. Liste des passeports délivrés du 10 janvier au 5 février 1800. Papiers Balcarres.

3. *Le vicomte de Vormeuil*, p. 122.

4. Qui était resté à Saint-Domingue sur sa plantation.

5. Des objets légers de vente facile : rubans, dentelles, épingles, almanachs, etc...



noms de France, fut réduite à avoir un magasin de chaussures toutes faites, et lorsque sa grand-mère voyait les filles de cette dame, brillantes de jeunesse et de beauté, s'agenouiller humblement devant les clientes pour essayer des souliers venant d'Angleterre, comme si elles n'eussent fait que cela toute leur vie, elle avait le cœur navré de tant d'infortune, mais elle approuvait leur courage.

Il y avait à côté de ces beaux exemples des gens sans énergie qui ne savaient que pleurer. Ceux-là n'étaient d'aucun secours à leurs familles ; mais ils venaient solliciter des aumônes de ceux qui avaient eu plus d'activité qu'eux. Ma grand-mère passait pour riche, non seulement à cause de la générosité relative de ses dons, mais aussi à cause de l'exquise propreté qui régnait chez elle. Elle trouvait du temps pour tout, même pour préparer du baume Geneviève qu'elle appliquait sur les ulcères qui font tant de ravages dans les pays chauds.

Les livres étaient rares à la Jamaïque. Lorsqu'il en arrivait d'Europe on se les passait de mains en mains, et ma grand-mère prenait des notes ou bien obtenait des copies de la complaisance de ses amis. Tout cela occupait le temps, mais les tourments du cœur ne se calmaient pas. L'éloignement de mon grand-père était un brisement perpétuel.

Par son travail, son ordre et son économie, ma grand-mère était parvenue à se créer une sorte de bien-être. Elle avait requis tous les objets qui pouvaient contribuer à l'aisance d'un ménage modeste. La santé de sa fille paraissait délicate à cette époque, elle la soignait avec une sollicitude inquiète. Presque jamais avant son mariage ma mère n'eut d'autre lit que le lit de sa mère qui se réveillait de temps en temps pour voir si elle était bien là<sup>1</sup>.

Une nuit, pendant notre sommeil, un voleur s'étant introduit par une des jalousies de la galerie, tous les vêtements, les paquets préparés pour le blanchissage du lendemain, tout fut emporté... Ma grand-mère constata avec douleur que les draps de lits occupés ont été seuls épargnés. Que faire ? Prévenir les amis !

Dès le lendemain matin, une négresse fut envoyée pour informer quelques Anglaises liées avec ma grand-mère. On lui porta de suite le montant d'une souscription faite avec

---

1. Vie de Madame de Peyrac, p. 35-37.

*une spontanéité, une générosité admirables. Plusieurs nègres faisaient profession de dépouiller les Français de leurs dernières ressources. Ils oignaient leur corps d'huile, puis avec une désolante adresse, ils se glissaient dans les maisons pour faire un pillage complet. Une dame de la connaissance de ma grand'mère se réveilla au moment où le voleur tirait le drap qui la couvrait ! C'était après avoir tout pris qu'il était revenu pour accomplir cet acte d'audace. Dès qu'elle fut réveillée, il prit la fuite<sup>1</sup>.*

Sans être une exception, le sort de M<sup>m</sup> de Peyrac à la Jamaïque, fut particulièrement heureux parmi les réfugiés. Il y eut certes son esprit de travail, d'ordre et d'économie et son caractère qui savait ne pas confondre rêve et réalité. Mais ce que son récit ne montre pas assez, c'est qu'elle eut dès son débarquement l'amitié de nombreuses dames anglaises qui connaissaient son nom, et la protection de l'entourage du gouverneur qui, dès le lendemain de son arrivée, sut la pourvoir d'un moyen de vivre, très modeste, mais assuré. Son activité paraît démentir tout ce qu'on a pu dire du caractère créole.

La vie des demoiselles de La Rochejacquelein fut comparable ; mais elles vécurent beaucoup moins longtemps à la Jamaïque et arrivant de Londres directement, elles avaient pu de là arranger leur vie, sinon amener quelque argent avec elles.

Elles arrivèrent à Kingston en décembre 1799, donc à un moment où les émigrés étaient comme installés dans leur nouvelle vie. Elles commencèrent par se loger avec leur père, le marquis de la Rochejacquelein, non à Kingston mais à la campagne. Avant de quitter Londres, elles avaient pris des arrangements avec un négociant, M. Marquer, qui devait leur envoyer des marchandises qu'elles se chargeraient de vendre. On ne se rend pas bien compte de quelles marchandises il s'agissait, mais on peut penser à des articles de mode, à des vêtements plus ou moins de fantaisie, et aussi à des denrées, qu'aux îles on appelle des vivres secs. Un négociant de Kingston, du nom de Davidson, était l'intermédiaire entre Londres et les demoiselles de La Rochejacquelein qui recevaient 5 % du prix des ventes, tous les frais de transport, de magasinage et de correspondance restant à la charge de Marquer.

---

1. *Vie de Madame de Peyrac*, p. 45.

Au début, ce fut surtout des vivres qu'elles placèrent, des salaisons et des farines, du vin de Porto. Mais la guerre sur mer multipliait les risques de voir les marchandises s'avarier. Les convois étaient lents, des navires pris par les corsaires de Baracoa, au Sud-Ouest de Cuba. Des barils de salaisons ne purent être vendus tant elles étaient gâtées. On préféra les articles de *pacotille*, fleurs artificielles, chapeaux, liqueurs, bonnets et dentelles. Remarquons qu'il s'agissait d'une entente très particulière. M<sup>me</sup> Marquer était une Française, une demoiselle de Beaurepos qui était en relations avec les familles Suzannet et Royrand. Ce commerce était un prolongement de l'amitié, une forme de la charité. Les affaires n'en étaient pas pour cela toujours heureuses. Ainsi les deux sœurs pour se procurer des ressources supplémentaires s'étaient mises à tresser et à monter des chapeaux. Ce fut une réussite. Mais en décembre 1800 arrivent de Londres des chapeaux ; elles se firent un devoir de les vendre avant les leurs, c'est-à-dire à leur place. Le bénéfice fut tout autre.

En janvier 1801, elles allèrent loger à Kingston. Leur commerce y serait plus facile. Elles songeaient à y monter une pension. Elles sous-louèrent aux Roumefort, une famille de réfugiés, la moitié de la maison qu'ils occupaient. On avait des amis communs ; bientôt ce fut entre les deux familles une grande intimité. Celle qui connaissait l'anglais, faisait la classe principale. Les familles anglaises lui confièrent leurs enfants. Louise donnait des leçons de dessin et de broderie, et à ses heures libres tressait des chapeaux. Elles vivaient étroitement et presque au jour le jour, mais elles vivaient<sup>1</sup>. Six longues et très difficiles années d'émigration à Londres les avaient façonnées au travail et à l'endurance. Elles s'étaient fait un honneur de se subvenir en tout.

\*

L'on ne parvient pas à savoir si J.-B. Bérout, mécanicien du Cap, arrivé à la Jamaïque dans les premiers mois de 1793 a pu vivre quelque temps en exploitant la machine à décortiquer le café, inventée par un colon de Jérémie, Baligand d'Heillecourt<sup>2</sup>, qui lui en avait donné le plan, disait-il<sup>3</sup>. Le 30 janvier 1800, La Villéon demandait au gouverneur

---

1. Ch. de Beaucorps, p. 22-25.

2. Charles-François Baligand d'Heillecourt possédait les 4/5<sup>e</sup> d'une caféière au quartier de la Nouvelle-Plymouth, estimée 555.750 fr. (*Etat*, 1832).

3. *Journals of the Assembly*, X, p. 489, 5 décembre 1799.

que le nom du vieux mécanicien, celui de sa femme et celui de sa sœur fussent mis sur la liste de ceux qui n'avaient aucun moyen de subsister<sup>1</sup>. Le 12 février 1800, l'assemblée de la Jamaïque sans doute alertée par le gouverneur, recommande qu'on lui verse £ 350 pour le paiement de sa machine. Béroutet n'avait jamais été naturalisé<sup>2</sup>.

\*

L'organisation que se donnèrent les réfugiés, ou que les autorités britanniques leur imposèrent, leur fut d'une grande aide. Elle centralisa les renseignements sur les moyens de subsistance de chaque famille, facilita les distributions de secours, la répartition des subventions et des offres de travail. Des hommes et des femmes réfugiés eurent l'occasion d'être employés à cet office. Naturellement ces tâches de bienfaisance aidaient à la surveillance des nouveaux-venus.

Quand les réfugiés furent nombreux, il y eut pour eux une annexe au bureau de police, et à part, un bureau pour les prisonniers avec un commissaire qui fut un temps Edouard Gauthier, officier de milice de la Guadeloupe. Sous les ordres du commissaire anglais des prisonniers, il devait surtout assurer la distribution de leur solde. A nos yeux, de loin donc, ces bureaux paraissent nombreux, divers, mais nous ne savons pas à quelle date ils furent établis. Peut-être se sont-ils remplacés l'un par l'autre plutôt qu'ils n'ont coexisté. Charest de Lauzon, fut aussi un commissaire nommé par le gouverneur, mais nous ignorons pour quel office.

L'on a vu que peu de temps après son arrivée, M<sup>me</sup> de Laval-Gripière avait été pourvue de la place d'archiviste des papiers de Saint-Domingue<sup>3</sup>. Elle n'avait que 22 ou 23 ans et ce n'était pas sa vie de créole qui la préparait à remplir une telle tâche pour laquelle on penserait plutôt à un homme de loi, à un notaire. C'était une façon de lui porter secours. Il faut croire que dans ce bureau étaient réunis tous les papiers apportés par les réfugiés et qui avaient été reconnus utiles à la communauté, soit en établissant des droits sur telle ou telle plantation, la propriété de telle ou telle maison de ville, détruite par un incendie récent, ou en permettant d'établir des actes de notoriété. Il ne faut

---

1. Papiers Balcarres.

2. *Journals of the Assembly*, X, p. 466, 12 décembre 1799.

3. *Vie de Madame de Peyrac*, p. 22.

pas au surplus écarter l'idée que les réfugiés songeaient déjà à bien préciser la valeur de leurs biens pillés et perdus. L'espoir d'une indemnité que l'Etat français distribuerait quelque jour était devant les yeux de bien des réfugiés.

Au temps du gouverneur Balcarres au moins exista une manière de corps de notables, sans doute désignés par le gouvernement. C'est parmi eux que l'on choisissait les commissaires chargés de certaines enquêtes délicates et consultés sur d'importantes questions. On voit plusieurs fois ces notables et des nominations de commissaires, permanents ou provisoires, au moment de démêlés de l'abbé de L'Espinasse avec le P. Lecun. Le marquis de La Jaille, le comte Alexandre d'Hanache, Loppinot, Cadieu et Onffroy sont de ces notables qui forment un trait d'union entre les réfugiés et les autorités britanniques. Plusieurs d'entre eux parlaient l'anglais. Le marquis de La Villéon, agent des réfugiés auprès du gouverneur, légalise les signatures <sup>1</sup>.

Les principaux moyens pour subsister furent la solde des hommes, enrôlés dans les troupes qui occupaient Saint-Domingue et y opéraient — la location des esclaves, servantes et domestiques qui avaient pu être ramenés — l'engagement des jeunes sur les corsaires armés à la Jamaïque qui surveillaient le trafic des ports de Saint-Domingue. Nous connaissons le *Simcoe* sur lequel fut tué en janvier 1800 le fils de Billard, un réfugié, et où servit le fils du marquis de La Jaille, un marin <sup>2</sup>.

A plusieurs reprises, les Anglais passèrent en revue les hommes jeunes et valides pour enrôler tous ceux qui n'avaient aucune raison de se faire dispenser. Ils y mirent des formes rudimentaires ; ce fut un recrutement forcé, sous la menace de la suppression de l'allocation du gouvernement. Les régiments anglais envoyés à Saint-Domingue éprouvaient de grandes pertes, bien plus par les fièvres que par le feu. La fièvre jaune décima plus les troupes anglaises d'occupation de 1794 à 1798 qu'elle ne décima de 1802 à 1804 celles du général Leclerc. Ces troupes se composaient de régiments

---

1. L'extrait de l'acte de sépulture de Louis-Henri Boutillier, capitaine d'artillerie, prisonnier sur parole, mort à Kingston à 48 ans, le 4 décembre 1799, signé par l'abbé de L'Espinasse, curé de la chapelle des catholiques romains, est légalisé par le marquis de La Villéon, agent des Français (Arch. Nat., Section Outre-mer, Fonds des notaires, Minutes Collignon, notaire à Port-Républicain).

2. Le marquis de La Jaille à lord Balcarres, Kingston, 29 janvier 1800. Papiers Balcarres.

britanniques et de corps coloniaux annexes, nombreux, en incessante transformation et demandant un solide encadrement en officiers et sous-officiers créoles, c'est-à-dire ayant déjà mené des noirs, les connaissant, parlant le créole, et bien faits au pays. Parmi les réfugiés ce fut la chasse aux créoles<sup>1</sup>. Comme la solde des officiers était bien supérieure à l'allocation versée aux familles de réfugiés, c'était secourir les siens que de repartir pour Saint-Domingue dans les rangs anglais.

Les locations d'esclaves se pratiquèrent d'autre part tous les jours. La coutume en était ancienne dans les villes de Saint-Domingue. On affermait à la semaine, au mois, des esclaves à *talent* surtout : menuisiers, charpentiers, cuisiniers, machoquets<sup>2</sup>. Ce n'était pas le maître qui convenait des conditions avec le loueur, mais l'esclave, qui devait simplement rapporter à la fin de la semaine ou du mois, le prix convenu, libre à lui de choisir son patron. L'esclave donc échappait à son maître. Les autorités coloniales luttèrent sans cesse contre ces locations qui pratiquement faisaient des esclaves des ouvriers à peu près libres. Mais en vain, et l'on louait non seulement des hommes, mais des femmes. Il en fut de même à Kingston.

Des réfugiés purent louer des servantes qui avaient vécu sur leur habitation, mais en garantissant aux autorités anglaises qu'aucune d'elles n'avait eu un comportement révolutionnaire, car les soulèvements des esclaves de Saint-Domingue restaient la grande leçon. Ces domestiques n'étaient au fond que tolérées, et furent toujours étroitement surveillées. Celles que les réfugiés purent introduire avec eux en Louisiane furent reçues et traitées de la même façon. La méfiance était générale.

\*

Nous voyons très mal ce que fut la vie religieuse des réfugiés et à peine ce qu'étaient ses cadres. L'on retrouve avec une grande difficulté la suite des prêtres qui assurèrent un ministère auprès d'eux à Kingston.

Le 11 juin 1794, nous savons que Monseigneur Douglas,

---

1. « Les places d'officiers dans les corps francs que les Anglais formaient furent toutes réservées à des Français et de préférence à ceux acclimatés au pays et pratiques des montagnes », Grouvel, p. 78.

2. Les ouvriers qui réparent les outils, haches, serpes, houes, pioches.

administrateur apostolique de Londres qui avait la charge des Antilles anglaises, envoya des pouvoirs spirituels à trois prêtres, dont Prévôt, aumônier du régiment de Dillon. Mais Cadush et les autres, avant tout Charmilly, ne voulaient pas de liaisons avec Rome. Était-ce parce qu'ils prévoyaient des difficultés sur ce point avec les autorités anglaises ? Est-ce parce qu'ils craignaient que par Rome les Princes n'eussent quelque influence sur les réfugiés ? On ne peut le dire<sup>1</sup>.

Avant 1798, il y eut un prêtre, un récollet irlandais, le Père Antony Quingly. Les catholiques espagnols qui avant l'arrivée des réfugiés étaient les seuls catholiques à Kingston, obtinrent en 1799 du gouverneur Balcarres d'avoir une chapelle qui fut aménagée à leurs frais à West Street. Ce devait être la maison du P. Quingly qui habitait West Street. Mais nous ne savons pas si elle eut un desservant régulier et quels rapports les réfugiés entretenirent avec lui. Les registres de cette chapelle au reste sont perdus. Le P. Quingly ne paraît pas avoir eu de chapelle. On avait dû aménager sa maison<sup>3</sup>.

Les premiers prêtres qui vinrent de Saint-Domingue se réfugier à la Jamaïque, arrivèrent presque en même temps au cours des mois d'août et de septembre 1798, c'est-à-dire qu'ils accompagnèrent les troupes anglaises évacuées. Plusieurs avaient été curés à Saint-Domingue, d'autres avaient été chapelains d'un régiment colonial auxiliaire.

C'étaient : dom Ambroise-Marie Prévost, bénédictin de Saint-Maur, chapelain du régiment irlandais de Dillon. Né à Avranches en 1762, de M<sup>e</sup> Louis-Antoine, procureur du roi et de dame Catherine Allain, il avait été professeur de théologie avant de passer à Saint-Domingue où il aurait été *missionnaire apostolique de la mission des affranchis*<sup>4</sup>. Il devait mourir peu de semaines ou peu de jours après son arrivée à Kingston, le 27 septembre 1798.

Puis l'abbé Mouchet, ancien curé de Bombarde dans la presqu'île du Nord de Saint-Domingue, chapelain du régiment colonial des Chasseurs de Galles<sup>5</sup>.

---

1. C.O. 137/93.

2. Delany, 29.

3. Elle devait être à mi-chemin entre Barry et Tower streets, Delany, 27 et 29.

4. Delany, p. 28 et 144.

5. Il demanda une concession le 2 novembre 1798.

L'abbé de L'Espinasse, débarqué au mois d'août, était resté peu de temps à Saint-Domingue où il avait été chargé par le P. Lecun, préfet apostolique, de la paroisse de Jérémie. A Kingston, il sera en perpétuelles disputes avec lui, son supérieur ecclésiastique. S'adonnant au commerce, et peut-être au jeu, il ne mènera pas toujours une vie exemplaire. Il finira même par se faire expulser de la Jamaïque en 1804 par le gouverneur le général Nugent. Il était originaire du Mans, mais de 1786 à 1791, il avait été curé au diocèse de Tréguier. Il avait refusé le serment à la Constitution civile du clergé et avait émigré en Angleterre<sup>1</sup>.

Le P. Rochanson<sup>2</sup>, curé de Dame-Marie dans le Sud en 1787, avait été ensuite vicaire aux Cayes. Il est à Kingston en octobre 1798, apparemment pas depuis bien longtemps. L'abbé de L'Espinasse dit de lui le plus grand mal dans le mémoire qu'il adresse à la Congrégation de la Propagande pour se défendre<sup>3</sup>. Il suffisait sans doute que le P. Rochanson se déclarât favorable au P. Lecun.

Jean-Hugues-Antoine Isabey, nous est mieux connu. Né à Dole (Jura), le 17 juillet 1760, il avait pris l'habit de Saint-Dominique au noviciat général de Paris en 1771, et fait sa profession à Poitiers en 1780. Prêtre en 1781, il s'était embarqué à Nantes pour Saint-Domingue en 1786, où il fut d'abord vicaire à Port-au-Prince. Curé des Gonaïves en 1787, il dut se réfugier à Saint-Marc en 1793 ; devint curé de l'Archaye le 15 mai 1795, au temps de l'occupation anglaise. Il gagna la Jamaïque au moment de l'évacuation mais on ne l'y verra guère qu'un an ; il ira desservir à la Martinique le Cul-de-Sac François du 29 décembre 1799 au 27 décembre 1800, reviendra ensuite à la Jamaïque puis passera à Londres où il était le 15 décembre 1801. Le 3 décembre 1802, il fait à Paris la promesse de fidélité. Le 21 août, il déclare vouloir retourner à Saint-Domingue où il a été nommé curé.

Le P. Guillaume Lecun, dominicain lui aussi, avait été préfet apostolique des parties de l'Ouest et du Sud de Saint-

---

1. G. Debien, « Un prêtre manceau dans l'aventure : Pierre-François de L'Espinasse », *Revue de la province du Maine*, 1971, p. 385-410.

2. Le nom de « père » que l'on donnait aux îles ne désignait pas les seuls religieux. Rochanson devait être un prêtre séculier. Il se disait au reste misisonnaire apostolique.

3. Archives de la Congrégation de la Propagande. Scrittura nei Congressi America-Antille, 1790-1819, vol. 3, f° 362.



Domingue<sup>1</sup>. Il était arrivé peu après les PP. Richanson et Isabey. Il avait cherché à rester à Port-au-Prince après le départ des Anglais, avait même vu une fois ou deux Toussaint-Louverture, mais sa conclusion avait été la méfiance et sa décision, le départ.

Tous ces prêtres assistèrent le 28 novembre 1798 à l'enterrement du P. Quingly. Les PP. Mouchet et Isabey quittèrent les premiers la Jamaïque. Tous s'entendirent mal avec le religieux espagnol qui desservait la première chapelle catholique romaine de Kingston ; et le P. Lecun dans ses rapports au P. R.-L. Concamen, qui auprès du Père général à Rome s'occupait particulièrement de la situation religieuse aux Antilles, eut à parler des désordres causés par les prêtres français réfugiés.

Le P. Lecun dut quitter l'île en décembre 1801 avec le P. Rochanson après de longues intrigues de l'abbé de L'Espinasse, mais de Saint-Domingue à la suite de péripéties plutôt dramatiques<sup>2</sup>, il revint à Kingston en 1804 où il mourut en 1807<sup>3</sup>. Dans ces années 1804-1807, il sera le seul prêtre français à la Jamaïque. Il aura pour successeur en 1808 le P. J. Jacinto Rodriguez d'Arenjo, un augustin portugais venant de la Vera Cruz qui repassa en Europe en septembre 1811<sup>4</sup>. Le P. Benito Fernandez le remplaça<sup>5</sup>. Deux jésuites, le P. Cothan, anglais et le P. Jacques Dupeyron, français, se fixeront à la Jamaïque en 1834.

Il n'y a pas à croire que les réfugiés eurent un cimetière

---

1. Né le 6 avril 1764 à Trédansec (Côtes du Nord) au diocèse de Tréguier. Avait pris l'habit au noviciat général de Paris et fait ses études au couvent de Nantes (1783-1789). Ordonné en 1789, s'embarque à Nantes pour Saint-Domingue sur la *Petite-Roche* en avril 1789. Vicaire à Port-au-Prince du 29 juin 1791 au 4 avril 1792. Curé de Port-au-Prince du 8 avril 1792 où il fut nommé par le P. Viriot, jusqu'au 7 mai 1798. Le 7 août 1794 le P. Viriot, préfet apostolique l'avait désigné pour le remplacer, en cas de malheur et le P. Viriot avait été fusillé.

2. « Quelque temps après (le début de 1804) le P. Lecun... fut obligé de se travestir en femme pour quitter le presbytère où il était gardé à vue... Ils ne purent tenir aux humiliations dont ils étaient journellement abreuvés. Ils prirent le parti de se sauver sous le costume de matelots américains. Ils coururent les chances les plus périlleuses et ne durent leur arrivée à Charleston qu'à la protection qu'accorde le ciel aux personnes qui s'en rendent dignes ». Joinville-Gauban, *Voyage d'Outre-Mer et infortunes les plus accablantes de Joinville-Gauban*, Paris, s.d., In-8°, p. 228.

3. *Vie de Madame de Peyrac*, p. 41 et 42.

4. Delany, p. 41.

5. id., p. 61.

particulier. Au reste y eut-il un cimetière annexe à la chapelle catholique avant celui qui fut béni par le P. Benitez le 15 mai 1831<sup>1</sup>, à Uper Orange Street ?

Lady Nugent s'est étonnée de voir des officiers français assister à l'office anglican du dimanche 23 juillet 1803. *Allée à l'église à 10 heures. Plusieurs officiers français, prisonniers sur parole à Spanish Town. Je suppose qu'ils sont protestants. Mais on dit qu'ils étaient venus seulement par curiosité ou pour passer le temps*<sup>2</sup>. Sans doute les deux à la fois. Au temps de la guerre d'Amérique on avait pu voir de la même manière des officiers de marine prisonniers à Kingston, aller aux offices de l'église anglaise<sup>3</sup>. Ils y venaient, je crois, avant tout par curiosité et par politesse.

D'assez nombreux réfugiés assistaient aussi à l'office du dimanche. A l'occasion de rires entendus à l'office un dimanche de novembre 1803, au cours d'un sermon, le correspondant de la *St. Yago de la Vega Gazette* qui signe *Clericus*, se plaint dans le numéro du 19 novembre que *son attention pendant le sermon fut tout à fait interrompue par les caquetages et les ricanements, et par la tenue à tous égards inconvenants — nous sommes fâché de le dire — du beau sexe et aussi de plusieurs hommes dont la situation dans la vie eût permis d'attendre un meilleur maintien. Notre correspondant nous fait observer de plus que beaucoup de Français étaient là et qu'il était pénible de penser qu'ils devaient avoir rapporté une impression défavorable de nos principes religieux*<sup>4</sup>.

A cette date les PP. Lecun et Rochanson avaient quitté la Jamaïque et les réfugiés et prisonniers n'avaient pour prêtre français que l'abbé de L'Espinasse. Or il ne répondait pas à l'idéal de tous et avait été excommunié. Il y avait un religieux espagnol, mais peut-être que bien des Français ne voulaient avoir affaire ni à l'un ni à l'autre et qu'ils choisissaient d'aller chez les Anglais.

---

1. Delany, p. 47.

2. *Journal*, p. 169.

3. Jean Abillard, *Etude du journal de la campagne de la frégate du roi l'Unicorn (1781-1782)*. Mémoire de maîtrise, Nantes.

4. *Journal*, p. 182, note 1.

## X. — LA QUESTION DES ESCLAVES VENUS DE SAINT-DOMINGUE

De France, nous voyons mal la situation des esclaves arrivés à la Jamaïque avec leurs maîtres, ni dans quelles conditions ils y furent introduits et purent y rester. La législation les concernant est l'essentiel de ce que nous pouvons savoir à leur sujet.

Les esclaves des colons qui arrivèrent à Kingston au lendemain du soulèvement d'août 1791 ne furent naturellement pas reçus à bras ouverts. On fit plus que de se méfier d'eux, et Effingham, gouverneur de la colonie, écrit le 17 septembre 1791 à Henri Dundas, secrétaire à la guerre, qu'il n'a laissé débarquer aucun esclave mâle adulte, mais seulement les servantes de femmes enceintes, les négrillons et les négrittes<sup>1</sup>.

Après le départ d'Effingham, la proclamation d'Adam Williamson, lieutenant-gouverneur, du 10 décembre 1791, régla pour la première fois les conditions générales d'admission des esclaves. Comme pour leurs maîtres, une autorisation spéciale du commandant en chef était exigée. Un paragraphe était consacré aux gens de couleur et nègres libres qui furent soumis à une réglementation plus sévère. Ils seraient immédiatement refoulés s'ils ne présentaient pas des répondants sérieux, c'est-à-dire, deux blancs résidant à la Jamaïque et approuvés par le magistrat de la paroisse de leur débarquement. Ces blancs seraient responsables de leur comportement. C'était à la demande de l'assemblée, que Williamson avait imposé ces restrictions spéciales<sup>2</sup>.

Puis l'on pensa qu'en interdisant tout achat, toute location, tout affranchissement d'esclaves arrivés de Saint-Domingue depuis le 23 août 1791, premier jour de l'insur-

---

1. P.R.O. C.O. 137/89.

2. *Royal Gazette*, numéro du 5 janvier 1793.

rection des quartiers des environs du Cap, leurs entrées seraient considérablement réduites et donc la surveillance plus facile. Une amende de £ 300 frapperait les contrevenants et les esclaves seraient confisqués. (Acte du 15 janvier 1792).

Il n'était pas interdit de faire travailler ces esclaves sur les ports, mais ils ne pourraient aller à la campagne. La liberté d'introduire des esclaves d'Afrique restait entière.

\*

Vint la guerre en février 1793. Mais ce ne fut pas elle qui directement fit renforcer les précautions, mais l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés avec leurs esclaves dont ils demandèrent l'entrée.

L'acte du 6 décembre 1793 éleva de nouvelles barrières. Les officiers et fonctionnaires qui pouvaient faire arrêter les esclaves en situation irrégulière, étaient multipliés. Même, tout sujet britannique pouvait arrêter, si les circonstances le demandaient, tout esclave ou tout homme de couleur de Saint-Domingue et le conduire devant le juge le plus proche qui vérifierait sa conduite, s'il avait cherché à exciter un soulèvement, et suivant le cas, le ferait emprisonner jusqu'à sa comparution devant le tribunal des esclaves. S'il y était trouvé coupable, c'était la peine de mort.

Les esclaves arrivés avec des réfugiés qui étaient d'abord allés aux Etats-Unis étaient assimilés à ceux qui venaient directement de Saint-Domingue et les ports où des esclaves français pourraient travailler étaient Port-Royal et Kingston.

La situation des esclaves capturés en mer avec leurs maîtres sur des navires neutres pendant qu'ils fuyaient de Saint-Domingue vers la France ou vers le continent, était réglée de la façon suivante : ces esclaves étaient des biens français, susceptibles d'être déclarés de bonne prise par le tribunal de la vice-amirauté. Par conséquent ils seraient, à l'arrivée à la Jamaïque, remis par le capitaine du capteur à William Innes, le commissaire aux prisonniers, qui après rapport, les placerait dans les prisons de Kingston sous la responsabilité du deputy marshal.

Si les juges de Kingston avaient la preuve que ces esclaves étaient domestiques de réfugiés, de toute confiance, leurs propriétaires seraient autorisés à les faire sortir de la geôle mais avec le consentement du capteur, et en donnant caution pour que ces prisonniers pussent être présentés au tribunal des prises en cas de condamnation.

S'ils étaient déclarés de bonne prise leur vente serait faite au profit du seul capteur, leur expulsion suivrait ; mais s'ils n'étaient ni condamnés ni acquittés le deputy marshal les tiendrait à la geôle jusqu'à ce qu'on pût les embarquer.

Enfin tous les maîtres d'esclaves français déclareront sous serment aux magistrats de Kingston le nombre, les noms et qualités de leurs gens pour qu'inscrits sur le registre de la paroisse, ils ne puissent être loués hors de Port-Royal et de Kingston. Cet enregistrement devait être fait avant un mois. Une amende de £ 100 punirait les contrevenants.

Ces mesures, qui furent surtout l'expression des vœux de l'assemblée, ne paraissent pas avoir été très strictement appliquées car l'acte du 6 décembre 1793 dut être renouvelé le 29 novembre 1794, et un nouvel acte, celui du 19 décembre 1794, mit en vigueur des contraintes plus précises encore. Dans les dix jours, les personnes non nées britanniques, et propriétaires d'esclaves non importés d'Afrique, devaient présenter leurs esclaves au juge de paix de leur paroisse qui donnerait un certificat précisant la couleur, le nom, le pays d'origine, l'âge de chacun de leurs esclaves ainsi que le rang, l'occupation et le lieu de résidence du maître. Ce billet daté et signé du clerc de paix de la paroisse serait enregistré. Passés dix jours, tout officier de paix, tout officier et soldat de la garde civique de Kingston sera en droit d'appréhender tout esclave trouvé sans billet et de le conduire devant un juge. Le provost marshal pourra le faire vendre pour l'expulser. Les esclaves des colons naturalisés britanniques et qui résidaient à la Jamaïque avant le 1<sup>er</sup> janvier 1792 n'étaient pas visés par cet acte.

Dans les six jours qui suivent leur arrivée, les capitaines de navires déclareront à la douane tous les esclaves qu'ils ont à leur bord. S'ils ne le font pas ils seront passibles d'une amende de £ 70 par esclave non déclaré, leur navire étant retenu jusqu'au paiement de l'amende. Pour débarquer, un esclave devra être muni d'une permission écrite de la douane qui ne sera accordée qu'aux domestiques des officiers en service actif.

En fait les dérogations furent très nombreuses ; et en général les proclamations des gouverneurs et les actes de l'assemblée ne furent pas exécutés tous les jours. On ne parvint pas à restreindre comme on l'avait voulu le nombre des esclaves venant de Saint-Domingue. La conduite pacifique de ces esclaves dut faire fermer les yeux sur leur présence.

Les intérêts des marchands et des colons anglais devant cette main-d'œuvre à bon compte que l'on pouvait sans doute facilement dissimuler, empêchaient l'exécution rigoureuse des mesures de l'assemblée. Elle n'avait qu'une partie de l'autorité. Elle avait imposé la déclaration des esclaves et le port d'un billet. Mais à côté il y avait le commandant en chef qui à Saint-Domingue pouvait donner des passeports aux réfugiés et à leurs esclaves, et le gouverneur porté par les instructions du ministre à appliquer avec souplesse les décisions de l'assemblée à l'égard des esclaves des réfugiés. Pour des raisons particulières et sur l'avis de son conseil privé il accordait des exemptions plus ou moins larges. C'est lui seul, semble-t-il, qui donnait ou refusait les tickets de police, réglait la vie des réfugiés. Il avait été souvent impossible d'opposer un front sévère aux supplications des colons français. Si l'assemblée avait une politique moins humaine, elle se savait l'interprète des colons du pays.

\*

Le 21 novembre 1798, Hugues Fraser, le deputy marshal, assura au comité de sûreté que du 11 février 1794 où il avait pris la responsabilité des prisons, jusqu'en mars 1798, 436 noirs ou mulâtres français avaient été placés sous sa garde, puis vendus ou *relâchés*<sup>1</sup>. S'il y avait parmi eux des esclaves, des réfugiés marrons, en grande majorité ils avaient été pris en mer. Le 1<sup>er</sup> mars 1798, 39 esclaves français restaient à la geôle de Kingston, récemment ramenés par les capitaines de l'*Acasta*, de la *Jamaica*, du *Greyhound*, de la *Recovery* et de la *Queen*, condamnés par le tribunal de la vice-amirauté. Depuis cette date leur nombre avait souvent changé à la suite de départs, de fuites ou de ventes. Cinq pris sur le schooner la *Victoire*, avaient été vendus £ 5 chacun.

Le grand acheteur est William Danse, le successeur d'Hugh Fraser comme deputy marshal qui en acquiert 44. Les autres sont des marchands de Kingston ou des armateurs. Robert Sutherland, Robert M.Kowan, Danielson (Donaldson ?), Forbès and Co, Robert Gibb, Willis et Waterhouse, etc... Ces prisonniers sont l'objet de nombreuses spéculations, exceptionnellement honnêtes sans doute. Danse put ainsi acheter des esclaves à des prix très bas, qu'il tint cachés. Il revend

---

1. *Journals of the Assembly*, X, p. 299. Rapport de William Danse au comité, 15 novembre 1798,

ces hommes à gros bénéfice. Plusieurs acquis à £ 23, sont cédés à 35, 40, 60 et même à £ 70.

Un cas de louche transaction est le suivant : Richmond, un esclave du Cap, créole de 15 ans, avait été pris par un corsaire. Parrick Gibbon l'avait acheté en juillet 1798 à Skenell, pour domestique. Comme il ne parlait pas l'anglais, Gibbon l'avait revendu à Robert Blake, gérant de la plantation de Tremlesworth au quartier de St. Mary, il avait ensuite été cédé à Kellemann, planteur à Windsor Forêt à St. David. Gibbon l'avait payé £ 70, mais la facture de Skenell n'indiquait que £ 60. Il l'avait cédé à £ 95, sans indiquer dans l'acte que cet esclave devait être aussitôt emmené hors de l'île<sup>1</sup>.

En effet, ces ventes devaient être faites à la condition expresse que les esclaves fussent aussitôt sortis du pays. C'était l'ordonnance. Mais cette règle qui enlevait une bonne partie de la valeur de l'esclave était observée selon l'utilité.

Des prisonniers furent vendus à des réfugiés, 3 à Jolinon, 4 à Sicard, un à Mègre, à Dutoya, à Grosselin et à Blacas<sup>2</sup>. Ces réfugiés devaient-ils partir peu après pour Cuba ou pour les Etats-Unis ? Il est possible ; mais bien possible aussi que ce fût là une spéculation.

A leur entrée en geôle tous avaient été déclarés au commissaire chargé de leur échange. Danse sut s'arranger pour tirer bon parti et le plus longtemps possible, de la plupart des esclaves qu'il recevait au dépôt. Bien que l'enquête du comité ne porte pas sur les irrégularités du deputy marshal elle permet de nous rendre compte qu'il en prenait à l'aise avec les règlements et qu'il considérait ces esclaves français comme à son service.

Ils ne devaient pas sortir de la prison, mais Danse reconnut que suivant une habitude qu'il avait trouvée en prenant la direction, on les menait couper du bois pour l'usage de la prison et... de son directeur. Du temps de Fraser ils sortaient même sans chaîne. Une plainte venait de dénoncer cette imprudence. On avait donc acquis des chaînes et enchaîné les prisonniers au travail, sauf un, une fois, qui s'était échappé. Danse avoua que depuis la fin d'octobre un groupe avait été envoyé sur les plantations de MM. Alder et Licle, voisines

---

1. *Journals of the Assembly*, 19 novembre, X, p. 300.

2. En mars et avril 1798, id.

de Kingston, mais qu'ils y travaillaient enchaînés et surveillés non par les commandeurs de ces planteurs, mais par les gardiens de la prison.

Un certain désordre régnait donc à la Jamaïque au sujet des esclaves de Saint-Domingue si on doit appeler désordre l'application pas toujours rigide d'une légalité très ombrageuse. La concentration à Kingston et à Port-Royal des réfugiés et de leurs esclaves avait fait éviter des troubles. On n'avait pas eu à craindre des rapports entre les nouveau-venus et les marrons des montagnes Bleues. Les esclaves de Saint-Domingue n'avaient fait parler d'eux d'une manière très sérieuse qu'au début de 1797, quand une lettre avait été trouvée dans une rue de Kingston détaillant le plan d'une invasion de la Jamaïque, qui viendrait de Saint-Domingue<sup>1</sup>. Les uns n'y avaient vu qu'une mystification de mauvais goût, d'autres que l'avertissement d'une main amie, mais de plus nombreux, parce que le nom de Sonthonax, alors commissaire civil au Cap, était cité, crurent à un prochain grand débarquement. Des renseignements apportés peu après ramenèrent un peu de calme<sup>2</sup>. Mais les craintes ne cessèrent jamais tout à fait d'une invasion française car Douglas, commissaire civil britannique à Saint-Domingue, annonça à plusieurs reprises avoir recueilli des renseignements sur des complots pour exciter parmi les esclaves de la Jamaïque un soulèvement qui doublerait un débarquement.

Depuis le début de 1793 le problème des esclaves se présentait comme suit. D'abord directement avec leurs maîtres réfugiés, quelques centaines d'esclaves avaient été introduites. Ils ne formaient point des équipes de travail. C'étaient des domestiques qui avaient volontairement suivi ceux ou celles qu'ils servaient. Sans qu'on puisse l'affirmer il semble bien qu'en ces cas on avait laissé entrer peu d'hommes adultes.

A ce premier groupe, vinrent se joindre, la guerre déclarée, les esclaves qui avaient été pris en mer sur des navires français ou neutres par les croisières britanniques ou par les corsaires qui bloquaient les ports de Saint-Domingue. Leurs propriétaires les emmenaient à Cuba, en Louisiane ou aux Etats-Unis pour y exploiter de nouvelles plantations. Ils étaient pour la plupart des ouvriers agricoles qui n'avaient pas suivi

---

1. *Journals of the Assembly*, X, 230.

2. W.J. Gardner, *A history of Jamaica from its discovery by Christopher Colomb to the year 1872*, 2<sup>e</sup> éd. New York, 1909, in-12, p. 239.



spontanément leurs maîtres. Mais les mauvais sujets avaient été laissés à Saint-Domingue ainsi que les « surâgés ».

Entre 1793 et 1798 il est surtout question de ces esclaves de prise parce qu'ils étaient tenus pour les plus dangereux et qu'ils auraient dû être transportés à l'étranger avant d'avoir le temps d'insuffler à ceux des colons anglais l'esprit révolutionnaire qu'on leur attribuait à tous.

Le retour des troupes anglaises à la Jamaïque au cours de l'été de 1798 fut l'occasion aussi de l'évacuation d'esclaves et posa d'une manière plus aiguë que jamais la question de l'entrée des noirs venant d'une colonie révoltée.

Il en arriva environ 3 milliers, mais de types différents.

Ceux qu'on redouta le plus parce qu'ils avaient porté les armes et fait la guerre, appartenaient aux corps coloniaux qui avaient doublé les régiments britanniques. Ils avaient été recrutés par le gouvernement britannique parmi les plus forts sujets des plantations. Et, comble d'horreur et de danger, ils avaient été commandés par des officiers noirs et de couleur, évacués eux aussi. Ils furent environ un millier.

Il y eut aussi des domestiques personnels des officiers anglais ou français des régiments de ligne ou des corps coloniaux, quelques centaines.

Enfin les esclaves de plantation des colons qui avaient servi dans l'armée anglaise et qui avaient obtenu de faire évacuer avec eux sur la Jamaïque tout leur atelier ou les meilleurs de leurs hommes. Le comte de Vaudreuil, alors à Londres, avait pu faire embarquer 120 esclaves, le lieutenant-colonel Charles de Montagnac 100, le « général » de Lopinot 75, le colonel marquis de Contades 40, le capitaine Bryant 30, le colonel marquis de Cocherel, le lieutenant-colonel Charles de La Fitte, le capitaine Charles d'Aquin, chacun 25, le capitaine Parouty 22, le lieutenant-colonel Malabre 20 et 18 le marquis d'Hanache. Tous ces officiers avaient commandé des détachements importants, plusieurs même des corps coloniaux.

Les premiers esclaves paraissent être arrivés au mois de juin sur l'*Henry*, capitaine de La Jaille fils et sur le *Dauphin*. La Jaille croyait que ceux qu'il avait transportés appartenaient au colonel Lapointe, un homme de couleur, qui avait eu sous sa coupe le quartier de l'Arcahaye au temps de l'occupation. Ils étaient une soixantaine.

Le nombre de ces arrivées surprit, et le comité de sûreté

se demanda si au moment de leur embarquement les officiers avaient été au fait des actes de l'assemblée ou si volontairement ils ne les avaient pas exécutés. Mais il n'eut pas longtemps de doute sur ce point. Il apprit qu'au Môle d'où étaient partis plusieurs convois, les ordres en français comme en anglais, avaient été affichés dans tous les lieux publics par le colonel Steward, trois semaines avant le départ. Tout le monde devait donc avoir été averti. Au reste, si des officiers n'avaient pas lu ces ordres qui défendaient l'embarquement des esclaves, la prudence avec laquelle le général Maitland avait accordé des autorisations de monter à bord, devait faire penser à des instructions sévères<sup>1</sup>. Mais les témoignages se contredisaient. Le comité dut conclure que des officiers avaient favorisé des embarquements d'esclaves. Ils y avaient eu intérêt.

Le capitaine Thomas P. Holland, du régiment des Hussards d'York<sup>2</sup> attesta qu'assistant le 8 mai 1798 à l'évacuation de Port-au-Prince, d'où étaient partis 400 bâtiments pour le Môle Saint-Nicolas<sup>3</sup>, puis à celle de Jérémie, il avait vu embarquer deux sortes d'esclaves, des esclaves de particuliers, et des esclaves enrôlés dans les légions coloniales, en fait, disait-il sans doute pour minimiser leur nombre, des domestiques d'officiers. Le lieutenant John Smith, du 67<sup>e</sup> d'infanterie, n'avait vu partir du Môle, que des domestiques. Il ne savait pas si, à côté, des esclaves de plantation avaient été embarqués. Le colonel de ce régiment n'avait permis de monter à bord qu'à des femmes noires avec leurs enfants. Quand des familles entières se présentaient avec des passe-ports<sup>4</sup>, il biffait le nom des hommes<sup>5</sup>.

Le capitaine Forster, commandant l'*Abergavenny*, apporta le même témoignage : à l'Archaye et à Jérémie, on avait embarqué des esclaves de particuliers, de leur plein gré. Mais ne s'en était pas allé qui voulait. Des colons avaient dû abandonner sur le rivage leurs esclaves qui ne voulaient pas les

---

1. Attestation de John Richard du 14 novembre 1798, *Journals*, X, p. 296.

2. Attestation du capitaine Howard, 19 novembre, X, p. 308.

3. Joinville-Gauban, I, p. 133.

4. Accordés, faut-il penser ici, par des officiers supérieurs.

5. Attestation de John Richard du 14 novembre, X, p. 296 et du capitaine Young du 19, X, p. 308.

quitter, redoutant la mort s'ils restaient<sup>1</sup>. Les maîtres de ces esclaves avaient un passeport du commandant en chef.

Au reste le général Maitland n'était pas seul à Saint-Domingue à autoriser des embarquements d'esclaves. Des capitaines de navire avaient, ou avaient pris, le pouvoir d'en accepter. Tout en déplorant que le colonel Lapointe en eût fait tant embarquer sur la *Mary, Forster*, comme l'officier de marine le plus ancien qui fût à l'Arcahaye au moment de l'évacuation, permit l'embarquement de 50 esclaves qui appartenaient à Lapointe. Il considéra qu'ils étaient les seuls restes d'une immense fortune que ce colonel avait abandonnée pour suivre la cause britannique. Cette faveur n'aurait donc été qu'une légère compensation<sup>2</sup>. Au vrai, on aurait pu penser tout le contraire, qu'il s'était rallié aux Anglais plutôt parce qu'ils maintenaient l'esclavage, donc sa fortune.

Ainsi malgré les lois et les ordres, des esclaves avaient pu passer, pour le plus grand avantage des colons, et pour le profit sans doute de quelques officiers anglais.

La plupart des corps coloniaux — ou légions — avaient été laissés à Saint-Domingue. La question de leur embarquement général avait été très controversée. Les Chasseurs de Clarence étaient restés à l'Arcahaye quand les troupes anglaises s'étaient embarquées au Môle. Les corps qui furent emmenés ne furent embarqués qu'après leur désarmement ; ainsi les Chasseurs d'York, le corps du Prince de Galles, celui du colonel Malabre, etc...

Ils débarquèrent au début d'octobre dans la baie de St. Ann où ils restèrent une quinzaine de jours, buvant, criant, pour la plus grande inquiétude des colons. Ils devaient être environ un millier. Ils paraissent avoir été rapidement dispersés. Moore Hovenden déposa le 7 décembre que le colonel Malabre venait de lui dire que depuis le débarquement de son corps, 20 de ses hommes n'avaient pu trouver un emploi<sup>3</sup>. Ces troupes avaient quitté Saint-Domingue sans contrainte, seul au Môle un régiment entier de couleur n'avait pu être embarqué qu'après l'intervention de troupes anglaises en armes.

---

1. Au Môle, Forster prit aussi de 20 à 30 « free Frenchegirls » qui s'étaient toujours montrées fidèles. Elles avaient un passeport du général Maitland pour elles et leurs gens. Ce devait être des femmes de couleur. id.

2. Déposition du capitaine Forster du 19 novembre 1798, X, p. 308.

3. Déposition de Thomas Ashmead du 15 décembre 1798, X, p. 300.

Parallèlement à ces corps et plus ou moins ouvertement rattachés à eux, s'étaient glissés des esclaves à la suite. On a vu les domestiques des officiers. Du régiment du Prince Edouard il débarqua 160 hommes, mais en fait une soixantaine n'appartenaient pas à ce régiment<sup>1</sup>. Semblablement fut le cas du 5<sup>e</sup> West Indies Regiment<sup>2</sup> ; 16 jeunes musiciens, de 9 à 16 ans, au reste tous créoles et probablement libres, dont trois mulâtres, avaient suivi le 20<sup>e</sup> dragons légers ; ils venaient des Chasseurs noirs des Gonaïves<sup>3</sup>.

Dès les premiers débarquements d'esclaves l'assemblée et son comité de sûreté crièrent au danger. Elle savait que les lois étaient mal respectées, ou comme l'exprima en un euphémisme administratif l'acte du 23 juin 1798 : *the laws now in force are not adequate*. Ils voulurent rendre vigueur à l'autorité des juges sur les esclaves de Saint-Domingue, empêcher toute liaison, toute communication entre les esclaves des deux colonies pour prévenir tout mouvement de révolte. Cet acte chargea de nouveau les juges de paix d'emprisonner les esclaves étrangers au moindre indice de « trahison » et de pratiques séditeuses. Un tribunal de 4 membres jugerait ensuite au plus tôt si ces esclaves devaient être vendus et expulsés. Comme le produit de leur vente — moins les frais — irait à leurs maîtres, les juges allaient avoir moins de scrupules à punir.

L'activité du comité, stimulée par la crainte d'une insurrection veilla désormais plus attentivement à l'application des lois, et d'abord à l'expulsion des esclaves qu'on avait fait vendre à la condition expresse d'être refoulés à l'étranger<sup>4</sup>. Pour la troisième fois il fut demandé après quelles vérifications était tolérée la présence d'esclaves français. Tout maître d'un esclave qui avait résidé à Saint-Domingue *ou dans n'importe quelle autre colonie française* avant le 23 août 1791 était obligé de le faire sortir du pays sous peine de £ 200 d'amende sauf s'il avait obtenu le certificat exigé par les actes des 19 décembre 1794 et 25 mars 1796, ou s'il s'agissait de domestiques de réfugiés résidant à Port-Royal ou à Kingston et pourvus d'un certificat (Acte du 14 mars 1799).

---

1. Déposition de Moore Hovenden du 7 décembre 1798, X, p. 305.

2. Déposition du capitaine Young du 19 décembre 1798, X, p. 308.

3. Attestation de Robert Rollo Gillespie, major au 20<sup>e</sup> dragons légers, du 19 novembre 1798, id. p. 300.

4. Les rares précisions que l'on trouve sur ces expulsions indiquent le Honduras. Il s'agit donc d'une transportation.

Dans le mois, les réfugiés vivant à Kingston et à Port-Royal avaient à faire une déclaration nouvelle de leurs domestiques au magistrat, déclaration qui ne serait plus valable qu'un an. Ces domestiques ne pouvaient avoir porté les armes<sup>1</sup> avant leur introduction à la Jamaïque. Ils ne seront pas loués hors de la ville. Leur certificat ne les protégera plus au-delà d'un demi-mile de Kingston. Les familles de réfugiés n'auront pas plus de 6 domestiques. Tout esclave de Saint-Domingue trouvé hors de chez son maître sans certificat, passeport ou ticket de police, sera emprisonné puis expulsé.

Les embarras étaient pour le gouverneur qui était, bien plus que l'assemblée et son comité, à portée des réfugiés et de leurs plaintes. Mieux que les députés il savait en quelles conditions un accord avait été signé entre le gouvernement britannique et les colons de Saint-Domingue qui s'étaient placés sous sa protection. Aux termes de la capitulation de la confédération de la Grande-Anse le 25 janvier 1793 les planteurs de ces quartiers étaient assimilés au cours de la guerre aux sujets britanniques. La capitulation du Môle avait été signée dans les mêmes conditions<sup>2</sup>. Sur les ordres de Londres le commandant en chef des troupes d'occupation de Saint-Domingue avait accordé des secours à ces malheureux à qui l'évacuation faisait perdre leurs propriétés. 900 de leurs esclaves avaient donc été sauvés à Jérémie et à peu près autant au Môle, sur des transports anglais et aux frais du gouvernement. Qui pouvait leur refuser asile à la Jamaïque ? Le message de Balcarres à l'assemblée le 29 novembre 1798 exprimait une attitude beaucoup plus souple que celle des colons de la Jamaïque<sup>3</sup>.

Même devenues plus rigoureuses, les dispositions législatives ne furent pas beaucoup mieux appliquées, et l'assemblée continua à jeter l'alarme. Non seulement des esclaves français circulaient sans certificat, mais ils sortaient de Kingston et de Port-Royal. Ils se répandaient dans la campagne, passaient d'un maître à l'autre<sup>4</sup>. Le comité put apprendre que Robert Gibb avait vendu le 9 octobre 1798 à Régam et à William Ellison, marchand à St. Ann, neuf esclaves français, qui devaient quitter la Jamaïque. A la fin de décembre un

---

1. En dehors des corps coloniaux anglais.

2. Charles Frostin, « L'intervention britannique à Saint-Domingue en 1793 ». *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, 1962, p. 293-365.

3. *Journals*, X, p. 194.

4. Acte du 29 novembre et des 11-18 décembre 1798.

seul était parti pour le Honduras. Sept, âgés de 25 à 30 ans, étaient restés à travailler à l'embarcadère de la baie de St. Ann.

Le neuvième, un jeune mulâtre de 15 ans, était toujours à Spanish Town chez Ellison. Celui-ci reconnaissait sans difficulté qu'il aurait dû les faire embarquer tous et depuis longtemps, mais la facture que Danse, le premier vendeur, avait donnée à Gibb n'imposait rien de tel. Par manière d'excuse, Ellison assurait qu'aucun de ces esclaves n'avait provoqué la moindre alarme <sup>1</sup>.

On s'en prit à Gibb qui se défendit comme un beau diable. Ellison lui avait précisément promis, verbalement sans doute, mais promis, de les faire sortir de l'île, il avait même assuré qu'il avait un bateau sous voile. Si Gibb avait eu quelque raison de croire qu'Ellison ne tiendrait pas sa parole, il ne les lui eût pas vendus <sup>2</sup>.

Quand on considère le prix qu'Ellison avait acquis ces prisonniers, £ 75 chacun, on se rend compte pourquoi il avait mieux aimé les faire travailler sur le warf de St. Ann que de les revendre au loin. Si quelqu'un avait à perdre dans l'affaire, mieux valait que ce fût le règlement <sup>3</sup>.

De six autres prisonniers qui avaient été condamnés à la déportation et vendus expressément pour être expulsés, quatre seulement étaient partis pour La Havane. Les autres, disait-on, s'étaient bien conduits <sup>4</sup>.

Mieux encore, l'on avait vu des esclaves qu'on avait été vendre hors de la colonie, y reparaître ouvertement : Aaron de Campos, marchand de la paroisse de St. Catherine, avait envoyé vendre à Jérémie au début de 1797, son esclave Ned, un Samba <sup>5</sup>. Il commettait de fréquents larcins. Il y avait été vendu à un Français du nom de Bertillot pour le prix de £ 120. Le matin même où Campos vint faire sa déclaration au comité, le 12 décembre 1798, il l'avait rencontré dans une rue de Kingston. Il désirait fort que Ned fût expulsé, car il pouvait faire de mauvais coups <sup>6</sup>.

A côté de ces esclaves dont les acquéreurs n'appliquant

---

1. Déclaration de William Ellison, fin décembre 1798, X, p. 302.

2. Déclaration de Robert Gibb, décembre 1798, p. 303.

3. Attestation de Thomas Ashmed, du 15 novembre 1798, X, p. 300.

4. Déclaration de Hugh Fraser, id. p. 301.

5. Du Dahomey actuel.

6. Déclaration d'Aaron Campos, du 12 novembre 1798, id. p. 296.

pas la loi étaient passibles d'une forte amende, il y avait ceux qui s'étaient échappés. Entre le 1<sup>er</sup> mars et la mi-novembre, on avait compté une douzaine d'esclaves de Saint-Domingue qui avaient pu s'enfuir de la geôle. Le comité s'inquiéta d'eux, comme s'ils étaient l'objet d'un souci nouveau. Il s'enquit des noms des prisonniers vendus, de leur âge, de leur signalement, de leur caractère, du prix où ils avaient été cédés. On commença aussi à réunir des renseignements sur le travail de ceux qu'on avait employés hors de la prison, le lieu où ils avaient travaillé, au profit de qui. Pour ceux qui avaient fui on s'inquiéta de savoir s'ils étaient partis un à un ou en groupe.

Le geste de Michel Withers, un marchand semble-t-il, était à citer comme d'une extraordinaire vertu. Il avait acheté six esclaves prisonniers, mais n'ayant pas trouvé l'occasion de les sortir de la colonie, il les avait rendus au vendeur.

Deux dénonciations de faits qui s'étaient passés aux mois de juillet et d'août montrèrent au comité que nombre d'esclaves français continuaient à se donner d'alarmantes libertés. Dans la nuit du 19 juillet, le premier lieutenant de la garde de Kingston, étant hors de service, découvrit dans la rue, à l'ouest de la prison, plusieurs noirs. Il en arrêta trois, les autres ayant pu prendre la fuite. L'un était un esclave anglais qui lui dit que ses deux compagnons étaient des esclaves français qu'on l'avait chargé de conduire à la campagne. Son maître lui en avait remis l'attestation, mais cette lettre, il l'avait laissée à sa case. Les noirs français interrogés dans leur langue, déclarèrent qu'après avoir été capturés à bord d'un sloop de guerre, ils avaient été détenus de dix à douze mois à la geôle. Ils venaient d'être relâchés et d'être confiés à la garde de cet esclave anglais. En réalité, ils s'étaient bel et bien évadés de la prison. L'officier les remit au poste de garde où un avocat de leur propriétaire les fit sortir le lendemain en promettant qu'ils seraient embarqués immédiatement<sup>1</sup>. Le 6 novembre, Pierre Ménard, un réfugié, vint attester que quatre mois auparavant une troupe de seize esclaves français à la geôle, envoyés par W. Danse couper du bois à Rock-Fort Road, près de sa plantation, avait pénétré sur sa propriété<sup>2</sup>. Pour une raison qu'il ne dit pas Ménard les avait menacés de les fustiger avec la baguette qu'il avait

---

1. Attestation de John Misskelly, 7 novembre 1798, X, p. 297.

2. Ces esclaves prisonniers paraissent sans gardien.

à la main. Alors un des esclaves envoya Ménard à tous les diables en ajoutant, levant sa hache, qu'ils étaient tous de vrais républicains. Seul, devant ces brigands, Ménard avait dû s'éloigner. Ces révolutionnaires avaient ensuite interpellé ses esclaves en leur reprochant leur soumission, les traitant de fous de rester dans l'esclavage. Un moment après, pendant qu'ils travaillaient il les entendit crier : « C'est un Anglais, taillez-le. A mort ! »<sup>1</sup>.

\*

Des colons privilégiés qui avaient pu faire passer leurs ateliers, au complet ou en partie, à la Jamaïque nous n'avons que quelques noms, ceux du colonel Lapointe, de Bernard de La Gourgue, du vicomte Laurent-Marie de Léaumont, du chevalier de Montagnac, d'Aguilar et d'Hanus de Jumécourt.

L'attitude envers eux d'une partie de l'opinion dit les difficultés de leur installation.

Le colonel Lapointe est celui qui fit parler le plus de lui, sans doute parce qu'il était un homme de couleur. Il était arrivé de Saint-Domingue au début de l'évacuation, avec des esclaves, sur le nombre desquels toutes les langues n'étaient pas d'accord. Les unes parlaient de douze à seize<sup>2</sup>, d'autres de quarante à cinquante<sup>3</sup>. C'est que ceux qu'il avait amenés n'étaient pas tous à lui. Un réfugié du nom de Perrotin assurait que quinze appartenaient à un des créanciers de la succession du colon Poulle dont lui était l'exécuteur<sup>4</sup>. Mais ce qui importe ici c'est que sur la fin d'octobre Lapointe avait acquis pour £ 4.000, de John Evanson, une caféière à ses débuts dite Little Angels sur la paroisse de St. Catherine. Il avait versé £ 2.059 lors de l'achat. Le reste était à régler en trois échéances. Cette plantation était déjà pourvue de trente esclaves, mais Lapointe y avait fait monter quatorze ou quinze esclaves français. Il n'en fallait pas tant pour faire jaser et faire craindre les plus grands malheurs. On parlait surtout et l'on redoutait plus que tous les autres, un mulâtre du nom de Louis, qui parlait français et anglais. Il avait autrefois vécu à la Jamaïque avant que M. Lindo, son premier maître, l'en eût expulsé et fait vendre à Saint-Domingue,

---

1. *Journals*, X, p. 298.

2. Attestation de John Evanson du 5 décembre 1798, id. p. 303.

3. Attestation de Richard Poor, du 12 novembre, id. p. 298.

4. Attestation de Perrotin, 5 décembre, p. 303.



dix ou douze ans auparavant. Il était revenu dans les bagages du colonel Lapointe<sup>1</sup>.

Tous ces esclaves qu'on avait fait parvenir secrètement dans ce quartier étaient un danger public et d'autant plus grand qu'ils n'étaient pas sur une seule habitation. Lapointe avait placé plusieurs d'entre eux sur une briqueterie qu'il avait achetée à Bailey et il avait loué 33 hommes à un réfugié. Plus grave, le colonel était parti pour Londres laissant l'administration de ses biens à L.-M. de Léaumont et à Shirley. Sur les esclaves ils ne pouvaient avoir l'autorité d'un maître<sup>2</sup>.

Bernard de La Gourgue était un réfugié très connu. Membre de la deuxième assemblée coloniale, après l'insurrection des esclaves du Nord, il avait été un des envoyés de la colonie pour demander du secours en France. Pendant son absence de Saint-Domingue sa femme était partie pour les Etats-Unis avec leurs esclaves. Il était revenu à la colonie en 1794 et avait débarqué à Saint-Marc occupé par les Anglais. Il n'avait fait qu'y poser le pied avant de passer à la Jamaïque. Des lettres de naturalisation obtenues, il avait acquis une plantation sur la paroisse de Port-Royal, que les esclaves laissés à Charleston par M<sup>me</sup> de La Gourgue revinrent exploiter.

On ne se plaignait pas tant de la présence de ces esclaves français que de celle de huit à douze blancs, qu'on disait prisonniers de guerre et qui travaillaient chez La Gourgue. Maurice Vaughan précisa que la plupart de ces hommes étaient sans ticket de police et que trois étaient parvenus à entrer dans la milice malgré leur conduite exécrationnelle<sup>3</sup>. Les voisins les entendaient chanter des airs républicains. Leur exemple ne pouvait qu'avoir de mauvais effets sur les esclaves anglais.

La Gourgue se justifia en expliquant qu'il y avait bien des blancs sur sa plantation, mais qu'ils n'étaient pas des prisonniers. Trois étaient à la Jamaïque depuis cinq ans déjà. Ils étaient munis de tickets. En 1794 lorsqu'il était arrivé ces hommes travaillaient sur la plantation de James Smith. Ils étaient à construire un moulin à eau chez James Cananen quand il s'était entendu avec eux pour le montage de cases et d'un moulin à eau. Les cinq autres blancs étaient des

---

1. Attestation de Moses Franco et de Richard Poor.

2. Attestation de Laurent-Marie de Léaumont, du 7 décembre 1798, X, p. 305.

3. Attestation de Maurice Vaughan, du 6 décembre 1798, X, 304.

colporteurs autorisés par la police. Il faisait de plus travailler un Allemand. Tous au reste étaient d'anciens soldats au service britannique. Quatre même avaient été blessés, qui, actuellement étaient miliciens. Jamais il ne les avait entendu chanter des chansons révolutionnaires. Il ne l'aurait pas supporté. Au premier air, le chanteur eût été chassé<sup>1</sup>.

Les douze esclaves français qu'il avait, hommes, femmes et enfants étaient tous domestiques<sup>2</sup>. C'était eux qui étaient allés à Charleston avec M<sup>me</sup> de La Gourgue.

Woofrys, un voisin, renforça le même jour ces affirmations. Il avait bien entendu dire que ces esclaves chantaient le *Ça Ira*, et autres chansons du même tonneau et donnaient le mauvais exemple, mais il n'était pas homme à croire ces contes-là. Si quelqu'un devait connaître leur conduite, c'était lui. Tout au contraire il tenait l'installation de La Gourgue et de ses esclaves comme un bienfait pour le quartier car ils étaient au fait de la culture du caféier. Un prisonnier blanc avait travaillé chez La Gourgue quelques mois plus tôt, qui se nommait Monrès. Il paraissait incapable de nuire. C'était un travailleur de force, sérieux à ses tâches et qu'il avait employé lui-même à ses heures libres. Tous les Français qui s'étaient établis jusqu'ici ou qui s'établissaient en ce moment dans ces mornes n'étaient pas pour alarmer<sup>3</sup>. Ainsi, Sicard qui avait acheté la ferme d'en bas de M. Cockburn et celle de M. Brighton, à St. Ann. Ainsi Hanus de Jumécourt, qui avait la plantation de M. Buston sur la paroisse de St. George. Tous les deux cependant avaient des esclaves français, Jumécourt de 14 à 20<sup>4</sup>.

Le nom de Léaumont était mêlé à celui de Lapointe et le personnage n'était pas moins en vue. Il avait affirmé à Saunders, coutelier, la plantation dite Hanover et y avait placé 33 des esclaves du colonel Lapointe. Ensuite, il s'était associé avec Cocherel, un autre réfugié, pour acheter ces esclaves £ 8.000, le 1<sup>er</sup> novembre 1798<sup>5</sup>.

Nous savons bien plus de choses sur le chevalier de Montagnac et sur ses esclaves. Joseph-David, chevalier de Monta-

---

1. Attestation de La Gourgue, 20 décembre 1798, X, 30.

2. Ce nombre dans les circonstances eût été considérable.

3. Déposition de Woofrys du 20 décembre 1798, X, p. 309.

4. Déposition de Maurice Vaughan du 6 décembre 1798, p. 301.

5. Déposition de L.-M. de Léaumont du 7 décembre 1798, X, p. 305.

gnac était un officier du régiment de Port-au-Prince<sup>1</sup>. Il possédait trois caféières : deux dans le Sud au cap Dame-Marie<sup>2</sup> et une au canton de Terre-Neuve au quartier de Port-à-Piment dans le Nord, achetés à Beugnet, négociant du Cap<sup>3</sup>, toute sa fortune était à Saint-Domingue. Il avait épousé Louise Crépain de l'Escotière, veuve en premières noces du marquis d'Hanache. En 1788, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, il est à Nantes d'où il écrit au marquis de Villedeuil, ministre, qu'il reste en France pour le soin de l'éducation de quatre de ses enfants<sup>4</sup>. Saint-Domingue le retrouve peu après ; le 17 mai 1790 il adresse même un placard à l'assemblée coloniale de Saint-Marc<sup>5</sup>. Le voici à Londres avec ses six enfants où il reçoit un secours de £ 50<sup>6</sup>, il semble par l'entremise de P. de Cadush. Il est très probable qu'il est arrivé en Angleterre après avoir servi dans l'armée des Princes.

Avec une vingtaine d'esclaves, il est à Kingston en 1794, où il ne paraît pas avoir éprouvé de difficultés particulières pour les introduire. Il les avait présentés à l'office de la police et avait reçu des certificats pour eux. La Jamaïque ne le vit pas longtemps. En 1795, il passait aux Etats-Unis pour s'en revenir à Saint-Domingue servir dans les rangs anglais. Son caractère s'y était révélé violent, son royalisme exalté<sup>7</sup>, mais le général Williamson l'avait pris pour un de ses aides de camp. Au moment de l'évacuation de Jérémie, grâce à une permission du général Maitland, il avait pu faire embarquer aux frais du gouvernement quatre-vingt dix esclaves. Le commandant en chef lui avait conseillé de quitter Saint-Domingue où sans doute il s'était irrémédiablement compromis et où, on ne sait pourquoi, sa femme eût été en danger en y restant.

Mais dans son cas, l'autorisation du commandant en chef

---

1. M. Taillemite dans l'index de son édition de la *Description de la partie française de Saint-Domingue*, Paris, 1958, T. III, p. 1527, le dit de Marseille sans doute d'après son dossier de la série E, Colonies, mais lui-même se dit languedocien dans sa lettre du 8 décembre 1788 à Villedeuil.

2. Estimées 293.333 livres (*Etat*, 1832).

3. Moreau de Saint-Méry, *Description*, éd. de Philadelphie, II, 83.

4. Cochin, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*, Paris, 1925, 2 vol. in-16, II, 343.

5. Bulletins journaliers des séances de l'Assemblée coloniale de Saint-Marc (mai et juin 1790), Archives des Yvelines, E 14, 53.

6. P.R.O. W.O. 1/58. 227.

7. Déclaration de C. Numfort, munitionnaire de l'armée anglaise à Saint-Domingue, sur ce qu'il savait de Montagnac, 12 décembre 1798, X, p. 305.

ne paraît pas avoir suffi. Peut-être n'était-elle pas en forme régulière ou avait-il amené plus d'esclaves qu'on ne lui avait permis. Ses esclaves arrivèrent à Port-Royal mais n'y purent débarquer. On était au début de septembre. Il présenta au plus tôt une pétition au gouvernement pour qu'on lui remit ses gens : il était dans la plus pénible situation, très différente de celle des autres Français<sup>1</sup>. Et il avait annexé à sa demande une déclaration de trois membres de l'assemblée qui étaient persuadés que l'introduction de ses esclaves ne produirait aucun mal. Le gouverneur avait informé le conseil privé de la situation particulière de Montagnac et le 5 septembre, il permettait leur débarquement à Fort-Auguste où ils furent internés. Montagnac allait les voir souvent. Un jour, un officier du fort lui dit qu'il pouvait en prendre possession, et notre Montagnac les emmena tous en même temps sans donner de reçu. Il remit à la police une liste de son monde, mais n'obtint pas de tickets<sup>2</sup>.

Il faut le dire : cette déclaration n'offre pas toute la vérité désirable. A l'embarquement, Montagnac parle de quatre-vingt dix esclaves. Or, le capitaine Dobbins, commandant de Port-Augusta, assure n'avoir reçu que soixante et un des cent soixante esclaves qui étaient à bord du transport qui avait amené ceux de Montagnac. Les autres auraient été débarqués à Kingston.

Allaient commencer alors les tribulations de Montagnac. Avec les vingt qu'il avait introduits en 1794, ses quatre-vingt dix nouveaux auraient fait un atelier de 110 têtes si la petite vérole ne lui en avait pas enlevé dix. Il avait assez de monde pour exploiter une grande plantation. Sur les conseils de tous ses amis et parce que c'était le seul moyen de faire subsister sa famille, il acheta sur la paroisse de St. Thomas in the Vale, dans les mornes de Ginger Hall, une caféière à Angus Mackay, avec ses quatre-vingts esclaves et ses bêtes à cornes pour le prix de £ 25.000<sup>3</sup>. Mackay avait pris toutes les précautions possibles auprès de son acquéreur pour qu'il lui prouvât l'introduction légale de ses esclaves dont les uns étaient bien anglais mais dont le plus grand nombre venait de Saint-

---

1. Ou simplement été déclaré émigré.

2. Déclaration de Montagnac, du 13 décembre, X, p. 306-307.

3. Mackay avait pris une hypothèque sur la plantation et les 97 esclaves qu'allait amener Montagnac. Le titre d'acquisition et l'hypothèque étaient aux mains de M. Nyers, clerc de M. Robertson, avoué.

Domingue. Montagnac lui avait montré l'ordre du gouverneur avec l'avis de son conseil privé, de plus la commission d'aide de camp du général Williamson à Saint-Domingue et la permission accordée par Dundas de résider en Angleterre s'il le désirait<sup>1</sup>.

Pour faire monter ses esclaves à Ginger Hall, Montagnac les divisa par petits groupes, munis, dit-il de tickets de la police pour circuler comme atelier de plantation. Une première fois, ce fut vingt-six esclaves, puis vingt, puis trente, ensuite un plein chariot. Une centaine au total<sup>2</sup>.

Mais, avant même qu'ils fussent réunis, des récriminations et des dénonciations affluèrent au comité : d'abord celle de William Caldwell, un colon du quartier qui voyait l'avenir de sa plantation si compromis qu'il avait fait publier dans la gazette un avis pour sa vente rapide<sup>3</sup>. John O'Meally, de Newport, magistrat de St. Thomas in the Vale, écrivait le 25 novembre qu'il ne se sentait plus en sûreté, et qu'il redoutait tout pour sa plantation à cause d'un tel voisinage. Les magistrats de St. Catherine intervenant ensuite donnaient ordre d'arrêter 25 esclaves de Montagnac qui étaient munis d'un passe signé seulement par lui-même pour aller à Ginger Hall. Ils envoyaient aussi des constables avec un mandat pour prendre les 65 autres qu'il avait sur la ferme achetée par Sicard à Cockburn, où ils étaient à couper du bois. Les magistrats recommandaient au comité de prendre la même mesure pour les esclaves qui restaient sur la ferme<sup>4</sup>.

Mais Montagnac n'avait pas laissé entrer les constables. Ils s'étaient présentés le soir tard, et en vertu des lois anglaises, il ne leur avait pas ouvert. Il ne parait ne l'avoir fait que le lendemain ou le surlendemain. Ses esclaves furent conduits en prison pour être vendus et ensuite expulsés par application de l'article IV de l'acte de mars 1796.

Montagnac protesta contre *une si grande injustice*. A Saint-Domingue il n'avait jamais eu l'occasion de lire les lois contre l'introduction des esclaves français à la Jamaïque. Lorsqu'il y était arrivé tout lui avait fait entendre que les autorités étaient opposées à l'entrée des *brigands noirs*, mais

---

1. Déclaration d'Angus Mackay, du 6 décembre 1798, X, p. 304.

2. Déclaration de William Caldwell, p. 300 et de John O'Meally, X, p. 301.

3. Déclaration de William Caldwell, id.

4. Lettre des magistrats de St. Catherine au comité, Spanish Town, 26 novembre 1798, X, p. 301.

puisqu'ils ne pouvaient être considérés comme tels, et que lui-même avait prêté serment d'allégeance au roi George III, tout était régulier. Ses gens l'avaient suivi librement et son passé disait bien haut qu'il n'aurait laissé embarquer aucun d'eux pour la Jamaïque, à quelque prix que ce fût s'il l'avait su républicain. Au moment même de l'évacuation, ses esclaves avaient une si bonne réputation, qu'ils travaillaient pour le gouvernement anglais. Quand ils avaient appris que leur maître allait s'embarquer, ils avaient spontanément quitté leur travail et l'avaient suivi sans attendre de toucher le salaire que leur devait le gouvernement. Il était cependant d'un dollar par jour par douzaine d'esclaves<sup>1</sup>.

Des témoignages d'amis étayaient ses dires :

Une première preuve que ses esclaves menaient la vie la plus tranquille, et étaient faciles à conduire, était le fait que Cadden qui avait administré la plantation au temps de Mackay, avait bien voulu continuer à la gérer sous la direction du nouveau maître. Ces esclaves, disait Cadden, ne racontaient ou ne décrivaient jamais l'insurrection de Saint-Domingue, ne parlaient pas de ce qu'ils pouvaient penser sur l'état actuel de la colonie soulevée ; et à tout prendre ils étaient même plus soumis que ceux qui venaient de Mackay<sup>2</sup>.

Le colonel Page, commandant les milices de la paroisse, qui connaissait donc la situation de toutes les plantations du quartier dont il avait à contrôler la bonne discipline, vint dire à Pappui de Cadden, qu'il possédait une caféière dans le voisinage de celle de Montagnac et qu'il avait vu au travail ses esclaves français. Ils témoignaient d'une soumission parfaite, d'un bon esprit général et n'avaient soulevé aucune alarme. Non seulement sa propriété n'avait pas diminué de valeur à la suite de la venue de ces esclaves français, mais elle avait fait son profit de leur connaissance de la culture du café. Il avait demandé à Montagnac de lui louer quelques-uns d'entre eux pour apprendre aux siens la taille des caféiers. Absolument rien ne montrait qu'ils pussent changer l'attitude des esclaves du quartier. S'il avait un souhait à exprimer, c'était que les siens fussent aussi dociles que les esclaves français, qu'il avait vu aller au travail sans commandeur et faire ainsi plus d'ouvrage que les siens menés par leur contre-

---

1. Déclaration de Montagnac, du 13 décembre 1798, p. 306-307.

2. Attestation de Cadden, 20 décembre 1798, X, p. 309.

maître. Ils paraissaient très attachés à M. de Montagnac, qui au reste était très humain<sup>1</sup>.

Combien de temps ces esclaves restèrent-ils à la geôle et quelle fut la conclusion du comité ? On a l'impression que ces messieurs furent peu ébranlés. Certains faits parlaient contre Montagnac. On pouvait douter que ses esclaves fussent partis de leur plein gré. On savait que son domestique qui était à son service depuis une quinzaine d'années, qui l'avait, en 1775, accompagné aux Etats-Unis, et dans la fidélité duquel il avait la plus grande confiance, l'avait abandonné aux Cayemites la veille de l'évacuation, en lui disant qu'il restait parce qu'il était maintenant aussi libre que lui<sup>2</sup>.

Mêmes doléances dans les autres quartiers où des Français avaient placé leurs esclaves : de Clarendon, de St. Catherine<sup>3</sup>, de St. Mary. S'il ne vint rien de St. Elisabeth c'est qu'on n'y avait pas entendu dire qu'il s'y trouvât des noirs de Saint-Domingue<sup>4</sup>. A St. Mary, une réunion générale des habitants propriétaires est demandée et on exprime le souhait que toutes les paroisses s'entendent pour présenter une adresse à l'assemblée, car cette admission tolérée des gens de couleur et des noirs de la colonie révoltée mène tout droit à la ruine de la Jamaïque<sup>5</sup>. A Clarendon, l'inquiétude est grande bien entendu au sujet de ces entrées jugées massives d'esclaves étrangers, mais on y redoute plus immédiatement les noirs échappés et ceux qui se sont infiltrés clandestinement dans les paroisses voisines. Ainsi, la vingtaine que M. d'Aguilar, un réfugié, a fait monter pour cueillir du café sur le morne du docteur Henderson, près de Frareek Estate. On dit même que cet Aguilar va acquérir la plantation du docteur Henderson. Ces esclaves doivent appartenir au colonel Lapointe, l'un d'eux a été musicien dans un régiment colonial<sup>6</sup>.

Le comité fut donc poussé à réagir plus fortement encore contre les trop nombreux colons anglais complices de toutes ces illégalités parce qu'ils ne voyaient que leurs intérêts personnels, que le développement plein de promesses de la culture

---

1. Attestation du colonel Page, 20 décembre 1798, X, p. 309.

2. Attestation de C. Numford, du 12 décembre 1798, X, p. 305.

3. Les custos et magistrats de St. Catherine au comité, Spanish Town, 19 novembre 1798, X, id. p. 303.

4. Attestation de Michael Withers, 17 décembre 1798, X, id. p. 305.

5. John Hiatt à Thomas Murphy ; d'Hiatt Field, 10 novembre 1798, X, p. 299.

6. John Wigan May à John Henckell, Clarendon, 11 novembre 1798.

du caféier dont les esclaves de Saint-Domingue étaient les spécialistes. En novembre et en décembre, le comité siégea presque tous les jours et chercha à préciser :

- 1° Quels esclaves avaient porté les armes à Saint-Domingue ?
- 2° Quels sentiments les soulèvements et la liberté avaient laissé dans leur esprit ?
- 3° Quelle avait été leur attitude au moment de l'évacuation ?

S'ils n'étaient pas venus librement à la Jamaïque, il était à redouter qu'ils ne fussent des révolutionnaires. Le témoignage de C. Mumford qui revenait de Jérémie, donnait beaucoup à réfléchir. Il révélait qu'à l'annonce de l'évacuation, et dès qu'on avait su que l'île allait être entièrement abandonnée par les Anglais, les noirs étaient devenus extraordinairement insolents. Ils se réunissaient par petits groupes, s'entretenaient de liberté et la nuit chantaient des chants révolutionnaires.

Quel sera l'avenir de la Jamaïque quand tous ces mauvais sujets de révolutionnaires sauront la langue de la colonie ?

\*

Au milieu de telles circonstances, l'acte du 14 mars 1799, si soupçonneux, fut le premier à être exécuté strictement. L'on parlait sans cesse de complot. Les Anglais devaient savoir qu'on préparait en France une expédition contre Toussaint-Louverture, et pouvaient prévoir qu'elle aurait des répercussions à la Jamaïque.

Cet acte atteignit d'abord les réfugiés qui avaient pu amener leurs ateliers l'année précédente. Les uns avaient loué tous leurs gens, d'autres avaient pris des plantations à bail pour les exploiter. Tous leurs esclaves étaient hors de Kingston, aucun n'avait été muni de certificat, bénéficiant d'une situation exceptionnelle, d'une tolérance que leurs maîtres ne voulaient pas croire provisoire. Brusquement, les autorisations d'entrer, accordées par le général Maitland, furent annulées, même celles qui avaient été données à de hauts personnages comme à Loppinot ou au comte de Vaudreuil.

Ce fut naturellement une levée de protestations, de supplications. De longues pétitions vinrent assiéger Balcarres. La première, le général de Loppinot, signant en tête, le 15 avril 1799, démontra que l'expulsion des esclaves rompait les contrats de ferme et mettait les colons dans une complète



insécurité. Les plus grands propriétaires d'ateliers faisaient chœur <sup>1</sup>.

Un groupe de réfugiés présenta une adresse au gouverneur, implorant sa protection particulière.

*Nous, les fidèles sujets de Sa Majesté Britannique, forcés par l'évacuation de Saint-Domingue de suivre l'armée anglaise à la Jamaïque, supplions humblement Votre Excellence de nous permettre de lui offrir les témoignages respectueux de la profonde reconnaissance dont nous sommes pénétrés-*

*Pleins de confiance dans la loyauté avec laquelle le gouvernement britannique remplit les engagements qu'il contracte, certains qu'une fidélité éprouvée par six ans de malheurs nous a mérité d'être l'objet de cette loyauté généreuse, nous n'avons pas douté de la protection de Votre Excellence. Mais non seulement, Mylord, vous avez réalisé nos espérances, non seulement vous avez senti combien les engagements de la couronne à notre égard nous donnaient de droits à cette protection, vous avez daigné encore joindre à votre conduite publique, toutes les marques particulières d'intérêt qui consolent les infortunés.*

*Ces sentiments de Votre Excellence en notre faveur nous les devons, Mylord, à la connaissance que vous avez eue de notre conduite et ils en sont la récompense. Vous avez su, Mylord, que, soutenus de l'armée anglaise, nous avons combattu depuis six ans avec nos nègres fidèles contre les atrocités de gens de couleur et d'esclaves révoltés <sup>2</sup>, auxquels la République de France voulait nous soumettre et qu'au moment où nous avons été forcés d'abandonner notre pays, cet esprit colonial, qui nous est commun avec tous les habitants des îles de l'Amérique, a eu un tel empire, même sur nos esclaves fidèles, que tous nous ont demandé de nous suivre loin des révoltés qu'ils appelaient brigands, et des hommes de couleur dont le joug est aussi odieux et aussi insupportable à eux qu'à nous-mêmes.*

*Vous n'avez pas ignoré, Mylord, que nous n'avons cependant conduit avec nous qu'une bien petite partie de ces esclaves si recommandables, parce que nous concevions d'avance*

---

1. P.R.O. C.O. 137/101.

2. C'était retourner les choses. C'était les Anglais qui avaient souvent contraint les colons français à s'armer avec eux, et comme auxiliaires contre les esclaves et contre les troupes venues de France.

*les inquiétudes bien naturelles que l'admission de nègres sortis d'un pays détruit par la révolte de leurs semblables devait produire dans l'esprit des habitants les plus respectables de cette île. Il est affligeant pour nous de leur donner ces alarmes. Mais sujets du même roi, colons comme eux, désirant comme eux avec ardeur la sûreté et la prospérité de la Jamaïque, notre nouvelle patrie, nous parviendrons sans doute à détruire leurs craintes et à obtenir d'eux des sentiments qui doivent unir des hommes dont les intentions, les intérêts et les opinions sont nécessairement les mêmes. Déjà nous avons eu la consolation de voir que nos malheurs nous ont mérité l'intérêt et l'appui des magistrats de Kingston, qui ont eu bien plus d'occasions de nous connaître et de nous juger que n'en ont eu les habitants de l'intérieur de l'île.*

*Il est vrai, Mylord que plusieurs nègres qui ne peuvent être classés dans le nombre des esclaves qui nous sont restés fidèles et en faveur desquels nous osons attendre de l'humanité d'une nation généreuse la protection dont leur conduite les a rendus si dignes, ont été introduits dans cette colonie par le résultat imprévu des événements de la guerre ; cette admission dangereuse justifie bien les alarmes de la plupart des habitants de la Jamaïque et nous sentons que de tels nègres doivent être l'objet de la police la plus sévère.*

*Vous avez daigné enfin, Mylord, mettre le comble à vos bienfaits en représentant aux ministres de Sa Majesté la situation où se trouvent plusieurs personnes autrefois riches propriétaires à Saint-Domingue, que leur fidélité à remplir leurs engagements envers le gouvernement britannique, a déterminé à quitter leur pays quoiqu'ils n'eussent aucun moyen de vivre sur une terre qui est étrangère pour eux, et comme ils ont des droits à la munificence du gouvernement d'après les capitulations de Jérémie et du Môle et d'après les dispositions favorables exprimées dans les instructions données aux commandants en chef de Saint-Domingue, nous avons la juste confiance que les représentations que vous avez bien voulu faire à cet égard, Mylord, aux ministres de S.M. les détermineront à donner à Votre Excellence des instructions qui procureront à ces personnes malheureuses des moyens d'exister sous la domination de Sa Majesté.*

1. Le comte de La Villéon.
2. De Gournay.
3. François de Lauzon, colon propriétaire à Saint-Domingue.

4. Abbé Cibot, le préfet apostolique de la partie du Nord de Saint-Domingue.
5. Péchon, chevalier de Saint-Louis, major et propriétaire.
6. ...alles, propriétaire de trois habitations à Saint-Domingue.
7. Thomas Desgouttes.
8. Tronchet.
9. Fébré.
10. Th. de Mondion, propriétaire.
11. Prieur.
12. De Ronseray.
13. Laurent-Marie de Léaumont.
14. P. J. Raboteau, colon propriétaire à Saint-Domingue et à la Jamaïque.
15. Baron de Corméré, habitant de Saint-Andrew, à la Jamaïque.
16. Le chevalier de Labédat, major au service de S.M.B. et propriétaire de trois habitations à Saint-Domingue.
17. Cocherel.
18. Le chevalier de Bruges.
19. Régnier de Timat.
20. Louis Desgouttes.
21. Moreau de Lassis.
22. Nicolas, planteur à Saint-Domingue.
23. Colonel Deneux, ancien commandant du Môle et de l'artillerie, chef de la capitulation du Môle, habitant.
24. Bemis.
25. Moulanson, propriétaire planteur de Saint-Domingue au quartier de Saint-Marc.
26. J. de Ronseray, habitant de la partie Sud de Saint-Domingue.
27. Laville, planteur de Saint-Domingue.
28. L. Lentilhac, habitant de Saint-Domingue
29. Dumas, garde d'artillerie.
30. Paillette, planteur de Saint-Domingue.
31. Duverger (habitant) de Saint-Domingue.

32. Schneider.
33. Dessources.
34. Delatour, habitant propriétaire de Saint-Domingue.
35. Pardieu.
36. Bongars, propriétaire à Saint-Domingue.
37. Jean-Sébastien Couppé, habitant planteur de Saint-Domingue.
38. Page, colon-propriétaire planteur du Nord de Saint-Domingue.
39. L. Simon, propriétaire planteur de Saint-Domingue.
40. Capitaine Audigé.
41. Le chevalier de Crémille, capitaine de cavalerie.
42. Jean Lasserre.
43. Le marquis de Pigné-Montignac, chevalier de Saint-Louis, habitant au Port-de-Paix.
44. Quoinat de Chavannes, habitant de la Jamaïque.
45. de Silly.
46. Deynault, officier de dragons de la légion Dessources.
47. Le marquis de Contades.
48. Demarcy (?) de Carly.
49. La Gautraye, planteur.
50. Vicomte du Lau d'Allemans, maréchal de camp, propriétaire en partie de trois sucreries à l'Arcahaye.
51. Montault.
52. Fournier de l'Hermitage, propriétaire planteur de Saint-Domingue, partie du Sud.
53. Berquin Duparc.
54. Coustard.
55. Mazel, négociant de Saint-Domingue.
56. Mo... os, aîné, planteur de Saint-Domingue.
57. Denard...
58. Boris.
59. Baron-Boisfontaine, jeune.
60. Perroteau.
61. Collet.
62. Letourneur, habitant propriétaire à Saint-Domingue.

63. d'Heillecourt.
64. F. Savy, propriétaire et planteur du Nord de Saint-Domingue.
65. Comte Duquesne, propriétaire de l'Artibonite et de la Grande-Anse.
66. Grandjean d'Aubancourt, ancien procureur de S.M.B. au siège de Saint-Marc et habitant.
67. Lescarmotier, habitant de la partie Sud.
68. Desombrages, propriétaire planteur.
69. Le chevalier Jouette, propriétaire à Saint-Domingue et colonel au service de S.M.B.
70. Verneuil J.
71. de Crémille, jeune.
72. de Lamothe Carrière.
73. Tourelliers, habitant de Saint-Domingue.
74. de Trinquesayne, propriétaire de Saint-Domingue.
75. Deschamps de Préville, habitant propriétaire à Saint-Domingue, et ancien commandant de la maréchaussée de la Grande-Anse.
76. J. N. N. Poirier, habitant propriétaire de Saint-Domingue.
77. Brandon (ou Brander) <sup>1</sup>.

Des instructions de Londres adoucirent la raideur de la loi. Le 18 avril 1799, on offrit aux réfugiés ou de passer gratuitement avec leurs esclaves à Cuba ou aux Etats-Unis ou d'aller vendre leurs esclaves à la Martinique, toujours occupée par les Anglais. Quelques privilégiés, comme Loppinot, étaient autorisés à se retirer à la Trinité avec leurs ateliers. Le choix se ramena partiquement à l'obligation de gagner Cuba ou le continent car l'opposition du gouverneur de la Martinique et le manque de fret firent retirer la proposition de s'installer dans cette île.

De Grande-Bretagne où ils avaient émigré sans chercher à venir sur les plantations dont les revenus les faisaient vivre, surtout en leur faisant avoir des crédits, des propriétaires implorèrent Henry Dundas et Portland pour qu'on ne forçât

---

1. Au dos de la pétition : 1799 (papiers Balcarres).

pas leurs esclaves à chercher un asile à la Trinité. Le comte de Vaudreuil fut l'un d'entre eux.

Il était le gendre du marquis de Vaudreuil qui avait commandé en chef nos armées navales après la défaite du comte de Grasse aux Saintes. Il avait épousé sa cousine et avait été chargé par son beau-père âgé de faire administrer les grandes plantations que la famille possédait à côté du Cap. Il ne s'était jamais arrêté à Saint-Domingue, mais Lecesne, son gérant, avait pu faire passer cent-un esclaves à la Jamaïque par ordre du général Maitland et aux frais du gouvernement anglais. Il avait acquis une plantation sur la paroisse St. Ann et y avait fait des dépenses considérables.

L'ordre lui parvint en juin 1799 de faire partir ses esclaves pour la Trinité. Il était établi à Edimbourg avec sa femme et ses deux enfants qu'il déclarait être anglais, peut-être parce qu'ils étaient nés pendant son émigration. Le 5 juillet 1799 il s'adressa à Lord Balcarres en lui montrant que tous ses esclaves étaient d'une fidélité éprouvée et venus volontairement à la Jamaïque, que peu étaient en état de porter les armes et que ceux-là se trouvaient presque tous des domestiques<sup>1</sup>. L'ensemble était composé de beaucoup plus de femmes, de vieillards et d'enfants que d'hommes. Comme il avait cédé sa propriété à ses enfants, qui étaient nés anglais, toute la difficulté était résolue car il avait un droit positif à la protection directe du gouvernement anglais et du conseil colonial de la Jamaïque. Nous ne savons pas ce qui fut décidé. Il est probable que ses esclaves durent partir eux aussi.

Le 5 novembre un message du gouverneur apprit à l'assemblée que le recensement des esclaves français avait trouvé 1.512 esclaves avec certificat, dont 1.486 vivaient à Kingston. Il fallait compter avec eux les 400 environ qui appartenaient à Loppinot et à d'autres réfugiés loyaux, qui devaient être envoyés à la Trinité<sup>2</sup>. Ils n'étaient donc pas encore partis sept mois après la décision. On fit de nouveau la chasse à ceux qui n'avaient pas de certificat, c'est-à-dire à ceux qui étaient sur les plantations et que les colons anglais redoutaient le plus.

\*

Le 19 novembre 1799, le gouverneur lut, au conseil, une

---

1. *Journals*, X, 319.

2. P.R.O.; C.O. 137/103. Balcarres au duc de Portland, 8 décembre 1799.

lettre de Charles Douglas, un agent envoyé à Saint-Domingue, qui révélait avec de grands détails le plan d'une invasion de la Jamaïque par les Français et les agissements de deux émissaires français : Isaac Sasportas et Dubuisson. Le général Toussaint-Louverture avait prévenu Douglas que Roume, l'Agent du Directoire à Saint-Domingue, employait depuis un temps considérable un homme du nom de Sasportas qui venait de revenir de la Jamaïque et se trouvait sur le point d'y retourner. Sasportas avait renseigné Roume sur les bonnes dispositions des marrons, sur le mécontentement des gens de couleur et même de quelques blancs. Le pays au reste, disait-il, n'était pas bien fortifié<sup>1</sup>.

Sasportas avait passé quelques années aux Etats-Unis où il avait été agent des prises pour les Français quand leurs corsaires y conduisaient leurs captures. Par ces fonctions mêmes, il s'était fait des ennemis de tous les Anglais.

Dubuisson était un ancien perruquier que durant leur occupation de Saint-Domingue les Anglais avaient fait officier de maréchaussée au quartier du Mirebalais<sup>2</sup>. Il avait servi aussi — auparavant ou ensuite ? — dans la légion coloniale des Chasseurs du Prince de Galles du colonel Debruges, et il avait aidé au pillage de ce quartier, puis il était resté à Saint-Domingue après le départ des Anglais. Roume l'avait depuis peu gagné à son projet d'envahir la Jamaïque. Sa mission était circonscrite à Kingston et à ses environs où il devait soulever les réfugiés et les prisonniers de guerre.

Avec l'aide de Toussaint-Louverture, Douglas avait pu obtenir des copies précises, en français, du plan d'invasion, et un rapport et un plan par Sasportas exposés dans une lettre à Toussaint-Louverture<sup>3</sup>.

Le gouverneur apprit au conseil que ces deux agents, qui venaient de passer à la Jamaïque avaient été arrêtés, et il demandait que Sasportas fût interrogé<sup>4</sup>.

Son interrogatoire ne révéla rien. Sasportas nia être jamais venu auparavant à la Jamaïque et connaître l'île. Dubuisson

---

1. Jamaica Minutes of the Council : May 1799-May 1803.

2. *Précis historique des annales de la colonie française de Saint-Domingue depuis 1789 à l'année 99*, II, p. 138.

3. Eux aussi en français.

4. Ils avaient été arrêtés le 27 brumaire an VIII, soit le 18 novembre à Santiago de la Vega, dit le *Précis des annales historiques*, II, p. 138.

n'était pour lui qu'une relation de rencontre. Ils ne s'étaient entretenus que d'achats de marchandises. Il n'avait que quelques relations à la Jamaïque. Au reste son intention était de quitter l'île le lendemain.

Le 29 novembre tous les réfugiés français reçurent l'ordre de présenter le nom de tous leurs esclaves dans les dix jours, et leur embarquement était décidé pour le 17 décembre. On n'avait pas cependant alors l'intention de les expulser tous, mais de procéder à un nouveau et plus strict contrôle car ceux qui résidaient à Kingston, donc les domestiques et ceux qui étaient déjà munis de certificats, devaient se présenter au bureau de la police qui leur distribuerait un ticket nouveau, à montrer à toute réquisition. Le contrôle des gens de couleur libres et des noirs libres passait sous la surveillance particulière d'un bureau de la police.

Le 4 décembre l'attorney général vint exposer au conseil comment un espion pouvait être traduit en justice. La loi militaire demandait de le faire passer devant une cour composée de commissaires que le gouverneur avait le pouvoir de désigner. A la fin de la séance Dubuisson fut entendu et la nomination de juges décidée.

Tout au contraire de Sasportas, Dubuisson avoua connaître le plan d'invasion et aussi pourquoi il avait été envoyé à la Jamaïque. Roume lui avait reproché que, malgré sa naissance française, il avait servi les Anglais. Pour réparer sa faute, et par ordre, il était donc venu à la Jamaïque former un fort parti parmi les officiers français prisonniers et parmi les esclaves et s'informer de la situation du pays et de la meilleure manière d'attaquer les forts. L'île allait être envahie par une armée de 4.000 hommes, mais avec Sasportas il devait annoncer de 12 à 15.000 hommes pour donner plus de courage à leurs partisans.

La mission de Sasportas était d'aller dans les montagnes Bleues et d'essayer d'entraîner les esclaves marrons ; ensuite de visiter ceux des plaines et de demander leur aide pour le débarquement de l'armée française. Le séjour de Dubuisson et de Sasportas devait être de cinquante jours.

Dubuisson avait été arrêté très peu de temps après son arrivée dans l'île où apparemment il venait pour la première fois comme agent français<sup>1</sup>.

---

1. Minutes of the Council.



Chargé par Dubuisson, Sasportas passa seul devant la cour martiale qui le condamna à mort. Il fut pendu à un gibet de 35 pieds<sup>1</sup>. La manière dont le gouverneur sépara la cause de Sasportas de celle de Dubuisson ferait penser que celui-ci joua un rôle d'agent double.

L'auteur anonyme du *Mémoire abrégé des événements de Saint-Domingue*, qui était alors à Saint-Domingue, parle de « trois envoyés philanthropes » dépêchés par Roume à la Jamaïque pour soulever les nègres. Deux seulement auraient été arrêtés « pas plutôt arrivés à Kingston »<sup>2</sup>.

Contre ce complot qui devait doubler une invasion imminente, la loi martiale fut proclamée le 21 décembre<sup>3</sup>. Le gouvernement, la police, allaient donc avoir en mains des pouvoirs encore plus discrétionnaires et faire partir tous ceux des esclaves qui n'inspiraient pas entière confiance. Les colons anglais se sentiraient bien mieux chez eux.

Roume, l'agent particulier du Directoire à Saint-Domingue qui avait envoyé ces deux agents pour ménager à la Jamaïque un soulèvement des marrons écrit confidentiellement sur cette affaire au ministre de la Marine :

*L'agent particulier du Directoire exécutif à Saint-Domingue au citoyen ministre de la Marine et des Colonies.*

*Au Cap Français, le 23 nivôse an VIII*

[13 janvier 1790]

*Citoyen ministre,*

*J'ai profité de l'occasion du citoyen Gueyssen pour faire savoir au gouvernement national des choses d'une conséquence très délicate.*

---

1. Saint-Rémy (*Vie de Toussaint Louverture*, Paris, 1850, in-8°, p. 277) dit que Sasportas fut fusillé, mais le *Précis des Annales historiques* (II, p. 138) assure qu'il fut « pendu à un gibet haut de 35 pieds... On eût voulu qu'il pût être aperçu de Saint-Domingue ». Le *Mémoire abrégé des événements de Saint-Domingue* confirme sa pendaison.

2. Le *Mémoire abrégé* n'est pas tendre pour ces espions : « Ce juif (Sasportas) était un aventurier des plus vil. Il avait une réputation si méprisante que lorsqu'on voulait désigner un misérable sans autre qualité qu'une débauche crapuleuse et l'effronterie de la populace on disait : un Sasportas. Roume fit publiquement l'éloge du juif qu'il appelait un martyr de la liberté. »

3. P.R.O.; C.O. 137/103. Balcarres au duc de Portland, 2 janvier 1800.

*Si je me suis adressé à un des Directeurs personnellement<sup>1</sup> tandis que j'aurais dû employer l'intermédiaire du ministre de la Marine, ce n'a été qu'à cause que je craignais que l'on ne fût parvenu à placer à la tête de ce département quelque homme indiscret.*

*Les conseils français vous auront, je n'en saurais douter, citoyen ministre, donné connaissance des deux lettres que le citoyen Sieyès doit avoir reçues puisque j'ai appris l'heureuse arrivée en France de l'Enfant Prodigue sur lequel elles ont passé.*

*Je me félicite beaucoup d'avoir osé risquer sur mer les choses que j'ai écrites et mes lettres les expliquent assez parfaitement pour que vous y trouviez la clé de tout ce que je vais vous dire ici, les risques de la guerre étant trop considérables pour que je puisse risquer une seconde fois d'apprendre aux Anglais plus qu'ils n'en doivent savoir.*

*Le citoyen Pierret, ancien capitaine de corsaire et officier de marine, arrivé ces jours derniers à Saint-Domingue, me raconta qu'une embarcation danoise allant de la Jamaïque à Saint-Thomas avait relâché à Santo Domingo et qu'un des passagers lui avait dit que quelques jours avant son départ on avait arrêté à Kingston les citoyens Sasportas et Dubuisson, que l'on les avait interrogés et que l'on pensait que Dubuisson serait relâché ; celui-ci ayant profité des lois anglaises, s'était rendu témoin pour le roi et avait fait arrêter quinze ou dix-huit personnes comme complices d'un projet de destruction.*

*Dans ma lettre au consul Sieyès je n'ai pas cru prudent de nommer l'un et l'autre de ces particuliers mais Sasportas est le même que je mentionnais être un excellent républicain et Dubuisson est celui que je désignais comme un émigré enflammé de désirer sa grâce.*

*Quoique le citoyen Pierret soit un homme très véridique, j'espérais néanmoins que cette nouvelle pouvait lui avoir été donnée par quelqu'un qui le fût moins que lui.*

*Mais depuis hier au soir il m'est impossible d'en douter, comme vous le verrez, citoyen ministre, par la lettre n° 1 du receveur des droits de la République à San Yago de Cuba et par la déclaration n° 2 faite par le capitaine Gariscan devant le receveur. Il en résulte que les citoyens Sasportas*

---

1. À Sieyès, semble-t-il.

*et Dubuisson auront été trahis par quelqu'un de leur confident ; qu'ils ont été arrêtés le 27 Brumaire dans une auberge où ils dinaient avec plusieurs Français, à la ville de Kingston, qu'ils ont été dépouillés ; que l'on a coupé leurs vêtements pour découvrir s'il n'y avait pas de papiers cachés ; qu'on les a menés le lendemain à Spanish Town où ils avaient été interrogés plusieurs fois sur la selette avant le départ du capitaine Gariscan ; que Dubuisson a remis les papiers dont il était porteur et que l'on croyait qu'il serait élargi et Sasportas pendu.*

*D'après la fermeté que déploya ici Dubuisson lorsque je lui disais de bien se sonder pour ne pas se charger d'une mission comme celle-là s'il ne se sentait pas le courage de savoir mourir sans rien dire qui pût compromettre le sort de l'entreprise, d'après les assurances qu'il me donna que toutes ses réflexions étaient faites et qu'il saurait mourir comme un homme, il est possible que Dubuisson se soit moqué des Anglais par les déclarations qu'il leur a faites. En tout cas il n'aura pu leur dire que ce qu'il savait.*

*Le receveur Pothier m'a fait en outre parvenir les deux copies que je vous remets sous le n° 3 contenant des mesures de sûreté prises par le gouvernement de la Jamaïque d'après les connaissances qu'il aura pu acquérir sur cet objet.*

*Je vous remets, citoyen ministre, l'ampliation d'une lettre que j'ai écrite hier et que je ferai partir demain ou après-demain sous le couvert du receveur Pothier pour être envoyée par la voie des interlopes à l'île de la Jamaïque. Elle est adressée au gouverneur Balcarres, au conseil et à l'assemblée coloniale (réunis) en comité général.*

*Cette lettre n'est pas moins écrite par pitié pour les habitants de la Jamaïque que par reconnaissance pour la vertu énergique du citoyen Sasportas. Si l'assemblée coloniale est composée d'hommes sages elle suivra le parti que je lui propose, mais je crains beaucoup que la morgue anglaise ne leur permette de voir dans ma lettre que le délire d'un homme qui cherche, après avoir manqué une fausse opération, à donner des craintes chimériques. Je n'aurai du moins point à me reprocher de ne les avoir pas avertis s'ils éprouvent plus de malheurs encore qu'ils n'ont fait subir à la colonie de Saint-Domingue ; car la dernière heure de l'Angleterre va sonner sur tout le globe et la population blanche de la Jamaïque est, comme je leur explique dans ma lettre, placée sur un*

*volcan dont le pavillon tricolore peut seul empêcher l'explosion meurtrière.*

*Je désirerais beaucoup, citoyen ministre, qu'il me fût possible de vous envoyer copies de mes archives secrètes sur cet objet, mais tant que l'affaire ne sera pas décidée, je ne le ferai pas, puisque si mes lettres étaient prises, les Anglais pourraient y trouver des moyens, non pour empêcher l'événement de la Jamaïque qui, je le répète, ne dépend ni d'eux ni de moi, mais pour prendre des mesures qui pourraient contrarier ceux qui doivent y concourir<sup>1</sup>.*

Ce fut l'occasion de mettre dehors les gens de couleur et noirs libres réfugiés, le plus d'esclaves possible, autrement dit tous ceux pour lesquels les colons ne pouvaient présenter de bons témoignages, et leurs maîtres durent partir avec eux car tout groupe d'esclaves, et même tout esclave expulsé devait être accompagné de son propriétaire. La manière dont fut appliquée la loi martiale conduit même à penser qu'elle eut surtout pour but d'expulser les derniers esclaves indésirables et les colons qui portaient quelque ombre.

Un premier ordre du 31 décembre 1799 fit partir avant le 20 janvier 1800 tous les hommes de couleur et noirs libres. Ne furent tolérés que les enfants de moins de douze ans. Il semble que les femmes purent rester, mais en faisant sortir les hommes adultes on réduisait du même coup le nombre des femmes.

Le 21 janvier, un autre ordre expulsa les esclaves indésirables ou douteux. Il s'agissait, peut-on croire, des esclaves qui avaient fait de la prison, commis des vols, ou prononcé quelques paroles imprudentes. Leurs maîtres avaient à les emmener au loin.

Un La Gauthraie fut dans le cas. Il était pourtant question d'un esclave « américain et âgé ». D'Aguilar de même avec un esclave de plus de 60 ans. On arrêta aussi un mulâtre de Curaçao, domestique de Fergon. Il pouvait produire pourtant son acte de liberté<sup>2</sup>. Un autre esclave de Fergon, qui n'avait pas été trouvé d'âge à être expulsé quand son maître s'était présenté la première fois avec lui, avait été ensuite arrêté.

---

1. Collection Edmond Mangonès, à Port-au-Prince, sans cote (1975), copie.

2. Message du gouverneur à l'assemblée du 6 février 1800. *Journals*, X, p. 453.

L'affaire d'Edouard Plunkett fut plus significative encore. C'était un planteur du Sud réfugié à la Jamaïque. Au début de 1800 il dit être naturalisé anglais depuis près de sept ans et ce n'était sans doute pas dès le lendemain de son arrivée qu'il avait pu recevoir des lettres de naturalisation. Sa femme résidait à Baltimore. Il voulut lui envoyer un esclave de 22 ans pour le récompenser, dit-il, de ses bons services. Il en avait obtenu la permission du gouverneur, et en conséquence il s'était arrangé avec le capitaine Harris de la goélette la *Résolution* allant à Baltimore. Il s'était présenté ensuite chez le général Taylor avec sa demande, au dos de laquelle le gouverneur Balcarres avait mis son accord. Mais le général refusa de délivrer l'esclave en se fondant sur les nouveaux ordres du 21 janvier qui s'opposaient à ce départ à moins que les propriétaires ne partent eux-mêmes avec leurs gens. Or, Plunkett avait peut-être 100.000 gourdes dans le commerce à Kingston. Il était dans la situation d'un Anglais en vertu de son acte de naturalisation. On ne pouvait pas le forcer à se déplacer. On ne sait pas quelle fut la suite.

Fut organisé un contrôle sérieux des Français. Ils furent dénombrés. Les magistrats de Kingston vérifièrent la résidence de 171 réfugiés « attachés à des tâches louables ». Le gouverneur recueillit les noms de 222 autres de plus haute condition. On parvenait à 399 noms, sans compter sans doute les planteurs et les économistes de plantation des quartiers de morne qui avaient régulièrement leur ticket de police. On sut donc mieux quels étaient ceux qui « n'étaient pas engagés dans quelque industrie »<sup>1</sup>. On eut le moyen de faire sortir ceux que les proclamations et les actes précédents avaient mis en demeure de partir mais qui étaient parvenus à rester.

C'est à Cuba, dans la partie orientale de l'île, que des navires neutres emmenèrent l'ensemble de ces indésirables. Dans une lettre au gouverneur de Santiago, du 5 mars 1800, le capitaine général assure que le gouverneur de la Jamaïque a expulsé tous les Français sans exception<sup>2</sup>.

\*

En ces premiers mois de 1800 on forme un corps colonial qui devait servir à la Martinique. Il écarta de la Jamaïque

---

1. 31 décembre 1799.

2. Archives Historiques Nationales de Cuba, Estado, leg. 6366.  
Cité par M. A. Yacou.

520 esclaves français : 400 pour la troupe, 120 pour le service. Les officiers furent pris parmi les réfugiés qui avaient servi au cours de l'occupation de Saint-Domingue.

\*

Il est facile de compter combien d'esclaves furent ainsi éloignés de la Jamaïque au cours du premier trimestre de 1800. D'abord les 400 appartenant à Loppinot et aux réfugiés anciens officiers qui furent poussés à la Trinité. Puis la centaine que Balcarres dit avoir fait rejeter à Cuba et à la Trinité par application de la loi martiale. Il y eut aussi des « transportations » à la côte du Honduras. Le 6 février 1800, 6 esclaves sont dits destinés à y être déportés. Avec les 520 du régiment de couleur on peut estimer à 1.000, peut-être à 1.200 les esclaves de Saint-Domingue qui sortirent de la Jamaïque en ces quelques mois.

N'oublions pas les libres, mulâtres ou noirs, qui durent passer à Cuba.

A l'été de 1800, du côté des esclaves, il n'y avait plus de question alarmante, et les autorités de la Jamaïque n'avaient jamais été aussi fortement armées pour prévenir un soulèvement.

## XI. — VUES D'UN RÉFUGIÉ SUR SAINT-DOMINGUE A LA FIN DE 1798

Peu de colons alors croyaient Saint-Domingue une terre à jamais perdue. Ses rives étaient toutes proches, présentes encore. Leurs espérances étaient une anxieuse attente. Leur avenir se jouait sous leurs yeux. Ils prêtaient donc tous une attention émue à tout ce qu'ils pouvaient apprendre de la colonie. Chacun s'attachait aux nouvelles de son quartier. Depuis le départ des Anglais sous sa pression, Toussaint-Louverture était l'homme dont on parlait tous les jours, celui qui représentait la restauration de Saint-Domingue. Mais se ferait-elle au profit de la France, ou au sien seul ? Les réfugiés tâchaient de suivre ses mouvements, ses rapports avec la métropole, de deviner sa politique. Les nouvelles arrivées de la colonie étaient contradictoires. Le gouvernement anglais tâchait d'y voir clair, de peser ses intérêts. Les plus prévoyants des réfugiés aussi, qui cherchaient à préparer un avenir meilleur. En ménageant Toussaint, en inspirant sa politique, peut-être verrait-on poindre un lendemain meilleur, c'est-à-dire le retour de tous les réfugiés à Saint-Domingue.

Le rapport suivant adressé sur sa demande le 31 octobre 1798 à lord Balcarres par le marquis de La Jaille<sup>1</sup> paraît exprimer excellemment les vues d'assez nombreux réfugiés sur l'état de Saint-Domingue au lendemain de l'évacuation. Quoiqu'écrit hâtivement il est très médité. Il devait être remis au gouverneur de Saint-Domingue Toussaint-Louverture par le P. Lecun *l'un des hommes qui [connaissaient] le plus parfaitement le phisic des lieux et le moral des individus dans cette colonie qu'il a habitée dix ans sans interruption*. Le P. Lecun songeait à revenir à Saint-Domingue, resté pour ainsi dire sans prêtres<sup>2</sup>.

---

1. Papiers Balcarres.

2. P. Cabon, *Notes sur l'histoire religieuse d'Haïti (1789-1860)*, Port-au-Prince, 1933, in-8°.

*... Il est impossible de disconvenir que l'état politique de Saint-Domingue n'influe nécessairement sur la Jamaïque particulièrement, sur les autres îles voisines, même sur toutes les Antilles. L'Angleterre en était convaincue lorsqu'elle a saisi l'occasion d'occuper les postes qui lui ont été donnés<sup>1</sup> et qu'elle a déployé des moyens immenses non seulement pour s'y maintenir mais même pour y faire des conquêtes.*

*Les fautes commises à Saint-Domingue ont donné aux nègres de cette île une puissance dont eux-mêmes ne se croyaient pas susceptibles, une habitude de faire la guerre, des connaissances dans cet art et une politique assez surprenante parce que pendant cinq ans ils ont résisté par leurs propres moyens, sans être ni assistés ni dirigés par la France, aux efforts des armes britanniques. Il est donc certain que les événements qui vont se passer à Saint-Domingue, aujourd'hui abandonné à lui-même, méritent plus d'attention que jamais.*

*Il est évident que si la France y établit son gouvernement, les nègres forts par eux-mêmes, le seront infiniment plus, dirigés par l'ambition, par la perfidie du Directoire, peut-être même par ses troupes.*

*On ne peut se dissimuler que dans ce cas Saint-Domingue serait dangereux pour la Jamaïque, et en supposant que les tentatives que les Français feraient sur cette île leur devinssent funestes, l'essay seul entraîneroit peut-être sa ruine, nous croyons donc que si Saint-Domingue reste sous la domination de la France, la Jamaïque est perdue.*

*Si au contraire les nègres de Saint-Domingue résistent à la France comme cela est possible puisqu'ils ont résisté avec succès aux efforts de l'Angleterre ; s'ils réussissent à se maintenir longtemps dans un état de guerre et d'indépendance absolue, cet exemple seul d'un peuple d'esclaves devenu dans l'espace de trois ans par suite de sa révolte, maître de ses propres maîtres et assez puissant pour repousser alternativement les troupes de l'Angleterre et de la France, un pareil exemple serait bien séduisant, bien contagieux et opérerait encore par sa propre force morale la perte des colonies voisines, en supposant que les nègres de la Jamaïque n'aient de*

---

1. C'était en effet à l'appel de plusieurs paroisses du Sud, en particulier à celui de paroisses de la confédération de la Grande-Anse que les Anglais avaient débarqué à Saint-Domingue, mais cet appel avait été fait à l'instigation de P. de Cadush et de Venault de Charmilly en liaison étroite avec les Anglais.



*jugement que dans les yeux. Si ce qu'on vient de supposer avait lieu ne croiraient-ils pas bientôt, à l'exemple des nègres de Saint-Domingue, qu'ils peuvent devenir libres comme eux, et s'il était possible que l'amour naturel de la liberté ne leur en donnât pas le désir, manque-t-il dans cette isle de nègres français et même de Français révolutionnaires pour leur faire naître le besoin de le tenter et leur indiquer les moyens d'y réussir.*

*Il est donc vraisemblable que Saint-Domingue soumis à la République française entraînera la perte de la Jamaïque et qu'elle s'opérera également s'il se rend indépendant par ses propres forces.*

*Il n'est presque plus possible d'éviter par la force des armes l'un ou l'autre de ces accidents mais on le peut encore par la sagesse de la politique, et par l'empire de la religion. L'état actuel de Saint-Domingue présente ces deux moyens et offre en même temps un état mitoyen capable d'arrêter la contagion, de satisfaire l'ambition de Toussaint, de dissiper les inquiétudes que les nègres conservent toujours sur leur liberté, et propres à diminuer le malheur des colons, à favoriser les intérêts de la Grande-Bretagne et à contribuer à sa gloire.*

*Cet état mitoyen, c'est l'indépendance de Saint-Domingue, non par ses propres forces, mais sous la protection de l'Angleterre. Cet événement prouverait aux esclaves des colonies voisines que les nègres de Saint-Domingue n'auraient jamais sorti sans les secours du gouvernement anglais, de l'état de désordre, de guerre, de besoins et de souffrances où ils vivent depuis huit ans et l'impossibilité de se procurer le même secours suffirait pour les contenir dans l'obéissance. Cet événement prouverait aux nègres de Saint-Domingue eux-mêmes, qu'en voulant se maintenir dans un état d'indépendance absolue, ils ne feraient que perpétuer leur misère et cette conviction jointe aux fatigues d'une guerre longue et pénible, leur ferait aimer l'ordre et peut-être le travail. Les habitants de Saint-Domingue dont la plupart sont proscrits par la République et dépouillés de leurs biens auraient au moins la certitude d'y rentrer. La Jamaïque se trouverait par là débarrassée d'une foule de Français dont la pauvreté et le chagrin lui sont déjà à charge et peuvent lui devenir nuisibles. L'Angleterre y trouvera un avantage réel. Les efforts que la France ferait pour s'y opposer seraient vains et désastreux pour elle par la diffi-*

*culté à faire parvenir ses troupes à Saint-Domingue et parce que le soleil en détruirait la plus grande partie.*

*Cet événement ne serait ni long ni difficile à amener. Toussaint ne supporte qu'avec chagrin le joug de la République ; on peut le mettre dans la nécessité de le secourir tout à fait. Les loix françaises sont en opposition directe avec ses inclinations. Il veut rétablir la religion. La République lui en fait un crime <sup>1</sup>. Il veut rappeler les habitants, la République les proscriit. Enfin, Toussaint se trouve dans la nécessité ou de livrer Saint-Domingue à la plus affreuse misère ou de recourir au gouvernement anglais pour obtenir une certaine liberté de commerce qui satisfait ses besoins. Toutes ces circonstances concourent à l'état politique de Saint-Domingue que nous proposons. L'état intérieur de la colonie ne peut y mettre de grands obstacles ; les Espagnols qui redoutent la domination de la République prêteraient leur secours à l'établissement d'un ordre de chose qui aurait la religion pour principe. Enfin Toussaint ne manque ni de motifs justes ni de moyens suffisants pour réduire Rigaud <sup>2</sup>. Il ne manque pour entreprendre ce projet et pour le faire réussir qu'un homme capable de diriger Toussaint et de le conduire insensiblement au but qu'on se propose.*

*Nous sommes instruits que deux religieux actuellement à Kingston ont témoigné le désir de retourner à Saint-Domingue, mais ceux-là n'ont en vue que leur intérêt personnel. L'un est le P. Cibot, capucin de la mission du Cap-Français, vice-préfet apostolique de la partie du Nord. Il a prêté le serment civique et Toussaint méprise et appelle de mauvais prêtres ceux qui ont prêté ce serment. Le père Cibot en lui supposant les meilleures intentions serait plus nuisible qu'utile <sup>3</sup>. L'autre,*

---

1. Echo de la politique du général Hédouville, agent du Directoire qui était venu en mission à Saint-Domingue quelques mois auparavant.

2. André Rigaud, homme de couleur libre, né aux Cayes en 1764. Il avait pris part à la guerre d'Amérique dans le corps dit des Volontaires. A la tête en 1791 d'une troupe d'esclaves insurgés, il fut un des signataires du concordat des gens de couleur libres de l'Ouest avec les blancs. Colonel l'année suivante, sous Beauvais, des troupes de couleur du quartier du Cul-de-Sac. Général de brigade en 1796, puis commandant la partie du Sud. En 1799 Toussaint-Louverture et lui devaient se faire la guerre. Vaincu, Rigaud s'exilera en France.

3. Le Père Julien de Bourgogne, capucin de la mission du Nord de Saint-Domingue avait été curé de la Grande-Rivière pendant dix-huit ans. Passé en 1792 dans le clergé séculier, il avait repris son nom de famille, et quitté Saint-Domingue en 1793. Par la suite il

le P. Isabey, est un prêtre des missions étrangères<sup>1</sup>, ancien curé des Gonaïves. Ce dernier a déjà eu plusieurs conférences avec M. Mongin<sup>2</sup> qui l'engage à se rendre au Port-au-Prince avec lui en l'engageant à lui faire donner la cure de cette ville. Ce sujet qui n'a pas fait le serment, serait pour cette raison accueilli par Toussaint ; mais il n'est pas propre sous aucun rapport à l'objet que nous proposons ici et nous pensons par cette raison qu'il serait dangereux de lui accorder le passeport pour Saint-Domingue dont il doit faire la demande à Son Excellence si M. Mongin ne se charge pas de le demander lui-même en sollicitant le sien.

Un prêtre désigné à Saint-Domingue par le Saint-Siège a été déclaré par Hédouville hors-la-loi pour avoir voulu remplir sa mission apostolique auprès du général Toussaint qui lui a formellement écrit qu'il désire ce qu'il lui propose. Ce prêtre vénérable, homme d'esprit, plein de lumières et de prudence, riche de ses économies, désintéressé, était depuis dix ans à Saint-Domingue lorsque les Anglais ont évacué cette colonie qu'il connaît parfaitement, et des circonstances frappantes ont prouvé quel empire il peut avoir sur l'esprit des nègres. Ce prêtre dont le génie est vaste et l'âme courageuse, se croit obligé de s'exposer à tout pour rétablir à Saint-Domingue le culte et la religion conformément à la mission dont il est chargé par Sa Sainteté le pape. Il se propose en conséquence de demander à Son Excellence d'aller en parlementaire auprès du général Toussaint<sup>3</sup>. Ses projets se bornent

---

devait demander à Rome l'autorisation de retourner à Saint-Domingue et de rentrer dans son ordre. En 1797, à 64 ans, il avait été nommé pour sept ans préfet apostolique par la Congrégation de la Propagande pour la partie du Nord. Il ne paraît donc pas avoir prêté le serment civique.

1. On a vu (p. 109), que le P. Isabey était dominicain.

2. Ex-sénéchal de Port-au-Prince Mongin était resté à Saint-Domingue après l'évacuation des Anglais. Il servait d'intermédiaire entre la Jamaïque et Toussaint-Louverture. L'on disait à Port-au-Prince que le 11 octobre 1798 Toussaint avait fait partir du Môle deux parlementaires pour Kingston afin de préparer le retour des réfugiés. L'un de ces parlementaires emmenait Mongin chargé des lettres de Toussaint-Louverture. Le rapport du marquis de La Jaille venait donc dans une période d'actives négociations entre le gouverneur de la Jamaïque et Toussaint-Louverture. On ne sait trop pourquoi en frimaire suivant Toussaint donnait une semaine à Mongin pour quitter Saint-Domingue ; il partit pour Cuba le 16 nivôse an VII (5 janvier 1799). *Précis historique des Annales*, II, 41.

3. Cette proposition est surprenante et elle a dû être suggérée au P. Lecun car il avait une grande méfiance à l'égard de Toussaint-Louverture qui à la fin du mois de juillet précédent lui avait refusé

*aux obligations de son état, mais j'oserais assurer qu'il se ferait un devoir de contribuer autant qu'il le pourra à tout ce qui s'accorde avec les principes de la justice, avec l'ordre et surtout avec les intérêts du gouvernement anglais dont il est connu par sa conduite et par son attachement. Le Père Lecun dont nous parlons ici, préfet apostolique des provinces de l'Ouest et du Sud de Saint-Domingue aura l'honneur de remettre ce mémoire à Son Excellence et répondra avec zèle et vérité à toutes les questions qu'on voudra bien lui faire.*

*Pour juger de la possibilité du succès de ce qu'on propose, il est nécessaire de donner une idée du caractère des hommes sur lesquels on doit agir et de prévoir les oppositions auxquelles on doit s'attendre.*

*Toussaint, âgé de 50 ans, a fait un voyage en France<sup>1</sup> où il a appris à lire et à écrire. Il a toujours observé la religion qu'il veut rétablir. Il en parle sans cesse, mais il attend avec prudence le moment où Hédouville quittera la colonie pour exprimer avec plus de force sa volonté à cet égard. Ce moment n'est pas désormais éloigné<sup>2</sup> et c'est en ayant l'air de se soumettre aux lois de la République et aux ordres de l'agent du Directoire pendant sa présence, que Toussaint se réserve de parler en maître. Quand cet agent se sera éloigné, il est vraisemblable que Toussaint prendra une attitude militaire qu'il semble négliger aujourd'hui pour écarter les soupçons et qu'il se mettra en mesure de contenir Rigaud qui est son ennemi par le fait de lois opposées que chacun d'eux aura intérêt de protéger.*

*Toussaint a près de lui quelques blancs qui le craignent et qu'il méprise<sup>3</sup>. On s'accorde à lui donner un jugement*

---

de retourner à Port-au-Prince comme préfet apostolique. Le P. Lecun était alors passé au Môle avec les Anglais mais ne voulait pas abandonner l'île avec eux. Il savait aussi que Toussaint entendait se mêler de près à la direction des affaires ecclésiastiques. Le P. Lecun avait quitté Jérémie pour la Jamaïque le 20 août.

1. Cette affirmation du marquis de La Jaille, du vivant même de Toussaint-Louverture, donne à réfléchir. Une certitude sera toujours d'atteinte difficile car avant la Révolution Toussaint ne portait pas le nom de Louverture et de nombreux esclaves du nom de Toussaint sont venus en France avant 1789. V. G. Debien, « Toussaint-Louverture est-il venu en France avant 1786 ? » in *Optique* (Port-au-Prince), janvier-février 1957, p. 9-11.

2. Hédouville partit le 1<sup>er</sup> brumaire an VII, c'est-à-dire le 22 octobre 1798.

3. Allusion aux secrétaires de Toussaint qui semblent en effet avoir exercé une grande influence sur lui.

sain et de la sagacité. Il dédaigne la flatterie qui se prosterne en vain à ses pieds. Il est sincèrement aimé des nègres. Tous ceux de la colonie le préféreront pour leur chef. Il peut compter sur leur fidélité et cette présomption rend inexplicable le motif qui peut induire Toussaint à confier le commandement de plusieurs postes importants et celui de divers corps de son armée à des mulâtres qui sont ses ennemis ou qui doivent le devenir. On peut croire cependant que cette politique aura pour terme celui de la paix dont jouissent encore les différents partis. Alors, et seulement alors, Toussaint dévoilera une méfiance que les circonstances le forcent à dissimuler et il agira suivant la nécessité du moment.

On ne cite parmi les chefs noirs que Toussaint emploie sous ses ordres aucun de ces hommes de génie naturel, de grand caractère qui donne une haute idée de ceux qui en sont doués. Ces nègres, nés esclaves, n'ont reçu aucune des lumières que l'on acquiert par une éducation plus ou moins soignée. Ils n'ont d'autre idée de l'usage qu'ils peuvent faire toujours des instruments flexibles et mobiles entre les mains d'un chef qui leur promettra de la protéger, quel que soit d'ailleurs le but qu'il se propose en les guidant dans les combats.

D'après ces données, on peut croire que les idées de justice et d'humanité que la religion enseigne étant adroitement semées dans l'esprit de Toussaint pour les insinuer insensiblement dans son cœur, lui prescriront nécessairement de s'opposer aux ravages d'un ennemi qui prêche une doctrine toute contraire, et avec les forces que ce chef peut aisément réunir et consolider par des secours étrangers, il serait facile de le faire passer promptement de l'opposition à un parti destructeur des hommes et des choses, à l'attaque de ce même parti. Nous présumons qu'un projet de cette nature occupe Toussaint malgré qu'il soit sans cesse entouré de gens reconnus pour zélés républicains. Mais il les écoute, ne se communique point à eux et aucun n'est assez osé pour lui faire des questions.

Toussaint publie hautement qu'il reçoit et protège les Français sans exception qui désirent rester ou rentrer à Saint-Domingue. Cette protection, dit-il, dans ses proclamations, est un devoir sacré pour lui parce qu'il s'est solennellement engagé à l'accorder par le traité passé entre le général Maitland et lui. Il sera fidèle à ses engagements. Il en renouvèla le serment dans sa proclamation peu de jours avant l'évacuation, dans celle qui l'a été depuis au Port-de-Paix en oppo-

sition à celle d'Hédouville connue au Port-au-Prince, par laquelle cet agent national n'accorde que quinze jours à tout Français qui a servi S.M.B. pour sortir de la colonie<sup>1</sup>.

Malgré cette résistance de la part de Toussaint aux ordres émanés de l'agent du Directoire, il consulte ce dernier sous la conduite qu'il doit tenir envers les Français qui sont restés au Môle et qui n'ont point encore obtenu la permission d'en sortir, Hédouville n'ayant pas répondu sur ce qui les concerne.

Cette condescendance de Toussaint pour Hédouville qui contraste si évidemment avec sa détermination publiquement annoncée de rappeler les colons et de donner accès à Saint-Domingue à tous les Français sans distinction, cache quelque dessein secret et nous ne lui en présumons pas d'autre que celui de réunir insensiblement les hommes et les choses qui lui manquent pour attaquer avec succès le parti qui lui est directement opposé.

Ce parti a pour chef un nommé Rigaud, mulâtre d'environ trente-cinq ans, qui, quoique destiné dès son enfance à n'être qu'un artisan, a profité de son séjour en France pour soigner son éducation. Cet homme a de l'esprit, de la réflexion, du courage et de l'audace. Il porte dans son cœur la haine des blancs contre lesquels il a des vengeances personnelles à satisfaire, comme il a à venger les hommes de sa couleur morts victimes de l'insurrection dont ils furent les premiers auteurs à Saint-Domingue. Cet homme a dans son parti beau-

---

1. Le 18 mai 1798 Toussaint avait proclamé une amnistie pour tous ceux qui au cours de la dernière campagne auraient abandonné le service britannique avant les négociations qu'il allait entamer avec le commandant en chef des forces d'occupation. Ceux qui avaient accepté des emplois civils du gouvernement anglais n'en étaient pas exceptés. Le 29 mai une nouvelle ordonnance prescrivit aux propriétaires et anciens esclaves des quartiers anglais, de rentrer sur leurs biens ou sur ceux auxquels ils étaient attachés. Mais pour ne pas contredire trop ouvertement Hédouville cette ordonnance soumettait les propriétaires restés dans les quartiers envahis, à attendre une autorisation personnelle pour s'établir sur leurs habitations. L'amnistie publiée par le général Hédouville le 28 thermidor an VI (15 août 1798), exceptait au contraire très précisément ceux qui avaient accepté des Anglais un emploi civil. Parmi les militaires qui les avaient servis, l'amnistie était accordée seulement aux anciens habitants résidant à Saint-Domingue qui s'étant trouvés dans la milice au moment de l'invasion, y avaient continué leur service, mais n'avaient pas émigré à la Jamaïque. Toussaint, par une manière détournée, voulut faire bénéficier de l'amnistie tous ceux des colons qui avaient servi, plus ou moins volontairement, dans les corps coloniaux auxiliaires à la solde de l'Angleterre. Il assimilait les régiments noirs aux milices. Mais Hédouville ne l'avait pas accepté.

*coup de mulâtres élevés en France dans l'exaltation des préjugés de l'honneur. Plusieurs se sont fait remarquer dans les grandes villes commerçantes par leurs succès dans les talents qui demandent de l'adresse, de la grâce et du goût, ce qui leur donnait accès chez de riches négociants dont les enfants ou les commis avaient le même penchant pour les mêmes plaisirs. La ligne de démarcation tracée dans les colonies entre les mulâtres et les blancs disparaissait momentanément en France dans les jeux de la jeunesse. La révolution l'a totalement effacée à Saint-Domingue en y confondant les hommes de toutes les couleurs. Ces rapports de l'enfance et la frénésie du jour ont fait de ces hommes nouveaux des hommes dangereux en flattant leur amour-propre, en ouvrant une grande carrière à leur ambition, en leur donnant la faculté de déployer leurs talents et leurs lumières. Plusieurs sont aujourd'hui les utiles coopérateurs de Rigaud pour le plan qu'il s'est proposé et qu'il a eu l'indiscrétion d'annoncer dans un temps où on le croyait d'une exécution impossible. Ce plan est de chasser tous les blancs hors de Saint-Domingue et pour y parvenir, aucun crime, s'il le faut, ne sera épargné.*

*Depuis cinq ans, Rigaud a lié à son parti des mulâtres de toutes les Antilles avec lesquels il correspond par la Nouvelle Angleterre, par l'île de Cuba, par celle de Saint-Thomas <sup>1</sup>. Il a dans cette dernière deux agents affidés qui y ont établi une loge de franc-maçonnerie pour servir à la propagation des principes de Rigaud. Celui-ci dès avant l'évacuation de la Grande-Anse <sup>2</sup>, avait rappelé les mulâtres de ce quartier qu'on avait forcés de se retirer à la Nouvelle-Angleterre et c'est une preuve de la facilité avec laquelle Rigaud correspond avec ceux de son parti en quelque lieu qu'ils soient <sup>3</sup>. Il ne se borne pas à rappeler près de lui les mulâtres de Saint-Domingue, il invite ceux des autres îles à se joindre à lui. Il les séduit par l'aspect des richesses qui doivent être le prix de leur courage, par la facilité de vaincre les nègres inhabiles qu'ils replongeront sans peine dans l'esclavage, enfin par l'idée vaste de la possession d'une grande île, d'un royaume dont ils seraient*

---

1. Qui était port libre. Elle appartenait aux Danois.

2. Par les Anglais. La Grande-Anse était la côte septentrionale de la presqu'île du Sud.

3. L'histoire des relations des gens de couleur de Saint-Domingue avec ceux des autres Antilles et de l'Amérique espagnole n'a jamais été écrite. Elles furent actives au moins jusque vers 1830.

les maîtres et d'où ils traiteraient d'égal à égal avec les puissances qui auraient intérêt à traiter avec eux. Pour exécuter un aussi grand dessein, Rigaud s'occupe de l'organisation d'une armée composée de trois divisions. Il est habile à faire naître des prétextes ou des craintes pour en prendre occasion de mettre les troupes en mouvement, et il s'est déjà porté vers les frontières de Toussaint. Il connaît le pays et il sait qu'on l'arrêterait aisément à Miragoane et au Petit-Goave<sup>1</sup> s'il tentait de pénétrer de ce côté. Aussi assure-t-on qu'il a cherché à détacher du parti de Toussaint le nègre Laplume<sup>2</sup> qui commande dans ces quartiers. Mais la haine des nègres pour les mulâtres est telle que les premiers souffrent impatiemment de se voir commander par eux et ils les insultent journellement. La sévérité des châtimens qui s'ensuivent augmente la haine et fait naître le désir de la vengeance et si Toussaint s'annonçait pour vouloir maintenir la liberté des nègres et combattre les mulâtres, nous ne faisons aucun doute que l'armée de Rigaud ne passât spontanément du côté de Toussaint déjà fort par l'acquisition des corps noirs que le général Maitland lui a envoyé (sic), et dont les soldats brûlent d'impatience de reprendre les armes.

---

1. Villes de la presqu'île du Sud sur le golfe de la Gonave.

2. Ancien esclave d'origine congolaise, alors général de brigade. Il avait commandé longtemps le quartier de Léogane.



## XII. — AU LENDEMAIN DE L'EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE

On a vu qu'il y avait peu eu à distinguer jusqu'ici entre les prisonniers civils et les réfugiés. La différence qui avait été faite entre eux à leur débarquement s'était effacée rapidement une fois que les prisonniers avaient donné leur parole qu'ils ne chercheraient pas à s'enfuir, et sur les listes qui nous sont parvenues sont mêlés réfugiés et prisonniers. Les uns et les autres reçoivent la même allocation mensuelle. Les prisonniers civils sont des internés surveillés de loin.

A partir de juin 1803, on apprit que la guerre avait repris. Les civils pris en mer ou ramenés de Saint-Domingue après la capitulation du Cap ne furent pas assimilés aux soldats ni aux marins qui, eux, furent placés sur les pontons. Le sort des civils fut à peu près celui des officiers. C'est que les Anglais se méfiaient. Ils avaient affaire en effet à des civils attachés aux services de l'armée expéditionnaire du général Leclerc, à des jeunes gens venus depuis peu à Saint-Domingue. La malhonnêteté était la réputation de tous. Les Anglais les considéraient comme dangereux, comme des porteurs de germes révolutionnaires, d'un levain d'insurrection.

Voici la vie d'un interné à la Jamaïque d'après un colon de Jérémie. Il s'agit de Dominique Lemaire qui était propriétaire d'une caféière-cotonneraie exploitée par plus de cent esclaves. La plupart de ses lettres viennent de Kingston<sup>1</sup>.

Jérémie, 18 juillet 1803... *Nous sommes ici dans la plus cruelle position : 800 malades qu'on nous a envoyés des Cayes, de Port-au-Prince et d'ailleurs à cause de la salubrité de l'air du pays, mais avec peu de secours en médicaments, en farine, en vin et en linge.*

---

1. Abbé Georges Rafin, « Un Dunkerquois colon à Saint-Domingue (Antilles) de 1743 à 1818, d'après les lettres inédites de Dominique Lemaire », *Union Faulconnier, Bulletin*, 4<sup>e</sup> année, T. IV, p. 461-549.

*Nous sommes à la veille de manquer de vin et de pain, n'ayant d'ailleurs que peu de vivres de terre en général. Nous nous voyons donc menacés d'une famine d'autant plus cruelle que les brigands nous pressent par terre et que notre rade est sans cesse bloquée par les vaisseaux anglais, qui dans la nuit au 1<sup>er</sup> au 2 de ce mois ont fait enlever leurs barges <sup>1</sup>, deux navires de Nantes et deux caboteurs. A la même époque, la frégate française Poursuivante a essuyé pendant cinq heures un combat entre un vaisseau anglais devant le Môle où elle s'est sauvée après avoir eu vingt à trente hommes tués, dit-on.*

*Il se fait émigration continuelle de femmes et d'enfants avec permission <sup>2</sup> et même aussi de quelques hommes qui trouvent le moyen de s'enfuir furtivement. Je prends mes mesures pour en faire autant...*

*Je hasarde cette lettre par la voie de Philadelphie.*

*Les brigands avancent à grands pas. Les postes avancés se replient sur les plus proches d'ici. Nous nous attendons à une attaque générale de la part des brigands qui sont commandés par le féroce nègre Basile et par les mulâtres Ferroux et Gèffard <sup>3</sup>.*

*Kingston, 10 janvier 1804... Les brigands ayant remporté un autre avantage sur nos troupes sont venus cerner la ville de Jérémie de manière qu'on ne pouvait recevoir de vivres de la campagne. Comme les assassinats se succédaient dans les mornes et que l'on craignait à chaque instant massacres, pillages, incendies, bien des personnes, moi du nombre, nous sommes embarqués le 2 août au soir pour San Yago de Cuba. Pressés par les brigands qui cernaient la ville de Jérémie jusqu'à toucher les rues extérieures, le général Fressinet <sup>4</sup> avec toute sa troupe à l'exception des malades alités, évacua Jérémie dans la nuit du 2 au 3 août dernier. J'avais déjà pris passage sur la felouque de San Yago de Cuba, où ce général est venu s'embarquer avec une compagnie de grenadiers.*

---

1. Petites barques plates à voile carrée.

2. On ne pouvait partir qu'avec l'autorisation du commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue qui ne l'accordait que le moins possible même pour les femmes.

3. p. 491.

4. Philibert Fressinet (1767-1821), alors général de brigade. Il avait servi à Saint-Domingue de 1792 à 1797, puis en Europe jusqu'en 1801. Retourné à Saint-Domingue en 1802 il avait commandé à Port-au-Prince puis à Jérémie. Voir J. Derost, « Le général Philibert Fressinet (1767-1821) » (*B<sup>in</sup> Soc. d'ét... du Brionnais*, 1924-1931).

Il a également, avec la majeure partie de sa troupe, évacué le même soir le quartier de Jérémie sur 8 bâtiments, bricks, goëlettes et autres petites embarcations.

Le lendemain, toute notre petite flotille, à l'exception d'une goëlette a été prise par une corvette anglaise Snake ou Serpent capitaine Roberts. Nous avons tous été pillés et conduits prisonniers au Port-Royal<sup>1</sup> dans l'île de la Jamaïque où nous avons été transférés, officiers et passagers prisonniers sur parole à Spanish Town, ville de l'intérieur, à quatre lieues de Kingston ; les soldats et les matelots ont été mis aux pontons.

J'avais apporté avec moi 36 000 livres en bel or, quadruples et portugaises<sup>2</sup>, mais les officiers de la corvette m'ont tout pris ; ils ne m'ont pas laissé un sol.

Mes compagnons d'infortune, même les officiers militaires, ont été comme moi pillés à cinq reprises et même fouillés, comme je l'ai été aussi, jusque dans les culottes.

Arrivé à Spanish Town, j'ai écrit et fait mes représentations à l'amiral Duckworth qui commande la station<sup>3</sup>, sur l'indigne traitement que je venais d'essuyer. Il m'a fait remettre 400 gourdes — 3.300 livres, argent de Saint-Domingue — que j'ai touchées ici à Kingston, d'où je vous écris<sup>4</sup>. »

La capitulation du Cap à la fin de novembre 1803 amena à la Jamaïque au cours du mois suivant avec le général Rochambeau, commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue, 7.275 hommes et plusieurs centaines de civils. Etaient prisonniers de guerre les équipages de tous les bâtiments français en rade du Cap et tous les militaires qui s'y trouvaient embarqués. « On a encore porté sur cette liste quelques nègres et quelques domestiques, dénomination générale sous laquelle on a compris sans les indiquer, les bayadères du général en chef que l'on nous mande de la Jamaïque avoir été embarquées avec lui, l'une, la citoyenne Meignen, et l'autre la citoyenne Parouty<sup>5</sup>. » Les officiers conservaient

---

1. Avant-port de Kingston.

2. Un quadruple valait 120 livres coloniales, la portugaise 66.

3. Sir John Thomas Duckworth (1748-1817) commandait alors la station de la Jamaïque. Son commandement passait pour assez lucratif.

4. Rafin, « Un Dunkerquois », p. 494.

5. L'Ambigu, T. IV, n° 31, 10 février 1804, p. 65. Peltier, qui à Londres tenait ce journal, avait séjourné à Saint-Domingue avant 1789, y avait des correspondants. Renseignement dû à l'obligeance de M<sup>me</sup> H. Maspero-Clerc, auteur de *Un journaliste contre-révolutionnaire* : Jean-Gabriel Peltier (1760-1825), Paris, 1973, in-8°.

leurs armes. Les bâtiments espagnols et américains sur lesquels étaient montés des habitants du Cap furent libres de se rendre à leur destination.

Au débarquement de tous ces Français à la Jamaïque les autorités britanniques virent leurs craintes d'un soulèvement des esclaves se doubler de la peur de la fièvre jaune. Au début au moins, l'appréhension fut grande. Les officiers prisonniers furent bien séparés des civils, ce qui fut tout profit pour ces derniers. Malgré les protestations du général Morgan<sup>1</sup> qui paraît avoir dans cette circonstance représenté les officiers auprès du gouverneur<sup>2</sup> ils furent cantonnés à Spanish Town. Ils auraient préféré rester à Kingston où la vie passait pour moins austère.

En principe les blancs du Cap qui n'étaient pas déjà à bord n'eurent pas la permission d'aller à la Jamaïque<sup>3</sup> mais en réalité beaucoup d'entre eux furent conduits à Kingston. Les colons qui restèrent à Saint-Domingue se réjouirent « *d'être débarrassés de l'infâme Rochambeau et de sa bande de voleurs et d'assassins* »<sup>4</sup>.

A Spanish Town on avait préparé un casernement (Charlotte Beckford's) avec lits. Le docteur Michael-Benignus Clare, qui deviendra plus tard inspecteur général des hôpitaux de la Jamaïque et son frère, le docteur Richard-Augustus Clare, chirurgien du régiment de milice de Clarendon surveillèrent les installations où un barack-master maintint de bon ordre (13-22-23 juillet)<sup>5</sup>. On voulait arrêter la propagation de la fièvre jaune et on y réussit. Des passagers arrivant de Saint-Domingue en amenèrent bien quelques cas (6 août), mais il n'y eut pas épidémie.

Par mesure de sécurité, dans la crainte d'un soulèvement des esclaves on avait enlevé leurs armes aux officiers. Il leur fut même défendu d'avoir une canne. La parole qu'ils avaient donnée<sup>6</sup> leur permettait de circuler librement, mais ils ne

---

1. Jacques-Polycarpe Morgan (1759-1843), général de cavalerie, aide de camp de Dumouriez pendant la campagne de Belgique, privé de son commandement comme suspect de royalisme puis emprisonné de 1797 à 1800. Rappelé à servir par Bonaparte, il fut envoyé à Saint-Domingue où il fut pris en mer quand il allait, en 1803, du Cap dans le Sud pour en prendre le commandement. Rentré en France en 1804.

2. *Lady Nugent's Journal*, p. 168.

3. *L'Ambigu*, T. IV, n° 31, 10 février 1804, p. 58.

4. " " " " p. 64.

5. *Lady Nugent's Journal*, p. 168-169.

6. Cette parole était représentée par une lettre individuelle qui devait correspondre à une inscription sur une liste.

pouvaient sortir plus de huit ensemble, tant on craignait qu'ils ne s'entretinssent en cachette avec les esclaves. Là était le centre des préoccupations du gouverneur. Les soupçons allaient vite. Le général Merck<sup>1</sup> vint un jour dénoncer au gouverneur le général Brunet<sup>2</sup>. Il était, dit-il, à la tête d'un complot. Avec des prisonniers de Spanish Town il voulait s'emparer des casernes, faire révolter les esclaves. Avec l'aide des réfugiés de Cuba<sup>3</sup> il prendrait le contrôle de la Jamaïque. Mais le dénonciateur ne paraît pas avoir très sérieusement ému le gouverneur qui le tenait pour un peu fou<sup>4</sup> et il vit dans ses dires une astuce pour recevoir quelque charité<sup>5</sup>, et en fait il n'y eut pas alors même un commencement de complot. Néanmoins les craintes restèrent toujours vives. Ces prisonniers n'étaient pas originaires de Saint-Domingue, ils n'appartenaient pas à la vie coloniale qu'ils affectaient de mépriser. L'esprit de communauté créole ne jouait pas en leur faveur. La civilité de beaucoup d'entre eux devait être des plus discutable. Pour tout dire, on les aima peu.

Les militaires furent particulièrement mal reçus par les réfugiés qui étaient à la Jamaïque depuis plusieurs années et qui avaient suivi les opérations de l'expédition du général Leclerc. Il en fut de même de son successeur.

*A son arrivée à Kingston, le général Rochambeau a couru les plus grands risques de la rage des malheureux qu'il avait faits. Il a reçu en moins de huit jours dix-sept défits, et l'on peut croire que ce grand général connaissait trop l'importance des comptes qu'il avait à rendre au consul pour s'amuser à rendre raison à tous les mécontents. Il tremblait surtout de se rencontrer face à face avec M. Faydon, frère du malheureux négociant qu'il avait fait fusiller au Cap quelques semaines auparavant<sup>6</sup>. Le gouverneur fut obligé de lui donner une garde pour le garantir des voies de fait toutes*

---

1. Georges Merck, d'origine allemande.

2. J.-B. Brunet (1763-1824), commandant une des divisions de l'expédition de 1802 au Môle, puis à Port-au-Prince, enfin aux Cayes. C'est lui qui avait arrêté Toussaint-Louverture. Resté prisonnier jusqu'en 1814.

3. Les réfugiés à Cuba, très nombreux, seraient rapidement venus en aide aux prisonniers soulevés, Lady Nugent's Journal, p. 198, note 2.

4. Lady Nugent's Journal, p. 198, note.

5. id., p. 196.

6. Rochambeau ayant imposé aux principaux négociants du Cap de remettre une grosse somme au Trésor de l'État, sous peine de mort, dans un délai très court, Fédon ne put le faire à temps et avait été fusillé.

les fois qu'il paraissait dans les rues de Kingston ou de Port-Royal. Parmi les 600 officiers français environ qui étaient sur parole à Kingston il y en avait la moitié qui avaient servi dans l'armée de la coalition en 1792, et que la paix, le besoin de vivre, ou leurs propriétés à Saint-Domingue, avaient jetés dans cette armée républicaine. On s'est fort moqué à la Jamaïque de tous ces chevaliers à la triste figure. La chanson suivante attribuée à un habitant de Jérémie ci-devant riche, a couru de bouche à bouche.

Sur l'air : *Parlez donc, monsieur l'intendant.*

*Ces chenapans, ces maringoths  
Ont tous l'air de vrais Ostrogoths.  
A les voir chacun se demande  
Sont-ce là ces fameux vainqueurs?...  
Ce n'est qu'une exécration bande  
De régicides et de voleurs.*

*Pour former ce corps non commun  
Qui se bat si bien dix contre un,  
Affectant toujours les bravaches,  
Fouché détacha ses moyens,  
Cambacérès mit ses b...  
Le Corse ses gladiateurs.*

*Chantons donc ces fiers maringoths  
La pelle au cul par des Congos.  
Ils ont de la fricassée<sup>1</sup>  
Et pour couronner leurs hauts faits,  
Puisse bientôt leur renommée  
Parler aussi de leurs gibets !*

*Un mot pour toi, grand Rochambeau,  
Général à la Ramponneau ;  
En tout temps couvert d'infamies,  
Tu prouves jusqu'à l'impudence  
Que dans le crime et les orgies  
Tu brilles mieux qu'aux champs d'honneur<sup>2</sup>.*

Ce fut à peu près le même accueil de la part des colons anglais.

---

1. (de l'Afrique assez), note de l'Ambigu.

2. L'Ambigu, id., p. 65.

*J'ai vu, non de ce vil peuple, écume des villes, mais des Anglais, des négociants, blancs comme nous, lancer leurs nègres esclaves sur les officiers, les excitant comme une meute de chiens qu'on appelle à la curie, non pour les mordre mais pour insulter à plaisir et satisfaire leur basse jalousie : Chiens de Français, Nègres de Bonaparte, Valets de Rochambeau ! Boucs ! Mangeurs de grenouilles<sup>1</sup>, telles étaient les injures que ces nobles insulaires faisaient vomir par leurs esclaves. On s'armait de cailloux et lorsque les nègres barraient la rue, on faisait avec ces pierres un feu de file. L'autorité n'entraîne pas dans les mesquines passions des habitants, elle rendait justice ; mais pour l'obtenir il fallait avoir dix fois raison. C'est ainsi qu'un lâche négociant marchand de fer, fut condamné à 500 francs d'amende pour avoir de son balcon craché sur l'épaulette d'un officier<sup>2</sup>.*

C'est à partir de la fin de 1803 après l'arrivée des troupes du Cap que la vie des officiers fut très étroitement surveillée et leurs relations avec les Anglais tendues. L'état sanitaire des nouveaux prisonniers était mauvais, et leur esprit détestable aux yeux des autorités de l'île. Jusqu'alors une certaine vie mondaine s'était organisée et plusieurs généraux français, voire de simples capitaines, trouvaient le meilleur accueil auprès de Lady Nugent et du gouverneur qui les invitaient à leur table ou à leurs bals. Ils étaient reçus en même temps que des réfugiés arrivés à la Jamaïque depuis plusieurs années, par exemple avec la marquise de Piquières et sa fille et avec les Grandjean d'Aubancourt<sup>3</sup>. On pouvait aussi y voir le capitaine de vaisseau Barré<sup>4</sup>.

28 octobre 1803. — A 5 heures, réception de Français. Ils furent reçus dans la salle de bal et dînèrent dans la salle

---

1. C'est pour certains Anglais la définition même des Français.

2. Lemonnier-Delafosse, *Seconde campagne de Saint-Domingue, du 1<sup>er</sup> décembre 1805 au 15 juillet 1809, précédé des souvenirs historiques de la première campagne*, Le Havre, 1846, in-8°, p. 100.

3. Louis-Ambroise Grandjean d'Aubancourt, qui avait été lieutenant de juge de la sénéchaussée de Saint-Marc en 1781, puis procureur général dans la même sénéchaussée pendant l'occupation britannique. A Kingston il fut un des conseillers très écoutés du général Nugent pour les affaires touchant les réfugiés.

4. J.-B. Barré (1763-1830) qui avait servi en Amérique au cours de la guerre d'Indépendance, puis en Egypte. Il avait commandé les dernières forces navales de l'expédition Leclerc. Il restera prisonnier en Angleterre jusqu'en 1811.

égyptienne. Généraux Fressinet, Brunet, d'Hémin<sup>1</sup>, Lefèvre<sup>2</sup>, le commodore Quérangal<sup>3</sup>, le capitaine Fogue, etc., etc., avec M<sup>me</sup> Fressinet<sup>4</sup>, M. et M<sup>me</sup> Grandjean, M<sup>lle</sup> Robert, le capitaine Murray, etc., etc... Je me suis beaucoup amusée. J'étais assise entre les généraux Fressinet et d'Hémin. Le premier a des manières aristocratiques, mais comme tout Français il n'a fait que me faire des compliments et m'a presque fait la cour. On dit qu'il était barbier avant la Révolution et je le crois facilement. Il ne fait rien que de parler de lui et de sa femme. Il assure qu'elle est si charmante et si intelligente qu'elle peut parler de tout : physique, métaphysique, etc... Bref de tous sujets possibles de conversation. Au cours de la soirée 8 ou 10 Français vinrent en plus qui appartenaient à l'état-major de plusieurs généraux. Nous eûmes une danse. J'ouvris une danse de France pour M<sup>me</sup> Fressinet, mais ce fut une exhibitton si extraordinaire que je me repentis presque de ma politesse, car ses vêtements étaient très légers, ils traînaient et donnaient l'impression qu'elle n'était pas vêtue du tout. C'est la plus gentille bien que la plus petite créature que j'aie jamais vue. Je ne puis avoir pitié d'elle pour les scènes désastreuses qu'elle a traversées, car elle parle de toutes les horreurs de Saint-Domingue avec un étonnant sang-froid. A minuit tout le monde était dispersé<sup>5</sup>.

31 octobre. — Au second déjeuner : commandant Quérangal, M. Courvoisier, M. Fogue, etc...

La cuisine de Baptiste, le maître-queue du palais du gouvernement ne devait pas nuire à la gaieté des invités de Lady Nugent. C'était un Français de Saint-Domingue, peut-être de couleur, et peut-être pris parmi les premiers réfugiés. A Saint-Domingue, il se croyait un gentleman.

Mais après les premiers mois de 1804 les officiers prisonniers ne paraissent plus chez le gouverneur. Plusieurs, dont le général Fressinet, obtinrent de rentrer en France, la plupart à la suite d'échanges. Les autres furent transportés en Angleterre.

\*

---

1. François, baron d'Hémin, général de brigade qui avait commandé à Saint-Marc.

2. Lefèvre-Desvaux, adjudant général.

3. P.M.J. Quérangal, chef de division navale.

4. Maria-Adélaïde Philorge Bellanger des Boullêts, Parisienne de 23 ans que le général Fressinet venait d'épouser à Port-au-Prince le 30 mai précédent.

5. *Lady Nugent's Journal*, p. 180.



Au moment même où débarquaient à la Jamaïque les premiers prisonniers se présenta le 29 juillet 1803 devant Kingston, le *Duquesne*, vaisseau français de 74, que commandait le capitaine Hillier. Il amenait les députés des colons restés à Saint-Domingue, Fitzgérald<sup>1</sup>, Guien et Bellance<sup>2</sup> : c'est-à-dire un planteur de Baynet dans le sud, un négociant de Port-au-Prince et un planteur du quartier de Saint-Marc, dans l'ouest, ancien membre du club des colons de Paris au début de la Révolution. Ils venaient s'entendre avec le général Nugent. Leur mission était très importante. Les colons qui restaient, voyant recommencer la guerre et partir les débris des troupes de l'expédition, désiraient signer avec les Anglais une convention qui leur eût remis la colonie. Les conditions étaient à débattre, mais on avait le précédent de 1793. C'était, disaient-ils, le seul moyen d'être sauvés des anciens esclaves maintenant maîtres de tout le pays. Les troupes françaises qui abandonnaient Saint-Domingue les avaient pressurés, maltraités et pas seulement à la fin. Dès le commencement il y avait eu des heurts répétés, une haine profonde entre les nouvelles troupes et les colons<sup>3</sup> qui s'étaient vite rendu compte que l'expédition allait hâter la fin de Saint-Domingue. On voyait sous une forme nouvelle le vieil antimilitarisme colonial. Les troupes avaient dû vivre sur le pays, aux dépens des planteurs qui avaient tant de mal à relever leurs habitations. Il n'y avait jamais eu à compter sur ces hommes de rapine mal commandés par des officiers qui ne songeaient qu'à repartir les mains pleines. Ils n'inspiraient que dégoût. L'évacuation se terminait par leur fuite.

Le principal négociateur était Bellance, un créole du quartier de Saint-Marc appartenant à une des plus vieilles

---

1. Robert-Etienne Bodkin-Fitzgerald, d'une famille irlandaise, propriétaire d'une caféière et d'une indigoterie à Aquin dans le Sud. Conseiller au parlement de Paris. Élu député aux États généraux pour la partie du Sud. Il était le beau-frère de Dominique Cabarrus, père de Thérèse Cabarrus, la femme de Tallien.

2. Louis-Rossignol Bellance, né à Saint-Marc le 3 juin 1747, descendait de J.-B. Rossignol de La Chicotte, de Saint-Christophe, qui avait dû se réfugier à Saint-Domingue en 1690. Son père, Jacques Rossignol, avait commandé les milices de Saint-Marc. Il avait épousé en 1776, aux Gonaïves, Madeleine Rossignol de Grandmont, sa cousine, dont il eut deux enfants.

3. Sur les colères et les rancœurs des colons contre les officiers surtout, voir les lettres des mois de mars-mai 1803 venues du Cap. (Archives nationales, AB XIX 3353, dossier 4.)

familles de la colonie. Les conférences avec le général Nugent, presque toujours assisté de Grandjean d'Aubancourt, durèrent une quinzaine. Elles mirent le gouverneur dans le plus grand embarras, car l'Angleterre était bien décidée à ne plus intervenir directement en faveur des blancs de Saint-Domingue. Elle ne voulait que s'entendre avec les généraux noirs qui commanderaient désormais à Saint-Domingue, pour obtenir un avantageux traité de commerce. Nugent avait assurément des instructions précises dans ce sens. Les députés des colons durent revenir à Saint-Domingue sans avoir rien obtenu.

La paye des civils prisonniers sur parole était de 2 gourdes  $1/4$ <sup>1</sup> par semaine, soit de 18 livres coloniales, « *ce qui ne suffit point pour vivre et payer un logement* »<sup>2</sup>. La paye d'un officier était de 4 gourdes 5 livres<sup>3</sup>.

*Quoique je sois tenu de résider à Spanish Town, écrit Lemaire, je me tiens ici où je suis hébergé chez un ancien ami intime, un Anglais, M. Richard Saunders, qui demeure à la campagne à une lieue de la ville de Kingston où je descends très souvent pour y voir de mes connaissances, des habitants français de Jérémie qui s'y sont établis depuis bien des années. Je me promène aussi à la campagne, quelquefois au jardin botanique et dans les mornes, chez d'autres connaissances. Dans cette conjoncture, la langue anglaise m'est d'une grande utilité*<sup>4</sup>.

*M. Richard Saunders était venu plusieurs fois sur mon habitation à Saint-Domingue ; il est de ceux qui avaient coopéré à me procurer du jardin royal botanique, les arbres et les plantes exotiques dont j'ai parlé précédemment, de Taïti, de l'Inde, de la Chine, de l'Afrique et d'ailleurs, qui composent mon verger.... Ma position actuelle, toute affligeante qu'elle soit, ayant tout perdu, habitation, nègres, argent, n'influe en rien sur ma santé, ni sur mon repos, ni sur mon caractère.*

\*

Les soldats et les marins mis sur les pontons de la rade souffrirent beaucoup de l'entassement, de la chaleur, de la

---

1. La gourde valait 8 livres coloniales.

2. Rafin, « Un Dunkerquois... ». Lettre du 10 janvier 1804.

3. Soit 37 livres.

4. Rafin, « Un Dunkerquois... » Lemaire était « interprète du roi et de l'amirauté pour les langues étrangères » à Port-au-Prince au cours de ses premières années à la colonie.

rareté de l'eau. Nous avons les souvenirs du lieutenant-colonel Lemonnier-Delafosse, qui fut plusieurs mois sur les pontons de la Jamaïque<sup>1</sup> au temps où, simple garde des fortifications du génie, il ne comptait que comme sous-officier. Il convient de dire que ses souvenirs ont été écrits bien longtemps après et à l'époque du droit de visite et de l'affaire Pritchard<sup>2</sup>.

*Les pontons anglais et toutes les misères qu'on y éprouvait sont trop connus pour en rappeler les détails, mais ce qu'on ne sait pas encore et ce qu'on ne pourrait croire..., c'est le raffinement de cruautés à la Jamaïque, c'est-à-dire dans la rade de Port-Royal. Là ces prisons flottantes ressemblaient à celles de l'Angleterre, mais elles avaient en plus dans l'eau des sentinelles vigilantes.*

*Attirés par les immondices des navires on voyait chaque jour circuler dans la rade des bandes nombreuses de requins. Nos géôliers eurent la satanique idée de faire servir ces animaux voraces à notre garde. A cet effet on leur jeta des viandes avariées. La distribution se faisait deux fois par jour. Des nègres n'eussent pas mieux fait.*

*Un romancier anglais, le capitaine Marryat<sup>3</sup> dans un de ses ouvrages<sup>4</sup>, cite l'existence d'un requin nommé Port-Royal Tom, que le gouvernement anglais nourrissait dans la rade de la Jamaïque pour empêcher la désertion des matelots anglais. Que penser de cette citation ? Que Marryat connaissait le fait que je rapporte, mais que pour retirer l'odieux qui pouvait rejaillir sur sa nation il a cru pouvoir user de son titre de romancier et appliquer aux matelots anglais ce qui n'avait été inventé que pour les malheureux prisonniers de Saint-Domingue.*

*Lorsqu'élevé sur l'horizon [le soleil] brillait de tout son éclat on ouvrait les panneaux et on faisait monter les*

---

1. *Seconde campagne de Saint-Domingue du 1<sup>er</sup> décembre 1803 au 15 juillet 1809, précédée des souvenirs historiques... de la première campagne*, Le Havre, 1846, in-8°.

2. A la suite de l'expulsion de Tahiti de Pritchard, ministre protestant et agent politique anglais, le gouvernement de Londres avait protesté vigoureusement et avait demandé une indemnité, ce qui avait soulevé en France l'opinion publique. Finalement Guizot avait accordé ce que les Anglais exigeaient.

3. 1792-1848.

4. *Midshipman Easy, the pirates*, 1836. Cf. Mairoce-Paul Gautier, *Captain Fredrick Marryat, l'homme et l'œuvre*, Mémoire de maîtrise, Paris, 3 vol., 636 p.

prisonniers sur le pont. Là, sans tente, sans abri, avec une chaleur de 32 à 38°, il fallait demeurer... Essayait-on de descendre, une sentinelle impitoyable nous repoussait. Par un raffinement de cruauté au moment où le soleil s'abaissait, quand on aurait pu respirer et jouir de la fraîcheur du soir.... nos geôliers nous faisaient descendre dans les batteries pour y retrouver 45° de chaleur...

Où étaient donc ces charitables misanthropes qui réclament aujourd'hui la liberté des nègres ? Sans doute leur cœur qui s'est amolli pour une peau noire, était alors d'airain quand il s'agissait de Français. Qui d'entre eux, à cette époque, soit en Angleterre, soit aux colonies a témoigné la moindre pitié pour les malheureux prisonniers français ?

Malgré les monstres marins nourris par les Anglais pour leur servir de sentinelles, des prisonniers se sauvaient encore tant est grand l'amour de la liberté. Mais ce n'était qu'en se rendant au ponton-hôpital mouillé au fond de la rade. Là, la surveillance était moins sévère. Que peuvent tenter de malheureux moribonds ! Les requins allaient peu à celui-là. Ils préféraient ceux où les geôliers anglais avaient pour eux tant d'égards...

Alors, je n'avais que vingt ans. A cette époque de la vie on est plein de courage. J'employai toute mon énergie à me sauver. Afin d'aller à l'hôpital je me rendis malade. Des décoctions froides de tabac m'avaient à demi-empoisonné et le séjour à l'hospice m'était réellement devenu nécessaire. Mais bientôt j'eus recouvré des forces et par une nuit bien sombre, nuit d'amant ou de prisonnier, je me glissai à l'eau à travers deux barres de fer à arêtes relevées en crochet et barrant les lieux d'aisance. Avec beaucoup de peine et de danger je gagnai heureusement la terre. Je me cachai pendant deux jours dans les champs. Enfin quand je pus croire qu'on ne pensait plus à moi, je rejoignis les officiers de mon arme ; je fus confondu avec eux et bien que sans parole (espèce de lettre dont chaque officier était pourvu) je restai à Kingston et ne fus pas autrement inquiété<sup>1</sup>.

---

1. Lemonnier-Delafosse, p. 100.

### XIII. — LES DÉPARTS DE LA JAMAÏQUE

Les colons évacués en 1803 et les prisonniers faits par les Anglais ne devaient pas être tout à fait les derniers Français à arriver à la Jamaïque. Il vint encore quelques petits groupes de blancs en 1804. Ainsi celui où se trouvait Delafond, de Port-au-Prince<sup>1</sup>. En 1808 seront aussi conduits à Kingston les fonctionnaires français de Santo-Domingo avec les troupes du général Barquier qui se rendirent aux Anglo-Espagnols. Au reste ils n'y feront que passer quelques mois. Couët de Montarand, magistrat à Saint-Domingue en 1789, réfugié à Cuba puis mobilisé à Santo-Domingo, a raconté son séjour à Kingston<sup>2</sup>. Débarqué en 1808 et libéré peu après, il sera en France en 1810.

Les derniers colons de Saint-Domingue ne trouvèrent à la Jamaïque qu'une partie de tous les réfugiés arrivés depuis 1792 et eux-mêmes n'y restèrent pas nombreux.

Mais ce sont d'abord les militaires que l'on fit partir.

Daniel Clark, consul des Etats-Unis en Louisiane alors française, mande à W.C.E. Claiborne et au général James Wilkinson, chargés par leur gouvernement de recevoir cette colonie.

12 décembre 1803. — *Un capitaine Stephenson qui vient d'arriver de Kingston, a paru devant moi de son initiative et a déclaré qu'il y a environ dix-sept jours, 1.200 hommes de troupes françaises pris par les Britanniques lorsqu'ils essayaient d'entrer au Cap en venant d'autres quartiers de Saint-Domingue, et envoyés à la Jamaïque, ont été embarqués dans trois bâtiments danois par le gouvernement de cette île et devaient faire voile très peu de jours après lui*

---

1. Archives Nationales, Section Outre-Mer, G. Papiers des réfugiés. Consulat de Philadelphie, vol. 4, 22 juillet 1806.

2. Papiers Couët de Montarand, chez M<sup>me</sup> de Beauregard, à Saint-Omer (1937).

vers le Mississipi. Il dit qu'il a refusé un de ces charge-ments. Les Britanniques ont agi de la sorte pour se débar-rasser des dépenses et des dérangements qu'ils subiraient en les gardant, et les ont envoyés ici comme dans un port français. A cette nouvelle, je me suis présenté chez le pré-fet<sup>1</sup> et je l'en ai informé. Il a immédiatement donné l'ordre de ne pas les admettre dans le fleuve, mais il a préparé des provisions pour les ravitailler jusqu'à ce qu'ils puissent arriver dans un des ports des Etats-Unis. Cependant la force qu'il pourra employer pour empêcher leur débarquement, s'ils ont l'intention de le faire, est tout à fait insignifiante, et le plus grand désordre pourrait découler d'une pareille tentative, ce que votre prompte arrivée empêcherait complètement<sup>2</sup>.

Puis par sa proclamation du 25 novembre 1803, le général Nugent, gouverneur, ordonna à tous les blancs étrangers de gagner la Nouvelle-Orléans avec leurs esclaves<sup>3</sup>. C'était simplement l'expulsion.

Claiborne, à Madison, secrétaire d'Etat, 26 février 1804. — *L'émigration des Antilles françaises est considérable. Il y a à présent dans le fleuve un bâtiment avec environ 150 Français à bord, et on sait qu'un autre bâtiment a fait voile de la Jamaïque vers la Nouvelle-Orléans avec plusieurs centaines de Français à qui on a refusé asile dans cette île. Je ne crois pas qu'ils soient le meilleur type d'habitants pour la Louisiane, mais s'ils cherchent une résidence ici, je pense qu'on ne peut pas la leur refuser*<sup>4</sup>.

Claiborne et Wilkinson, au même, la Nouvelle-Orléans, le 27 février 1804. — *Le bruit court en ville de l'arrivée d'un bâtiment de la Jamaïque portant 350 personnes, hommes, femmes et enfants, réfugiés de Saint-Domingue, desti-nés pour cette province*<sup>5</sup>. *Ayant manqué l'entrée du fleuve*

---

1. Laussat.

2. *Territorial Papers of the United States*, compiled and edited by Clarence Edwin Carter, vol. IX, Orleans Territory, Washington, 1940, in-8°, p. 137.

3. Papiers Nugent, à l'Institut de la Jamaïque.

4. National Archives (Washington), State department, Territorial Papers, Microfilm, T. 260, n° 3.

5. Ce navire devait être le *Lady Nugent* (Clairbone à l'officier-commandant à la Balise, du 28 février 1804 (National Archives, Micro-film T 260, n° 3). C'est l'un des derniers noms de navire venant de Saint-Domingue ou de la Jamaïque qui soient cités par Clairborne. Il ne demanda plus d'instructions à Washington parce qu'il s'était rendu compte que les longs retards de la poste rendaient les instruc-tions inutiles. Il agit désormais sans consulter le Département d'État.

et s'étant égarés vers l'ouest jusqu'à la baie de Saint-Bernard, l'on suppose qu'ils ont été poussés par les courants et qu'ils sont dans la plus extrême misère à cause du manque de provisions.

Nombre de personnes sont déjà arrivées ici des Antilles françaises, et nous croyons probable qu'une grande partie des fugitifs de Saint-Domingue qui parviendront aux Etats-Unis se rendront ici. Il serait peut-être convenable que notre gouvernement se rende compte de cette circonstance par rapport aux arrangements intérieurs et extérieurs qu'il faudrait adopter pour cette province<sup>1</sup>.

Claiborne à Madison, 13 avril 1804. — L'émigration des Antilles paraît augmenter. Il y a à présent dans le fleuve un bâtiment avec 150 passagers français de la Jamaïque. Quelques-uns de ces émigrants sont sans doute des hommes respectables, mais je crains que la majorité d'entre eux ne soit des vauriens, voire de mauvais citoyens<sup>2</sup>.

Le même à William Cooper, commandant aux Plaque-mines, 19 mai 1804. — Ayez la bonté de visiter la goëlette danoise la Nancy, de Kingston, commandant Belhomme, et après vous être rendu compte du nombre d'esclaves à bord, vous lui donnerez permission et me transmettez votre rapport par les mains du capitaine<sup>3</sup>.

Mais ces esclaves étaient-ils aux colons français réfugiés à la Jamaïque ou venaient-ils directement d'Afrique ?

Le même au même, le 16 octobre 1804. — Plusieurs familles françaises en état de détresse qui ont été exilées de la Jamaïque, et ont cherché un asile ici, ont reçu l'autorisation de débarquer avec leurs domestiques fidèles. Elles ont donné des preuves satisfaisantes que leurs gens n'avaient pas été impliqués dans les troubles de Saint-Domingue. Je n'ai jamais compris que cette permission dictée par l'humanité ait déplu aux Louisianais... (Ces réfugiés se sont engagés à ne vendre aucun esclave mâle de plus de 18 ans, avant un certain temps). Il n'est pas improbable que quelques vils spéculateurs aient profité de cette indulgence<sup>4</sup> et introduit

---

1. National Archives, State Department, Microfilm, T. 260, n° 3.

2. National Archives. Microfilm, T. 260, n° 4.

3. id., n° 5.

4. Les entrées d'esclaves étaient interdites aux États-Unis, sauf en Caroline du Sud, et donc en Louisiane depuis son rattachement aux États-Unis.

*des esclaves dangereux. Il est aussi très probable — et en fait on me l'a rapporté — que quelques brigands ont pu échapper à la vigilance des officiers à la Balise et aux Plaquemines*<sup>1</sup>.

Nous connaissons quelques noms de ceux qui passèrent en Louisiane à la fin de 1803 ou au commencement de 1804, mais nous ne savons pas s'ils y allèrent librement ou par l'effet de la proclamation du général Nugent. Parmi ces réfugiés se trouvaient le grand groupe des d'Aquin et de leurs alliés : les Deynaut, les Rossignol (des Dunes, de Poincy), Leclerc, Morinville, etc., ainsi que les groupes plus petits des Nicolas (de Saint-Céran), des Baron-Boisfontaine, des Davezac de Castera, des Bruslé, des Tournay, des Charest de Lauzon, des Peychaud, etc...

Le groupe des Baron-Boisfontaines partit-il librement et à part ?

Pierre-Joseph Boisfontaine en effet nous dit qu'ils gagnèrent la Nouvelle-Orléans *sur la nouvelle de la remise de la Louisiane aux Etats-Unis*<sup>2</sup>. Ils ne seraient allés ni dans une colonie espagnole ni dans une colonie passée aux mains de la France révolutionnaire. Et ces motifs ont dû guider d'autres familles.

Entre la paix d'Amiens et la reprise de la guerre en mai 1803, il ne paraît être venu en France que très peu de réfugiés. En novembre 1802, un jeune créole, Verteuil, quitte la Jamaïque pour Le Cap d'où il rentre en France sur le *Swift Sun*<sup>3</sup>.

En 1804 il ne reste plus à la Jamaïque que ceux à qui les Anglais permirent de demeurer parce qu'ils avaient quelques moyens et qu'ils étaient sérieusement établis.

\*

Tous ces départs de réfugiés, d'émigrés et d'internés étaient pour une grande partie, on s'en est rendu compte, le résultat d'une politique qui avait été continue.

I. — En effet dès 1794 les autorités de la Jamaïque cher-

---

1. National Archives. State Department. Microfilm, T. 260, n° 5. La Balise était un poste à l'embouchure du Mississipi, et Plaquemines un autre à 8 ou 10 lieues en amont.

2. United States, Supreme Court, n° 188, p. 1198-2000.

3. *Mémoires du chevalier de Fréminville*, p.p. E. Espin (Bibliothèque de la Révolution et de l'Empire, VII), Paris, Champion, 1913, in-16, p. 83.



chèrent à refouler vers Cuba, ou vers les Etats-Unis, mais de préférence vers la Lousiane, le plus possible des familles qui leur arrivaient de Saint-Domingue. Celles qui voudraient se rendre à la Nouvelle-Orléans seraient transportées gratuitement, tandis que celles qui désiraient gagner Cuba ou les Etats-Unis y seraient conduites à leurs frais. Il y avait pression, mais aussi réponse aux demandes des réfugiés eux-mêmes qui considéraient la Jamaïque comme un abri provisoire, un pis-aller, une étape avant d'atteindre une terre où ils retrouveraient une société créole de leur langue, de leur religion. Ce n'était que le manque de navires qui en avait retenu un grand nombre jusque-là, ou les secours distribués par les Anglais, et ces secours avaient été réduits.

D'autre part, n'imaginons pas les Anglais laissant les plus jeunes réfugiés tranquilles à la Jamaïque, s'y établir ou recevoir leurs subsides pendant que leurs troupes d'occupation à Saint-Domingue perdaient tant de monde. Ils engagèrent sans cesse les hommes valides à retourner dans les quartiers placés sous leur autorité et à entrer dans quelques corps coloniaux auxiliaires. Le départ de la Jamaïque, entre 1794 et 1798 tout au moins, a donc pour beaucoup dépendu de la formation de ces « légions » levées par les Anglais et encadrées par des colons restés à Saint-Domingue ou recrutés parmi les réfugiés, pas toujours de bon gré.

Dès la fin de 1793, Charmilly puis Paul de Cadush, les deux plus ardents partisans de la mise de Saint-Domingue sous la protection de la marine anglaise recrutaient le plus possible de réfugiés pour les troupes débarquées dans notre colonie.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1794, c'est-à-dire au moment du départ du général Hornek pour Saint-Domingue où les Anglais mettaient le pied plus largement qu'en septembre 1793, le commandant en chef, le général Adam Williamson<sup>1</sup> publia une ordonnance où il invitait les Français à se rendre dans les quartiers occupés. Là, tous ceux qui appartiendraient aux parties non encore soumises seraient formés en compagnies d'émigrés avec la ration journalière de 40 sols de Saint-Domingue qui leur tiendrait lieu du secours qu'ils recevaient à la Jamaïque.

Cadush était commis pour l'exécution de cette ordon-

---

1. Qui venait d'être nommé le 6 octobre gouverneur des quartiers soumis et à soumettre à S.M.B.

nance et chargé de dénoncer aux autorités britanniques tous ceux qui dans un délai fixé ne seraient pas partis de la Jamaïque. L'exécution de cet ordre ne fut pas fiévreux d'abord. Mais Williamson voulut recruter des hommes pour son régiment de cavalerie.

*On fit en conséquence dans Kingston une espèce de presse de tous les Français qui s'y trouvaient et ils furent mis en prison avant de partir pour Saint-Domingue ou pour tout autre pays neutre ou ami. Plusieurs préférèrent se retirer au continent américain, moins peut-être par attachement pour leur patrie que par amour d'eux-mêmes ; car on peut dire avec vérité, qu'une sordide cupidité est le dieu de tous ceux qui vivent ou abordent dans les colonies et que l'esprit de patrie, comme celui de famille, leur est également étranger. Cette mesure au surplus fut généralement désapprouvée dans Kingston comme attentatoire aux prérogatives de la nation<sup>1</sup>.*

On avait déjà levé des troupes parmi les déportés ou prisonniers à la Jamaïque. Le 9 juin 1795, le noir Jean Kina, commandant d'un corps colonial du sud, obtint un congé des autorités anglaises pour y aller recruter des hommes sur les pontons. Il ramena en octobre à Port-au-Prince une soixantaine d'hommes de toutes les couleurs dont la plupart avaient été déportés de Saint-Marc et de l'Arcahaye<sup>2</sup>.

II. — Après le départ du général Hédouville, Toussaint Louverture put pratiquer bien plus librement sa politique de restauration des plantations par les anciens colons. Des Etats-Unis, un grand nombre de réfugiés désirèrent rentrer à Saint-Domingue où Toussaint assurait, apprenaient-ils, une vie à peu près paisible et une régularité relative du travail.

Au lendemain même de l'évacuation des troupes anglaises *des proclamations toutes plus rassurantes les unes que les autres, décidèrent beaucoup de Français réfugiés à la Jamaïque et à Cuba à retourner à Saint-Domingue* écrit Joinville-Gauban, un réfugié<sup>3</sup> qui ne manque pas d'ajouter, *l'état d'avilissement et de danger où ils se trouvèrent sous le régime que ce nègre y avait établi décida ceux qui*

---

1. Précis historique des Annales, I, 179.

2. Id., p. 183 et 200.

3. Joinville-Gauban, Voyage d'Outre-Mer et infortunes les plus accablantes de Joinville-Gauban, Paris, 1814, in-8°, I, 129.

*avaient de justes défiances à fixer leur séjour dans les pays où ils se trouvaient.*

La multitude des départs pour Saint-Domingue au cours des deux derniers mois de 1798 est attestée par Robert Sutherland, un marchand de Kingston qui le 9 novembre vint proposer une affaire au comité de sûreté : d'après plusieurs demandes qu'on lui avait faites d'un passage pour Saint-Domingue, il avait des raisons de croire qu'un grand nombre de Français de toutes classes et de toutes couleurs ne désiraient qu'une chose : rentrer à Saint-Domingue. Il croyait savoir que des listes d'échanges avaient été dressées aux frais du gouvernement entre les autorités anglaises et Toussaint Louverture. Il demandait à l'assemblée de la Jamaïque d'adresser un message au gouverneur pour que tous les Français qui désiraient partir, pussent le faire même aux frais de la colonie<sup>1</sup>.

Parallèlement l'on voit la propagande des Espagnols qui avaient toujours cherché à attirer les colons français à Cuba pour y développer la culture du café. La société patriotique des amis du pays établie à La Havane en 1793, envoya des émissaires à la Jamaïque. Le comte de Casa Montalvo à la tête d'une commission vint à la Jamaïque recruter des réfugiés<sup>2</sup>.

III. — A la fin de 1799, la crainte d'une invasion et l'arrestation de deux espions envoyés auprès des réfugiés, auprès des prisonniers et des marrons des montagnes Bleues pour organiser leur soulèvement, firent proclamer la loi martiale. Tous les Français durent se plier à un contrôle nouveau de leur situation. Les indésirables, c'est-à-dire ceux qui étaient sans ticket de sûreté, durent disparaître. Ceux qui en étaient munis eurent à les remettre au gouverneur, qui en les contresignant ou non, accordait ou refusait la résidence à la Jamaïque. Il pouvait faire un choix. C'était aussi un moyen pour réduire la dépense du gouvernement qui accordait des subsides et l'on se débarrassait d'un danger que beaucoup d'Anglais croyaient persistant.

La commission des notables servit heureusement d'intermédiaire. Après avoir groupé les tickets entre ses mains c'est elle qui les soumettait à la signature de lord Balcarres.

---

1. *Journals of the Assembly of Jamaica*, T. X, p. 295.

2. Francisco Perez de la Riva, *El café*, La Havane, 1944, in-8°, p. 16.

Elle réunissait parallèlement les suppliques de ceux qui demandaient à rester, les annotait, prenait des renseignements, garantissait la loyauté de tel ou tel réfugié. Le marquis de La Jaille eut à rédiger un rapport à la demande du gouverneur. Il semble perdu, mais des lettres sont conservées qui implorent sa bienveillance. Une liste fut dressée de ceux qui avaient déposé leurs tickets, tickets imprimés, tickets manuscrits <sup>1</sup>.

Ni pour les familles d'officiers ayant servi à Saint-Domingue, ni pour les réfugiés établis planteurs il n'y eut à intervenir, peut-être parce qu'ils avaient été naturalisés. Mais la commission parla en faveur d'artisans, de petites gens, d'anciens combattants ; ainsi pour Joly, menuisier ; pour Roux, charpentier sur la plantation Hallhuen à St. Mary ; pour Sauveur Bosh, tailleur ; pour Jean-Jacques Fully, charpentier qui travaillait sur la paroisse St. George à une entreprise ; pour Nun qui exploitait à Kingston une boulangerie avec sa femme et ses enfants ; pour Robert et Deschamps, petits entrepreneurs qui venaient d'acheter 18 esclaves nouveaux ; pour Prézeau, chirurgien, qui tenait une table d'hôte à Kingston et qui avait embarqué plusieurs fois sur le corsaire *Simcoë* ; pour J.-B. Dubreuil, ancien marchand orfèvre à Jérémie qui avait pu s'établir à Kingston depuis 1795 et qui était gravement malade ; pour Alléon, ancien soldat du corps auxiliaire du marquis de Contades et qui était boulanger de son métier.

Il n'était pas toujours facile de défendre les marins qui ne s'étaient jamais préoccupés d'avoir un ticket de police. Ainsi Louis Teinturier, de 37 ans, résidant à Kingston depuis 1793, qui n'avait fait que passer de loin en loin à Kingston entre deux embarquements et Gernaërt, un ancien matelot. Il n'avait pas cessé de naviguer jusqu'à ce que l'âge l'eût obligé à prendre une profession sédentaire, mais il n'avait pas demandé de ticket. Il conduisait l'atelier Gubian. François Renaud était voilier et Jean-Pierre Bourgonier était propriétaire d'une petite goëlette avec laquelle il faisait un commerce de bois dans la baie de Kingston.

Plus malaisé était d'intervenir en faveur de ceux qui étaient arrivés récemment de Londres, comme Plantier, ou

---

1. Ces deux types de tickets de sûreté ou de police, l'un sur formule imprimée, l'autre manuscrit, paraissent avoir représenté des certificats un peu différents.

Philippe Charnier venu pour être commis chez son frère, négociant à la Jamaïque et naturalisé, ou comme Jean Fortier, ferblantier, âgé de 64 ans, à Kingston seulement depuis le mois de juin 1799.

La loi s'en prenait à tous les étrangers. Pouvait-on en atténuer la rigueur au bénéfice des Français naturalisés hollandais ou danois, comme Pierre Belloc maintenant sujet danois, marchand de tabac à Kingston. Le cas d'Esquin de Mirepoix était désespéré, car non seulement il n'avait pas de ticket, mais on lui en avait refusé un à cause de sa lâcheté. Il avait sans doute refusé de s'engager dans les troupes de Saint-Domingue.

Toutes les suppliques ne furent pas accueillies favorablement. Environ 200 réfugiés virent revenir leurs tickets contresignés par le gouverneur<sup>1</sup>. Les autres durent gagner un autre pays. Ragatz dit la Trinité<sup>2</sup>.

\*

Le régiment noir qui fut à la fin de 1799 levé parmi les esclaves français pour être envoyé à la Martinique, fut encadré par des officiers réfugiés de Saint-Domingue, évacués avec les troupes anglaises l'année précédente. Nouveau moyen pour écarter des Français. Sans doute la plupart furent volontaires et la correspondance entre le gouverneur et les colons notables nous donne les noms de ceux qui demandèrent à servir dans ce nouveau corps, ou furent proposés pour y être placés<sup>3</sup>. Le général Taylor était chargé du recrutement, mais une commission où se trouvaient Loppinot, le marquis de La Jaille et le marquis de Contades, et nommée par le gouverneur, réunit les demandes des anciens officiers de Saint-Domingue et prit des renseignements sur eux. Elle présenta au général Taylor la liste de ceux qu'elle conseilla de choisir. Des instructions du gouverneur avaient fixé le nombre exact des capitaines, des lieutenants, des sous-lieutenants, quartiers-mâtres et enseignes. Ces officiers devaient avoir servi à Saint-Domingue. Ils seraient placés dans leur grade suivant la date de leur commission. Ceux dont les évé-

---

1. Le marquis de La Jaille au gouverneur, 27 janvier 1800.

2. J.-L. Ragatz, *The fall of the planter class in the British Caribbean, 1763-1833*, New York, London, 1928, in-8°, p. 237.

3. Lettres de Loppinot, Contades et La Jaille au gouverneur, Kingston, 19 janvier 1800 et de Contades et de La Jaille du 29 janvier 1800 ; du marquis de La Jaille des 27, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1800. (Papiers Balcarres).

nements avaient fait perdre leur brevet pouvaient obtenir de la commission des attestations qu'ils étaient pourvus de tel ou tel grade à telle ou telle date. Les demandes furent nombreuses et l'on put faire un choix. Plusieurs de ces hommes reprirent du service simplement pour aller retrouver leur famille passée à la Martinique, ainsi MM. de Louville et Boisraud. Le comte de Rouvray, fils de celui qui avait établi à l'automne de 1791 le cordon des postes qui défendit Le Cap contre les esclaves insurgés, fut le colonel de ce régiment.

Nous connaissons plus de vingt de ceux qui firent une demande ou qui furent finalement acceptés :

Le chevalier du Châtellier qui avait perdu son brevet au cours de l'évacuation de Jérémie, put présenter un certificat du prince de Condé qui résumait ses états de service à l'armée des princes. Il était déjà capitaine en 1789. Il le fut dans le nouveau corps.

M. de Gardères, pourtant capitaine depuis 1790, ne fut placé qu'au premier rang sur la liste des lieutenants parce qu'il n'avait à Saint-Domingue commandé qu'avec ce grade. Chanaut ne serait plus que capitaine-lieutenant, Mondésir que deuxième lieutenant.

Boisdumont était proposé comme lieutenant de préférence à trois autres qui avaient servi comme capitaines. C'est qu'il était déjà en France lieutenant de cavalerie, avait seize années de grade, avait fait la campagne de 1792 dans les gardes du corps du roi. A Saint-Domingue il s'était engagé comme simple soldat dans les hussards de Rohan, y avait reçu deux blessures dont l'une lui avait estropié la main. Passé lieutenant dans le même corps on l'avait vu y rester plutôt que d'être promu lieutenant dans un corps colonial.

Peyrellade, lieutenant quartier-maître, avait demandé malgré son âge, une place de lieutenant à la suite, avec appointements, pour retrouver dans ce corps ses beaux-frères Léonardy<sup>1</sup> et Duboisblanc<sup>2</sup>. Mais il était à Kingston depuis le 7 février 1792 et n'avait pas servi dans les troupes de Saint-Domingue, Duboisblanc, jeune homme de 17 ans avait été présenté par son père pour être sous-lieutenant. Ses chances étaient légères<sup>3</sup>.

---

1. Qui était nommé capitaine.

2. Papiers Vézien Desombrages (Collection de la société des Archives historiques du Poitou, aux Archives de la Vienne).

3. Il fut nommé enseigne.

Babin de Boisneuf, Tardif, Baron-Boisfontaine, Dubois, Gébert et Schefer avaient été proposés pour sous-lieutenants, mais avaient refusé. Pour les remplacer, la commission put offrir les noms de Cornalet, d'Anglade, de Laleu, de Blondel, de Néron, de Roy et en dernier, du jeune Du Boisblanc<sup>1</sup>.

Duverger-Brûlé et Puisaye fils sollicitèrent une sous-lieutenance, Boisraud et Peyre, un grade d'enseigne, Meyer celui de quartier-maître<sup>2</sup>. Leurs demandes étaient appuyées par le comte de Rouvray.

Pour finir, Duverger-Brûlé retira sa demande. Un nommé Béraud, qui avait sollicité, ne fut même pas proposé.

*Il était du nombre des 25 officiers qui donnèrent leur démission à Saint-Domingue dans un moment où les ennemis n'étaient qu'à 6 milles du poste qu'ils avaient à défendre... Cette démarche imprudente et coupable avait été provoquée par le procès militaire qui fut fait à M. de Brosse, leur chef<sup>3</sup>. C'en est assez pour donner à tout autre individu la préférence sur un officier en pareil cas<sup>4</sup>.*

Le docteur Peyre était proposé pour chirurgien-major et le docteur Sicard pour assistant, Brémont, médecin des nègres français de la prison de Bath, ayant décliné l'offre d'assistant chirurgien dans le nouveau corps<sup>5</sup>.

Les capitaines furent : Kerenscoff, Ledoux, Villars, Du Châtellier, Léonardy, O'Schiell, Crémille — qui avait commandé la maréchaussée de Jean-Rabel et qui avait été de la capitulation du Môle —, Laforêt, Lesage, Chanut.

Les lieutenants : Gardera, Mondésir, Brissonet, Audigé, Trévelic, Leris, Bayle, Generes, Gaignard, Dubois-Dumont.

Les enseignes : Lonville, Etienne Noël, Coulomniers, La

---

1. Furent nommés d'Anglade et Laleu.

2. Puisaye, Boiraud et Peyre furent nommés enseignes et Meyer quartier-maître.

3. Une cour martiale réunie au Môle et présidée par le colonel de Contades avait condamné le major Desbrosses, des Chasseurs de Jérémie, à avoir la tête tranchée pour fait d'insubordination envers le colonel Hallam, un Anglais, qui commandait le poste des Irois dans le Sud-Ouest de Jérémie dans la presqu'île du Sud — et pour avoir ameuté autour de lui plusieurs officiers du corps qui étaient sous ses ordres. Ce jugement fut soumis par la cour martiale à l'approbation immédiate du roi d'Angleterre (*Précis historique*, 1, 306).

4. Le marquis de La Jaille au gouverneur, Kingston le 27 janvier 1800 (Papiers Balcarres).

5. Rouvray au gouverneur, Kingston le 8 janvier 1800 (Papiers Balcarres).

Leu, Cornalet, d'Anglade, du Boisblanc, Puisaye, Boireau, Peyre.

Les adjudants : Pétric.

Les quartiers-maîtres : Meyer. ,

Le chirurgien : Peyre ; l'assistant : Sicard.

Le capitaine payeur : H. Pye<sup>1</sup>.

Le régiment, dirigé vers la Martinique, n'y fut pas admis. On y redoutait plus encore qu'à la Jamaïque l'influence des esclaves de la colonie révoltée sur ceux du pays. On le transporta à la Trinité. Il semble que ce régiment fut composé d'éléments de corps coloniaux de l'armée anglaise de Saint-Domingue car des esclaves ayant appartenu aux *Guerriers du Nord*, ancienne légion de Saint-Domingue, furent expulsés de la Trinité.

Dans une lettre à Balcarres du 23 novembre 1801 et venant de la Trinité, le comte de Rouvray nous apprend que le corps qu'il commandait a été versé dans un autre régiment et tous les officiers placés, sauf lui. Il est prêt à rejoindre son ancien régiment et espère revenir bientôt à la Jamaïque après être allé à la Martinique recueillir la succession de sa mère<sup>2</sup>.

\*

D'autres officiers ayant servi à Saint-Domingue partirent alors. Au début de 1800, Vincent Labégan, major du bataillon des hommes de couleur à la solde de Sa Majesté Britannique à Saint-Domingue, s'en va à Cuba. Le comte de Montault de Montbéraud, bien que malade, va partir pour la Trinité où il ne trouvera pas pourtant un climat meilleur qu'à la Jamaïque. Le colonel de Campan qui avait commandé un corps colonial se dit décidé à gagner la Nouvelle Angleterre au printemps. Sa demande de rester à Kingston jusqu'à cette époque laisse clairement voir que son départ n'est pas spontané. Sans avoir été frappé comme les autres par la loi, on a dû le prier de « changer d'air ». Loppinot, maréchal de camp, gouverneur de Saint-Domingue nommé par les princes pour le jour de la reconquête, et un des membres du comité des notables, doit partir lui aussi. Un groupe de réfugiés s'adresse au gouverneur pour que Loppinot puisse rester à la Jamaïque ainsi que ses nègres,

---

1. Balcarres à Portland, 29 janvier 1800, P.R.O. 137/103.

2. Papiers Balcarres.



dans un moment où tout laisse espérer que le roi va reprendre les possessions de la France<sup>1</sup>.

C'est pour la Trinité qu'il part. Cependant le marquis de La Jaille, son collègue au comité des notables n'a pas voulu signer la pétition en sa faveur et l'a même déconseillée. Que s'est-il passé ?

\*

En 1805 ont donc quitté la Jamaïque à peu près toutes les familles qui n'y avaient pas trouvé un moyen de vivre ainsi que la plupart des célibataires, c'est-à-dire tous ceux qui pour une raison ou pour une autre avaient été trouvés indésirables par les autorités britanniques. A ce sujet la comparaison entre la liste des réfugiés secourus en octobre 1804 avec celle de 1795 est très instructive. En 1795 on compte beaucoup d'hommes. Sur celle de 1804 on voit 127 femmes contre 14 hommes. Ces femmes sont des veuves, pour la plupart chargées d'enfants<sup>2</sup> ou des malades ou des jeunes filles qui ont perdu leurs parents. Les hommes ont plus de 50 ans : La Villéon, Peyrac, Saint-Ours, d'Uston, La Gautraie, Montagnac, Du Boisblanc, Charest de Lauzon<sup>3</sup>. Presque tous ont établi des plantations de café.

On verra bien ensuite apparaître quelques noms nouveaux mais c'est la montée à nos yeux de quelques familles depuis plusieurs années à Kingston mais qu'aucune circonstance ne nous avait fait connaître jusque-là ; en 1807, Fonsèque et Noël Camin<sup>4</sup>, en 1809, Guillaume Guybert qui vit à Kingston<sup>5</sup>, Th. Berry<sup>6</sup>, Gilibert, chevalier de Buor, capitaine de vaisseau, propriétaire au Trou<sup>7</sup>, en 1811, Jean Melvin<sup>8</sup>. Mais s'il y a plus d'arrivées il n'y a presque plus de sorties.

---

1. C'est-à-dire au moment des défaites du Directoire en Italie, quand Bonaparte était en Egypte.

2. Public Record Office, C.O. 137/112. Statement of succours granted to French emigrants by order of His Excellency, Lieutenant General Nugent for the month of september 1804.

3. Les Charest de Lauzon étaient nombreux à Kingston.

4. *Caribbeana*, III, p. 117.

5. Delany, p. 45.

6. *Caribbeana*, III, p. 198.

7. P. Sannon, *Histoire de Toussaint-Louverture*, 192-193, 3 v. in-8° ; III, 176.

8. *Caribbeana*, III, p. 118.

#### XIV. — APRÈS 1815

Après plusieurs années de séjour à la Jamaïque, ceux qui restent des réfugiés français forment en 1805 une manière de colonie, une société stabilisée. Rares paraissent les familles qui vont quitter l'île les années suivantes, même au début de la Restauration.

Des mariages resserrent les liens de celles qui demeurent, et ils les fixent. Les actes de baptême et de sépulture, avec les noms des témoins ou des parrains et marraines, tous réfugiés, font ressortir cet enchevêtrement qu'on semble vouloir mettre en évidence<sup>1</sup>. Toute cette société n'est qu'un immense cousinage. Peu d'alliances avec des familles anglaises créoles, sans doute pour des raisons religieuses. Les souvenirs des fortunes perdues, une église commune font unité. On demeure entre Français, très probablement entre

---

1. Ainsi le 29 novembre 1809 au mariage de Philippe Lemer cier-Duquesnay à Kingston avec Marie-Françoise Duverger (Delany, 31-34) où assistent Marie-Marcelle Lemer cier-Duquesnay sœur du marié, épouse d'Achille Onffroy, Marie-Françoise Lemer cier-Duquesnay, femme de Pierre Baron-Boisfontaine, Charles Duverger, oncle paternel de la mariée, Marie-Françoise Lesieur-Duquesnay, mère de l'époux, Marie-Madeleine Jolly-Duverger, mère de l'épouse et Simon Layau, Jean Pavageau, J.-B. Pivert — qui sera encore à Kingston en 1829 — Marainville-Leclair. Les Lemer cier-Duquesnay avaient aux Gonaïves une cotonneraie et un parc d'élevage au nom peu éclatant, *la Désolée* (État, 1832 : 26.500 fr.) et une caféière au Gros-Morné au Boucan Richard (État, 1830 : 81.000 fr.). Le 7 juillet 1805, le P. Lecun confirme André Barle, Louis Vivien, Louis Delamare, Simon Pierre, Jean Rollignot, Joseph-Simon Michel, Pierre Planton, Jean Godon d'Epéchon, François-Emile Mathieu, Louis-Aimé et Pierre-Auguste de Richemont, Georges-Quentin de Sainte-Marie, Joseph-Robert Galesque, Louis Dieudonné de Gaud, Anne-Françoise et Marie Beaudeau, Marie-Céleste Augereau, Adélaïde Deslandes, Élisabeth Duval, Louise-Normantine Gachet, Désirée-Emilie de Gaud, Anne-Marie Désamon, dame de Gaud, Thérèse Jordan, Madeleine-Anne-Marie Mathieu, Euphrasine Nadeau, Claudine Nagso, Marie-Antoine Roux, Marie-Louise Sabaté, Marie-Athalie-Elisabeth Sainte-Marie, Jeanne-Victoire Vialès. A l'enterrement du P. Lecun le 18 octobre 1807 signent : J.-J. Uter, G. Villegrain, Verneuil, Jean Brandeau (dont la famille est encore représentée à la Jamaïque) et Henri Cabot.

créoles, mais on se tient pour fixés à la Jamaïque, les uns par leur vie réduite, les autres par les plantations qu'ils ont pu établir non sans difficultés et à l'aide de crédits locaux, et par la guerre qui ne permet pas de songer à rentrer en France.

Les frères Onffroy, qui avaient une sucrerie à Tiburon et une indigoterie à Cavaillon<sup>1</sup> se sont refait une petite fortune à la Jamaïque. L'un, associé à O'Hara, est d'abord à St. Ann, puis avec Simpson à Little River et à Merry Wood, toujours sur St. Ann<sup>2</sup>; Achille est à Standley Park à St. Andrew<sup>3</sup>. Il faut dire qu'Achille s'est fait naturaliser le 10 avril 1798, Roland le 22 novembre suivant et que Jacques a été colonel au service de S.M.B., et un de ceux qui ont demandé une concession aussitôt après l'évacuation. Ils ne sont pas créoles, mais de Bayeux<sup>4</sup>.

De même les nombreux Desgouttes, à St. George entre 1810 et 1815. Ils venaient du Limbé dans le nord où Joseph Desgouttes avait été major de milices de 1766 à 1776<sup>5</sup>. Il avait servi comme lieutenant dans les hussards de la Légion britannique et s'était fait naturaliser en 1799. Sa caféière de Moco à St. George est-elle l'effet de sa naturalisation, ainsi que celle de Pierre Desgouttes, planteur à Peter Hills en 1825, naturalisé le 17 septembre 1798<sup>6</sup> ?

Ici se présente pour nous le problème des naturalisations.

A vue de pays, il semblerait que les demandes de naturalisation aient été faites pour acquérir des terres ou pour en assurer la propriété par la qualité de sujets anglais<sup>7</sup>. Mais la question reste un peu obscure pour nous. Elles ne commencèrent guère avant 1796. Elles assuraient le droit de résidence et elles nous précisent peut-être le moment où les réfugiés ont perdu tout espoir de retrouver leurs biens à Saint-Domingue ou de rentrer en France. Leur rythme est instructif. En 1795, 1796 et 1797, elles sont peu nombreuses, aussi en 1798, avant l'évacuation. Mais après le mois de juin, c'est l'arrivée de beaucoup d'officiers des troupes coloniales. Ils

---

1. Moreau de Saint-Méry, éd. de 1797, II, 749-751 et 654.

2. *Jamaica Almanack*, 1819-1823.

3. id., Jacques est à St. Ann.

4. Archives Nationales, Colonies E 325.

5. id., Colonies E 124.

6. *Jamaica Almanack*, 1810-1816.

7. Archives Nationales, Colonies, CC 9 A 49. Laffon de Ladébat à son frère à Londres, Moncaque, 19 avril 1815.

ont des esclaves et demandent des concessions et la naturalisation. Mais 1799 et 1800 voient le mouvement baisser, et aux années suivantes, il n'en est que quelques-unes. Légère reprise en 1807, en 1808 et en 1809 et en 1825 et en 1826 quand le gouvernement de la Restauration a reconnu l'indépendance d'Haïti et que les réfugiés ne peuvent plus compter remettre le pied dans l'ancienne colonie.

\*

Il est assuré qu'à partir de 1813-1814, quelques réfugiés peuvent aller à Saint-Domingue. Pas pour longtemps et pas dans le nord, semble-t-il, mais dans le sud et à Port-au-Prince, capitale de la république que gouvernait Pétion. Ces visiteurs ne devaient pas être d'anciens grands propriétaires. On ne les eût probablement pas admis. *M. de Gourgue, chirurgien et habitant du sud, y passa six mois [au Port-au-Prince] et revint à Kingston au mois de mars 1815*<sup>1</sup>.

Les débuts de la Restauration donna vie au groupe des réfugiés, fit renaître chez certains d'entre eux l'espérance d'un retour prochain sur leurs biens abandonnés. De plus réalistes virent la possibilité d'une installation en France. Peu réduisirent leur attente au succès de négociations commerciales qui ménageraient des relations privilégiées avec l'ancienne colonie.

Aussitôt qu'ils le purent, ils adressèrent au roi les hommages de leur fidélité. Le centre de leurs regards et de leurs espoirs était en France Malouet, le ministre de la marine, ancien propriétaire à Saint-Domingue, où il avait épousé une créole, le comte de Vaudreuil propriétaire colonial lui aussi et le groupe d'anciens colons qui s'organisait au ministère de la marine pour renseigner le gouvernement et incliner sa politique. C'est par Vaudreuil que le roi le 22 septembre 1814 répondit à l'adresse des colons<sup>2</sup>. Au vrai ce n'était qu'un geste de politique pour leur faire prendre patience.

\*

Les anciens colons depuis tant d'années à la Jamaïque se croyaient le mieux placés pour savoir par le commerce anglais ou américain ce qui se passait au juste en ce que l'on

---

1. Ibidem. Réponse de Sa Majesté Louis XVIII aux colons de Saint-Domingue réfugiés à la Jamaïque accompagnée d'une lettre à M. le comte de Vaudreuil, 22 septembre 1814, imprimé (Colonies, CC 9 A 49).

2. CC 9 A 49.

commençait à entendre appeler *Hayti*. Quelques-uns se pressèrent en avant en faisant parvenir en France des renseignements sur la situation, et pour décider de quelle manière serait abordée la question de leur retour sur leurs plantations.

Charles Baligan d'Heillecourt<sup>1</sup>, L. Perrotin, Régnier du Timat, Ronseray, Bernard La Gourgue et le chevalier Laffon de Ladébat s'organisèrent en comité de correspondance et de donateurs d'avis, de conseillers pour les projets de débarquement à Saint-Domingue. Le comte<sup>2</sup> de Loppinot, qui avait été en 1793 désigné par les princes pour prendre le gouvernement de la colonie dès qu'elle serait de retour aux mains du roi, fait savoir de la Trinité à Malouet le 14 juillet 1814 qu'il va se rendre au plus tôt à la Jamaïque pour diriger les liaisons des réfugiés avec le ministre du roi<sup>3</sup>.

Ce que les réfugiés pouvaient apprendre, ils le faisaient secrètement parvenir en France par la voie de notre ambassadeur à Londres. Laffon de Ladébat envoyait aussi à son frère une manière de long rapport sur la situation de Christophe et de Pétion et sur celle de la population de Saint-Domingue. La fragilité du pouvoir de Christophe était présentée comme une évidence sur laquelle la politique de la

---

1. Qui écrivait de Kingston à un ami le 27 juin 1803 :

Toussaint est arrêté (\*), mon cher ami. On va, dit-on, le juger à Saint-Domingue même. Voilà la première mesure qui ait été de mon goût. Voilà aussi la première fois que je me livre à l'espérance sur la régénération de cette trop malheureuse colonie. L'idée est abattue. On va, je pense, changer le culte, et les blancs propriétaires ne seront plus ni esclaves ni victimes. Malgré toutes ces raisons d'espoir, je resterai ici autant que je le pourrai. Je n'aurais plus d'ambition ni de courage, si je n'avais pas des parents et des amis malheureux.

Je vous ai rendu compte dans mes réponses à vos deux lettres de ma vraie situation. Les 18.000 gourdes (\*\*) que j'avais sauvées du naufrage de Saint-Domingue ont été mal placées ici, ou dépensées en grande partie pour conserver ma santé toujours prête à se déranger. Je suis forcé de vivre d'un régime que je ne pourrais pas suivre à Saint-Domingue et qui exige un peu de dépense ici.

Jusqu'à ce que je sois rétabli dans ma propriété de Saint-Domingue (\*\*\*) je ne puis pas diviser le peu qui me reste...

(\*) Le général Leclerc annonçait le 22 prairial an X — 11 juin 1802 — l'arrestation de Toussaint-Louverture et de sa famille (P. Rousier, *Lettres du général Leclerc*, Paris, 1937, in-8°, p. 168.

(\*\*) Soit 244.000 livres coloniales.

(\*\*\*) Il possédait les 4/5<sup>e</sup> d'une caféière à la Nouvelle Plymouth, sur la paroisse de Jérémie, estimée au total 555.750 fr. *Etat*, 1832.

2. Ce titre n'apparaît qu'après 1814.

3. Archives Nationales Colonies CC<sup>9</sup> A 52 le comte de Loppinot au ministre. Port-of-Spain, 14 juillet 1814.

France pouvait compter. Toutes les proclamations, les ordonnances des gouvernements haïtiens parvenues à Kingston étaient transmises à Paris. Des pièces allaient aussi à la chambre de commerce de Nantes<sup>1</sup>.

Sur quoi Laffon de Ladébat se faisait nommer provisoirement commissaire du roi, et dirigeait le comité de Kingston entré en rapport avec celui des anciens colons qui en France poussaient à une attaque immédiate des *révoltés de Saint-Domingue* et préparaient l'opinion publique à l'idée de cette revanche. L'activité épistolaire des réfugiés paraît avoir été assez grande, sinon efficace, avec Malouet, avec le comte d'Artois, avec le comte Ferrand et le vicomte Dubouchage, successeurs de Malouet au ministère.

Ce n'est pas leurs sentiments de colons dépossédés qui préparèrent le bon accueil à Port-au-Prince et au Cap de la mission de renseignement que dès juillet 1814 Malouet envoya auprès de Christophe et de Pétion comme la première phase des négociations qui ramèneraient bientôt Saint-Domingue dans le giron de la métropole. Le colonel Dauxion-Lavaysse, le lieutenant-colonel Franco de Medina et Dravermann aîné, négociant bordelais, constituèrent cette mission que l'on voulait secrète, et qui, partie de Londres, devait s'arrêter d'abord à la Jamaïque<sup>2</sup>.

A Kingston où Dauxion-Lavaysse resta plusieurs semaines, il fut très entouré par les colons qui voulaient connaître ses instructions et inspirer les négociations prochaines. Comme il en avait reçu le pouvoir, Dauxion nomma le chevalier de Ladébat comme attaché à la mission, mais le chevalier n'alla pas à Saint-Domingue. Sans doute apprit-on qu'ancien

---

1. id. Kingston, 2 janvier 1815. Les archives de la chambre de commerce de Nantes pour le XIX<sup>e</sup> siècle ont été versées en septembre 1899 aux archives de la Loire-Atlantique. Les procès-verbaux des délibérations de la chambre pour 1814 manquent ainsi que la correspondance.

2. Sur la mission de Dauxion-Lavaysse voir l'introduction à la traduction de son *Voyage aux îles de Trinidad, de Tabago, de la Marguerite et dans diverses parties de Venezuela* (Paris, 1813, 2 v. in-8°) par M<sup>me</sup> Angelina Lemmo, Caracas, 1967, in-4°, Universidad Central de Venezuela. Les instructions de Malouet furent publiées par M. Wallez, *Précis historique des négociations entre la France et Saint-Domingue, suivi de pièces justificatives et d'une notice biographique sur le général Boyer, président de la république d'Haïti*, Paris, 1826, in-8°, 488 p. Nous n'avons pu lire le mémoire de M. Leslie Manigat sur *La naissance d'Haïti à la vie internationale* (Diplôme d'études supérieures, Paris, 1955) et ne savons s'il y parle de la mission de 1814 et des réfugiés à la Jamaïque.

propriétaire, il y serait très mal reçu. Dravemann commit des indiscrétions qui n'aidèrent pas à ménager un bon accueil à Port-au-Prince ni au Cap, où l'on était sur ses gardes. La mission échoua lamentablement<sup>1</sup>. Lepelletier de Saint-Rémy fait allusion aux *faibles renseignements* sur l'état de Saint-Domingue que le département de la marine tirait de *la correspondance confuse des colons réfugiés à la Jamaïque*<sup>2</sup>.

Pourtant les réfugiés se croyaient au centre de toutes les manœuvres. Ladébat, qui était bien placé pour les connaître sut que Dauxion-Lavaysse ramena d'eux une assez triste impression. A son retour à la Jamaïque, Dauxion-Lavaysse reçut beaucoup d'anciens colons. Leurs exigences parurent grandes :

*Chaque colon, comme au début de la révolution voulant que tout marche exclusivement selon sa cervelle, se défie des agents du gouvernement et les cervelles des anciens habitants de Saint-Domingue sont pires, entre nous soit dit, depuis la fin des malheurs de la France qu'elles ne l'étaient au berceau de la révolution. L'accueil que leur réserva le chef de la mission ne réduisit pas leurs récriminations. Tout cela n'a pas satisfait ces têtes folles qui eussent, je crois, exigé qu'on leur rendit des comptes et que toute demande leur fût préalablement soumise*<sup>3</sup>.

Ils publièrent plusieurs brochures que nous ne connaissons guère que par les répliques des Haïtiens<sup>4</sup>. Ils demandaient l'isolement économique de l'Etat qu'ils entrevoyaient devoir s'unifier un jour. Comme « les rebelles » ne pouvaient commercer avec l'ancienne métropole, ils ne devaient avoir de relations avec personne. Les réfugiés savaient que l'on discutait déjà à Paris des grands avantages de la reconnaissance de l'indépendance, et voyaient rouge alors et s'élevaient contre l'Angleterre qui soufflait cette idée en entretenant une navigation suivie avec Le Cap et Port-au-Prince.

Parallèlement à ceux de Kingston les anciens colons de

---

1. Par une lettre au successeur de Malouet à la marine publiée au *Moniteur Universel* du 18 janvier 1815, le roi non seulement désapprouva la mission, mais en « témoigna son profond mécontentement ».

2. *Saint-Domingue. Etude et solution nouvelle de la question haïtienne*, Paris, 1846, 2 vol. in-8°, II, p. 18.

3. Laffon de Ladébat à son frère, Kingston le 14 janvier 1815. (Archives Nationales, Colonies, CC 9 A 53).

4. Chevalier de Frézeau, *Réfutation d'un écrit des ex-colons réfugiés à la Jamaïque intitulé : Exposé de l'état actuel des choses dans la colonie de Saint-Domingue*, au Cap Henry, chez P. Roux, imprimeur.

Saint-Domingue résidant à la Guadeloupe s'organisaient en comité et s'employaient à donner des nouvelles et des conseils au ministère. Faugas, président du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre, ancien colon<sup>1</sup> lançait l'idée d'une brochure sur le climat et la fièvre de Saint-Domingue, à envoyer à Saint-Thomas, où abordaient fréquemment des bâtiments de Saint-Domingue. Elle permettrait d'entrer en contact avec les indigènes<sup>2</sup>.

L'échec de la mission Dauxion-Lavaysse ne changea naturellement rien aux aspirations des réfugiés. Puisque des négociations n'avaient même pas pu être vraiment ouvertes, seule une reconquête ramènerait *les rebelles de Saint-Domingue* à la raison et commencerait la restauration de la vie économique française. L'installation du protectorat de l'ancienne mère-patrie ne serait que la plus triste des éventualités. Au comité des colons de Kingston, c'était la préoccupation de tous les jours de faire entreprendre une nouvelle expédition, mais cette fois inspirée par les anciens colons qui en suggéreraient les meilleures voies. Aussi parmi les très nombreux mémoires et projets adressés au ministre sur la question de Saint-Domingue figurent en bon rang ceux qui furent envoyés de la Jamaïque par Laffon de Ladébat, Deneux, Montagnac, mais ils ne se distinguent pas des plans et suggestions présentés par les colons rentrés en France au cours de la Révolution<sup>3</sup>. C'est la même inconscience des immenses difficultés de l'entreprise, la même ignorance de l'impuissance de notre marine et de la situation morale des anciens esclaves libérés par plus de dix ans de lutte et par l'échec du général Leclerc. L'annonce d'une nouvelle armée ne pouvait que leur évoquer une tentative d'un retour à l'esclavage, et que renouveler les atrocités des vaincus au cours des mois qui précédèrent l'évacuation.

\*

Une autre question fut fort discutée parmi les réfugiés après 1814. C'est celle du retour en France. Pas longtemps pour beaucoup. Leur manque de ressources pour leur pas-

---

1. Avec sa première femme Perrine de Laroque, Isaac-Joseph Faugas possédait au canton de l'Îlet dans le quartier des Cayes, une sucrerie estimée 801.000 fr. (*Etat*, 1829, p. 366) et en ville un emplacement, rue Traversière.

2. *Observations sur Saint-Domingue par une société d'habitants* (du 25 février 1814), s.d. in-16, 12 p. (Arch. Nat. Colonies, CC 9 A 49).

3. Archives Nationales, Archives CC 9 A 50.



sage, la dispersion ou la disparition de leurs familles en France dictaient la conclusion. Une plantation, établie après bien des privations mais qui leur permettait de vivre, fixait les moins pauvres à la Jamaïque. Ceux-là devaient avoir été naturalisés anglais. L'on ne sait trop dans quelles conditions le gouvernement continuait à distribuer des secours aux familles les plus démunies. Jouèrent aussi sur plusieurs familles les habitudes de la vie créole, cette forme de l'appel du sol chez les colons. Au demeurant, parmi ceux qui étaient encore à la Jamaïque combien étaient nés en France ? Le mauvais résultat de la mission Dauxion-Lavaysse, puis, après les Cent jours, la révélation que la véritable politique de la Restauration était opposée à l'idée de toute expédition, déçut profondément les réfugiés et décida beaucoup d'entre eux à rester.

Mais, la paix venue, d'autres rongeaient leur frein. Une lettre de Montagnac au comte de Vaudreuil, le lointain protecteur des anciens colons auprès du roi, exprime violemment le désir de rentrer :

Kingston, le 22 juillet 1814. — *Nous sommes ici des naufragés, des enfants perdus, sans patrie, pire que des juifs, sans chefs ni pontifes<sup>1</sup>. Les Français sont comme des juifs répandus sur toute la surface de cette île et voulant profiter du départ du paquet, seul bâtiment partant pour l'Europe<sup>2</sup>.*

Bien peu peuvent partir, et beaucoup se sentent abandonnés. L'union au reste n'est pas parfaite entre eux.

Les lettres d'un autre réfugié, Dominique Lemaire, sont plus précises sur l'anxiété générale.

Kingston, 1<sup>er</sup> janvier 1815 (à son neveu). — *Vous me demandez quelle est la situation actuelle de Saint-Domingue. Vous pouvez voir un aperçu de son état dans un exposé signé de plusieurs colons ici<sup>3</sup>, lequel va être envoyé à toutes les chambres de commerce en France. Nous avons espoir qu'il pourra les aider à combattre les prétentions erronées des philanthropes fanatiques de France et d'Angleterre qui prêchent l'indépendance de la colonie de Saint-Domingue sous le nègre Henri Christophe et le mulâtre Pétion.*

---

1. Montagnac veut dire sans prêtre français.

3. Librairie de la Licorne, 12, rue Bonaparte à Paris.

3. C'est l'Exposé de l'état actuel des choses des colons de Saint-Domingue dont nous avons parlé précédemment.

*Mais l'accueil favorable que Sa Majesté a fait aux deux adresses des planteurs et colons de Saint-Domingue réfugiés à la Jamaïque, nous rassure, puisque Sa Majesté [a fait dire à] M. Ferrand, ministre de la marine par intérim, de donner aux colons l'assurance qu'elle s'occupe de leur sort et qu'elle éprouve le plus vif désir de voir leur fidélité récompensée par l'état brillant de la colonie. Il n'est aucun moyen qu'elle ne soit disposée à employer pour la ramener à son ancienne prospérité...*

*Cette lettre par ordre de Sa Majesté a été écrite le 22 septembre par M. Ferrand à M. le comte de Vaudreuil, pair de France et créole de Saint-Domingue, qui par la sienne du 23 décembre a eu la bonté d'en faire parvenir une copie conforme aux colons de Saint-Domingue. Cette réponse gracieuse de notre bien aimé roi nous a réconfortés.*

5 mars, 1815 au même. — *Je serais charmé de savoir quelle sensation aura pu faire l'imprimé de quelques colons français réfugiés ici, adressé à la Chambre de commerce de Dunkerque et si elle a fait quelques démarches relatives au contenu de ce mémoire<sup>1</sup>.*

*...Parmi ces hommes de couleur il y en a 4 ou 5 qui se distinguent par leurs écrits. Il y a aussi un prêtre blanc. Étant pourvu de tout ce qui a été imprimé en Europe depuis la révolution pour ou contre l'esclavage et la traite de Guinée ils y puisent leurs matériaux.*

*Il y a quelques jours on a reçu ici quelques brochures du Cap. Ils en ont envoyé des exemplaires en Angleterre, en France et surtout pour le congrès où... ils se flattent beaucoup qu'ils obtiendront gain de cause, c'est-à-dire d'indépendance et l'abolition de la traite.*

*Une de ces brochures écrite par un quarteron<sup>2</sup> le prétendu baron de Vastey, contient une nomenclature des plus atroces injures et invectives contre les colons<sup>3</sup> et une liste*

---

1. Aucun document à ce sujet aux archives de la chambre de commerce de Dunkerque.

2. C'est-à-dire fils d'un blanc et d'une mulâtresse.

3. Pompée-Valentin, baron de Vastey, *Le secret colonial dévoilé. Le voilà donc ce secret plein d'horreur. Le système colonial, c'est la domination des blancs, c'est le massacre et l'esclavage des noirs, du Cap Henry, 1814, in-12, 97 p.* Sur Vastey, cf. Carlo Cordie, *Il barone Pompee Valentin de Vastey de l'indipendenza di Haiti*, Annali della scuola normale superiore di Pisa, 1957, série 2, v. 2, fasc. 3-4, p. 250-266.

par noms d'un grand nombre d'habitants de divers quartiers qui ont exercé, dit-il, toutes sortes de barbaries contre les nègres ; mais ce prétendu baron ne relate point les motifs qui ont pu conduire ces habitants à punir si sévèrement des scélérats et des empoisonneurs. Il cite plusieurs personnes respectables de mon quartier et que j'ai connues pour être incapables de pareilles atrocités.

Voici le fait : quelques-uns de leurs nègres avaient formé et concerté l'abominable projet de faire mourir de chagrin leurs maîtres en les ruinant et en les réduisant à la mendicité. Ils droguaient leurs camarades contre lesquels ils avaient quelque rancune, et ceux qui paraissaient les plus attachés à leurs maîtres, et ainsi successivement ; ils exerçaient même quelquefois leur art diabolique sur les animaux. Ce noir complot ayant été découvert, les chefs furent arrêtés, et bien convaincus, tant par les poisons trouvés en leur possession que par leurs propres aveux. Les habitants en donnèrent connaissance à la justice. Mais, comme par les formalités ordinaires d'une procédure criminelle il est presque toujours impossible de parvenir à la conviction juridique requise, malgré la certitude du crime, parce que c'est un principe chez les nègres d'être toujours sur la négative et de ne jamais se trahir les uns les autres, et, s'ils sont juridiquement convaincus de dénoncer des nègres innocents soit par une continuation de scélérateuse, soit qu'ils espèrent follement se sauver par le nombre des inculpés, ce qui embarrasse beaucoup les juges, et exige de plus amples informations, n'aboutissant à rien, alors la justice après avoir mûrement examiné et passé le tout, s'en remettait ordinairement à l'habitant lui-même, à infliger, en son âme et conscience, la punition que suivant la loi, méritaient les empoisonneurs. D'ailleurs il convenait que cette exécution se fit sur les lieux mêmes pour intimider et servir d'exemple. Ce qu'il y a de remarquable c'est que dès l'instant que ces empoisonneurs furent exécutés, ces mortalités surprenantes et pour ainsi dire subites, cessèrent, alors que jusque-là le nègre le plus robuste tombait tout à coup malade, languissait et mourait en peu de temps.

L'exposé ci-dessus fait révoquer en doute la véracité des assertions de ce pamphlet, contre les autres habitants.

Un fait nouveau vint brusquement décider plusieurs familles à rentrer en France. En 1816, les Anglais cessèrent de verser les allocations légères sans doute, mais régulières,

qu'en vertu d'une mesure dont la date nous est inconnue ils continuaient à accorder à des réfugiés dans le besoin. C'était peut-être en parallèle de la distribution des secours que depuis 1794 les gouvernements français versaient aux colons dépossédés<sup>1</sup>, passés en France. Au surplus ce que les Anglais distribuaient à la Jamaïque paraissait désormais sans intérêt politique.

*Nombre de familles* sollicitèrent alors des secours à domicile de la part du gouvernement de Louis XVIII, ou les moyens de revenir en France jouir des secours du roi ; mais le ministre trouva que ces secours ne pouvaient être accordés hors du territoire français. Le 15 janvier 1817 il adressa au roi un rapport sur la demande des réfugiés :

*Plusieurs familles de colons échappés aux désastres de Saint-Domingue se trouvent dans une situation qui paraît être malheureuse. Le gouvernement anglais est venu pendant longtemps à leur secours mais depuis le mois de mai dernier toute distribution a cessé d'avoir lieu en leur faveur.*

*Ils désirent revenir en France pour y jouir des secours que Votre Majesté accorde aux propriétaires réfugiés de Saint-Domingue et ils demandent qu'un bâtiment de Votre Majesté soit envoyé à cet effet à la Jamaïque d'où ils seraient conduits dans un port de la métropole.*

*Je prends vos ordres, Sire, sur cette demande qui m'a paru de nature à être favorablement accueillie. Dans le cas où Votre Majesté daignerait y accéder, je la prie de me faire connaître si elle entendrait que la totalité des familles dont il s'agit, lesquelles forment un nombre de 50 à 60 individus, fût reçue dans le bâtiment qui serait envoyé à la Jamaïque et que les propriétaires colons fussent nourris pendant la traversée à la table de l'état-major ou à la ration suivant la qualité des passagers<sup>2</sup>.*

La liste de ceux qui désiraient partir fut dressée par des commissaires qui en avaient reçu l'autorisation du ministre et qui durent être les chevaliers de Ladébat et de Lafitte, le colonel Deneux et L. Vendryes. Ils firent un certain tri ou on le fit à Paris et il semble que furent d'abord désignées les familles de militaires ou d'anciens militaires<sup>3</sup>. Le

---

1. Ils équivalaient à quelques sous par personne et par jour.

2. Rapport au roi du 15 janvier 1817. Arch. Nat. Colonies CC 9 A 52.

3. A. Deneux, au ministre. La Villette, 5 août 1819 (ibid., CC 9 A 51).

roi fit envoyer les gabarres la *Zélée* et la *Salamandre* qui au cours de l'été ramenèrent environ 60 personnes. Parmi les familles qui revinrent étaient celles des Montagnac et des Laffon de Ladébat.

Trente-deux ou 36 familles<sup>1</sup> demeuraient à la Jamaïque en 1818 qui n'avaient pas pu partir l'année précédente ou ne s'étaient pas décidé à le faire. Elles s'y étaient résolues maintenant. Pourtant, depuis leur arrivée en France, les rapatriés paraissaient bien plus malheureux qu'ils ne l'avaient été à la Jamaïque et *avoir cédé plutôt à un désir de déplacement naturel au malheur qu'aux possibilités d'une situation meilleure*, car les secours aux colons étaient presque dérisoires. Mais ayant vu partir leurs compatriotes sur les bâtiments du roi ils crurent compter sur le même acte de bienfaisance à leur égard. Ils demandèrent leur retour.

Deneux, Lafitte et Vendryes intercédèrent donc auprès du ministre, qui d'abord déconseilla fortement ce rapatriement qui présentait de grandes inconnues. Nous ne connaissons pas le nom du navire qui fut chargé de leur voyage, mais il paraît bien qu'ils obtinrent gain de cause dès 1818. Le colonel Deneux qui n'avait pas voulu profiter du premier retour, prit passage sur le navire de 1818.

Bien avant le départ du chevalier de Ladébat on a vu pointer le nom d'un autre réfugié dont le rôle grandit au dépens de celui de La Fitte et de Deneux, c'est Louis Vendryes. Dès 1815 il s'était offert pour communiquer au ministre tous les renseignements qu'il pourrait trouver sur ses compatriotes de la Jamaïque et sur la situation à Saint-Domingue, et le ministre avait presque aussitôt accepté cette proposition. Ce nouveau correspondant, qui se fit lui aussi secret, était un ancien employé dans les bureaux de la marine à Versailles. Passé à Saint-Domingue vers 1788 il avait exercé les fonctions de sous-commissaire de la marine à Port-au-Prince. Pendant l'occupation anglaise il avait été chargé, ou s'était fait charger, de l'administration des biens d'absents du quartier de l'Arcahaye. A l'ordinaire ces fonctions ne laissaient

---

1. Le rapport du ministre de la marine au roi du 26 février 1818 donne ces deux nombres. Voir aussi, ministre de la marine au chevalier de Ladébat, au chevalier de Lafitte ou à M. des Sources à la Jamaïque. Mesures à prendre pour le rapatriement de quelques familles de colons réfugiés. Liste des colons... susceptibles d'être embarqués sur les bâtiments du roi à destination de la France, Paris, 4 février 1817, Arch. Nat. S.O.M. G, sans cote. Réfugiés.

pas pauvre, et ses poches ne devaient pas être très légères quand il fut évacué sur la Jamaïque avec sa famille. A Kingston il avait pu former un établissement de commerce et une de ses filles épouser un officier, lui aussi évacué, Le Ménard, qui était resté au service anglais comme colonel d'artillerie et qui en 1815 commandait toutes les fortifications de l'île<sup>1</sup>.

Par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Londres il fit donc parvenir à la marine tout ce qu'il put recueillir sur les rapports maritimes et commerciaux des Anglais avec Le Cap et avec Port-au-Prince, sur les sucres et cafés de notre ancienne colonie, sur leur qualité et leur prix, sans oublier les nouvelles sur les revendications politiques des gens de couleur libres de la Jamaïque<sup>2</sup>.

De son activité nous ne retiendrons qu'un aspect parce qu'il semble lié au retour des derniers réfugiés qui soient rentrés en France groupés, nous parlons du renvoi aux Archives de la marine et des colonies des *papiers dits des réfugiés*.

Nous avons vu par les souvenirs de M<sup>me</sup> de Peyrac qu'en 1793 ou 1794 ils avaient commencé à être réunis en assez grand nombre pour que le gouvernement anglais nommât une gardienne. Ils devaient consister en quelques épaves des papiers publics ramenés de Saint-Domingue ou interceptés sur des prises. Il est probable qu'ils permettaient de certifier l'état civil de plusieurs réfugiés et leurs droits de propriété. Les autorités de la Jamaïque en assurant leur abri et leur conservation se donnaient quelque droit sur eux. Pratiquement les expéditions dont pouvait avoir besoin tel ou tel réfugié étaient taxées très cher : pour un simple extrait baptistaire : un ou deux doublons — de 80 à 160 livres de France<sup>3</sup>.

L'évacuation de la colonie en 1798 avait gonflé le dépôt des papiers de Saint-Domingue : registres paroissiaux, éléments du greffe de Port-au-Prince, quelques minutes des notaires de l'Arcahaye, de la Croix-des-Bouquets, du Grand et du Petit-Goave, « *peu ou point de Jérémie* »,

---

1. L. Vendryes au ministre, Kingston, 17 décembre 1815 et 7 septembre 1816.

2. Lettres des 7 septembre, 20 octobre, 10 novembre et 2 décembre 1816, et des 28 mai et 29 juin 1817. Archives Nationales, Colonies CC 9 A 50).

3. Vendryes au ministre, Kingston, le 10 novembre 1816 (Archives Nat., Colonies, CC 9 A 50).

etc... On avait installé l'ensemble à Spanish Town et confié sa garde à Grandjean d'Aubancourt avec un traitement de £ 350. A sa mort, sa veuve l'avait remplacé, puis M<sup>lle</sup> Séraphine Robert. En 1816 elle était partagée entre M<sup>lle</sup> Robert et un très jeune homme, le fils de M. d'Allard, ancien officier au régiment de Port-au-Prince.

La question était de faire rentrer ce fonds au dépôt des papiers publics des colonies à Versailles. Vendryes ne prévoyait pas de difficultés de la part des Anglais qui seraient débarrassés des frais de leur protection. Déjà Laffon de Ladébat avait montré l'intérêt de l'affaire mais elle ne pouvait être décidée qu'à Londres, car l'agent plus ou moins secret du roi, n'avait aucune existence auprès du gouverneur de la Jamaïque. Il y avait donc à mettre l'ambassadeur à Londres en mouvement et c'est ce qui sera fait, en grande partie grâce à Vendryes.

\*

En 1820 le nom de Vendryes n'apparaît plus parmi ceux des réfugiés qui correspondaient avec le ministère. Se montre le nom de Benoit Chasseriau, un Rochelais de Saint-Domingue, qui était allé d'abord chercher un asile au continent, et qui dut arriver à Kingston après 1803. C'est le père du peintre Théodore Chasseriau, mais nous ne savons pas si sa famille était avec lui. Il s'était proposé lui aussi au ministre pour être son agent. Nous apercevons mal les mouvements qu'il se donna, mais ce seront les déplacements de la marine anglaise en face des indépendants des colonies espagnoles qui seront l'objet de sa principale attention. Ses qualités le feront nommer en 1827 pour remplacer Hurault de Ligny comme agent des gouverneurs de la Guadeloupe et de la Martinique à Saint-Thomas, poste avancé d'information sur les pirates et négriers de la mer des Antilles et les allées et venues des gens de couleur de Saint-Domingue.

A travers une de ses lettres<sup>1</sup> il apparaît qu'en 1820 il revenait encore des familles de réfugiés en France sur des bâtiments de guerre, des familles isolées sans doute, ainsi sur la flûte le *Tarn*.

\*

Mollien passé à la Jamaïque au début de décembre de 1823 eut l'attention frappée par le grand nombre des Français

---

1. B. Chasseriau à Mauduit, directeur de l'administration des colonies, Kingston, 31 janvier 1820 (Arch. Nation. Colonies, CC 9 A 52).

de Saint-Domingue qui y vivaient encore. Il parle de 4.000 sur les 12.000 blancs de l'île. *C'est tout ce qu'il reste*, ajoutait-il, *des 22.000 qu'on fit sortir de Cuba en 1808*<sup>1</sup>. Ces chiffres laissent rêveurs. Cuba abrita-t-il tant de Français avant la guerre d'Espagne, et ce n'est pas vers la Jamaïque mais vers la Louisiane que les réfugiés à Cuba allèrent surtout en 1809. Mollien qui ne sortit guère de Kingston ni de Spanish Town ne dut voir que quelques dizaines de Français. Mais s'il regarde vite, il écrit plus vite encore. Comme au retour de son voyage au Sénégal oriental quelques années plus tôt, son livre fut donné à l'imprimerie avant que le manuscrit n'en fût sec. Ces voyages sont une entreprise pour atteindre au plus tôt la célébrité ; la vérité suit de loin.

Une histoire généalogique et sociale des familles restées à la Jamaïque après les départs de 1817-1820 nous permettrait de les suivre jusqu'à nos jours. Les travaux de M. Louis Malabre sur *The French families of Saint-Domingue and Jamaica*, dont les trois volumes sont aujourd'hui à l'Institut de la Jamaïque, seraient la première assise de ces recherches. M. Malabre précisait il y a une vingtaine d'années que les familles Alberga, Branday, Carvalho, Desdunés, Desgouttes, Du Quesnay, Espeut, Lefebvre, Magnan, Mathon, Malabre, Marchand, Montagnac, Pouyat, Preston, Salmon, Sicard, Simon, Sorapure et Vendryes se trouvaient encore représentées dans l'île. Cette étude nous ferait voir jusqu'à quel point et pendant combien de temps les descendants des réfugiés restèrent un milieu replié sur lui-même, quand se multiplièrent les mariages mixtes et si le catholicisme romain est resté un caractère essentiel de leur société. Mais ce n'est pas de France que l'on peut mener cette enquête qui devrait être très minutieuse pour être probante. Au surplus l'ouvrage du P. Delany nous apporte quelques noms qu'il a trouvés dans les registres des paroisses de Kingston d'avant 1850 ; mais on ne peut reconstituer aucune famille<sup>2</sup>.

---

1. G. Mollien, *Voyage dans la république de Colombia en 1823*. Paris, 1824, 2 vol. in-8°, II, 270. En 1829, le frère de Mollien sera chargé du consulat français de Port-au-Prince.

2. Le 2 juin 1821 Joseph Candolive et Antoine-Colin Sérouville sont témoins à Kingston de la sépulture de Charles-Arnould-Augustin Hanus de Jumécourt. Le 18 octobre 1807 il avait signé à celle du P. Lecun. Le 16 juillet 1827, signent le certificat de notoriété établi en faveur des héritiers de Morin-Jublin : Jean-Paul Daron, Nicolas Laville, Pierre Templet, Louis-François-Augustin Robuste de Frédilly



Le dernier épisode de l'histoire des colons français réfugiés se place autour de l'année 1833 où furent émancipés les esclaves des colonies anglaises. Pour continuer à vivre à la créole, entourées de leurs esclaves, des familles venues de Saint-Domingue, abandonnèrent la Jamaïque pour s'installer à la Louisiane où il n'était pas encore question de supprimer l'esclavage. Y survivait donc leur monde social. Apparemment elles ne purent emmener avec elles leurs gens. La société créole voulait survivre. Mais l'épisode n'est peut-être pas un trait particulier aux réfugiés. Des familles anglaises durent quitter elles aussi la Jamaïque vers ce moment et pour la même raison. Et de la Louisiane il y eut des appels de parents, d'amis, insistant depuis longtemps, mais que, cette fois, pour éviter la fin d'un monde, on n'écarta pas.

\*

---

(Archives Nationales, Section Outre-Mer, Dossier de Claude-Pierre Morin). Au mariage de Henri-Philippe d'Aquin, veuf de Marie-Louise Lebon-Lapointe (Arch. Nat., Col. E 107) avec Louise-Adèle de Sainte-Marie le 19 mars 1834 à Kingston, assistant Charles d'Aquin, J.-B.C. Duverger, E.N. Boux, Jérôme-Pierre Tardif, B. Loiel, Guillaume et A. Roux, J. et D.A. Marchand, Adolphe Prieur et Charles Lebon-Lapointe (Delany, p. 65). Nous connaissons d'autres amis et alliés des d'Aquin : les Espeut, L.C. Caroline et Pierre Alexandre, D.A. Daron, les Sainte-Marie, Georges-Quentin, époux de Louise-Caroline Dubourg-Laloubert; les beaux-parents de l'époux, et Théodore Foule et Jean Bernard (*Caribbeana*, I, p. 278). Le 29 août 1839 sont confirmés à St. Thomas in the Vale, Louis Félicité et Marie-Catherine Narcins, Marie-Jeanne et Virginie Chambion, Marc et Marguerite Marseille, Henri et Marie-Jeanne Glandier, Marie et Élisabeth Lamothe, Théodore Balie, Benoite Labarre, Louis, Jean et Élisabeth Ducasse (Delany). Après 1850, Louis et Ivanohé Gaspail (Delany, p. 86); les Beart (p. 185); les Lecesne (1863, p. 197, 249); les Lejeune de Malherbe (p. 82-92); les Léon (p. 97, 207, 244, 275), descendant d'une famille de planteurs caféiers et indigotiers de Port-de-Paix; Mathilde Combes née en 1823, décédée en 1869 à Kingston (p. 70 et 182); M<sup>me</sup> Foussat, morte vers 1870 et ensevelie derrière le maître-autel de Holy Trinity Church (p. 91); M<sup>lle</sup> Catherine Cludo qui épousa Amable Narcisse vers 1850 et qui vivait à Above Rocks (p. 81); un Dufour qui vers 1849 tenait une école à Rucky Grove au Nord des Blues Mountains (p. 82); Jacques et Marguerite Forrestier étaient vers 1872 à Avocat (p. 85); en 1858 étaient au collège, Charles Burger, H. Ponyat, d'une famille de caféiers des Matheux, P. Larraque et Jean Blache (p. 66); vers 1880, Dugéol (p. 94, 207 et 281), vers 1900 Geoffroy Saint-Aubin, magistrat à Montago-Bay (p. 159); et plus près de nous encore Hubert-L. Fournier en 1906 (p. 186); Claude Caffre en 1916 (p. 185); Eugène Poulle, en 1927 (p. 261) et les Malabre.

Tous ces noms mis en place le plus exactement possible, tous ces mouvements datés, nous laissent sur l'impression d'une histoire complexe et même confuse. D'abord parce qu'on n'a pas voulu la simplifier. Puis parce que nous ne pouvons pas toujours bien distinguer si nous avons affaire à des réfugiés ou à des émigrés. La discrimination reste difficile, et il y a tout à parier que les colons n'auraient pas toujours pu se définir eux-mêmes. D'autre part les sources dont nous disposons ne se prêtaient pas à des vues d'ensemble. Cette perspective n'était pas la meilleure.

A nos yeux, ces mouvements ont été une émigration dans la mesure où il s'est agi de fonctionnaires ayant continué leur service sous l'occupation anglaise et de militaires des cadres des divers corps coloniaux levés à Saint-Domingue pour doubler les troupes amenées d'Angleterre. Quand les Britanniques évacuèrent l'île presque tous gagnèrent la Jamaïque. De même des départs de Kingston sont liés en partie à la formation d'un régiment qui devait servir aux Petites Antilles. Les dossiers administratifs de tous ces corps de troupes nous apporteraient sans aucun doute beaucoup de noms. On ne sera pas étonné si les sentiments particuliers des officiers de marine ont porté peu d'entre eux vers la Jamaïque. Le premier caractère de cette émigration est qu'elle a été bien plus politique que sociale, mais n'oublions pas qu'en très grande majorité, ces officiers et ces fonctionnaires étaient planteurs et mariés à des créoles.

Le mouvement des civils vers la Jamaïque fut surtout de réaction sociale. Il est, pour une part importante lié à l'attitude générale des colons devant la question de l'égalité civique avec les gens de couleur, puis devant la suppression de l'esclavage, donc très directement l'effet des idées contre-révolutionnaires. En cela le mouvement vers la Jamaïque ressemble plus à celui qui conduisit les colons vers la Louisiane qu'à celui qui les mena aux Etats-Unis. N'oublions pas l'alliance de certains d'entre eux avec l'Angleterre dès le mois de septembre 1791.

Nous ne sommes pas surpris qu'à la Jamaïque n'apparaissent pas de réfugiés de la Martinique ni de la Guadeloupe. Ces îles étaient hors de l'horizon, bien trop loin. Il partit beaucoup de colons de la Martinique, mais presque en une seule fois. Ils allèrent aux Leeward voisines. A la fin de 1792, le gouverneur d'Arrot s'y réfugia avec une vraie colonie. Au cours de 1793, de 5 à 6.000 réfugiés de la Martinique débarquèrent à la Dominique, dénués de tout, leurs esclaves n'étant pas admis<sup>1</sup>. Des familles retournèrent à la Martinique en 1802 quand les Anglais la remirent à la France qui maintenait l'esclavage.

De colons de la Guadeloupe il n'est jamais question à la Jamaïque, même au temps de Victor Hugues, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en eût pas du tout. L'étude du consulat de Victor Hugues et de ses conséquences sociales sur la classe des colons reste à faire, dont les conclusions seront peut-être étonnantes.

Au surplus n'établissons pas d'équation simpliste entre les mots réfugiés et misérables. Ceux qui partirent des quartiers occupés par les Anglais et de nombreux évacués de 1798 n'avaient pas tous les poches vides. A leur arrivée, ces derniers furent à même de demander des concessions, d'acheter de la terre, de trouver des avances. C'est qu'ils pouvaient mettre des esclaves au travail, *leurs* esclaves. Ils furent sans doute une minorité, mais une minorité importante. Des recherches seraient à entreprendre sur ce difficile sujet.

Bien d'autres questions seraient à éclairer mais que nous ne faisons aujourd'hui qu'indiquer. D'abord celle de la proportion des créoles parmi tous les réfugiés et émigrés. Sans doute ils viennent de tous les quartiers de Saint-Domingue, mais beaucoup de la partie du sud, de Jérémie, de Dame-Marie, de Tiburon, de Torbeck, de l'Anse-à-Veau qui est proche de la Jamaïque et qui a été occupée par les Anglais pendant quatre ans. La plupart sont-ils créoles ?

Ils sont pour le plus grand nombre d'entrepreneurs planteurs de café, qui ont établi eux-mêmes leurs plantations, s'y sont fixés au moins dans la proportion où se fixent des colons. Leur expérience de la culture du café explique que c'est cette denrée qu'ils se mirent à produire à la Jamaïque. Quel fut exactement leur rôle dans le développement des caféiè-

---

1. J.-L. Ragatz, p. 236.

res ? Des plantations y avaient été établies avant leur arrivée, mais combien ? Comment purent-ils en aménager d'autres complètement et dans quels sites ? Les journaux de l'assemblée de la Jamaïque publient les dépositions de colons anglais, maîtres de jeunes caféières, qui se réjouissent de l'introduction d'esclaves français qui pourront apprendre aux leurs la taille des caféiers. Combien de plantations les Français purent-ils établir ? S'agit-il de grandes plantations ? Furent-elles dispersées ou groupées ? A l'aide de quels capitaux ? Pratique-t-on des associations <sup>1</sup> ?

P.L. Laborie, ancien membre du conseil privé du général Williamson sous l'occupation et naturalisé en 1798, publia la même année à Londres un excellent guide pour apprendre aux Anglais de la Jamaïque comment ils devaient pratiquer la culture des caféiers pour relayer la production de Saint-Domingue annihilée par la Révolution : *The Coffee Planter of Saint-Domingo* <sup>2</sup>. Mais en fut-il tiré beaucoup d'exemplaires et combien en parvint-il à Kingston ? En tout cas l'ouvrage est rare. Laborie au reste mourut peu après. Son livre sera quelques années plus tard traduit en espagnol pour les colons de Cuba. A Cuba comme à la Jamaïque, les plantations de café se développèrent beaucoup au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas tout. Quel accueil fit-on aux gens de couleur, libres ou non ? C'est pour nous presque l'inconnu. Il semblerait qu'ils ne vinrent jamais par groupes qui comptent, et qu'ils ne furent jamais nombreux. Ne trouvât-on que des textes législatifs à leur endroit, il y aurait à chercher <sup>3</sup>.

L'entrée des esclaves est un autre problème. Nul doute que malgré toutes les interdictions ils furent nombreux. On peut même parler de plusieurs milliers. Là aussi les faits furent loin des textes législatifs, mais il doit y avoir à tenir compte des dates et des circonstances. Il y aurait d'abord à suivre l'évolution des lois, ordonnances et règlements, s'il y a eu évolution. On paraît avoir généralement toléré l'introduction des femmes et des enfants. Les vieillards avaient

---

1. W.G. Gardner donne le chiffre de 686 plantations de café dès 1799 ((2<sup>e</sup> éd., p. 321).

2. London, Cadell and Davis, 1798, in-8°, 198+144 p. plates.

3. Deux femmes de couleur : Bonite Peyches et Sanite Lamolienery sont décrites en novembre 1798 comme attendant l'heure du cathéchisme à la chapelle de l'abbé de L'Espinasse. Marie-Claire Sanite est confirmée à Kingston le 7 juillet 1805 (Delany, p. 30).

probablement été laissés à Saint-Domingue. Il s'agirait d'examiner le sort des adultes hommes.

Au total quel nombre les réfugiés représentèrent-ils ? Nous n'avons jamais trouvé de dénombrement général des Français. Mais on peut procéder par approximation. Le P. Dupeyron, jésuite, dit en 1862 que les catholiques sont à la Jamaïque moins de 6.000, et le recensement général de la population de 1866 en compte 4.110. Ils auraient été alors moins nombreux que vingt ans plus tôt. Concentrés à Kingston, ils y avaient deux églises et 400 enfants allaient chez les sœurs<sup>1</sup>. Mais dans ce nombre il devait y avoir quelques Espagnols et d'assez nombreux enfants et petits-enfants des esclaves et des gens de couleur venus de Saint-Domingue avec les colons.

Il y aurait à parler de la place que les familles de réfugiés tinrent dans la société créole de la Jamaïque, de leur influence sur les mœurs locales. Mais il faudrait être sur place et la question n'est pas des plus aisées.

John Stewart qui a séjourné vingt-et-un ans dans la colonie et qui s'est attaché à décrire le monde qu'il a vu, ne manque pas de parler des pitoyables réfugiés et des secours qui furent apportés à leur situation désespérée. Mais il a retenu aussi que des intrigants, jaloux d'eux, demandèrent au gouverneur de les faire partir. Il ajoute que des concerts « passables » étaient donnés à Kingston, et que des réfugiés y trouvaient un expédient pour vivre<sup>2</sup>.

Richard Madden est un correspondant de journaux qui vint à Kingston en 1835, donc beaucoup plus tard que Stewart, et qui n'y demeura qu'une année. Ses observations sont plus superficielles. Ce sont celles d'un passant. Il ne rencontra sans doute que d'anciens colons bien établis ou leurs descendants. L'introduction par les Français et le développement par leurs soins, de beaux jardins potagers et fruitiers autour de la ville fut sa première remarque<sup>3</sup>. Son étonnement fut très grand de les entendre qualifier de monstres

---

1. Delany, p. 69.

2. John Stewart, *A gentleman long residence in the West Indies. An account of Jamaica and its inhabitants*, London, 1802, in-8°, p. 176 et 177.

3. Richard R. Madden, *A twelvemonth's residence in the West Indies during the transition from slavery to apprenticeship*, Philadelphia, 1835, 2 v., in-8°, I, p. 82 et 104.

sans nom les esclaves qu'ils avaient laissés à Saint-Domingue tandis qu'ils traitaient doucement ceux qui les entouraient dans leurs maisons. Ils vivaient même plus familièrement avec eux que les Anglais ne le faisaient avec les leurs. Madden oubliait qu'ils parlaient des travailleurs de leurs anciennes plantations mais vivaient avec des domestiques choisis qu'ils avaient ramenés avec eux.

Peut-être y aurait-il des observations à faire sur l'aménagement nouveau des maisons et sur leur construction, comme à Cuba, où on attribue aux réfugiés la multiplication de demeures plus spacieuses, plus géométriques et d'un type peu connu jusque-là. Furent-elles édifiées par la première génération des réfugiés ou après 1820 ? On aimerait des précisions, des dates, des plans, quelques photographies.

Ce sont les historiens ou les géographes de la Jamaïque qui seuls peuvent nous les apporter. Tout ici n'est qu'indications, suggestions que documentation d'attente, qu'un chapitre d'exploration.





## Noms de réfugiés ou d'émigrés de Saint-Domingue passés à la Jamaïque

Ont été tenues pour distinctes les personnes qui portaient une suite de prénoms plus ou moins complète. Ainsi Charles Deschamps a été distingué de Charles-Philippe-François Deschamps.

Sans doute aurait-il fallu rapprocher certains noms, ainsi Gourgue et La Gourgue, et chercher à identifier les divers La Gautraie qui étaient les uns des Boyer de la Gautraie, les autres des Rousseau de La Gautraie.

Il n'y aura pas à tenir compte trop strictement des titres qui accompagnent certains noms. Le même homme est dit tantôt comte, tantôt marquis. Nous sommes aux îles où la courtoisie ne manque pas.

AGUILAR d'A., 125, 132, 145.  
AILLEBOUST DE SAINT-VILMÉ,  
M<sup>me</sup> Jeanne-Madeleine, née  
des Noyelles, 35.  
ALBERGA, 197.  
ALBERT, M<sup>me</sup>, 37, 46.  
ALLAIN, Frédéric, 73.  
ALLARD, d', 196.  
ALLÉON, 177.  
ANGLADE, d', Marie-Laurence,  
41, 180, 181.  
ANQUETIL, 72.  
AQUIN, d', 99.  
AQUIN, Charles, 118, 198.  
AQUIN, Henri-Philippe, 198.  
ASSAS, vicomte d', 49.  
AUDIGÉ, 137, 180.  
AUDIGÉ, Elisabeth-Paul, 35.  
AUDIGÉ, Marie-Louise-Françoi-  
se, 35 et note.  
AUGEREAU, Marie-Céleste, veu-  
ve Nougues, 183.  
AUSSIGNÉ, marquis d', 34.

### B

BABIN DE BOISNEUF, 180.  
BALIE, Théodore, 198 (note).  
BALIGAND d'HEILLECOURT, Char-  
les-François, 104, et note,  
138, 186.  
BALLIX, M<sup>me</sup>, 50.  
BALLIX, Jean, 50 et note.  
BALLIX, Michel, 50 et note.  
BALLIX, Raymond-Michel, 50.  
BARBUSSE, M<sup>me</sup>, 51.  
BARBEYRAC, Henri, 71.  
BARBEYRAC, Hubert, 71.  
BARLE, André, 183.  
BARON, M<sup>me</sup>, 34.  
BARON de BOISFONTAINE, Pier-  
re-Joseph, 173.  
BARRAN, François, 35 (note).  
BARRAN, Louis-Gaston, 35 (no-  
te).  
BARRAN, M<sup>me</sup>, Madeleine, née  
d'Ailleboust, 35 (note).



BARRET, M<sup>m</sup>, 37.  
BAYLE, 180.  
BAZIN, 26.  
BÉART, 198 (note).  
BEAUDEAU, Anne-Françoise, 183, (note).  
BEAUDEAU, Marie-Françoise, 183 (note).  
BEAUNAY, chevalier de, Jean-Baptiste-François, 13, 29 (note), 30, 32.  
BELLOC, François, 40.  
BELLOC, Pierre, 178.  
BÉRAUD, André-Joseph, 8, 180.  
BÉRAULT de SAINT-MAURICE, 21.  
BERGERON, 26.  
BERGERON, Marthe, épouse Maconsane, 9.  
BERGERON, mère, 9.  
BERNARD, veuve, 35.  
BERNIER, Joseph-Marie, 34.  
BERNIER de BOISDABERT, Pierre, 13, 77.  
BERQUIN-DUPARC, Michel-Marie-Françoise, 45, 137.  
BERRY, Théo, 182.  
BERTILLOT, 123.  
BILLARD, 79.  
BILLARD, fils, 106.  
BINEAU, Marie-Anne-Elisabeth, 45 et note.  
BINSSE, Anne, 32 et 33 (note).  
BLACAS, de, 116.  
BLONDEL, 180.  
BODKIN de FITZ-GÉRALD, Robert-Etienne, 166.  
BOISDUMONT, 179.  
BOISRAUD, 179, 180.  
BOISREAU, 180.  
BOISROND-BOISFONTAINE, 132.  
BONAMY, M<sup>m</sup>, 78.  
BONGARS, 137.  
BONNET de LA PLAINE, Marguerite, veuve Cibot, 52.  
BOREL, marquis Claude de, 32, 33.  
BORIS, 137.  
BOURBLANC, du, 97.  
BOURDET, du, 38.  
BOURDET, M<sup>m</sup>, 37.  
BOURDET, M<sup>m</sup> Jean-Joseph, 39, née Marie-Eutrope.  
BOYER de LA GAUTRAIE, 39.

BOSH, Sauveur, 177.  
BOURGONIER, Jean-Pierre, 177.  
BRAUDAY, 197.  
BRAUDON (ou BRAUDER), 138.  
BRÉMONT, 11, 180.  
BRIARD, M<sup>m</sup>, 48.  
BRION.  
BRION, neveu du marquis d'Anache, 10, 11.  
BRISSONET, 180.  
BROSSE, de, 180.  
BROUET, 11, 35, 100.  
BRUCOURT, M<sup>m</sup>, 53, 55.  
BRUGES, comte de, 136.  
BRUGY, M<sup>m</sup>, 53.  
BRUHIER de WARVILLIERS, Geneviève-Renée, épouse, 23.  
BRUSLÉ, 33, 173.  
BRUSLÉ, chirurgien, 33.  
BRUSLÉ, Pierre-Charles, 33 et note, avec 2 enfants.  
BRUSLÉ, Théodat-Camille, 33, 82.  
BRUSLÉ de BAUBERT, 33.  
BRUSLÉ de BAUBERT, Louis-Gaston, 83.  
BRUSLÉ de BAUBERT, Louis-Théodat, 83.  
BRYANT, 118.  
BUFFRENIL, Jean-Baptiste, 83.  
BUFFRENIL, Jeanne-Ursule, 83.  
BRUHEBEAU, M<sup>m</sup>, 49 avec 3 enfants.  
BUISSON, Jean-Alexis, 57 avec 3 enfants.  
BUOR, chevalier de, 182.

C

CABOT, Henri, 183.  
CADIEU, 79, 106.  
CADUSH, Paul de, 13, 19, 21, 42, 43, 46, 77, 93, 108, 128, 148, 149 (note), 174.  
CAFFRE, Claude, 198 (note).  
CAMIN, Noël, 182.  
CAMPAN, colonel de, 181.  
CANDOLIVE, Jean, 77.  
CARRIÉ, François, 45.  
CARRIEL, Rosalie, 34.  
CARVALHO, 197.  
CASTELLANE, Antoine de, 100.

CASTERA, M<sup>m</sup>, 100.  
CATELAN, Jean, 55.  
CHADIRAC, cf. LAURENT de CHADIRAC.  
CHAMBERLAIN, 49.  
CHAMPIER, Marie-Jeanne, 198, note.  
CHAMPIER, Virginie, 198 (note).  
CHANAUT, 179, 180.  
CHANCEAULME, Catherine-Mélanie, 80, épouse du chevalier Pigné de Montagnac, 80.  
CHARDIN, François-Noël, 53.  
CHAREST, Etienne, 50, cf. CHAREST de LAUZON.  
CHAREST de LAUZON, François, 52, 77, 105, 135, 173, 182.  
CHARLES, 53.  
CHARMILLY, cf. VENAULT de CHARMILLY.  
CHARNIER, Philippe, 178.  
CHASSERIAU, Benoît, 196.  
CHATELLIER, chevalier du, 179, 180.  
CHEVENET, Antoine, 47 et note.  
CHEVOLLEAU, Perrine-Elisabeth, épouse de Michel-Isaac de Gournay, 52.  
CIBOT, le Père, 136, 151.  
CIBOT, M<sup>m</sup>, 52.  
CIBOT, Jean-Jacques-Guillaume, son fils, 52.  
COCHEREL, 11, 118, 127, 136.  
COLLET, 137.  
COLLET, M<sup>m</sup>, 37.  
COMBES, 198 (note).  
CONTADES, marquis de, 9, 73, 118, 137, 177, 178.  
CONTADES, comte Erasme-Gaspard, 74, son fils.  
COQUILLON, François, 34.  
CORMEAU, M<sup>m</sup>, 55.  
CORMERÉ, baron de, 136.  
CORNALET, 180, 181.  
CORRE-DESGOUTTES, 52.  
COUET de MONTARAND, 170.  
COGNAC-MION, 32.  
COULOMIER, 180.  
COUPPÉ, Jean-Sébastien, 137.  
COURTOIS des SOURCES, Claude, 73.  
COURTOIS des SOURCES, Elisabeth, 73.

COURTOIS des SOURCES, Pierre, 73.  
COURVOISIER, 164.  
COUSTARD, 137.  
CRÉMILLE, de, aîné, 9.  
CRÉMILLE, de, cadet, 9, 137, 138.  
CULLION de VILLARSON, M. et M<sup>m</sup>, 38, 39.  
CUVERT de BOISBLANC, 59.  
CUVERT de BOISBLANC, Claude, 73.  
CUVERT de BOISBLANC, François-Adélaïde, épouse Léonardy, 59.  
CUVERT de BOISBLANC, Joseph, 60 (note), 76.  
CUVERT de BOISBLANC, Jeanne-Sophie-Elisabeth, épouse de Joseph Peyrellade, 76.

D

DARON, 198 (note).  
DARON, Georges-Paul, 73.  
DARON, Jean-Pierre, 73, 192 (note).  
DAUBONNEAU, 36.  
DANDASNE, 49.  
DANDASNE, Charles-Joseph, 49.  
DANDASNE, Pierre-Joseph, 49.  
DAUMAC, 11.  
DAVEZAC de CASTERA, 173, cf. CASTERA.  
DAVEZAC de CASTERA, Aglaé, 82, 87.  
DAVEZAC de CASTERA, Louise, 82.  
DAVID, Henri, comte de LASTOUR, 76.  
DEBRUGES, cf. BRUGES, de, et 140.  
DEBUSY, Roland, 77.  
DECAUX, Claude-Gabriel, 58.  
DECoux, Charles-Gabriel-Jean, 53.  
DEGUÈRE, Marie-Louise, 38.  
DELAFOND, 170.  
DELAFORÊT, 75.  
DELAMARE, Louis, 183 (note).  
DELATOUR, 132.  
DEMARCY, 137.

- DELMAS, G.-S., M<sup>re</sup>, 50.  
DENARD, 137.  
DENEUX, lieut.-colonel, 9, 53, 136, 187, 193, 194.  
DESAMON, Anne-Marie, dame de Gaud, 183.  
DESBROSSES, 180 (note).  
DESCHAMPS, 47, 52 (note), 82 (note), 177.  
DESCHAMPS, Charles, 46.  
DESCHAMPS, Charles-Philippe-François, 82.  
DESCHAMPS, M<sup>re</sup> Charles-Philippe, 47 (note).  
DESCHAMPS de PRÉVILLE, 76, 138.  
DESDUNES, 197.  
DESGOUTTES, 197.  
DESGOUTTES, Joseph, 184.  
DESGOUTTES, Louis, 136.  
DESGOUTTES, Pierre, 183.  
DESGOUTTES, Thomas, 71, 136.  
DESLANDES, Adélaïde, 183.  
DESSALINES, 98.  
DESENTY, M<sup>me</sup>, veuve Lhomaca, 35, avec 5 enfants.  
DESSOURCES, 11, 67, 73, 91, 137, 194 (note).  
DES TOURNELLES, M<sup>re</sup>, 36.  
DESTRAC-CASNAVE, Louise-Elisabeth, 83.  
DEYNAULT, 171.  
DEYNAULT, Jacques-Christophe, 56.  
DEYNAULT, Joséphine-Alix, 82.  
DEYNAULT, Louise-Christophe, 83.  
DIGNERON, Jean-Baptiste, 29 (note), 32.  
DORCAS, Louise-Charlotte, 81.  
DUBLICQ, M<sup>re</sup>, 49.  
DUBOIS, 180.  
DUBOIS, Georges-Simon, 37 et note.  
DUBOISBLANC, 182.  
DUBOISDUMONT, 187.  
DUBOURG, 47 et 50 (note).  
DUBOURG, M<sup>re</sup>, 45.  
DUBOURG, Joseph-Thomas, 45.  
DUBOURG, Joséphine-Charlotte, 45.  
DUBOURG, Marie-Rosalie, 45.  
DUBOURG, Pierre, 45.  
DUBOURG-LALOUBERT, Louis-Charles, 198 (note).  
DUBOURG de SAINTE-COLOMBE, Pierre-François, 45, 100.  
DUBREUIL, Jean-Baptiste, 26, 177.  
DUBUISSON, 140-144.  
DUCASSE, Elisabeth, 99.  
DUCASSE, Jeanne, 99, 198 (note).  
DUCASSE, Louis, 99.  
DUCHAMP, 51.  
DUFOUR, 198 (note).  
DUFFRENIL, 8.  
DUJARDIN, M. et M<sup>re</sup>, 53, 55, 60.  
DUJAU d'ALLEMANS, 100, 101.  
DUJAU d'ALLEMANS, Pierre, 71.  
DUJAU d'ALLEMANS, vicomte Pierre-Marie, 71.  
DUMAINE-BERGERON, 26.  
DUMAS, 9, 78, 136.  
DUMONT, Louis, 99.  
DUMOREL, M<sup>re</sup>, 37.  
DUMORIER, 98.  
DUPETIT, Elisabeth, 44.  
DUPLANTÉ, 36.  
DUPUY, 52 (note).  
DUQUESNE, comte, 71, 138.  
DUQUESNY, 192.  
DURAND frères, 26, 27, 36.  
DURAND de LINOIS, 31, 77.  
DURAND de LINOIS, Adélaïde, 82.  
DURAND de LINOIS, Angélique-Julie, 48, 82.  
DURAND de LINOIS, Marie-Thérèse, 32, 77.  
DUROUSSEAU, M<sup>re</sup>, 58.  
DUSSEAU de LACROIX, Française, 55.  
DU TOYA, 166.  
DUVAL, Elisabeth, 183.  
DUVERGER, 36.  
DUVERGER, Charles, 183.  
DUVERGER, Jean-Baptiste, 197 et 198 (note).  
DUVERGER, M.-Françoise, 189.  
DUVERGER-BRÛLÉ, 98, 180, 182.  
DUVERGER-BRÛLÉ, mère, 98 avec 3 enfants.  
DUVERNET, 101.  
DUVIVIER-PEYRE, 83.

E

ENOUL de LIVAUDAIS, Jacques, 23.  
ESPARBÈS, d', gouverneur de Saint-Domingue, 27, 45 (note).  
ESPEUT, 68, 196, 198 (note).  
ESPEUT, M<sup>m</sup>, 45, note.  
ESPEUT, Guillaume-François, 45, 80, 81.  
ESPEUT, Louise-Caroline, 198 (note).  
ESPEUT, Pierre-Alexandre, 198 (note).  
ESQUIN de MIREPOIS, 178.

F

FABRE de SAINT-CASTOR, Jean-Baptiste, 51.  
FABRE de SAINT-CASTOR, Jean-Elisabeth, 82.  
FAUGAS, Isaac-Joseph, 187.  
FAVROT, 26 (note).  
FAYDON, 162.  
FÉBRÉ, 136.  
FERGON, 68 (note), 145.  
FERGON, M<sup>me</sup>, veuve Boutiller, 98.  
FERGON de LOBIT, René-Joseph-Stanislas, 79.  
FERGON de LOBIT, veuve Lobit, 98.  
FILLETTE de LA MAHAUTIÈRE, M<sup>m</sup>, 37.  
FLÉCHIER, marquis de, 55.  
FONSÈQUES, 182.  
FONTENILLES, marquis de, 31.  
FORNEL, 11.  
FORRESTIER, Jacques, 198 (note).  
FORRESTIER, Marguerite, 198 (note).  
FORTIER, Jean, 178.  
FORTIN, 55.  
FOULE, Théodore, 198 (note).  
FOURCHE, M<sup>m</sup>, 21.  
FOURNELLE, M<sup>m</sup>, 101.  
FOURNIER, Hubert, 198 (note).  
FOURNIER de L'HERMITAGE, 54, 137.

FOURNIER de L'HERMITAGE, Antoine, 76.  
FOURNIER du CLUZEAU, M<sup>m</sup>, 54.  
FRETTEY, chevalier du, cf. LE FRÈRE.  
FUCON, M<sup>m</sup>, 100.  
FULLY, 177.

G

GACHET, Louise-Normantine, 183.  
GAINARD, Jacques, 72, 80.  
GALESQUE, Joseph-Robert, 183.  
GALLUCHET, v. 47 (note).  
GALLUCHET, Joseph, 47.  
GAMOT, Charles-Guillaume, 35, 36, 42, 43, 54.  
GARCIA, M<sup>m</sup>, 37, 100, avec 2 enfants.  
GARDÈRES, de, 179, 180.  
GASPARD, 87.  
GASTUMEAU, 26, 27 (note).  
GAUBERT de LA HAYE, 33.  
GAUBERT de LA HAYE, Madeleine, 33.  
GAUBERT de LA HAYE, Pauline, 33.  
GAUD, de, Désirée-Emilie, 183.  
GAUD, de, Louis-Dieudonné, 183.  
GAUDIN-TILLAC, M. 55.  
GAUTHIER, Edouard, 105.  
GAUTHIER, Gabriel, 84.  
GÉBERT, 180.  
GENÈRES, 180.  
GENTILLOT, Jean-Désiré, 46, 48, 181.  
GENTILLOT, Jeanne-Geneviève, 48.  
GERNAERT, 172.  
GILIBERT, 182.  
GILOIS, Anne, 34.  
GILOIS, Caroline, 34.  
GILOIS, Clémentine, 34.  
GILOIS, Nicolas, 34.  
GIRARD, Louise-Marie, 48.  
GLANDIER, Henri, 198 (note).  
GLANDIER, Marie-Jeanne, 198 note.  
GODEFROY, 43.

GODON d'EPÉCHON, Jean, 183.  
GONZALÈS, Manuel, 27.  
GOURGUE, de, 135, 185.  
GOURNAY, de, François, 50, 53.  
GOURNAY, de, Françoise-Elisabeth, 52.  
GOURNAY, de, Jeanne-Pauline, 52, 80.  
GOURNAY, de, Marguerite-Antoinette, 52.  
GOURNAY, de, Michel-Isaac, 52.  
GOURNAY, de, Perrine-Thérèse-Elisabeth, 78.  
GOURNAY, de, Elisabeth, 52.  
GOURNAY, de, Françoise, 52.  
GOURNAY, de, Victoire, 52.  
GRANDJEAN d'AUBANCOURT, Louis-Alexandre, 78 (note), 138, 164, 165, 167 et note, 196.  
GRANDJEAN d'AUBANCOURT, M<sup>re</sup>, 165.  
GRENON, Marie-Marguerite, 41.  
GROSSELIN, 116.  
GROSETTE, Antoine, 55.  
GROUVELLE, 56 (note), 97, 98.  
GUÈRY, 66.  
GUICHON, M<sup>re</sup>, 58.  
GUISE, 166.  
GUYBERT, Guillaume, 182.

H

HANACHE, d', marquis, Alexandre, 10, 118.  
HANACHE, d', comte, Alexandre, 10, 44, 78, 106.  
HANACHE, d', vicomte, 16.  
HANACHE, d', Louis-Alexandre, 44 (note).  
HANACHE, d', Henri-Barthélémy, 44.  
HANUS de JUMÉCOURT, Charles-Arnould, Ignace, 75, 99, 125, 127, 178 (note).  
HANUS de JUMÉCOURT, Charles, fils, 75.  
HEILLECOURT, cf. BALIGAND d'HEILLECOURT.  
HENRIQUEZ, veuve, 40.  
HOISNARD, Louis-Julien, 47 et 100 (note).  
HUET, Pierre, 53.

I

INGINAC, Lubin-Joseph, 79.  
ISABEY, Jean-Hugues, 109, 110, 152.

J

JOINVILLE-GAUBAN, 70 (note), 175.  
JOLINON, 116.  
JOLY, 177.  
JOLLY-DUVERGER, Marie-Madeleine, 183.  
JORDAN, Thérèse, 183.  
JOUETTE, Louis-Mathieu, 78, 138.  
JULIEN, 10.

K

KERENSCOFF, 180.

L

LABARRE, Benoit, 198 (note).  
LABÉGAN, Vincent, 181.  
LABORIE, Pierre-Joseph, 77, 201.  
LABOURDETTE, 47 et note.  
LACOUR, cadet, 26, 27.  
LACROIX, Alexandre, 83, [de la Martinique].  
LAFARGUE, 25, 26.  
LAFITTE, 194.  
LAFITTE, lt-col., Charles de, 118, 10.  
LAFFON de LADÉBAT, 25, 136, 186, 193, 194, 196.  
LAFFON de LADÉBAT, Auguste, 74.  
LAFFON de LADÉBAT, Philippe, 71.  
LAFORÉT, 180.  
LAFOSSE, 23, 98, avec 3 enfants.  
LA FRESSÉLIÈRE, 48 et 53 (note), cf. LOPPINOT.  
LA GAUTRAIE, 39, 48, 135, 138, 145, 182.

- LA GOURGUE, M<sup>re</sup>, 39, 53, 126, 127, 186.  
LA GOURGUE, Bernard, 52, 99, 125, 126, 186.  
LA GOURGUE, Catherine, 52.  
LA GOURGUE, Denis, 52.  
LA GOURGUE, Elisabeth, 52.  
LA GOURGUE, Geneviève-Michelle, 52.  
LA GOURGUE, Jeanne-Marie-Pauline, 52.  
LA GOURGUE, Victoire, Charlotte, 52.  
LA JAILLE, 9, 18, 97, 106, 148, 177, 178, 183.  
LA JAILLE, fils, 118.  
LALEU, 180, 181.  
LA MARTELLIÈRE, 34, 58.  
LA MARTELLIÈRE, M<sup>re</sup>, 58, née DUVERNET et un enfant.  
LA MARTELLIÈRE, M<sup>me</sup>, 58.  
LA MOLINARY, Sanite, 201 (note).  
LA MOTHE, Elisabeth, 198 (note).  
LA MOTHE, Louise, 198 (note).  
LA MOTHE, Marie, 198 (note).  
LAMOTHE-CARRIÈRE, 138.  
LANDAIS, François, 51, avec 3 personnes.  
LANOIX, Henriette-Louise, 84.  
LANOIX, Jean-Louis, époux de Emilie-Alexandrine MOREL, 84.  
LAPLAINE, 87.  
LAPOINTE, col., 9, 118, 120, 125, 126, 127, 132.  
LA ROCHEJACQUELEIN, de, marquis, 32, 67.  
LA ROCHEJACQUELEIN, marquise, 63, 66, 67.  
LA ROCHEJACQUELEIN, Anne, 12, 65, 68, 97, 103.  
LA ROCHEJACQUELEIN, Constance, 63, 65, 68, 97, 103.  
LA ROCHEJACQUELEIN, Louis, 63, 64, 65.  
LARUFFIE, 36.  
LASALLE, Julie, 33, épouse de Joseph GAUBERT de La HAYE.  
LASALLE, Pauline, sa fille, 33.  
LASALLE, Madeleine, sa fille, 33.  
LASOPE, 26.  
LASSERRE, Jean, 137.  
LASSY, cf. MOREAU de LASSY.  
LASTIÉ, de, Charles, 76.  
LA TOISON SAINTE-MARIE, 40.  
LA TOURANDAIS, cf. RIBAUT de LA TOURANDAIS.  
LAU, M. et M<sup>re</sup>, 46.  
LAU, Jeanne, 41.  
LAU, Louise-Thérèse, 41.  
LAU, Pierre, 41.  
LAU, Suzanne, 41.  
LAULANIÉ, 71.  
LAURENT de CHADIRAC, Marie, femme de VÉZIEN des OMBRAGES, 75.  
LAVAL d'ANGLADE, 11.  
LAVAL de GRIPIÈRE de LA ROQUE, 41, 61, 97, 105.  
LAVAL de GRIPIÈRE, M<sup>re</sup>, 41.  
LAVAL de GRIPIÈRE, Jean-Baptiste, 41 (note).  
LAVAL de GRIPIÈRE, Jean-François, 41 (note).  
LAVERGNE, de, 11.  
LAVERGNE, Alexandre, 99.  
LAVIGNE, 43.  
LAVILLE, Hippolyte, 98, 136.  
LAVILLE, Nicolas, 197 (note).  
LA VILLÉON, MASSÉ, comte de, 8, 10, 52, 87, 95, 98, 104, 106, 135, 182.  
LA VILLÉON, fils, 106.  
LA VINCENDIÈRE, 80.  
LOYAU, Simon, 182.  
LÉAUMONT, vicomte Laurent de, 125, 136.  
LEBON-LAPOINTE, Charles, 198 (note).  
LEBUGNET, Philippe, 20 et note.  
LE CARPENTIER, Thomas, 82.  
LECESNE, 198 (note).  
LECLERC, 173.  
LECUN, le P. Guillaume, 8, 79, 106, 110 et note, 148, 152, 153, 183 (note), 197.  
LEDOULE, Léonard, 26.  
LEDOUX, 180.  
LEFEBVRE, 197.  
LEFEBVRE, Mireille-Geneviève, 46, 81.  
LE FRÈRE, chevalier du FRET-TY, Charles-Pierre, 48.

LEGROS, 51.  
 LEGROS, Anne, veuve Albert, 46, 51.  
 LEJEUNE, Marie-Anne-Jeanne, 45.  
 LEJEUNE de MALHERBE, 198 (note).  
 LEMAIRE, Dominique, 16, 158, 167, 190.  
 LE MÉNARD, 195.  
 LEMERCIER-DUQUESNAY, Marie-Françoise, 183.  
 LEMERCIER-DUQUESNAY, Philippe, 183.  
 LENTILLAC, 136.  
 LÉONARDY, 179.  
 LÉONARDY, Charles, 76.  
 LÉONARDY, Jean, 60.  
 LERIMBOURE, Michel-Joseph, 81.  
 LÉRIS, 80.  
 LEROY de LA VÉROUILLÈRE, 98.  
 LESAGE, 180.  
 LESCARMOTIER, 138.  
 LESCARMOTIER, Ninon, 33.  
 L'ESPINASSE, abbé de, 8, 10, 12, 106, 109, 111.  
 L'ESPINAYE, M<sup>me</sup> de, 49.  
 L'ÉPINE, 201.  
 LETOURNEAU, 73.  
 LETOURNEUR, 137.  
 LEVAIGNEUR, 54.  
 L'INFERMAT d'AVAROCHE, 52.  
 LIVAUDAIS, cf. ENOUL de LIVAUDAIS.  
 LOIEL, B., 198 (note).  
 LOPPINOT, 9, 10, 25, 76, 77 (note), 106, 118, 138 (note), 139, 144, 178, 181, 187, 189.  
 LOPPINOT, Charles-Joseph, 25 (note).  
 LOPPINOT de LA FRESSELIÈRE, 48.  
 LOUIS, 125.  
 LOUVILLE, de, 24, 179, 180.  
 LUCE, avec 4 enfants, 46.  
 LUCE, M<sup>me</sup>, 46.  
 LUCE, Suzanne, leur fille, 46.

M

MAGNAN, 197.  
 MAGNAN, de, 10.

MAGNAND, M<sup>me</sup> de, 35.  
 MAGNAN Catherine, veuve LA-CROIX, 52.  
 MAGNAN, Jeanne-Elisabeth, 47 (note).  
 MAGNAN-MAHAUTIÈRE, Jacques, 53.  
 MAGNAN-MAHAUTIÈRE, Louis, 53.  
 MAHAUTIÈRE, FILLETTE de LA, 37 (note).  
 MAHÉ-DELAUNAY, Claude, 72.  
 MAHIET de JOUETTE, cf. JOUETTE.  
 MIAILLES, Marie-Elisabeth, veuve GODIN des TILLETES, puis de Jean BROUET, 80.  
 MAILLETTE et sa femme, 98.  
 MAINIÉ, Jean-Baptiste-Joseph, 60.  
 MALABRE, 11, 118, 120, 197, 198.  
 MENANCOURT de, 9.  
 MARAINVILLE-LECLAIRC, 183 (note).  
 MARCHAND, D.-A., 198.  
 MARCEILLAN, François-Constance, 82.  
 MARCEILLAN, Jeanne-Charlotte, 51.  
 MARCEILLAN, Marie-Victoire, 82.  
 MAREILLE, Marie, 198 (note).  
 MAREILLE, Marguerite, 198, (note).  
 MARIN, François, 37.  
 MARTEL, Marie-C., 61.  
 MASSÉ de LA VILLÉON, cf. 23. VILLÉON.  
 MATHIEU, Madeleine-Anne-Marie, 183 (note).  
 MATHON, 196, 197.  
 MAUNY, Colombin, 37.  
 MAURSAINE ou MAUTAUSAIN, Jean-Joseph, 9.  
 MAZEL, 137.  
 MAYAU, M<sup>me</sup>, veuve BUISSON et son fils, 98.  
 MÈGRE, 116.  
 MÉLÉ, baron de, François, 72.  
 MELVIN, Jean, 182.  
 MÉNARD, Pierre, 124, 125.  
 MERLE, 46.  
 MEYER, 180, 181.

MICHAUD, 54.  
MICHEL, Joseph-Simon, 183.  
MIRANDOL, Pierre, 101.  
MOISNARD, Jean-Louis, 53.  
MONBAS, M<sup>me</sup>, Euphémie, 37.  
MONDÉSIR, 179, 180.  
MONDION, Th. de, 136.  
MONGIN, 152 et note.  
MONLAUZON, M<sup>m</sup>, 53.  
MONSIGNY, 76.  
MONTACIER, 50.  
MONTAGNAC, de, 182, 188, 190, 194, 197.  
MONTAGNAC, Charles, baron de, 118, 125.  
MONTAGNAC, Joseph-David, 74, 127-130, avec 6 enfants.  
MONTAGNAC, Joseph-Louis, 74.  
MONTAGNAC, Julie-Adélaïde, 74.  
MONTAGNAC, Sophie-Elisabeth, 99.  
MONTALEMBERT, Jean-Charles, baron de, 29 et note, 32, 66 (note), 71.  
MONTAUT de MONTBÉRAULT, comte de, Louis-Auguste, 24, 25, 27, 46, 73, 181.  
MONTAUT, François-Auguste, 23, 24, 46.  
MONTAUT, Henri-Elisabeth, 23.  
MONTAUT de SAINT-CIVIER, Augustine-Renée-Thérèse, 24 (note).  
MONTESQUIOU-FÉZENSAC, 27.  
MONTROCHE, 50 (note).  
MONTERRAT, frères, 38.  
MORANDON, Jeau-Joseph, 87.  
MOREL, M<sup>m</sup>, 58 et sa fille, 83, 100.  
MOREL, Emilie-Alexandrine, 83.  
MOREL, Henriette, 83.  
MOREAU, 51, 55, 56.  
MOREAU, M. et M<sup>m</sup>, 56 avec 4 enfants.  
MOREAU, M<sup>m</sup>, 56.  
MOREAU, Antoine, 56.  
MOREAU, Jacob-Vincent, 51.  
MOREAU de LASSY, 136.  
MORIN, Claude-Pierre, 197 (note).  
MORINVILLE, 173.  
MOUCHET, l'abbé, 108, 110.  
MOULANSON, 136.

MOURES, 127.  
MULONNIÈRE, M<sup>m</sup>, 100.

N

NADEAU, Euphrasie, 183.  
NAGSO, Claudine, 183.  
NAJAC, 55.  
NARCINS, Louis-Félicité, 198 (note).  
NARCINS, Marie-Catherine, 198 (note).  
NEAU, 26.  
NÉRON, de, 180.  
NICOLAS, Gabriel, 98.  
NICOLAS, Geneviève-Sophie, 81.  
NICOLAS, Jean-Baptiste, 48, 82, 136, 173.  
NICOLAS, Julie-Elisabeth, 49, 60, 83.  
NICOLAS, Julienne, 81.  
NICOLAS, Marie-Christine-Eugénie, 82.  
NICOLAS, Marie-Geneviève, 51.  
NICOLAS, Rose-Gabrielle, 81.  
NICOLAS, Valentin-Robert, de SAINT-CÉRAN, 5, 81, 182, 198 (note).  
NOEL, Etienne, 180.  
NOUGUÉS, 35.  
NUN, 177.

O

O'GORMAN, 61, 62.  
O'GORMAN, M<sup>m</sup>, 62.  
ONFFROY, comte, 52, 106.  
ONFFROY, Achille, 80, 184.  
ONFFROY, Caroline-Louise, 81.  
ONFFROY, Guillaume-François, 80, 81.  
ONFFROY, Guy-Louis, 80.  
ONFFROY, Peter-Alexandre, 81.  
ONFFROY, Roland, 184.  
OSMOND, comte d', 43, 180.  
O'SHIELL, 180.

P

PAGE, 132.



PAILLETTE, 136.  
PARDIEU et M<sup>m</sup>, 98, 137.  
PAROUTY, 118.  
PASQUET, 54.  
PATOT, Etienne, 29.  
PAUMIER, 54.  
PAVAGEAU, Jean, 183.  
PAYNEAU, Joseph-Denis, 25.  
PÉCHON, 125.  
PÉNOT, 137.  
PERPILLADE, 72, avec 3 enfants.  
PERRICHEAU, 55.  
PERRIER, 49.  
PERRIER, Joseph, 49.  
PERROTIN, 125, 137, 186.  
PÉTRIE, 12.  
PEYCHAUD, 49.  
PEYCHAUD, Antoine-Amédée, 50 (note).  
PEYCHAUD, Charles, 50 (note).  
PEYCHAUD, Louise-Catherine, 50 (note).  
PEYCHAUD, Mathias, 50 (note).  
PEYCHAUD, Paul-Mathias-Anatole, 50 (note).  
PEYCHAUD, Pierre, 50 (note).  
PEYCHE, Benoît, 173, 201 (note).  
PEYRAC, de, 92, 181.  
PEYRAC, M<sup>m</sup>, 15, 41, 101, 103.  
PEYRAC, Amédée, 101.  
PEYRE, 180, 181.  
PEYRELLADE, 179.  
PICHON de LONGUEVILLE, Joseph, 77.  
PIGNÉ-MONTIGNAC, marquis de, 137.  
PILON, Nicolas, 34.  
PIVERT, Jean-Baptiste, 183.  
PLANCHARD, Marie-Anne, 24 (note).  
PLANCHE, 73.  
PLANTON, Pierre, 183.  
PLUNKETTE, Edouard, 146.  
PLUNKETTE, François, 34.  
POIRIER, Jean-N., 58, 138.  
POISON, 53.  
PORTIER, M<sup>m</sup> de, 32.  
POULLE, Emeric, 198.  
PRESTON, 197.  
PRÉVOST, 108.  
PRÉZEAU, de, 172.

PRIEUR, Adolphe, 20, 77, 136, 198.  
PUISAYE, 180, 181.  
PYE, H., 181.

## Q

QUOINOT de CHAVANNES, 133.

## R

RABAN, M<sup>m</sup> Sara, veuve HENRIQUEZ, 47.  
RABAN, François, HENRIQUEZ-LABA, 47.  
RABOTEAU, Pierre-Jean, 14, 21 (note), 136.  
RAILLET, 54.  
RÉGNIER du TIMAT, 136, 186.  
REVÈRE, Etienne, 34.  
REYNAUD, 59 (note), 100.  
RIBAUT de LA TOURAUDAIS, 50, 51.  
RICHARD, 55.  
RICHEMONT, de, Louis-Aimé, 183 (note).  
RICHEMONT, de, Pierre-Auguste, 183 (note).  
RICHMOND, 116.  
ROBERT, 137.  
ROBERT, M<sup>m</sup>, 165.  
ROBERT, Séraphin, 196.  
ROBUSTE de FRÉDILLY, Louis-François-Auguste, 197 (note).  
ROCHAMSON, le P., 109, 111.  
ROLAND, Jean, 80.  
ROLLIGNOT, Jean, 183.  
ROSSIGNOL des DUNES, 173.  
ROSSIGNOL de POINCY, 173.  
RONSERAY, 136.  
RONSERAY, Jean de, 136, 186.  
ROUAULT, comte de, 9, 11, 34, 59, 77.  
ROUAULT, M<sup>m</sup> de, 54.  
ROUMEFORT, marquis de, 78.  
ROUSSEAU de LA GAUTRAIE, 38.  
ROUVRAYE, comte de, 34, 179, 180, 181.  
ROUX, Guillaume, 198.  
ROUX, Marie-Antoinette, 183.  
ROY, 180.

ROY de LA POTHERIE, vicomte  
François-Mathurin, 49, 60,  
84.

ROYAL, Benjamin, 33.

ROYRAND, 104.

S

SABATÉ, Marie-Athalie, 183 (note).

SABATÉ, Marie-Louise, 183  
(note).

SAINTE-AUBIN, Geoffroy, 198 (note), 201.

SAINTE-AVOYE, Thérèse, 74.

SAINTE-CASTOR, FABRE de, Jean-Baptiste, 51.

SAINTE-CASTOR, FABRE de, Jeanne-Charlotte, 49.

SAINTE-CÉRAN, cf, NICOLAS.

SAINTE-MARTIN BELLEVUE, 38, 40.

SAINTE-MARTIN BELLEVUE, Marguerite, 26 (note).

SAINTE-MARTIN du FOURCQ, 42.

SAINTE-JANVIER, Louis de, 8.

SAINTE-OUEN, chevalier de, 11, 78, 181 (note).

SAINTE-MARIE, 183.

SAINTE-MARIE, Georges-Quentin, 198.

SAINTE-MARIE, Louise-Adélaïde, 198.

SALINIÈRE, Françoise de, 26, 27.

SALMON, 196.

SASPORTAS, Isaac, 140-144.

SAVY, F., 138.

SEBIRE, 78.

SECCARD, 80.

SEILLARD, baronne de, 53.

SÉROUVILLE, Antoine, 197.

SEVEIGNES, Joséphine - Sophie, 83.

SCHEFER, 183.

SCHNEIDER, 137.

SICARD, 116, 180, 181, 196.

SICARD, Anne, 47 et note.

SICARD, Anne, 47 (note).

SICARD, Bernard, 47.

SICARD, Jacques, 47.

SILLY, de, 137.

SILLY, Marie-Angélique, de, 83.

SIMON, L., 137.

SORAPURE, 197.

SUZANNET, de, 66, 104.

T

TAINTURIER, Frédéric, 11.

TARDIF, 180.

TARDIF, Jérôme-Pierre, 198  
(note).

TEINTURIER, Louis, 177.

TEISSIER, Auguste, 83.

TEMPLET, Pierre, 21.

TESSON, Julie, 54, 55 avec 7 enfants.

TEXIER, Joseph, 55.

TEXIER, Pierre, 34 et note.

THIOT, M. et M<sup>m</sup>, 61.

THORET, M<sup>m</sup>, 50.

THORET, Félicité, 50 (note).

THORET, Norbert, 50 (note).

TIMPERON, Joseph, 54.

TOREL, Elisabeth, 56.

TOUREILLIERS, 138.

TOURNY, 177.

TREVELEC, 188.

TRINQUELADE, 138.

TRINQUESAYNE, de, 138.

TRONCHE, 38, 93, 101.

TRONCHET, 136.

TUCON, M<sup>m</sup>, 55.

U

USTON, Alexandre, 98.

USTON, d', 58, 182.

USTON, M<sup>m</sup> d', 98 et son fils.

UTER, Jean-Jacques, 183 (note).

V

VAL DES RIVIÈRES, du, 10.

VALENTIN, Jean-Baptiste, 82.

VALENTIN, Marie-Christine-Eugénie, 82.

VALLADE, François-Adélaïde, 38  
(note).

VALLADE, Marie-Thérèse, 73  
(note).

VANDEMBUCH, 97.

VANIER, Jean-Jacques, 48.

VASSAL, Guillaume, 72.

VAUDREUIL, comte de, 9, 11,  
118, 139, 185, 191.

VAUSSOIGNE, M<sup>m</sup> de, épouse du  
baron de Mélé, 72.

VENAULT de CHARMILLY, 31, 32,  
42, 108, 174.  
VENDRYES, Louis, 14, 193, 194,  
196, 197.  
VERNEUIL, J., 138, 183 (note).  
VERTEUIL, Henri-Stanislas, ba-  
ron de, 99, 173.  
VERTEUIL, M<sup>re</sup>, 99.  
VÉZIEN DES OMBRAGES, Joseph-  
François, 66, 74, 138.  
VIALÈS, Jean-Victor, 183 (note).  
VILLARS, 180.  
VILLARS-DUBREUIL, comte de,  
24 et note, 78.  
VILLARSON, de, 38, 39, cf. CUL-  
LION de VILLARSON.

VILLARSON, M<sup>re</sup> de, 39.  
VIVEL, M<sup>re</sup> de, 49.  
VIVIEN, Louis, 183 (note).  
VOISIN, 49.

W

WALSH, lord Antony, 72.

Y

YVON, M. et M<sup>re</sup>, 28, 55, avec  
un enfant.